



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 7 juin 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire  
- 1162626001

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Bentley, pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles pour la période du 1 mars 2017 au 28 février 2019 - Montant maximal de 815 450,54 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1175147001

Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heure prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301,86 \$ incluant les taxes - Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394\$ à partir de 2018

*Compétence d'agglomération :* Cour municipale

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1176133002

Conclure avec CALCIO 1 Sérigraphie Vellone, une entente-cadre pour une période de vingt-quatre mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pantalons, modèle droit et modèle cargo - Appel d'offres public 17-15996 (9 soumissionnaires) (Montant estimé : 300 149,14 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175277002

Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'exécution de travaux de réfection du monte-charge no. 32 à l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 462 311,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5899 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques - 1176469002

Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019 - Somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 41 245,42\$ pour 2018 et les exercices subséquents

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1175139001

Accorder un contrat à Solutions Necando Inc. pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15964 (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1176634001

Approuver l'addenda # 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et aussi pour la mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1164338003

Conclure avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel B5 pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements annuels à la suite de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la Société de transport de Montréal (STM) dans le cadre du regroupement d'achats. (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires - 1175954002

Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires - Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 \$ en 2020

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1173113001

Accorder un contrat à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 18 456 220,63 \$ (contrat: 17 956 220,63 \$ + contingences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 17-15727 - 6 soumissionnaires

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.011** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231049

Accorder un contrat à Les Constructions et pavages Jeskar inc., pour des travaux de voirie à divers endroits sur le réseau cyclable ainsi que la construction d'une piste cyclable sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 1 758 132,43 \$ (contrat: 1 647 132,43 \$ + incidences: 111 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258210 - 4 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.012** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231060

Autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 \$ pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé aux Entrepreneurs Bucaro inc. (CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,72 \$, taxes incluses

**20.013** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231035

Résilier le contrat octroyé à Construction Cyvex inc. (CM17 0777), pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement de CDN- NDG - Dépense totale de 1 047 321,84 \$ (contrat: 927 321,84 \$ + incidences: 120 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 289001 (10 soumissionnaires) - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, incluant des travaux sur le réseau de Bell et de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista dans l'arrondissement de CDN-NDG - Dépense totale de 10 849 378,31 \$ (contrat: 9 477 823,48 \$ + incidences: 1 621 465,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 289002 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.014** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175374002

Accorder un contrat à Les Services de Construction Démo Spec Inc., pour la déconstruction sélective du bâtiment situé au 965-971, rue St-André à Montréal - Dépense totale de 115 964,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5908 (4 soumissionnaires)

**20.015** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231055

Autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95\$, taxes et contingences incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat 281401 accordé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., (CM16 0740), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 086 789,02\$ à 7 721 342,97\$, taxes et contingences incluses

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.016** Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009015

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Nazareth entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame - Dépense totale de 496 500 \$, taxes incluses (travaux: 440 000 \$ + contingences : 44 000 \$ + incidences : 12 500 \$) - Appel d'offres public 214726 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.017** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231058

Accorder un contrat aux Entreprises Ventec inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 943 994,45 \$ (contrat: 1 734 494,45 \$ + incidences: 209 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 326801 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.018** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1176947001

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 182 135,72 \$, taxes incluses (Contrat : 2 281 164,94 \$, contingences incluses ; incidences : 1 900 970,78 \$). Appel d'offres public # 17-44001 (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.019** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1176947002

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 015 192,02 \$, taxes incluses (contrat : 2 190 104,74, contingences incluses ; incidences : 1 825 087,28 \$). Appel d'offres public # 17-44002 (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.020** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1176947003

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal / Dépense totale de 12 595 139,59 \$, taxes incluse (contrat: 8 890 686,77 \$, contingences incluses; incidences de 3 704 452,82 \$) / Appel d'offres public # 17-44003 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.021** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177631001

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale de 7 110 478,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10216 - ( 4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.022** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231039

Accorder un contrat à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 14 419 107,19 \$ (contrat: 13 540 442,07 \$ et incidences: 1 315 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209205 - 3 soumissionnaires

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.023** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1171009014

Octroyer un contrat à 9052-1170 Québec inc (Le Groupe Vespo) d'une valeur totale de 3 247 000 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark, dans le Quartier des Spectacles. Dépense totale de 3 571 700 \$, taxes incluses (contrat : 3 247 000 \$ (contingences incluses) + 324 700 \$ d'incidences) - Appel d'offres public 402420 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée



**20.024** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1171009008

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc.(Licence RBQ # 1163-8350-95), pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.025** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231050

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017). Dépense totale de 7 564 119,23 \$ (contrat: 7 222 619,23 \$ + incidences: 341 500,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 334702 - 1 soumissionnaire

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.026** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231056

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue de Castelnau, de la rue du Mile End au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 2 787 131,42 \$ (contrat: 2 511 631,42 \$ + incidences: 275 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 316401 - (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.027** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231044

Accorder un contrat aux Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 681 529,91 \$ (contrat: 1 679 655,98 \$ et incidences: 228 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 325601 (3 soumissionnaires)

**20.028** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231045

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Dépense totale de 13 903 345,01 \$ (contrat: 12 323 577,65 \$ et incidences: 1 586 776,93 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 321701 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.029** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1170019001

Autoriser la prolongation prévue au contrat octroyé à la firme Systematix Technologies de l'information inc., pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI conformément à l'appel d'offres public no 16-15003, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82 \$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63 \$ à 1 121 825,45 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.030** Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1176413001

Autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 315 250 \$ à 465 250 \$, taxes incluses pour la préparation et l'assistance au procès dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.031** Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1176413002

Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de M. Gilles Rivard majorant ainsi le montant total des honoraires de 112 747,06 \$ à 212 747,06 \$, taxes incluses pour la préparation et l'assistance au procès dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.032** Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1170029005

Autoriser une dépense additionnelle de 82 957,34 \$ pour des travaux supplémentaires lors de l'audit des états financiers de l'exercice 2016 - Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 400 306,97 \$ à 1 483 264,31 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.033** Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1173113002

Accorder un contrat à Energère pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 30 120 273.99\$ taxes incluses (contrat: 29 220 273.99\$ incluant 5% de contingence + incidences: 900 000\$). Appel d'offres public 17-16015 - 4 soumissionnaires

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.034** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1174114002

Conclure un contrat avec In Fidem inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information - Montant de 2 214 335,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 17 -16115 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.035** Entente

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161368012

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développements inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holdings inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.036** Entente

CM Saint-Laurent, Direction des services administratifs et du greffe - 1172431001

Approuver le quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal par lequel Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville (arrondissement de Saint-Laurent) d'un montant de 1 543 000 \$ représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999

**20.037** Entente

CG Service de la culture - 1177666002

Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$, soit un ajout de 14 782 900 \$ provenant du Ministère

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Culture Montréal

**20.038** Entente

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526016

Approuver l'Entente de contribution entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.039** Entente

CG Service de l'environnement - 1173983001

Approuver l'Entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans au montant de 528 885 \$ taxes incluses en espèce et de 300 000 \$ en nature

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.040** Immeuble - Acquisition

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1161195011

Abroger la résolution CG13 0233 approuvant un projet d'acte de cession (sommaire 1121195004) et approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**20.041** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.042** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.043** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1175323004

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., des locaux d'une superficie approximative de 41 071 pied carré, situés au rez-de-chaussée et au 4e étage de l'immeuble sis au 3565, Jarry Est, à des fins de bureaux, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er avril 2017, moyennant un loyer total de 3 293 641,41 \$, taxes incluses

**20.044** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1145917007

Approuver un projet d'addenda modifiant la convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est réduisant la contribution à verser de 283 100 \$ pour la réalisation du projet, la portant ainsi à 133 500 \$ - Approuver un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) d'un montant de 119 600 \$ - Autoriser le virement de 283 100 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif

**20.045** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1171654011

Accorder un soutien financier de 22 100 \$, à la Maison Saint-Gabriel, pour des travaux de rejointoiement de deux cheminées et du puits ainsi que la restauration de la croix, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

**20.046** Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines, Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. - 1176775002

(AJOUT) Autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$ pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSM et requêtes en contestation de la Loi 15) - Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec MERCER (Canada) limitée, (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 034 120 \$ à 1 192 515 \$, taxes incluses et le versement d'une somme maximale additionnelle de 349 208 \$, taxes incluses devant être utilisée dans le cadre de règlements de litiges - Autoriser un virement budgétaire de 361 504 \$ pour 2017 en provenance de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Services des ressources humaines - Ajuster la base budgétaire de 102 006\$ pour l'année 2018 pour couvrir les dépenses additionnelles

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.047** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1177091003

(AJOUT) Accorder un contrat à 9140- 2594 Québec inc.(Construction Arcade) pour les travaux de construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland situé dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 1 244 693,80 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 199 522,04 \$ + incidences: 45 171,76 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 305202 (3 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.048** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.049** Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1170515001

(AJOUT) Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Expérience collective, du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, afin d'y aménager le site lors de la tenue de l'événement "Village éphémère", un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 4 170 m<sup>2</sup>, et ce, à titre gratuit

**20.050** Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1161368016

(AJOUT) Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Tour TDC Développement inc., aux fins d'assemblage, deux lots d'une superficie totale de 592,8 m<sup>2</sup>, situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables - Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

**20.051** Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1171009010

(AJOUT) Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune - Dépense totale maximale de 337 476,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 311 607,14 \$ + incidences 25 869,38 \$) - Appel d'offres public 214725 (1 seul soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH - 1176096001

Offrir au conseil d'arrondissement de Lachine, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de lui fournir, selon l'offre de services proposée, des services conseil - Autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 199 703 \$ pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des Ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$ - Autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine à compter de la résolution d'acceptation du conseil d'arrondissement

### 30.003 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CM Service de l'évaluation foncière - 1173052002

Autoriser le report au 15 février 2018 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$ et industrielles, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017

### 30.004 Administration - Directive / Procédure / Calendrier

CG Service de l'évaluation foncière - 1173052001

Autoriser le report au 1er novembre 2017 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017 / Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 15 février 2018 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision industrielles et non résidentielles inférieures à 5 M\$

*Compétence d'agglomération :* Évaluation municipale

### 30.005 Administration - Nomination de membres

CM Commission de la fonction publique de Montréal - 1177615001

Nommer Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans



**30.006** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1173233001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement, du 7 au 9 juin 2017, de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2017 qui se tiendra à New York (États-Unis) / Montant estimé : 1 678,14 \$

**30.007** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.008** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.009** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.010** Emprunt

CE Service des finances, Direction du financement et de la trésorerie - 1171629003

(AJOUT) Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement - 1177219001

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1170112003

Adopter le "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et la modification du "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)" afin d'ajouter les frais assumés par les propriétaires

### 40.003 Règlement - Adoption

CM Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1170746001

Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) concernant l'activité du remplacement des entrées de service en plomb et tous les travaux connexes

### 40.004 Règlement - Avis de motion

CG Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1173558011

Prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique faite par la STM sur le projet de construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) - Adopter, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01), d'un règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM)

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

*Mention spéciale :* Assemblée de consultation publique tenue le 21 février et 8 mars 2017 par la Société de transport de Montréal

**40.005** Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1173843002

Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056)

**40.006** Règlement - Adoption

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1167400001

Adopter, avec changements, le règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM

**40.007** Règlement - Adoption

CM Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1173200002

Adopter le Règlement sur les calèches

**40.008** Règlement - Emprunt

CM Service de la culture - 1170387004

Adopter un Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$

**40.009** Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1173962001

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires

**40.010** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**40.011** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 60.002 Dépôt

CE Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1174346003

Déposer les rapports d'activités 2016 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 60.003 Dépôt

CG Direction générale , Cabinet du directeur général - 1173570004

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

*Mention spéciale :* Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

### 60.004 Dépôt

CM Service du greffe - 1171615001

Déposer le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents

### 60.005 Dépôt

CG Service de sécurité incendie de Montréal - 1172673001

Déposer le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017 dans le cadre des inondations du printemps 2017, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile

*Compétence d'agglomération :* Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

**60.006** Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1171079005

(AJOUT) Déposer le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de PPU Assomption Nord

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>37</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>30</b>

CE : 10.002  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 10.003  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1162626001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley, pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles pour la période du 1 mars 2017 au 28 février 2019 pour un montant maximal de 815 450,54 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Bentley, fournisseur unique, pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2019, pour couvrir les frais d'abonnements, les mises à jour et l'obtention des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 815 450,54 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 46,1 % par l'agglomération, pour un montant de 375 922,70 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-26 10:39

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162626001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley, pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles pour la période du 1 mars 2017 au 28 février 2019 pour un montant maximal de 815 450,54 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) effectue de façon continue un exercice de normalisation des logiciels, et maintient un catalogue de logiciels bureautiques normalisés, dans lequel le logiciel de l'éditeur Bentley se retrouve. Face à l'utilisation croissante de ce logiciel à la Ville, le Service des TI a poursuivi son exercice de normalisation et de mise à niveau, en négociant une entente corporative avec la compagnie Bentley. En raison du nombre de licences logicielles Bentley exploitées par 16 services centraux et arrondissements, la Ville se qualifie pour ce type d'entente à prix très concurrentiel.

Les applications de la société Bentley desservent depuis plus d'une décennie plusieurs services centraux et arrondissements de la Ville de Montréal en matière d'ingénierie de procédés, de génie civil, de construction et d'exploitation d'infrastructures, incluant des modules hautement spécialisés, notamment en matière de topographie, de cartographie, d'aménagement territorial, de réseaux hydrauliques et de gestion de l'eau.

L'objectif de cette entente consiste à établir un contrat maître pour l'intégralité des abonnements de licences logicielles Bentley. Ce dispositif logiciel s'opère par un abonnement annuel Licences Select Entreprises (ELS). Cet abonnement permet pour la Ville une accessibilité complète à une gamme de logiciels pluridisciplinaires du fournisseur.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à la firme Bentley, pour couvrir les frais d'abonnement et de mises à jour ainsi que pour obtenir les droits d'utilisation du portefeuille des licences logicielles pour la période du 1 mars 2017 au 28 février 2019 pour un montant maximal de 815 450,54 \$, taxes incluses et d'approuver le projet de convention à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0036 - 28 février 2013 - D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique et des frais de réinscription pour l'utilisation de ses licences logicielles, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 1 332 643,41 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service en date du 14 novembre 2012.

CG10 0195 - 20 mai 2010 - D'autoriser la continuation du contrat couvrant le renouvellement des licences et de support logiciel liant la Ville de Montréal et la firme Bentley couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 28 février 2013, au montant maximal total de 1 094 887,51\$, incluant les taxes, conformément aux engagements contractuels pris par Bentley.

CG06 0510 -13 décembre 2006 - Octroi d'un contrat à la firme Bentley via le programme « Municipal Licensing Subscription MLS » pour la fourniture de licences pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2006 au 28 février 2009 - dépense de 637 787,54 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le but du présent sommaire est d'autoriser le renouvellement de l'abonnement pour une période de 2 ans afin de garantir à la Ville l'accès illimité aux gammes de produits Bentley pour un nombre illimité d'utilisateurs. Les licences logicielles Bentley comprennent essentiellement les produits suivants :

- Microstation : pour la conception cartographique, de topographique, de géo-localisation, de photo-grammétrique, d'imagerie et d'autres applications géospatiales.
- ProjectWise : pour la modélisation, l'élaboration et la visualisation des informations en bâtiment.
- WaterGems : pour la conception et l'analyse des réseaux d'eau.
- PowerDraft : pour l'aménagement du territoire et de cadastre.
- In roads Suite : pour la planification, la conception de routes et l'aménagement de sites.

Cette entente permettra notamment :

- 1) De bénéficier des services de soutien technique, des accès et de garantie consolidés et centralisés ;
- 2) D'assurer la synchronisation des mises à niveau des dernières versions logicielles annoncées par la société ;
- 3) De permettre une tarification forfaitaire annuelle fixe et hautement concurrentielle pour une période de 2 ans ;
- 4) De maximiser la surveillance et le suivi dans la gestion des actifs logiciels ;
- 5) D'assurer une conformité totale dans l'utilisation et les déploiements des licences par une gouvernance centralisée ;
- 6) De réduire les risques de non-conformité et du non-respect des droits, conditions, permissions d'utilisation et limitations conférées par le contrat ;
- 7) De fournir une formation adaptée aux besoins métiers ;
- 8) De maîtriser le coût total de possession et d'utilisation de l'actif informatique Bentley ;
- 9) De bénéficier de téléchargements à la convenance des dernières mises à jour pour augmenter nos capacités de production. Cette utilisation illimitée des versions fait partie intégrante de la formule d'abonnement de Bentley ;
- 10) De bénéficier d'une assistance 24 heures/24, 7 jours/7 pendant toute l'année ;
- 11) D'offrir un accès illimité à une gamme complète de logiciels d'infrastructures et de solutions applicatives de la firme ;

12) De profiter d'un levier économique concurrentiel par un seul et unique regroupement des licences.

## **JUSTIFICATION**

Le renouvellement de cet abonnement permettra de poursuivre une démarche de normalisation des actifs informationnels spécialisés et de métier.

Ce contrat maître permettra notamment d'éviter aux différentes entités administratives de la Ville de traiter les renouvellements à la pièce, d'offrir une force de frappe économique de négociation, de bénéficier d'avantages contractuels et de conditions harmonisées et d'offrir un accès illimité (sans coût additionnel) au portefeuille logiciels de l'éditeur.

Cet abonnement annuel comporte des mises à niveau logicielles ne pouvant être offertes qu'exclusivement par Bentley.

Les pourparlers ont permis de conserver sous contrat les produits ProjectWise et inclure une dizaine de jours de formation hautement spécialisée pour la période du contrat soit 2 ans. En conservant les produits ProjectWise sous ce contrat consolidé, il y aura une économie de 60 000\$ (+ les frais de services, déploiement, installation, configuration) que la Ville n'aura pas à déboursier lors de la migration à la version la plus récente de ProjectWise en mode nuage (ProjectWise Connect).

Nonobstant le nombre ou la valeur des produits utilisés, il est convenu que le tarif associé aux renouvellements annuels est fixe durant la période de l'entente.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à Bentley, le contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation de logiciels et vise la protection de droits exclusifs tels que les licences exclusives, conformément à l'article 573.3 (6) b) et dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant, conformément à l'article 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant maximal de 815 450,54\$, taxes incluses, sera imputé au budget de fonctionnement 2017 – 2019 du Service des technologies de l'information.

Tableau de répartition des frais d'abonnement annuel pour 2 ans (taxes incluses) :

	2017-2018	2018-2019	Total
Coût annuel (taxes incluses)	388 309,78 \$	427 140,76 \$	815 450,54 \$

Cette dépense sera assumée à 46,1% par l'agglomération, pour un montant de 375 922,70 \$.

Vous trouverez, en pièces jointes, le fichier de la répartition des coûts pour l'ensemble des Services et arrondissements de la Ville couverts par ce contrat-maître.

La responsabilité contractuelle et budgétaire de cette entente sera centralisée sous l'égide du Service des TI pour les deux prochaines années et couvrira les besoins d'une vingtaine de services centraux et arrondissements.

Les budgets de renouvellements sont décentralisés et gérés par les divers services centraux et arrondissements. Chacune des unités d'affaires doit réserver les montants respectifs pour s'acquitter de ses obligations selon une quote-part par utilisation.

Tableau comparatif de l'évolution des frais d'abonnement de 2013 à 2019 (taxes incluses) :

Période	Frais d'abonnement (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %
Mars 2013 - Févr. 2014	313 824,27 \$	N / A	N / A
Mars 2014 - Févr. 2015	326 377,23 \$	12 552,96 \$	3,9 %
Mars 2015 - Févr. 2016	339 432,31 \$	13 055,08 \$	3,9 %
Mars 2016 - Févr. 2017	353 009,60 \$	13 577,29 \$	4,0 %
Mars 2017 - Févr. 2018	388 309,78 \$	35 300,18 \$	10,0 %
Mars 2018 - Févr. 2019	427 140,76 \$	38 830,98 \$	10,0 %

Cette variation des frais d'abonnement pour 2017 et 2018 s'explique par :

- 1) Le rajout d'heures de consultation pour les utilisateurs dans un but de maximiser l'utilisation des produits Bentley pour une valeur de 25 000 \$.  
Cette banque d'heures s'impose afin de permettre aux utilisateurs de mieux s'approprier et maîtriser l'évolution des fonctionnalités des produits contractés correspondant aux besoins métiers de la Ville.
- 2) Le maintien sous abonnement des licences logicielles ProjectWise dans la version V8i (utilisées notamment par le Service des infrastructures, de la Voirie et des transports) considérant que les produits ProjectWise sont, depuis 2016, commercialisés à l'extérieur du contrat d'abonnement ELS.

Accessible au grand public grâce à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes public*, le détail et la teneur hautement concurrentielle de cet accord-cadre s'inscrit dans une stratégie commerciale négociée entre la Ville et Bentley.

Toute autre divulgation d'information pouvant présenter un caractère sensible notamment sur la nature économique, financière et les conditions de mise en oeuvre de ce contrat comme par exemple comparer la conclusion de cet accord à d'autres conventions impliquant des organismes publics ou parapublics pourrait porter préjudice à l'adjudicataire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de cette convention permettra, notamment :

- De maintenir la pérennité des différentes solutions métiers sans perturber les opérations des services impliqués;
- De préserver le droit d'obtention des mises à niveau de ces produits;
- De soutenir les opérations et les applications utilisées par les usagers;
- De posséder les conditions d'abonnement autorisées dans lesquelles les programmes informatiques de Bentley peuvent être utilisés, déployés ou modifiés;
- De conserver les services de soutien et éviter des interruptions de services;

- De bénéficier d'un levier contractuel consolidé et d'une entente fédérée et hautement concurrentielle pour la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Afin de s'assurer de maximiser l'utilisation des produits existants avec l'entente de Bentley, le Service des Technologies de l'information devra mettre en place un plan de communication auprès des différents services centraux de la Ville ainsi que l'ensemble des arrondissements qui permettra à ces derniers de comprendre le processus d'acquisition des licences pour les deux prochaines années en plus de les informer des services de formation inclus à l'entente contractuelle.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au CE : 7 juin 2017

Présentation au CM : 12 juin 2017

Présentation au CG : 15 juin 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Francis REID, Service des finances

André A PERRON, Service des infrastructures\_voirie et transports

Johanne DE VILLE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Denys CYR, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Claude LABRIE, Le Plateau-Mont-Royal

Jean PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Damien LE HENANFF, Service des infrastructures\_voirie et transports

Normand VANDAL, Le Sud-Ouest

Laurie GRENIER, Ville-Marie

Pierre LACOSTE, Service des finances

Suzana CARREIRA CARVALHO, Service des affaires juridiques

Sylvain LAVALLÉE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Gilles BOUCHARD, Service des finances  
Normand GRAVELINE, Service des finances  
Isabelle LEBRUN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Mame Gallo DIOUF, Ahuntsic-Cartierville  
Jean MERCIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Dominique MARTHET, Ville-Marie  
Jean-Pierre GALLANT, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Marc RAINVILLE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Richard ACHILLE, Service de la concertation des arrondissements  
Jean CADIEUX, Rosemont - La Petite-Patrie  
Martin SIMARD, Rosemont - La Petite-Patrie  
Alain MIVILLE-DECHÊNE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Carole THOMAS, Service de l'eau  
Pierre A CARON, Le Sud-Ouest  
Robert DION, -  
Maria-Ana BRATASANU, Ahuntsic-Cartierville  
Luc PINARD, Service de l'eau  
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal  
Bruno LAGACÉ, Service des finances  
Marc DUSSAULT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Julie RAINVILLE, Service des finances  
Lina ALLARD, Service de l'environnement  
Hui LI, Service des finances

Lecture :

Jean PELLERIN, 24 mai 2017  
Pierre A CARON, 23 mai 2017  
Lina ALLARD, 23 mai 2017  
Normand GRAVELINE, 23 mai 2017  
Hui LI, 23 mai 2017  
Julie RAINVILLE, 23 mai 2017  
Damien LE HENANFF, 23 mai 2017  
Gilles BOUCHARD, 23 mai 2017  
Johanne DE VILLE, 23 mai 2017  
Carole THOMAS, 23 mai 2017  
Denys CYR, 23 mai 2017  
Jean-Pierre GALLANT, 19 mai 2017  
Marc DUSSAULT, 19 mai 2017  
Pascal-Bernard DUCHARME, 19 mai 2017  
Richard ACHILLE, 19 mai 2017  
Bruno LAGACÉ, 19 mai 2017  
Dominique MARTHET, 19 mai 2017  
Francis REID, 19 mai 2017  
Nathalie BOUCHARD, 19 mai 2017  
Claude LABRIE, 19 mai 2017  
Ghyslain WILSON, 19 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

José SIMON  
Conseiller stratégique en gestion contractuelle

**ENDOSSÉ PAR**

Marc CAMPEAU  
Directeur Solutions d'affaires-Gestion du territoire

Le : 2017-04-11



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc CAMPEAU  
Directeur Solutions d'affaires-Gestion du  
territoire

**Approuvé le :** 2017-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2017-05-24



**Dossier # : 1175147001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heure prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301.86\$ incluant les taxes./ Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394\$ à partir de 2018.

Il est recommandé :

- d'accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures représentant une dépense estimée à 4 737 301,86 \$ incluant les taxes;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- d'ajuster la base budgétaire du SGPI au montant de 807 220\$ et du Service des affaires juridiques au montant de 15 174\$ de façon récurrente à partir de 2018.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-23 17:07

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175147001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cour municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heure prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301.86\$ incluant les taxes./ Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394\$ à partir de 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a pour mission, entre autres, de fournir des services de gardiennage et de patrouille afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes, des immeubles et des biens de la Ville. La Division de la sécurité a débuté le 26 novembre 2015 l'impartition de ses activités de gardiennage et de patrouille par l'octroi d'un premier contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour les installations du Jardin botanique, du Centre sportif Claude-Robillard, des ateliers du MRA et d'autres installations municipales (Résolution CG15 0697). L'impartition s'est poursuivie à l'été 2016 par l'octroi d'un deuxième contrat le 25 août pour assurer le gardiennage dans les installations du SPVM (Résolution CG16 0488).

La prochaine étape est de procéder à l'impartition des activités de gardiennage du chef-lieu de la cour municipale, de son comptoir de service et de ses 4 points de services ainsi qu'une partie du gardiennage dans les usines de production de l'eau potable. Pour ce faire, le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "Le Devoir" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 15 mars au 3 avril 2017, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 180 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution : CG15 0494** - 20 août 2015 - Approuver la cession du contrat de Le Groupe de sécurité Garda inc. à Le groupe de sécurité Garda SENC et exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda SENC (Garda World) pour les

points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) et approuver l'entente de cession et de renouvellement à cette fin.

**Résolution : CG15 0697** - 26 novembre 2015 - 1 - D'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, pour une période maximale de 28 mois plus une année d'option, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 472 721 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 3 422 461,30 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel; 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, ainsi que les augmentations de budget de dépenses et revenus pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Résolution : CG16 0488** - 25 août 2016 - D'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat d'une durée de 24 mois plus une année d'option à Groupe de sécurité Garda SENC, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses 4 points de services ainsi qu'une partie des activités de gardiennage des usines de production de l'eau potable afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimée à 75 292 heures travaillées annuellement.

Des besoins supplémentaires pouvant atteindre 3 800 heures annuellement pourront être comblés à même ce contrat pour un total annuel prévisionnel de 79 092 heures.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- Commissionnaires du Québec;
- G4S Solution de sécurité;
- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Le groupe Alfid;
- Neptune security services inc.;
- Securitas Canada Ltée;
- Trimax

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Trimax;
- G4S Solution sécurité

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu 7 preneurs de cahier de charges et 3 ont remis une soumission.

4 preneurs se sont désistés parce qu'il n'ont pas effectué la visite obligatoire de la cour municipale.

Les firmes Trimax et Solution sécurité G4S n'ont pas obtenu le pointage nécessaire pour l'ouverture de la deuxième enveloppe.

Pointage intérimaire obtenu :

- Le groupe de sécurité Garda SENC 75,5 % pointage final : 0,26
- Trimax 59 %
- Solution sécurité G4S 42 %

Le recours à l'entreprise privée permet de maintenir les niveaux de sécurité des installations, d'assurer l'intégralité des plans de protection en vigueur, tout en contribuant au plan quinquennal de la main-d'oeuvre et en générant des économies appréciables.

À titre indicatif, le recours à l'entreprise privée permet de faire passer le coût horaire moyen pour la Ville d'environ 43 \$ à 27,35\$ ( 26\$ plus les taxes moins les ristournes).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (taxes)	Total
Groupe de sécurité Garda SENC	75,5 %	0,26	4 120 288,64 \$	617 013,22 \$	4 737 301,86 \$
Dernière estimation réalisée			4 033 692,00 \$	604 045,38 \$	4 637 737,38 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					99 564,48 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					2,1 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					n/a
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat à taux horaire pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures représentant une dépense estimée à 4 325 788,04 \$ nette des ristournes.

Ce contrat accordé comprend 2 taux horaires, soit 29,46 \$ pour l'officier superviseur et 25,96 \$ pour les agents de sécurité salariés de classe A.

Ils sont régis par le « Décret sur les agents de sécurité » (Loi provinciale sur les décrets de convention collective) qui prévoit des augmentations annuelles.

Par conséquent, les 2 taux horaires seront assujettis à l'augmentation qui sera prévue au Décret. C'est pour cette raison que le terme estimatif est employé.

Ce dossier requiert également un ajustement récurrent à la base budgétaire de 807 220 \$ pour le SGPI et 15 174 \$ pour le Service des affaires juridiques, et ce, à partir de 2018.

Le budget de la Division de la sécurité du SGPI est de nature 100 % ville centre. Quant à la dépense du Service des affaires juridiques, elle sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du contrat aura pour effet la mise à pied de 47 employés auxiliaires et permettra à la ville de réaliser des économies annuelles récurrentes de l'ordre de 1 M\$

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du contrat, 22 juillet 2017 pour une période de 24 mois

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

André MARSAN, Service de l'eau  
Lucie DAUPHINAIS, Service des affaires juridiques

Lecture :

André MARSAN, 17 mai 2017  
Lucie DAUPHINAIS, 17 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert HAMEL

**ENDOSSÉ PAR**

Francine FORTIN

Le : 2017-05-11

Chef de division Sécurité

Directrice des transactions immobilières et de  
la sécurité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carl BEAULIEU  
Chef de division en remplacement de Francine  
Fortin jusqu'au 29 mai 2017

**Approuvé le :** 2017-05-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-05-23



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**Vice-présidentes**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

**Le 15 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE175147001**

**Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offres public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301.86 \$ incluant les taxes./ Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE175139001**

Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offres public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301.86 \$ incluant les taxes./ Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018.

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé plusieurs questions sur le fait qu'un seul des trois soumissionnaires avait obtenu la note de passage suite à l'évaluation qualitative des offres. Les réponses du Service ont été jugées satisfaisantes.

Les membres de la Commission ont été surpris de constater que certains preneurs du cahier des charges avaient choisi de ne pas participer à la visite obligatoire de la Cour municipale et de renoncer ainsi à déposer une soumission.

Les membres ont bien compris que l'expérience de l'adjudicataire dans quatre points de services de la Cour municipale lui avait sûrement permis de mieux comprendre les besoins de la Ville en matière d'agents de sécurité.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE175147001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1176133002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme CALCIO 1 Sérigraphie Vellone, une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pantalons, modèle droit et modèle cargo, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15996 au montant de 300 149,14 \$, taxes incluses. (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une période de de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture, sur demande, de pantalons droit et cargo;
2. d'accorder à la firme CALCIO 1 Sérigraphie Vellone, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15996 et au tableau de prix ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-16 21:23

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176133002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme CALCIO 1 Sérigraphie Vellone, une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pantalons, modèle droit et modèle cargo, et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15996 au montant de 300 149,14 \$, taxes incluses. (9 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pantalons, modèle droit et modèle cargo pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune pour les cols bleus. La Ville, à titre d'employeur, a l'obligation de fournir à son personnel les pièces vestimentaires nécessaires afin de pourvoir aux exigences de la Convention collective de travail des cols bleus, ce qui représente environ 4000 employés dans l'ensemble de la Ville.

Des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pantalons, modèle droit et modèle cargo sont mises à la disposition des arrondissements et des services centraux depuis janvier 2011. L'entente-cadre, actuellement en vigueur, d'une période de trente-six (36) mois, estimée à 236 236,83\$, taxes incluses, a été conclue avec la firme Opale International inc. à la suite de l'appel d'offres public 14-13923 le 14 janvier 2015, dont l'échéance est le 13 janvier 2018.

La firme Opale International inc. a décliné la prolongation proposée par la Ville. La fluctuation du dollar, l'augmentation des coûts de main-d'oeuvre et le transport d'environ 30 % sont les principaux motifs soulevés par le fournisseur.

Selon les dernières données disponibles en date du mois de mai 2017, l'entente-cadre actuelle a été consommée à environ 98,87 % du montant total estimé de l'entente, soit 233 373,83 \$, taxes incluses.

**Stratégie :**

Elle consiste à octroyer le contrat auprès d'une seule firme pour l'acquisition d'un pantalon, marque et modèle disponible auprès de plusieurs distributeurs. Un choix de trois (3)

modèles de pantalons est proposé aux employés. L'entente-cadre sera gérée par le Centre de distribution de Montréal. Chaque arrondissement ainsi que les services centraux confirment leurs achats par une demande d'achat à l'interne au Centre de distribution de Montréal, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assurera la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle.

### **Les avantages de la stratégie :**

- harmoniser l'offre des pièces vestimentaires au Centre de distribution de Montréal;
- uniformiser l'offre de biens et services pour l'ensemble des unités d'affaires;
- réduire le nombre de commandes, de factures et de plaintes;
- restreindre les frais administratifs;
- réduire les délais de livraison;
- simplifier la gestion contractuelle.

L'appel d'offres public 17-15996 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt-sept (27) jours civils, soit du 5 avril au 1er mai 2017. Quatre (4) addenda ont été publiés pour répondre à des questions de nature administrative et technique. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 1er novembre 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0041 - Conclure avec la firme Opale International inc. une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, de pantalons, modèle droit et modèle cargo - appel d'offres public 14-13923. (Montant estimé 236 236,83 \$, taxes incluses) (8 soumissionnaires).

DG126133001 - Conclure avec la firme Louis-Hébert uniformes inc. une entente-cadre d'une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, de pantalon cargo - l'appel d'offres public 12-12469. (Montant estimé 85 437,87 \$, taxes incluses) (11 soumissionnaires).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de pantalons, modèle droit et modèle cargo pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois pour l'ensemble des cols bleus de la Ville, à compter de la date d'émission de l'entente-cadre. Les prix demeurent fermes pour les deux premières années de l'entente-cadre. Une clause d'indexation des prix sous la référence **vêtements** : tableau 326-0021, région **Québec** est prévue pour les années subséquentes.

#### **Aspect qualitatif :**

L'entente-cadre offre un choix de trois (3) modèles soit un pantalon cargo unisexe et deux modèles de pantalon droit pour homme et pour femme. Les pantalons sont identifiés de l'inscription « Montréal » fil de couleur blanc avec la rosace fil de couleur rouge.

#### **Aspect quantitatif :**

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que les prévisions des besoins fournies par le Centre de distribution de Montréal. Elles sont fournies à titre indicatif seulement, afin de présenter aux

soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits.

Aucune garantie d'exécution n'est exigée dans le cadre de l'appel d'offres 17-15996.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15996, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de vingt (20) firmes :

2727056 Canada inc.;  
Antonio Moreau (1984) Ltée;  
Ballin inc.;  
Centre du Travailleur F.H. inc.;  
CFM CFM UNIFORMES;  
Distribution Gagnon Buteau inc.;  
Equipement de Securite Universel inc.;  
Gagnon Levesque inc.;  
Gants et Securite McCordick;  
Groupe Trium inc.;  
Les Vêtements Utility;  
Linde Canada Ltée;  
Logistik Unicorp;  
Louis-Hébert Uniformes inc.;  
Magasin Latulippe inc.;  
Opale International inc.;  
Outdoor Outfit;  
Quality Sport Ltd;  
Shark Trading inc.;  
CALCIO 1 Sérigraphie Vellone.

Nous avons reçu neuf (9) soumissions :

Antonio Moreau (1984) Ltée;  
Centre du Travailleur F.H. inc.;  
Equipement de Securite Universel inc.;  
Gagnon Levesque inc.;  
Groupe Trium inc.;  
Les Vêtements Utility;  
Magasin Latulippe inc.;  
Opale International inc.;  
CALCIO 1 Sérigraphie Vellone.

Les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission se sont désistés pour des motifs administratifs et techniques.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Montant total (taxes incluses)
CALCIO "1" Serigraphie Vellone	300 149,14 \$		300 149,14 \$
Magasins latulippe inc.	300 573,62 \$		300 573,62 \$
Centre du travailleur FH inc.	304 959,69 \$		304 959,69 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	306 224,87 \$		306 224,87 \$
Les vêtements Utility inc.	312 492,85 \$		312 492,85 \$
Équipement de sécurité Universel inc.	329 164,23 \$		329 164,23 \$
Gagnon Levesque inc.	355 810,83 \$		355 810,83 \$
Groupe Trium inc.	368 993,87 \$		368 993,87 \$
Opale International inc.	388 031,43 \$		388 031,43 \$
Estimation interne	322 211,83 \$		322 211,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			329 600,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			9,81%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			87 882,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			29,28%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(22 062,69) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-6,85%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			424,48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,14%

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ou n'est inscrit au Registre des entreprises non



admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Centre de distribution de Montréal a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 322 211,83 \$, taxes incluses, pour une période vingt-quatre (24) mois. Cette estimation est basée sur les historiques de consommation et les derniers prix unitaires obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration des prix unitaires de 2,05 %. Cette majoration correspond à la moyenne sur les trois (3) dernières années de l'indice des prix à la consommation (IPC), tel que publié par Statistique Canada (Tableau 326-0021).

On remarque une économie de **22 062,69 \$** représentant un pourcentage de **6,85 %** de moins entre le montant total estimé (322 211,83 \$, taxes incluses) et le montant total octroyé (300 149,14 \$, taxes incluses).

Globalement, comparativement aux achats précédents pour ces produits, la variation des prix à la baisse de 6,85 % pour ces articles est justifiée par une concurrence vive entre les distributeurs, l'assurance d'un contrat d'une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune et la clause d'indexation des prix selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années subséquentes.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente-cadre seulement.

L'entente-cadre à la suite de l'appel d'offres 17-15996 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements et les services centraux pourront faire appel à cette entente-cadre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. En plus, la Ville risquerait de perdre la possibilité d'économies de volume. Dans le cas où le contrat ne serait pas octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les arrondissements et les services centraux ne pourraient pas fournir aux employés les pièces vestimentaires nécessaires dans le cadre de leur travail et en accord avec la Convention en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra l'entente-cadre avec la firme retenue.

CE : 7 juin 2017.

Début du contrat : 7 juin 2017.

Fin du contrat : 6 juin 2019.

Fin du contrat incluant les années optionnelles : 6 juin 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Badre Eddine SAKHI  
Agent d'approvisionnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-15

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit DAGENAI  
Directeur général adjoint  
**Tél :** 514 872-9466  
**Approuvé le :** 2017-05-16



**Dossier # : 1175277002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'exécution de travaux de réfection du monte-charge no. 32 à l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 462 311,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5899 (2 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 462 311,60 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réfection du monte charge no. 32 à l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Baillets située au 8585 de La Vérendrye, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Ascenseurs Innovatec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 440 296,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5899;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-28 14:44

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175277002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'exécution de travaux de réfection du monte-charge no. 32 à l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs - Dépense totale de 462 311,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5899 (2 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs est située au 8585 de La Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle. Cette usine est en service depuis 1978. Elle produit en moyenne 1 136 000 m3 d'eau potable par jour. Elle fournit, à elle seule, plus de la moitié des besoins en eau potable pour l'agglomération de l'île de Montréal. Cette infrastructure stratégique s'étend sur une superficie de 200 000m<sup>2</sup> et est sur plusieurs niveaux. Une cinquantaine de personnes veillent à son opération et à son entretien quotidiennement.

En 2011, suite à une étude menée sur l'état des équipements mécaniques, électriques et de mécanique du bâtiment, la Direction de l'eau potable a lancé un vaste projet de modernisation de l'usine.

Dans le cadre de ce projet, en 2015, la conclusion d'une étude technique, visant à établir les besoins de rénovation du monte-charge no.32 indiquait que l'appareil a atteint sa durée de vie utile. Les modifications recommandées sur le système existant vise à optimiser les installations face aux nouvelles technologies disponibles sur le marché.

En 2016, une firme spécialisée en transport vertical et une firme de génie électrique ont été mandatées afin de réaliser les plans et devis en vu des travaux de réfection du monte-charge no.32.

Finalement, l'appel d'offres public des travaux a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir le 27 mars 2017, pour une durée de 16 jours. Les soumissions dûment reçues ont été ouvertes le 12 avril 2017. La durée de validité des offres était de 120 jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions.

Un (1) addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, afin de transmettre aux soumissionnaires le bordereau de soumission en version électronique.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**BC 1092135** - Octroyer un contrat à la firme *Consultants Exim Inc* pour services professionnels d'expertise pour la réhabilitation et mise aux normes du monte-charge au bâtiment haute pression à l'Usine d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs (CJDB) pour un total de 24 949,58 \$ taxes incluses.

**BC 1147660** - Accorder un contrat à la firme *Groupe-Conseil Berman* pour les services professionnels en ingénierie électrique pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux en lien avec le projet de réfection du monte-charge no.032 à l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, située au 8585, boul. De La Vérendrye à LaSalle – Dépense totale de 9 198,00 \$ toutes taxes et contingences incluses – contrat 14974.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Ascenseurs Innovatec inc. afin de réaliser des travaux de réfection du monte charge no. 32 à l'usine d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs située au 8585 de La Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle.

Ce projet corrigera les problématiques liées à la désuétude du monte-charge no.32. Ces travaux correctifs sont conformes aux recommandations des professionnels, du Services de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), d'une firme spécialisée en transport vertical ainsi que d'un ingénieur électrique.

L'envergure des travaux se résume comme suit :

- Remplacement du moteur du monte-charge;
- Modernisation de l'appareil;
- Installation d'un système de dépannage à batterie;
- Divers travaux électriques.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, quatre (4) entreprises se sont procurées le cahier des charges : Ascenseurs Altitude, Ascenseurs Innovatec inc., Ascenseur ThyssenKrupp et Procova inc.

Deux (2) soumissions ont été déposées. Les soumissions reçues par les entreprises suivantes sont conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Montant forfaitaire (sans taxes)	Contingences (sans taxes)	Total (sans taxes)	Total (avec taxes)
Ascenseurs Innovatec inc.	333 000,00\$	49 950,00\$	382 950,00\$	440 296,76 \$
Procova inc.	352 000,00\$	52 800,00\$	404 800,00\$	465 418,80 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	451 000,00\$	67 650,00\$	518 650,00\$	596 317,84 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			393 875,00\$	452 857,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				

$((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	2,85%	2,85%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) ( <i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i> )	21 850\$	25 122,04\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ( $((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100$ )	5,7%	5,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) ( <i>la plus basse conforme - estimation</i> )	-135 700\$	-156 021,08\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ( $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$ )	-26,16%	-26,16%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Ascenseurs Innovatec inc. est 26,16% (156 021,08 \$ avec taxes) plus bas que l'estimation des professionnels qui était de 596 317,84 \$, taxes incluses. Cette différence de 26% est due à une surévaluation des conditions générales d'exécution (phasage, échancier, localisation des travaux, etc.) dans l'estimation des travaux ainsi qu'aux conditions favorables du marché actuel.

Après analyse des soumissions, les professionnels recommandent l'octroi du contrat à Ascenseur Innovatec inc. qui a présenté la plus basse soumission conforme (voir pièce jointe no. 1 - Analyse des soumissions et recommandations).

L'entreprise Ascenseurs Innovatec inc. est autorisée à soumissionner puisqu'elle ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste des entreprises non admissibles du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 462 311,61 \$, taxes incluses. Ce montant comprend le prix forfaitaire de l'entrepreneur de 382 866,75 \$, taxes incluses, un montant pour travaux contingents de 15% pour un montant de 57 430,01 \$, taxes incluses, ainsi que des dépenses incidentes de 5% pour une somme de 22 014,84 \$, taxes incluses (voir pièce jointe no. 2 - Tableau de calcul des coûts SGPI).

Le coût total maximal de ce contrat de 462 311,61 \$, taxes incluses, est prévu au Programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'eau.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération (voir intervention des finances pour l'identification des imputations budgétaires).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les directives de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal qui ont été appliquées selon la nature et l'ampleur de ce projet sont celle relatives à la gestion des déchets de construction.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de perturber les opérations de l'usine si le monte-charge no. 32 actuel tombe en panne.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : Juillet 2017  
Fin des travaux : Novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Yvon DAOUST, Service de l'eau

Lecture :

Yvon DAOUST, 18 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Philippe FORGET  
Concepteur des aménagements

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-17

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-05-26

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-05-26

**Dossier # : 1176469002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019, pour une somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 41 245,42\$ pour 2018 et les exercices subséquents.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et ACCEO SOLUTIONS INC., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 32 % par l'agglomération, pour un montant de 305 049,05 \$;
3. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 41 245,42 \$ à compter de 2018.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-29 11:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176469002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions numériques , Division Solutions numériques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour l'extension fonctionnelle de la solution, pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019, pour une somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 41 245,42\$ pour 2018 et les exercices subséquents.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du virage vers la ville intelligente et numérique, la Ville de Montréal (Ville) a établi comme objectif de concevoir une stratégie d'évolution de sa présence numérique. Cette stratégie se décline principalement en trois (3) volets :

1. Proposer une expérience-citoyenne homogène et simplifiée (définie par une offre claire qui priorise les informations les plus recherchées);
2. Développer des services en ligne efficaces et attrayants tout en valorisant l'identité de la Ville;
3. Intégrer et optimiser l'utilisation des médias sociaux pour augmenter le dialogue avec le citoyen, pour améliorer la personnalisation de la relation citoyenne et pour stimuler la démocratie participative.

L'évolution du système Ludik concerne les volets 1 et 2 de la présence numérique. En effet, ce système contient plusieurs composantes permettant la gestion des opérations de sports et de loisirs. Près de 700 employés de la Ville utilisent Ludik dans les 46 bibliothèques, les centres sportifs et de loisirs, ainsi que dans certains bureaux Accès Montréal. Un module permet la production de la carte de bibliothèque et de loisirs. Avec cette carte, un citoyen peut emprunter des documents à la bibliothèque, s'inscrire à une activité de loisirs et réserver un terrain de tennis. De plus, les 19 arrondissements et la Division de la gestion des installations sportives du Service de la diversité sociale et des sports utilisent Ludik pour la gestion de la programmation, les inscriptions aux activités, ainsi que la gestion des réservations des espaces sportifs, des loisirs et la gestion des prêts d'équipement.

Le système Ludik comprend également une composante utilisée par le citoyen, « Loisirs en ligne ». Cette composante permet aux citoyens de consulter en ligne les activités offertes, de s'inscrire en ligne à une activité, de consulter en ligne le répertoire des organismes et celui des installations, ainsi que de réserver en ligne certains plateaux sportifs.

Dans le cadre de la présence numérique, il devient important d'intégrer des améliorations de nouveaux services ainsi que des interfaces plus conviviales afin d'assurer une expérience citoyenne optimale.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. (fournisseur exclusif) pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik, ainsi que pour l'ajout d'améliorations fonctionnelles à la solution, pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2019, pour une somme maximale de 958 150,74 \$, taxes incluses, à approuver un projet de convention à cette fin, et à autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 41 245,42 \$ pour 2018 et les exercices subséquents.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0930 /CM16 0728 - 8 juin 2016 / 21 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 276 212,47 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 / Approuver un projet de renouvellement de contrat de services à cet effet

CE15 2168 /CM15 1473 - 2 décembre 2015 / 14 décembre 2015 - Approuver un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 131 716,41 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016.

CE14 1601 /CM14 1025 - 22 octobre 2014 / 28 octobre 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à Acceo Solutions inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Ludik pour une somme maximale de 263 432,81 \$, taxes incluses, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015 et approuver le contrat de services à cet effet.

CE13 0183 / CM13 0129 - 20 février 2013 / 25 février 2013 - Autoriser une dépense de 28 787,46 \$, taxes incluses, pour l'entretien du progiciel Ludik à La Société GRICS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 13 février 2012 et le contrat de services de maintenance entre la Ville et Acceo Solutions inc. pour la solution Ludik, pour une somme maximale de 720 263,20 \$, taxes incluses, pour la période du 14 février 2012 au 31 décembre 2014 (de gré à gré).

CG12 0052 - 23 février 2012 - Autoriser une dépense de 399 374,14 \$ pour l'entretien du progiciel Ludik par La Société GRICS, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 31 décembre 2011 et approuver la quittance à cette fin.

CM09 1044 - 15 décembre 2009 - Autoriser l'achat des licences d'utilisation du progiciel Ludik à La Société GRICS afin de permettre à 8 arrondissements à se joindre au projet de « Loisirs en ligne » pour une somme maximale de 200 139 \$.

CM09 0853 - 22 septembre 2009 - Approuver l'entente entre la Ville et La Société GRICS pour des services techniques de développement de plusieurs fonctionnalités permettant d'utiliser le progiciel Ludik dans les bibliothèques et les centres de loisirs au montant de 664 375 \$.

CG07 0319 - 30 août 2007 - Approuver la convention de services professionnels entre la Ville et La Société GRICS afin de mettre en place la version courante du progiciel Ludik dans 11 arrondissements ainsi que pour le développement des fonctionnalités permettant l'inscription aux activités de loisirs, par Internet, pour un montant total approximatif de 1 076 000 \$.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'extension fonctionnelle de la solution pour les citoyens et pour les responsables des activités de loisirs dans les arrondissements telles que :

- Une évolution de l'interface pour le citoyen et la pleine fonctionnalité de la gestion des familles et à la tarification familiale pour l'inscription en ligne;
- Un accès complet aux API (interfaces ouvertes) facilitant l'intégration des loisirs à la stratégie de la présence numérique de la Ville;
- La production des principaux indicateurs Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC), reliés aux activités de loisir propre à la Ville tels que le nombre d'inscriptions, le nombre de participants, le nombre de visites, la capacité d'accueil, etc.;
- L'importation de la programmation des activités de loisirs non réalisées en régie interne facilitant l'intégration de la programmation municipale pour l'ensemble des activités de loisirs disponible aux citoyens.

Le présent dossier vise également la réalisation des changements (DDC) demandés à la solution Ludik afin de se conformer aux nouveaux modes de fonctionnement devant être implantés en 2017-2018 :

- Le transfert d'information entre les systèmes de gestion des recettes et le système de gestion administratif SIMON (projet 73 000 - recettes et encaissements), et un service web permettant d'extraire les données financières de Ludik afin d'automatiser le report des informations financières dans le système SIMON;
- Le développement d'un interface de communication de données (API) permettant les opérations de création, de mise à jour, de lecture et de suppression des éléments constituant le dossier citoyen (projet 70190 - présence numérique fondation), et un service web permettant de créer des dossiers de citoyen dans le système des loisirs afin de soutenir la démarche de mise en place d'un outil centralisé de gestion des informations citoyennes et assurer la synchronisation des systèmes.

Enfin, le présent dossier vise à renouveler le contrat d'entretien de tous les modules de la solution Ludik utilisés par la Ville, tel que décrit dans l'annexe A contenue en pièce jointe et incluant l'accès aux modules suivants :

- Module contrôle d'accès : Module permettant de contrôler l'accès à un endroit physique par le biais d'un contrôle électronique d'une guérite d'accès gérée par les interfaces logicielles;
- Module fiche santé : Module de service numérique en ligne permettant de simplifier la mise à jour des informations médicales des enfants inscrits dans les camps de jour;
- Module tableau de bord : Module permettant de voir des indicateurs en lien avec les données gérées par Ludik.

## **JUSTIFICATION**

L'offre de loisirs ajoute à la prestation en ligne aux citoyens et s'inscrit dans la portée du projet présence numérique et en visant des services en ligne efficaces et attrayants tout en valorisant l'identité de la Ville et en améliorant la personnalisation de la relation citoyenne. L'offre de services pour l'entretien de la solution Ludik, développée en français et utilisée dans les grandes villes du Québec, a été transmise par Acceo Solutions inc. qui est le

fournisseur exclusif de ces services depuis le 14 février 2012. Ce contrat est accordé, de gré à gré, à Acceo Solutions inc., puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (a et b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes, concernant les contrats accordés de gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

Les possibilités de couplage du système Ludik avec les autres systèmes de la Ville seront rehaussées, notamment dans le cadre des projets présence numérique et recettes et encaissements. La livraison des améliorations se fera au cours de la période d'entretien de la solution. Les déboursés se feront à la livraison de chaque amélioration.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 958 150,74 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Description	2017	2018	Total
Extension fonctionnelle et DDC (PTI)	350 483,30 \$		350 483,30 \$
Support et entretien Ludik (BF)	276 212,47 \$	331 454,97 \$	607 667,44 \$
<b>Total (PTI + BF)</b>	<b>626 695,74 \$</b>	<b>331 454,97 \$</b>	<b>958 150,74 \$</b>

Extension fonctionnelle et DDC (PTI) :

La dépense de 350 483,30 \$ taxes incluses sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des technologies de l'information dans le cadre du projet 72515 - Système de gestion des loisirs municipaux. Un montant maximal de 320 037,97 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-044. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La livraison des extensions fonctionnelles et des DDC se fera au cours de la période d'entretien de la solution. Les déboursés se feront à la livraison de chaque extension fonctionnelle et des DDC.

### Support et entretien Ludik (BF):

Les dépenses de 276 212,47 \$, taxes incluses pour 2017 et de 331 454,97 \$ taxes incluses pour 2018, seront assumées à même le budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

Un ajustement est demandé à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à hauteur de 41 245,42\$ à compter de 2018, pour assumer les frais d'entretien de la solution Ludik.

En référence au tableau comparatif des coûts d'entretien, le montant du coût d'entretien pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 représente une augmentation de 0% par rapport au montant de l'année 2016-2017 et de 20% pour l'année 2018-2019.

Tableau comparatif des coûts d'entretien (même quantité)			
Année	Coût avec taxes	Variation annuelle	Durée du contrat
2013	250 745,11 \$		1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013
2014	258 267,47 \$	3%	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014
2015	263 432,81 \$	2%	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

2016 (durée de 6 mois)	131 716,41 \$	0%	1 <sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016
1er juillet 2016 au 30 juin 2017	276 212,47 \$	3,2 % annuellement pour 2016 et 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017
1er juillet 2017 au 30 juin 2018	276 212,47 \$	0%	1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018
1er juillet 2018 au 30 juin 2019	331 454,97 \$	20%	1 <sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération. Cette dépense sera assumée à 50,2 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat permet d'assurer le maintien et le bon fonctionnement du système offrant l'inscription en ligne ou au comptoir aux activités de loisirs offertes dans les arrondissements, de même que la réservation des plateaux sportifs et la production des cartes citoyennes. Le système permet aussi d'emprunter des livres dans les bibliothèques, de créer et mettre à jour des dossiers des citoyens (changement d'adresse, de numéro de téléphone, etc.). L'ajout d'améliorations fonctionnelles permettra de faciliter l'intégration des loisirs à la stratégie de présence numérique, l'intégration avec le système SIMON et de mieux soutenir les activités de gestion de la solution dans les arrondissements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le comité exécutif : 7 juin 2017  
 Approbation par le conseil municipal : 12 juin 2017  
 Octroi du contrat au fournisseur Acceo : fin juin 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Georges DION  
Gestionnaire de projets majeurs

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-17

Richard GRENIER  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard GRENIER  
Directeur Solutions numériques

**Approuvé le :** 2017-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2017-05-29



**Dossier # : 1175139001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Solutions Necando Inc. pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15964 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Solutions Necando inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, un contrat pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-15964 ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 64,92% par l'agglomération, pour un montant de 1 342 820,77 \$, taxes incluses.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-19 12:05

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1175139001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Solutions Necando Inc. pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15964 - 1 soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au fil des ans, la Ville de Montréal (Ville) a déployé une multitude de services et de systèmes informatiques qui viennent en appui aux services municipaux. Le fonctionnement du parc informatique est assuré par un ensemble de composantes matérielles qui utilisent divers logiciels pour assurer la fonctionnalité et la performance requises au maintien des opérations de l'organisation. Plusieurs systèmes informatiques vitaux pour l'organisation sont basés sur des composants logiciels d'IBM. Ceux-ci couvrent notamment les besoins du Service des technologies de l'information (Service des TI), du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que du Service de l'eau.

L'importance des services offerts et le maintien de la continuité opérationnelle exigent le renouvellement de l'entente de service avec IBM. L'entente, appelée « Passeport Avantage », permet de bénéficier du support et des services de mise à niveau des composantes de façon à protéger les investissements consentis par la Ville au fil des ans. Le maintien de ce type d'entente assure l'évolution des produits et permet de tirer le maximum de bénéfices des composantes technologiques en place.

Des nouvelles licences du logiciel de sauvegarde seront acquises afin d'harmoniser la technologie de sauvegarde à travers tous les services intégrés et de répondre à la croissance de capacité de traitement.

Par le passé, pour supporter ses logiciels, la Ville utilisait une entente entre IBM et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Puisqu'à ce jour il n'y a aucune nouvelle entente disponible au CSPQ pour maintenir le support des logiciels IBM, le Service des TI a donc lancé l'appel d'offres 17-15964.

Cet appel d'offres public, publié sur le site SEAO ainsi que dans le quotidien Le Devoir, a été lancé le 13 mars 2017, et l'ouverture des soumissions s'est faite le 5 avril 2017. Au total, vingt-deux (22) jours ont été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions est de 365 jours de la date du dépôt des



soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 3 addendas ont été publiés:

No. addenda	Date	Portée
1	2017-03-23	Nouveau bordereau
2	2017-03-24	Nouveau bordereau numérique
3	2017-03-28	Report de la date d'ouverture des soumissions

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à Solutions Necando Inc. pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0552 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à CDW Canada Inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour la période du 1er décembre 2015 au 31 mai 2017, pour une somme maximale de 2 250 261,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14568) - (2 soumissionnaires)

CG14 0578 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat à CDW Canada inc. pour la fourniture du support des logiciels IBM, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 1 457 225,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14048 (3 soumissionnaires)

CG13 0453 - 28 novembre 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (Maximo), pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 438 623,09 \$, taxes incluses.

CG13 0387 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la réinscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014, pour une somme maximale de 1 028 378,87 \$, taxes incluses.

CG12 0481 - 20 décembre 2012 - Accorder un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,71\$, taxes incluses.

CG09 0507 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à Microserv par l'entremise du Centre de services partagés du Québec pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour les périodes du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2012, au prix maximal de 2 503 072,68 \$, taxes incluses.

### **DESCRIPTION**

L'entente Passeport Avantage d'IBM désigne les droits, les devoirs et les obligations de chacune des parties dans la gestion des programmes, l'abonnement aux logiciels et

l'assistance désignée d'IBM.

Le renouvellement de l'entente Passeport Advantage permettra à la Ville de bénéficier du support technique et des mises à jour des logiciels IBM.

Les services informatiques couverts par l'entente sont les suivants :

- Système de prise des copies de sauvegarde;
- Gestion de l'archivage des copies de sauvegarde;
- Intégration de données et présentation sur site Intranet et Internet;
- Gestion d'inventaire et de pièces pour le parc automobile du SPVM;
- Gestion des actifs et des opérations du Service de l'eau;
- Gestion de la conformité des règles d'utilisation des licences;
- Inventaire des produits logiciels IBM;
- Analyse visuelle multidimensionnelle de données;
- Courrier électronique;
- Accès sécurisé à partir de l'externe de la Ville;
- Système de gestion des dossiers décisionnels (GDD).

## JUSTIFICATION

Le maintien de la continuité opérationnelle des systèmes informatiques basés sur les produits logiciels d'IBM est vital pour assurer la prestation de services à la Ville et à ses citoyens. En ce sens, il est requis de procéder au renouvellement de l'entente Passeport Advantage.

Sur un total de 6 preneurs du cahier des charges, 1 preneur (16.67 %) a déposé une offre. Toutefois, une soumission a été déposée avec plusieurs heures de retard et a été retournée au soumissionnaire sans être ouverte. Un seul avis de désistement a été transmis au Service de l'approvisionnement par une firme disant avoir répondu via son réseau de revendeurs.

À la suite de l'analyse de la seule soumission reçue, elle a été jugée conforme administrativement par le Service de l'approvisionnement.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Solutions Necando Inc.	2 068 559,01 \$		2 068 559,01 \$
Dernière estimation réalisée			2 230 271,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			2 068 559,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 161 712,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	- 7,25 %

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, ce dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant à la condition suivante :
  - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de l'octroi du contrat, la dépense totale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses, sera imputée d'une part au PTI 2017-2019 du Service des TI pour un montant de 381 314,13 \$, taxes incluses, et d'autre part aux budgets de fonctionnement des Services concernés (Service des TI et Service de l'eau) pour un montant de 1 687 244,88 \$, taxes incluses.

Description	Montants affectés à la période : du 1er juin au 31 décembre 2017	Montants affectés à la période : du 1er janvier au 31 mai 2018	Total
Acquisition de licences (PTI)	381 314,13 \$		381 314,13 \$
Support et entretien des licences (BF)	984 226,18 \$	703 018,70 \$	1 687 244,88 \$
<b>Total (PTI + BF)</b>	<b>1 365 540,31 \$</b>	<b>703 018,70 \$</b>	<b>2 068 559,01 \$</b>

#### • Dépenses capitalisables (PTI) :

La dépense de 381 314,13 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70900 - Gestion capacité des serveurs. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition des nouvelles licences. Cette dépense, net de ristourne, représente un montant maximal de 348 190,63 \$, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-051 et d'agglomération RCG 15-052.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50.2 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

#### • Dépenses aux Budgets de fonctionnement (BF) de l'année 2017 :

Pour des raisons administratives, un bon de commande annuel, par unité d'affaires, sera émis en 2017.

La dépense de 1 687 244,88 \$ sera établie en fonction de la répartition et de la période couverte ci-dessous mentionnées :

Description (Couverture)	Budget de fonctionnement 2017 du Service des TI	Budget de fonctionnement 2017 du Service des TI	Total

	(Période de 7 mois : du 1er juin au 31 décembre 2017)	(Période de 5 mois: du 1er janvier au 31 mai 2018)	
Service des TI (incluant SPVM)	627 661,75 \$	448 329,82 \$	1 075 991,57 \$
<b>Total</b>	<b>627 661,75 \$</b>	<b>448 329,82 \$</b>	<b>1 075 991,57 \$</b>
<b>Description</b> (Couverture)	<b>Budget de fonctionnement 2017 du Service de l'eau</b> (Période de 7 mois : du 1er juin au 31 décembre 2017)	<b>Budget de fonctionnement 2017 du Service de l'eau</b> (Période de 5 mois : du 1er janvier au 31 mai 2018)	<b>Total</b>
Direction de l'eau potable - DEP	183 313,90 \$	130 938,50 \$	314 252,40 \$
Direction de l'épuration des eaux usées - DEEU	173 250,53 \$	123 750,38 \$	297 000,91 \$
<b>Total</b>	<b>356 564,43 \$</b>	<b>254 688,88 \$</b>	<b>611 253,31 \$</b>

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif, coûts de support et entretien des années antérieures (base comparative de 12 mois):

<b>Passeport Avantage</b>			
<b>Comparaison des années antérieures</b>			
<b>Périodes</b>	<b>Montants taxes incluses (pour 12 mois)</b>	<b>Écart en \$</b>	<b>Écart en %</b>
2013-2014	1 467 001,96 \$	585 473,25 \$	-
2014-2015	1 457 225,05 \$	(9 776,91) \$	(0,67)%
2015-2017 (18 mois)	1 500 174,45 \$	42 949,40 \$	2,95%
2017-2018 Excluant acquisitions et rapatriement de licences	1 559 082,35 \$	58 907,90 \$	3,93%
2017-2018 Incluant acquisitions et rapatriement de licences	1 687 244,88 \$	187 070,43 \$	12,47%

En ce qui concerne 2017-2018, l'augmentation globale de l'entente de support IBM Passeport Avantage sera de 187 070,43 \$, ce qui représente une hausse de 12,47 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique par les facteurs suivants:

<b>Description</b>	<b>Portion de l'écart en \$</b>	<b>Portion de l'écart en %</b>
Une augmentation des coûts de support des licences existantes due à la fluctuation des prix et du taux de change depuis 2015 (*)(**)	58 907,90 \$	3,93%

Ajout des licences acquises pour le projet de gestion d'actifs municipaux au Service de l'eau	85 414,31 \$	5,69%
Ajout de nouvelles licences logiciels (SPSS)	4 298,98 \$	0,29%
Rapatriement de licences couvertes précédemment par un contrat de gré à gré au SPVM	38 449,24 \$	2,56%
Total	187 070,43 \$	12,47%

(\*) Le taux d'inflation au Canada a varié de 1,38% en moyenne alors que le taux de change a varié de 8% depuis 2015.

(\*\*) Ce montant était initialement de 97 198,40 \$. Le service des TI a procédé à une rationalisation de certaines licences pour une valeur de 38 290,50 \$, ce qui donne une variation nette de 58 907,90 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le renouvellement du contrat permettra à la Ville de limiter les risques opérationnels en cas de panne de système. Il permettra aussi de maintenir à jour certains systèmes informatiques essentiels au bon fonctionnement de l'organisation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- Approbation du dossier au CE - 7 juin 2017;
- Approbation du dossier au CM - 12 juin 2017;
- Approbation du dossier au CG - 15 juin 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GALLICHAN  
Cadre en reaffectation

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-04-13

Philippe COUVAS  
Chef de division - centre d expertise -  
infrastructures et plateformes

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin PAGÉ  
Directeur par intérim - Centre d'expertise  
plateformes & infrastructures

**Approuvé le :** 2017-04-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Approuvé le :** 2017-04-19

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE175139001**

**Accorder un contrat à Solutions Necando Inc. pour  
l'acquisition de licences, le support et l'entretien des  
logiciels IBM, pour la période du 1er juin 2017 au 31  
mai 2018, pour une somme maximale de  
2 068 559,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public  
#17-15964 - 1 soumissionnaire.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE175139001**

Accorder un contrat à Solutions Necando Inc. pour l'acquisition de licences, le support et l'entretien des logiciels IBM, pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme maximale de 2 068 559,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #17-15964 - 1 soumissionnaire.

À sa séance du 17 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont posé diverses questions pour bien comprendre la présence d'un seul soumissionnaire conforme dans ce dossier. Le Service a expliqué que le marché pour ce type de services en est un d'oligopole. Il y a tout de même une certaine concurrence parmi les revendeurs de produits IBM, mais cette concurrence ne s'est pas manifestée dans le présent appel d'offres.

Le Service a tout de même souligné que le prix soumis par l'adjudicataire était inférieur à l'estimation faite durant la période de l'appel d'offres.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :



*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE175139001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1176634001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda # 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et aussi pour la mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de \$23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda # 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et aussi pour la mise à niveau du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de \$23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 25 mai 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69,73 % par l'agglomération pour un montant de 8 183 260,41 \$, taxes incluses.
3. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à hauteur de 226 000 \$, taxes incluses pour 2018, 492 600 \$, taxes incluses pour 2019, 605 100 \$, taxes incluses pour 2020 et les années subséquentes.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-29 11:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176634001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda # 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, et aussi pour la mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la version 2.4 ou la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de \$23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Système de Gestion des Interventions (SGI) est au cœur des activités opérationnelles du Service de sécurité Incendie de Montréal (SIM). Il permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé par plus de 2400 pompiers, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il soutient la gestion de plus de 127 500 interventions par année. Il est composé principalement d'une solution pour les communications entre véhicules, déployée en 2004 et d'un système de répartition assisté par ordinateur (RAO), mis en service en 2007.

Le SGI permet aussi d'acheminer aux intervenants du SIM plusieurs types d'informations pertinentes relatives aux interventions, telles que le type de bâtiment, la présence de matières dangereuses et la localisation des bornes d'incendie. Son utilisation contribue à la réduction du temps de réponse à un appel d'urgence et à l'amélioration des processus de répartition du SIM, ce qui a un impact majeur sur la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM.

Le contrat initial du SGI (CG06 0101) a été octroyé le 2 mars 2006 à EDS Canada Inc. qui

en 2008 s'est fusionné avec Hewlett-Packard Canada Enterprise Co. En janvier 2017, Hewlett-Packard Canada Enterprise Co a changé sa raison sociale et est devenue ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (ESIT).

La version actuelle du SGI date de plus de 10 ans et nécessite une mise à jour importante. En effet les infrastructures technologiques et applicatives du SGI sont en fin de vie utile. L'évolution de l'infrastructure technologique et applicative n'est plus possible car la version Artémis 2.0 en place doit être mise à jour, ce qui a pour effet de freiner le SIM dans l'optimisation de ses processus opérationnels. Les systèmes d'exploitation des serveurs, des postes de travail au Centre de communication Sécurité Incendies (CCSI), des logiciels de gestion de bases de données et de la cartographie sont aussi en fin de vie utile et requièrent une mise à jour.

De plus, les fonctions de mobilité et d'optimisation de la répartition par de nouveaux algorithmes doivent être ajoutées lors du déploiement de la nouvelle version 2.4 du RAO, afin de réduire le temps d'assignation des véhicules, d'optimiser la gestion complète des interventions et de personnaliser le niveau d'alerte pour plus de 3 000 usagers.

Le présent dossier vise l'approbation de l'addenda # 6 se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de gestion des interventions d'urgences (SGI) du SIM, et la mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis de la version 2.0 à la dernière version disponible commercialement avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020, avec la possibilité de 2 renouvellements annuels, pour une dépense additionnelle de 11 735 676,89 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de \$23 353 237,39 \$ à 35 088 914,28 \$, taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0323 – 29 août 2013 - Approuver le projet d'addenda 5 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co (CG12 0401), pour une période de 48 mois, soit du 28 novembre 2013 au 27 novembre 2017 pour une dépense additionnelle de 8 908 840,40 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 444 396,99 \$ à 23 353 237,39 \$, taxes incluses.

CG12 0401 – 25 octobre 2012 - Approuver l'addenda 3 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat avec Hewlett-Packard Enterprise Canada Co. (HP) (CG12 0037), et l'addenda 4 du contrat d'entretien du SGI avec HP afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, pour une dépense additionnelle de 231 789,60 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 \$ à 14 444 396,99 \$, taxes incluses.

CG12 0037 – 23 février 2012 - Exercer l'option de renouvellement, pour une première année, du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme Hewlett-Packard Enterprise Canada Co., pour la période du 28 novembre 2012 au 27 novembre 2013, pour un montant de 1 585 211,73\$, taxes incluses

CG08 0422 – 28 août 2008 - Approuver l'addenda numéro 2 au contrat de service octroyé à EDS Canada Inc. (appel d'offres public 05-8330) relatif à l'application SGI du Service de sécurité incendie de Montréal, pour un montant additionnel maximal de 937 116,99 \$.

CG08 0051 - 28 février 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 701 444,94 \$, taxes incluses, pour l'augmentation des frais de télécommunication et de support du système de

gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat octroyé à EDS Canada Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 10 988 833,73 \$ à 11 690 278,67 \$, taxes incluses (appel d'offres public 05-8330) / Approuver le projet d'addenda à cette fin.

CG06 0101 – 2 mars 2006 - Octroyer à la firme EDS Canada Inc. un contrat, au montant de 10 988 833,73 \$ suite à l'appel d'offres public 05-8330 pour la réalisation de la phase II du projet de remplacement du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le contrat avec ESIT comprend les trois éléments suivants :

1. La mise à jour du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) Artémis à la dernière version disponible commercialement. Cette mise à jour inclura toutes les fonctionnalités déjà existantes dans Artémis 2.0 ainsi que toutes les demandes de changement (DDC) et projets associés qui y ont été effectuées depuis 2007.
2. Le déploiement des ajouts fonctionnels dans la nouvelle version, incluant :
  - L'interface complète de l'utilisateur en mode Web (Artemis Web);
  - La gestion de supervision du système (Artemis supervision);
  - Le modèle de gestion des profils pour plus de 100 usagers (gestion de profil et fin de session);
  - L'optimisation de la répartition des véhicules d'un temps cible (optimisation ETA);
  - La nouvelle application de gestion des algorithmes de répartition ce qui optimisera le temps d'assignation des véhicules lors d'une intervention;
  - L'infrastructure technologique complète et robuste incluant la mise en service du module cartographique;
  - L'application mobile Smartemis dont les fonctionnalités offrent un suivi en temps réel des interventions et un niveau d'alerte personnalisé. Ceci permet d'être averti dès le début de l'intervention et d'avoir des statuts de façon continue.
3. La maintenance, l'entretien et le support de l'ensemble de la solution technologique, incluant toutes les fonctionnalités, les modifications de la solution, les demandes de service ainsi que tous les autres biens et services fournis pour la solution. ESIT demeure responsable de l'intégration de bout-en-bout. Les services de support et d'entretien assurent la disponibilité et le fonctionnement adéquat du SGI 24 heures par jour et 365 jours par année, ainsi que l'évolution des fonctionnalités logiciels et de l'infrastructure technologique du système pour répondre aux besoins opérationnels du SIM. L'entretien et le support du SGI couvre principalement les trois types de services suivants :
  - L'exploitation du système SGI.
  - Le support du SGI pour les incidents, les requêtes et leurs demandes d'intervention.
  - La gestion et la réalisation des demandes de service pour l'évolution du SGI, ou la réalisation des ajustements fonctionnels en raison des nouveaux besoins émergents du SIM.

Pour plus de détails concernant l'offre de la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie en lien avec l'addenda # 6, se référer au sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Le présent dossier décisionnel vise à assurer l'évolution du Système de gestion des interventions d'urgences (SGI) du SIM. La firme ESIT supporte et entretient, depuis sa mise en service, les composantes du SGI, à titre d'intégrateur exclusif du fournisseur de la solution logicielle choisie. Il est l'intégrateur pour toutes les actions de support, d'ajustements ou d'ajouts aux diverses composantes du SGI.

Ce contrat est accordé, de gré à gré, à ESIT puisqu'elle est la seule firme en mesure de fournir les services requis dans le cadre de ce projet, compte tenu des technologies utilisées actuellement. Les exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et ville, concernant les contrats accordés en gré à gré, s'appliquent à ce dossier.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'AMF a autorisé le changement de nom de Hewlett-Packard Enterprise Canada Co à la firme ESIT le 22 mars 2017 (voir pièce jointe au sommaire).

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau comparatif des coûts annuels d'entretien des années antérieures et des coûts annuels d'entretien de base incluant les ajouts fonctionnels (taxes incluses) :

Période	Coût annuel d'entretien de base (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %	Coût annuel d'entretien de base incluant les ajouts fonctionnels (taxes incluses)	Écart en \$	Écart en %
2013	1 681 872,69 \$					
2014	2 181 003,28 \$	499 130,59 \$	30%			
2015	2 219 254,27 \$	38 250,99 \$	2%			
2016	2 251 504,49 \$	32 250,22 \$	1%			
2017	2 128 103,87 \$	-123 400,62 \$	-5%	2 135 990,61 \$		
2018	2 042 376,62 \$	-85 727,25 \$	-4%	2 169 551,10 \$	33 560,49 \$	2%
2019	2 073 961,32 \$	31 584,70 \$	2%	2 436 108,29 \$	266 557,18 \$	12%
2020	2 115 440,57 \$	41 479,25 \$	2%	2 571 953,41 \$	135 845,12 \$	6%

Le contrat de maintenance, d'entretien et de support se compose des coûts pour le support de base proprement dit indexé d'un taux annuel de 2 % (IPC) et d'une négociation compétitive avec le fournisseur ESIT.

Les écarts de 2018 à 2020 (20 % en 2018, 12 % en 2019 et 6 % en 2020) sur les ajouts additionnelles s'explique par le déploiement du module de cartographie Smartemis, les modules d'optimisations de répartitions de véhicules d'interventions et la mise en production complète du système.

Le montant maximal du contrat est de **11,735 676.89 \$**, taxes incluses et sera réparti comme suit :

Description	2017 (34 jours)	2018 (365 jours)	2019 (365 jours)	2020 (331 jours)	TOTAL
Mise à jour du système de répartition assistée par	364 292,60 \$	3 075 197,53 \$	1 006 166,91 \$	156 653,44 \$	<b>4 602 310,48 \$</b>

ordinateur (RAO) Artémis (PTI)					
Frais de maintenance, d'entretien et du support (BF) incluant les ajouts fonctionnels	191 516,03 \$	2 169 551,10 \$	2 436 108,29 \$	2 336 190,99 \$	<b>7 133 366,41 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>555 808,63 \$</b>	<b>5 244 748,63 \$</b>	<b>3 442 275,20 \$</b>	<b>2 492 844,43 \$</b>	<b>11 735 676,89 \$</b>

#### **Dépenses capitalisables (PTI) :**

La dépense de **4 602 310,48 \$**, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 72080 - Mise à jour et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence, et sera soumise à l'approbation du Comité sectoriel des technologies de l'information pour le budget additionnel et l'autorisation des crédits. Le montant maximal de 4 202 522,91 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG15-040. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

#### **Dépenses non capitalisables (BF) :**

La dépense additionnelle de **7 133 366,41 \$**, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour une période de 36 mois, soit du 28 novembre 2017 au 27 novembre 2020 sera assumée à même le budget de fonctionnement du Service des TI. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,2 % pour un montant de 3 580 949,94 \$, taxes incluses. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes. Un ajustement à la base budgétaire du Service des TI est requis à hauteur de 226 000 \$, taxes incluses pour 2018, 492 600 \$, taxes incluses pour 2019, 605 100 \$, taxes incluses pour 2020 et les années subséquentes.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La prolongation du contrat d'entretien et de support avec ESIT permettra d'assurer le fonctionnement optimal du SGI et l'optimisation continue de la performance des opérations du SIM.

La mise à jour des infrastructures permettra d'assurer la stabilité des composantes technologiques et logiciels, ainsi que de rencontrer les exigences de support par leurs éditeurs, afin de prévenir des délais de répartition pour les interventions d'urgence du SIM.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Autorisation du présent sommaire par les instances (CG) de la Ville : 15 Juin 2017;
- Émission du bon de commande pour le volet PTI : 19 juin 2017;
- Émission du bon de commande pour le volet BF : 28 novembre 2017.



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Sylvain CARRIÈRE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain CARRIÈRE, 29 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucia DELLA SALA  
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

**ENDOSSÉ PAR**

Mary PETTI  
C/D Solutions support aux opérations

Le : 2017-05-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gervais THIBAULT  
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice

**Approuvé le :** 2017-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Approuvé le :** 2017-05-29



**Dossier # : 1164338003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel B5 pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements annuels à la suite de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la Société de transport de Montréal (STM) dans le cadre du regroupement d'achats. (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec deux (2) options de prolongation de un (1) an chacune pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5.
2. d'accorder à la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la STM;
3. d'imputer les dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-19 16:14

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164338003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel B5 pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements annuels à la suite de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la Société de transport de Montréal (STM) dans le cadre du regroupement d'achats. (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les besoins de carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'achats. Le premier regroupement est piloté par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard. Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les douze (12) villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount).

Le deuxième regroupement, piloté par la Société de transport de Montréal (STM), est constitué de huit (8) sociétés de transport auquel s'est joint le regroupement de la Ville en 2007 afin de combler ses besoins en diesel et biodiesel.

En 2012, la Société de transport de Montréal a procédé au lancement d'un appel d'offres relativement aux besoins de carburants diesel et biodiesel. À la suite de ce processus, une entente-cadre a été conclue avec la compagnie TransMontaigne marketing Canada inc. En 2013, cette entente-cadre a fait l'objet d'une cession à la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland). La période prévue pour cette entente était de trois (3) ans avec deux (2) options de renouvellement d'une (1) année. En 2015, la STM a choisi d'exercer la première option de renouvellement pour une période d'une année pour laquelle la Ville a démontré son accord par la résolution du conseil d'agglomération CG15 0606.

À la suite de cette première prolongation, la STM devait prendre la décision d'exercer ou non la deuxième option de prolongation. Compte tenu de l'évolution du marché, notamment du plus grand nombre de soumissionnaires potentiels et des prix déposés dans le cadre

d'appels d'offres publiques, la STM a décidé de ne pas exercer l'option de prolongation et de lancer un nouveau processus de sollicitation de marché. Le contrat découlant de ce processus sera d'une période de trois (3) ans assortie de deux (2) options de renouvellement d'une (1) année.

L'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. L'appel d'offres a été sur le marché durant une période de cinquante-deux (52) jours civils.

Quatre addendas ont été émis durant la période de publication. Ceux-ci avaient pour but d'apporter des modifications aux annexes ou à une clause de l'appel d'offres. Deux des addendas incluait un report de date d'ouverture des soumissions.

Le présent dossier a pour but de conclure une entente-cadre avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) pour le regroupement de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres piloté par la STM. Cette entente permettra de bénéficier de nouvelles conditions de marché tout en assurant une stabilité d'approvisionnement de ces produits stratégiques pour les participants du regroupement de la Ville de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0926 - 8 juin 2016 - Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement de l'Association du transport urbain du Québec piloté par la Société de transport de Montréal pour la fourniture de biodiesel et de diesel clair.

CG15 0606 - 29 octobre 2015 - Autoriser l'option de prolongation annuelle de l'entente-cadre intervenue avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 de la STM, dans le cadre du regroupement d'achats.

CG13 0449 - 28 novembre 2013 - Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture sur demande d'essence super et diesel arctique (CG11 0451), à la compagnie 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) contrat se terminant le 21 décembre 2013, avec deux options de prolongation d'une année - Appel d'offres 11-11737 (2 soum.) / Autoriser la cession du contrat octroyé à TransMontaigne Marketing Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel (CG12 0479) à 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), contrat se terminant le 21 décembre 2015, avec deux options de prolongation d'un an - Appel d'offres public STM 4284-06-12-54 (3 soum.) / Approuver un projet de convention de cession et de consentement à cette fin.

CG12 0479 - 20 décembre 2012 - Conclure avec TransMontaigne Marketing Canada inc. une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels à la suite de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum. ) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats- Appel d'offres public STM 4284-06-12-54 (3 soum.) .

CE11 1181 - 10 août 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de mazout, d'essence, de diesel coloré et de diesel arctique pour une période de 48 mois. Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement STM pour la fourniture de biodiesel B5 et de diesel non coloré.

### **DESCRIPTION**

Les produits visés par le processus de la STM sont le diesel et le biodiesel et répondent aux besoins énergétiques d'opération de la Ville et de ses partenaires au niveau de la flotte de véhicules et des équipements.

Afin de rencontrer les spécifications techniques de cet appel d'offres, les soumissionnaires avaient l'obligation de proposer du biodiesel provenant de gras animal ou d'huiles usées (GAHU). Ainsi, on favorise le réemploi de ces matières et aucune culture ne servira à produire les biocarburants requis par le regroupement.

Les consommations de carburants du regroupement Ville s'établissent comme suit :

Carburant	Consommation (l)
diesel	9 201 639
biodiesel (B2 et B5)	2 340 374

consommations de l'année 2014-2015.

À la suite du processus géré par la STM, deux (2) soumissions ont été reçues. L'offre de la firme Énergie Valéro inc. a été jugée non conforme puisque la firme n'a pas soumissionné sur la portion portant sur le biodiesel. Il est donc recommandé de conclure une entente-cadre avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture sur demande de diesel et de biodiesel.

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'adjudicataire a souscrit, comme demandé, à la garantie de soumission et d'exécution.

La Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été insérée dans les documents de l'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels du regroupement de la Ville. La consommation annuelle pour ces produits est d'un peu plus de 11.5 millions de litres.

La participation à ce processus d'appel d'offres assurera au regroupement Ville de s'approvisionner en biodiesel de type GAHU compte tenu des exigences de la STM et du grand volume de consommation associé (116 000 000 litres/année). De plus, ce volume permet à la Ville de bénéficier d'escomptes supplémentaires. En 2011, la Ville a sollicité le marché pour ces produits en les intégrant à son appel d'offres 11-11737. Les prix obtenus suite à ce processus étaient supérieurs (0.5¢ pour le diesel et 1.5¢ pour le biodiesel) à ceux payés avec le contrat STM.

Le biodiesel acquis dans le cadre de cet appel d'offres est en fait un mélange de diesel et de biodiesel. En tenant compte des caractéristiques techniques des véhicules de la flotte, la proportion de biodiesel dans ce mélange est d'un maximum de 5%. Compte tenu de l'expertise, des réservoirs et de l'équipement que nécessite la création d'un tel mélange, il est préférable de faire l'acquisition d'un produit déjà mélangé. Ce qui assure au regroupement une qualité et une stabilité du produit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable pour la durée (voir tableau ci-bas). Ces estimations sont basées sur les consommations de l'année 2014-2015 au prix moyen payé en 2015-2016.

--	--	--

<b>Produit</b>	<b>Consommation sur la durée du contrat (l)</b>	<b>Estimation (taxes incluses)</b>
Biodiesel	7 021 122	7 054 823,39 \$
Diesel	27 604 917	27 069 381,61 \$
Total	34 626 039	34 124 205,00 \$

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente, l'économie potentielle pour le regroupement de la Ville est de l'ordre de 836 864.13 \$ (2,27 %) taxes incluses. En effet, l'escompte obtenu par rapport à l'indice de référence a été supérieur à celui du précédent appel d'offres. De plus, le coût de transport ainsi que le coût du biodiesel soumis ont été inférieurs à ceux du précédent processus.

#### Détail des escomptes supplémentaires

	<b>Ancien Contrat</b>	<b>Nouveau Contrat</b>	<b>Escomptes supplémentaires</b>
Escompte sur l'OBG	- 0.021 \$/l	-0.035 \$/l	-0.014 \$/l
Transport et livraison	0.0145 \$/l	0.009 \$/l	-0.0055 \$/l
Prix du biodiesel B100	0.400 \$/l	0.250 \$/l	-0.15 \$/l

#### Détail du calcul monétaires des escomptes

	<b>Quantité de carburant</b>	<b>Escomptes supplémentaires</b>	<b>Total des escomptes supplémentaires</b>
Escompte sur l'OBG	34 626 039 l	-0.014 \$/l	-484 764.55 \$
Transport et livraison	34 626 039 l	-0.0055 \$/l	-190 443.21 \$
Biodiesel B100	351 056.10 l *	-0.15 \$/l	-52 658.42 \$
		total avant taxes	-727 866.18 \$

\* 7 021 122 l de mélange biodiesel \* 5% = Quantité de biodiesel B100 consommé

L'envergure exacte de ce contrat ne peut être déterminée à l'avance puisque le coût réel du carburant fluctue selon les conditions du marché par un mécanisme d'ajustement hebdomadaire basé sur "l'Oil Buyers Guide" (OBG).

L'estimation établie ne représente qu'un potentiel d'approvisionnement et la dépense réelle sera imputée au budget des divers participants du regroupement au fur et à mesure de leur consommation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'utilisation de biodiesel comme carburant de remplacement s'inscrit dans les orientations de développement durable de la collectivité montréalaise visant l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'achat de ces carburants est essentiel pour assurer les opérations courantes de la Ville. De plus, l'entente-cadre découlant de ce processus permettra à la Ville de réaliser des

économies par rapport au prix à la pompe ainsi qu'en comparaison au précédent contrat. Dans cette optique, la sécurité et le maintien de l'approvisionnement en carburant est nécessaire pour les membres du regroupement de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une fois le dossier approuvé, les membres du regroupement seront informés de la conclusion de l'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de la résolution :

- Émission de l'entente-cadre;
- Envoi d'une communication aux membres du regroupement afin de les informer de la conclusion de l'entente.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle et la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal. L'autorisation de l'Autorité des marchés financiers de contracter des contrats publics n'est pas requise dans ce dossier.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Matthieu C CROTEAU  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude HOULE  
Chef de section

Le : 2017-01-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint  
**Tél :** 514 872-9466  
**Approuvé le :** 2017-05-19



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE164338003**

**Conclure avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel B5 pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements annuels à la suite de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la Société de transport de Montréal (STM) dans le cadre du regroupement d'achats (2 soumissionnaires).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Émilie Thuillier  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE164338003**

Conclure avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel B5 pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) renouvellements annuels à la suite de l'appel d'offres public STM-5355-03-16-54 piloté par la Société de transport de Montréal (STM) dans le cadre du regroupement d'achats (2 soumissionnaires).

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement et du Service du matériel roulant et des ateliers ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont bien compris que la Ville était, dans ce dossier, participant à un regroupement mené par la Société de transport de Montréal (STM).

Ils ont noté qu'il y a eu un délai important entre l'octroi des contrats par la STM à la fin d'octobre 2016 et le présent dossier soumis aux instances de la Ville. La Ville s'est donc retrouvée sans contrat officiel pendant sept mois.

Ils ont aussi bien compris que le processus de regroupement, bien qu'il permette aux participants d'obtenir de prix fort intéressants, n'a pas contribué à véritablement ouvrir le marché.

Enfin, la commission a invité le Service de l'approvisionnement à ajouter au dossier décisionnel le tableau présenté à la commission montrant la liste des fournisseurs potentiels s'étant procuré les documents d'appel d'offres dans ce dossier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement et du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE164338003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1175954002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 \$ en 2020.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Keyrus Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 3 ans, le contrat pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15196;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,2% par l'agglomération, pour un montant de 1 333 099 ,94 \$;
3. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI d'un montant de 147 455,44 \$, taxes incluses, en 2020.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-15 10:19

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175954002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - intelligence d'affaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 \$ en 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Parmi les stratégies permettant à Montréal de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques, on compte la libération et la valorisation des données. En effet, l'utilisation des données offre une opportunité d'améliorer la performance de l'organisation.

Pour ce faire, la Ville doit se doter d'une plate-forme décisionnelle à l'échelle de l'organisation dans le but de fournir un service d'analyses avancées des données (intelligence d'affaires), et répondre aux besoins de ses services d'affaires. La Ville veut ainsi développer et étendre sa capacité d'analyse et optimiser sa gestion de ses opérations. Elle s'est donc fixé les buts suivants :

- Outiller l'organisation à prendre les meilleures décisions;
- Démocratiser l'accès à l'information d'affaires et rendre autonomes les utilisateurs d'affaires;
- Promouvoir la collaboration dans la production de l'information d'affaires;
- Permettre l'exploitation de tous les types de sources de données, qu'elles soient internes ou externes;
- Exploiter le potentiel des nouvelles sources de données, notamment celles qui seront disponibles à travers l'infrastructure de la Ville pour de multiples usages : sécurité publique, environnement, gestion du territoire, etc.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un projet en intelligence d'affaires visant à doter l'organisation d'une infrastructure commune de gestion des données en support à un ensemble de projets et d'initiatives qui requièrent de l'analytique et des outils de présentation de l'information.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 16-15196 en date du 13 décembre 2016. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le quotidien Le Devoir. Un délai de 5 semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, neuf (9) addendas ont été publiés aux dates suivantes:

<b>No. addenda</b>	<b>Date</b>	<b>Portée</b>
1	2017 - 01 - 04	Report de la date d'ouverture, et précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2017 - 01 - 10	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2017 - 01 - 16	Précisions suite à des questions techniques et administratives
4	2017 - 01 - 17	Précisions suite à des questions techniques et administratives
5	2017 - 01 - 23	Report de la date d'ouverture, et précisions suite à des questions techniques et administratives
6	2017 - 01 - 24	Précisions suite à des questions techniques et administratives
7	2017 - 01 - 30	Précisions suite à des questions techniques et administratives
8	2017 - 02 - 01	Précisions suite à des questions techniques et administratives
9	2017 - 02 - 02	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 6 février 2017. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu trois offres. Deux des soumissions ont été déclarées conformes, tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution en visualisation et analyses de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,59 \$, taxes incluses, et autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 \$ en 2020.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Le présent contrat permet d'acquérir une solution logicielle moderne de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, et d'obtenir des services d'intégration TI pour l'implantation de la solution.

Plus précisément, les principaux éléments couverts par le contrat sont :

- L'acquisition et l'installation du progiciel d'intelligence d'affaires sur les infrastructures informatiques de la Ville;
- La formation de l'équipe de projet de la Ville;

- Une banque de 360 heures de services professionnels pour le support technique pendant la réalisation du projet et l'intégration du logiciel;
- Le soutien et la maintenance de la solution pendant 3 ans.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé d'une année chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

La solution de la firme Keyrus Canada permettra de répondre à plusieurs types de besoins des Services et arrondissements de la Ville et de supporter de multiples projets de la gestion des données, notamment:

- Doter l'ensemble des utilisateurs d'affaires d'outils d'exploration de données, d'analyse, de visualisation et de publication de contenu d'analyse;
- De rendre autonomes les utilisateurs de la solution en leur offrant un outil d'analyse facile à utiliser et plus performant;
- De faciliter la production de tableaux de bord et d'indicateurs de performance permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation;
- De faciliter la diffusion et la collaboration autour de l'information.

Déjà plusieurs projets et initiatives demandent qu'une telle solution soit accessible et utilisable rapidement, afin de livrer la valeur attendue à l'organisation. Parmi ceux-ci, on retrouve les projets suivants:

- 70850 - Indicateurs de gestion institutionnels (gestion par activités);
- 60006 - Investissements Ville intelligente et numérique;
- 70750 - Intelligence d'affaires Finances;
- 68122 - Gestion des services aux utilisateurs;
- 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM;
- 75400 - Tableaux de bord - subventions à la propriété;
- 72660 - Refonte des systèmes d'accueil - Espace pour la Vie;
- 74830 - Tableau de bord pour le déneigement;
- 74840 - Gestion des parcours génériques.

## **JUSTIFICATION**

Sur un total de 26 preneurs du cahier des charges, trois preneurs (12 %) ont déposé des offres alors que 23 (88 %) n'ont pas soumissionné.

Les raisons de désistement invoquées sont :

- une (1) firme considère que le devis est trop spécialisé;
- trois (3) firmes mentionnent que les produits et services demandés sont hors de leur champs de compétence;
- une (1) firme déclare ne pas avoir les ressources disponibles;
- une (1) firme nous indique que ses partenaires, offrant de tels produits, ne peuvent rencontrer toutes les exigences;
- une (1) firme indique que sa solution infonuagique n'est pas conforme à nos exigences;
- une (1) firme a laissé le soin, à son partenaire intégrateur, de produire une offre;

- au moins (2) firmes sont des partenaires d'affaires de soumissionnaires potentiels;
- un (1) preneur est une unité de la Ville de Montréal;
- les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis d'avis de désistement.

Suite à l'évaluation des soumissions, un soumissionnaire a été jugé administrativement non conforme.

Afin de répondre aux exigences diversifiées de la Ville, la grille d'analyse avait une pondération de 70% pour la qualité des offres notamment au niveau des fonctionnalités requises, et 30% pour le prix.

Présentation des résultats, système de pondération incluant le prix (à une enveloppe)  
(Le contrat doit être accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.)

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Keyrus Canada	83,4	2 655 577,57 \$		2 655 577,57 \$
Information Builder (Canada) Inc.	74,0	1 934 737,21 \$		1 934 737,21 \$
Dernière estimation réalisée		1 839 600,00 \$		1 839 600,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				815 977,57 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				44,4 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire)				- 720 840,36 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				- 27,1 %

Le prix soumis par l'adjudicataire est supérieur de 44,4% au prix de la dernière estimation. Cet écart s'explique par le fait que le Service des TI a élaboré sa dernière estimation en se basant principalement sur les grilles tarifaires présentées dans une étude externe, à partir de laquelle nous avons fait une moyenne des solutions des dix firmes qui avaient répondu à la Ville dans le cadre d'une vigie au printemps 2016.

Notre estimation du coût d'une telle solution s'est avérée similaire à la moyenne des trois offres incluant celle non conforme (1 990 268,31 \$), soit à 8,2% de l'estimation. Cependant, les offres sont très variables, ce qui explique les écarts entre les offres et nos estimés.

En effet, le domaine de l'intelligence d'affaires est en forte croissance et plusieurs nouveaux joueurs proposent des solutions innovantes et modernes. Ces solutions ont des fonctionnalités et des coûts très différents qui rendent les comparaisons difficiles. Par exemple, certaines solutions ont des coûts par licence/personne tandis que d'autres ont des coûts par noyau/serveur. Certains fournisseurs offrent également des escomptes au volume et d'autres offrent des prix fixes.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :



- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 655 577,57 \$ et sera réparti comme suit :

<b>Solution visualisation en BI</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>Total</b>
Licence pour l'environnement de production (10000 usagers) (PTI)	1 638 393,75 \$			1 638 393,75 \$
Installation et configuration (PTI)	132 451,20 \$			132 451,20 \$
Soutien et maintenance de la solution (PTI)	294 910,87 \$	294 910,87 \$	147 455,44 \$	737 277,18 \$
Soutien et maintenance de la solution (Budget de fonctionnement)			147 455,44 \$ (Janvier à Juin 2020)	147 455,44 \$
<b>Total</b>	<b>2 065 755,82 \$</b>	<b>294 910,87 \$</b>	<b>294 910,88 \$</b>	<b>2 655 577,57 \$</b>

### Licences, installation, configuration et soutien (PTI)

La dépense de 2 508 122,13 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 70750 - Intelligence d'affaires - Finances, et ce durant la période d'implantation. Un montant maximal de 2 290 249,81 \$ net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale 15-044 et d'agglomération RCG 15-040.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera assumée à 49.8% par la ville centre et 50.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

### Soutien et maintenance de la solution après le projet (budget de fonctionnement)

Les frais de soutien et maintenance sont capitalisables (PTI) lors de la période d'implantation de la solution, soit de juillet 2017 à décembre 2019.

Après la période d'implantation, un ajustement de la base budgétaire du service des TI sera nécessaire pour assumer les frais de support et maintenance de la solution, au montant de 147 455,44 \$, toutes taxes comprises pour la première moitié de 2020 (janvier à juin).

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans

l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette solution interactive et intuitive sera très largement diffusée à plusieurs milliers d'employés. Elle confèrera à la Ville un haut potentiel de développement durable en éliminant à la source l'impression de nombreux rapports d'opérations, de suivis et d'analyses, qui seront dès lors visualisés sur les postes de travail, les tablettes ou les téléphones intelligents.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette solution de visualisation permettra à la Ville d'analyser les données disponibles afin d'améliorer la productivité de l'organisation et la prestation de services aux citoyens. L'utilisation d'une solution de visualisation pour de multiples projets permettra une optimisation des coûts d'investissements grâce à une plateforme commune qui facilitera l'usage auprès des employés qui accéderont à de multiples sources de données.

Cette solution permettra également de supporter la libéralisation des données publiques en facilitant la présentation de certaines données aux citoyens.

À noter que cette solution remplacera une solution désuète et non supportée qui, de plus, est limitée à seulement 500 usagers.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE - 24 mai 2017;  
Présentation du dossier à la Commission sur l'examen des contrats - 31 mai 2017;  
Approbation du dossier au CE - 7 juin 2017;  
Approbation du dossier au CM - 12 juin 2017;  
Approbation du dossier au CG - 15 juin 2017;  
Octroi du contrat - juin 2017;  
Réalisation des travaux d'intégration - juillet 2017 à septembre 2017;  
Réalisation du projet - septembre 2017 à décembre 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Raoul CYR, Service des finances

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc GAGNON  
C/s projets TI

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-27

Martin-Guy RICHARD  
Directeur

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-05-15

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE175954002**

**Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la  
fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse  
de données en intelligence d'affaires, pour une  
période de 3 ans, pour une somme maximale de  
2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public  
16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un  
ajustement de la base budgétaire du Service des TI de  
147 455,44 \$ en 2020.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE175954002**

Accorder un contrat à Keyrus Canada, pour la fourniture d'une solution de visualisation et d'analyse de données en intelligence d'affaires, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 2 655 577,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15196 - 3 soumissionnaires / Autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 147 455,44 \$ en 2020.

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont bien compris que, selon le Service, au moins neuf firmes auraient pu être en mesure de répondre aux soixante-et-onze exigences obligatoires incluses dans l'appel d'offres. Cependant, seulement trois firmes, dont deux ont déposé une soumission conforme, ont répondu à l'appel d'offres.

Les membres ont aussi noté que la méthode d'adjudication utilisée dans ce dossier n'est pas habituelle. La majorité des membres ont apprécié les explications du Service quant au choix de cette approche qui laisse une place prépondérante à la qualité de l'offre et pas uniquement au prix soumis.

Un membre de la commission a cependant exprimé des réserves sur l'approche retenue et sur certains éléments de pondération.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE175954002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1173113001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 18 456 220,63 \$ (contrat: 17 956 220,63 \$ + contingences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 17-15727 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à Current powered by GE., fournisseur ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 456 220.63\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-15727);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-15 13:56

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173113001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 18 456 220,63 \$ (contrat: 17 956 220,63 \$ + contingences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 17-15727 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville entreprendra bientôt une conversion de son éclairage urbain, actuellement au sodium haute pression (SHP), vers l'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL) à température de couleur de 3000 degrés Kelvin. En effet, avec la stabilisation des produits d'éclairage de rue au DEL et leur performance inégalée jusqu'à maintenant, la conversion du réseau d'éclairage de rue du SHP vers le DEL s'avère désormais justifiée. L'arrivée de cette nouvelle technologie pousse les limites de l'éclairage urbain à un niveau de performance sans précédent. Une telle conversion crée une opportunité en lien direct avec les orientations de la Ville en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de sécurité nocturne.

En ce qui a trait à la conversion massive des luminaires du SHP au DEL plusieurs étapes ont été réalisées à ce jour:

- Élaboration du projet - Automne 2014
- Présentation à la Table des directeurs d'arrondissement - 27 Janvier 2015
- Adoption d'une résolution par le conseil de Ville offrant aux 19 arrondissements le service de conversion dans le réseau local - 15 Juin 2015
- Adoption par les 19 conseils d'arrondissement de résolutions acceptant l'offre du Conseil de ville - juillet 2015 à janvier 2016
- Demande d'un avis de pertinence à la Direction de la santé publique sur l'évaluation de l'incidence ou non de l'éclairage public au DEL sur la santé des citoyens - Été 2015.
- Remise du rapport de la Direction de la santé publique - Décembre 2016.
- Décision de l'administration municipale d'utiliser la température de couleur à 3000K pour la conversion des luminaires au DEL - Décembre 2016.

Stratégie de sollicitation du marché:

Un appel d'offre public a été publié dans SEAO et le journal Le Devoir le 29 mars 2017 et se terminant le 24 avril 2017. Les soumissionnaires ont eu 25 jours pour préparer leurs soumissions. Celle-ci est valide pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 21 octobre 2017.



Il est à noter qu'un seul addenda a été publié en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points et répondre aux questions des soumissionnaires :

Addenda 1 (3 avril 2017): Réponses aux questions et report d'ouverture de la soumission au 24 avril 2017

L'octroi de contrat à "Current, powered by GE" pour la fourniture de 85 000 luminaires fait l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0047 - 25 janvier 2016- "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil d'agglomération"

CM15 1502 - 14 décembre 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 85 M\$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

CM15 0819- 15 Juin 2015 - "Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* . "

CM15 0356 - 23 mars 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

### **DESCRIPTION**

Le présent contrat à pour but l'acquisition de 85 000 luminaires de type cobra (se référer au schéma en pièce jointe) sur une période de 60 mois. Cette stratégie d'acquisition permettra notamment d'obtenir un modèle de luminaire identique pour toute la Ville afin d'obtenir un visuel plus intéressant et de faciliter les opérations d'entretien. De plus, les modèles de luminaires routier de type Cobra offrent des puissances adaptées aux différents types de rue pour optimiser l'éclairage routier selon les exigences de la Ville.

Plusieurs villes au Canada et en Amérique du nord ont également procédé avec ce type d'appel d'offres notamment:

Manitoba Hydro : 130 000 luminaires

New York: 80 000 luminaires

Calgary: 77 000 luminaires

Un montant de 500 000,00 \$ en contingences est prévu afin de palier à un possible manque de luminaires par rapport à l'inventaire connu. De plus, les soumissions ont été établies en fonction d'une estimation des quantités pour chacun des scénarios de rue types nécessitant des puissances d'éclairage différentes et, donc, un coût unitaire différent. Une variation des quantités réelles par scénario ou l'ajout d'un luminaire pour un scénario atypique sont aussi plausibles.

Les délais de livraison préliminaires requis sont :

- La première livraison doit se faire au plus tard 30 jours après la commande pour une quantité de 2500 luminaires;

- Les livraisons suivantes devront se faire selon le délai spécifié par le soumissionnaire, pour une quantité de 2500 luminaires.

Des pénalités pour retard ont été prévues au contrat si le soumissionnaire ne respecte pas l'échéancier.

Il est à noter qu'un autre appel d'offres sera lancé éventuellement pour la fourniture d'environ 45 000 luminaires de type décoratif. À terme c'est l'ensemble des 132 500 luminaires qui seront convertis.

## JUSTIFICATION

Sur 20 preneurs de cahier des charges, 6 ont déposé des offres. L'appel d'offres étant axé uniquement sur l'achat de luminaires de rue de type cobra DEL, les preneurs de cahier de charge n'offrant pas les produits demandés se sont désistés. Parmi ceux-ci on retrouve par exemple des compagnies spécialisées dans l'installation de luminaires ou des manufacturiers de luminaires ne répondant pas à nos exigences.

La liste des preneurs du cahier des charges (20) se retrouve en pièce jointe au présent sommaire.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires, les résultats de l'évaluation et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi :

Soumissions conformes	Note Évaluation photomét. (50%)	Coût des biens + coût énergétique sur 10 ans (avec taxes)	Note Coût de bien + energ. (50%)	Note Finale (100%)	Total des biens (avec taxes)
Current, powered by GE	31.43	38 370 868,47 \$ *	46,07	77,50	17 956 220,63 \$
Lumisolution	34.86	43 165 808,43 \$ *	39,33	74,19	19 901 066,44 \$
Guillevin International Co.	23.71	35 571 742,69 \$ *	50,00	73.71	14 946 368,28 \$
Lumen	36.86	45 136 006,72 \$ *	36,56	73,42	16 071 841,31 \$
Westburne	36.86	45 184 545,72 \$ *	36,49	73,35	16 120 380,31 \$
Dubo électrique Itée	26.00	49 297 722,90 \$	30,71	56,71	27 420 152,05 \$
Dernière estimation réalisée		35 714 381,00 \$			16 539 154,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					1 417 066,88 \$
					8,6%
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire)					1 944 845,81 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					10.8%

\* Valeur corrigée due à une erreur de calcul des montants.

Les montants totaux dans les formulaires de soumission comprennent le coût des biens (montant à octroyer) et le coût énergétique sur une période de 10 ans, c'est pourquoi il y a une différence entre le montant octroyé qui correspond seulement au montant des biens et le montant soumis par le plus bas soumissionnaire.

L'écart de 8.6% entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation s'explique principalement par le fait que les prix unitaires des luminaires ont été légèrement sous-estimés.

La méthode d'évaluation de la Ville a permis d'obtenir les produits offrant des performances

élevées en considérant l'efficacité énergétique et le prix d'achat. Bien que certains soumissionnaires aient un prix d'acquisition moindre, ceux-ci n'ont pas été retenus du fait que leurs performances en matière de photométrie et d'efficacité énergétique étaient significativement plus basses que le soumissionnaire retenu.

La sélection pour le contrat a été effectuée selon le système de pondération incluant le prix (1 enveloppe). Le détail des pointages est illustré dans le tableau d'évaluation qui se retrouve en pièce jointe.

La formule utilisée pour le calcul du pointage final est la suivante :

<b>critères</b>	<b>pondération</b>
Critères photométriques	50 points
Montant total (coût de la soumission + coût énergétique sur 10 ans)	50 points
<b>TOTAL :</b>	<b>100 points</b>

La note d'évaluation photométrique est calculée de la façon suivante:

Cinq (5) scénarios photométriques représentatifs des rues ont été demandés à raison de 10 points chacun.

<b>TABLEAU DES RÉSULTATS PHOTOMÉTRIQUES POUR LES DIFFÉRENTS MODÈLES PROPOSÉS</b>								
Scé nario	Luminance			Illuminance		Luminance de voile	Back Light	Pointage
	Moyenne	Uniformité Moy/min	Uniformité Max/min	Moyenne	Uniformité Moy/min			
<b>A</b>								<b>/10</b>
<b>B</b>								<b>/10</b>
<b>C</b>								<b>/10</b>
<b>D</b>								<b>/10</b>
<b>E</b>								<b>/10</b>

Le pointage obtenu par le manufacturier pour chaque scénario a été pondéré sur 10 points en attribuant un maximum de 35 points, soit 5 points par critère, à partir de la formule suivante :

$$\text{- Pointage obtenu du soumissionnaire} = (\text{son pointage}/35) \times 10$$

Le montant total est calculé de la façon suivante:

$$\text{Coût énergétique (10 ans) (\$)} = \text{Nombre de luminaires} \times \text{consommation énergétique sur 10 ans (kWh)} \times \text{coût énergie par kWh (0,0981 \$/kWh)}.$$

$$\text{où la Consommation énergétique sur 10 ans (kWh)} = \text{Puissance du luminaire (kW)} \times \text{heures d'opération sur 10 ans (41 975 h)}.$$

Ce montant doit être ajouté au prix de la soumission et le pointage du

montant total (biens et coût énergétique) est calculé selon la méthode suivante:

$$\text{Pointage} = 50 \times \left[ 1 - \left[ \frac{\text{Offre soumise} - \text{Offre la plus basse}}{\text{Offre la plus basse}} \right] \right]$$

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier doit être référé à la Commission d'examen des contrats en vertu du critère #1, soit un contrat de plus de 10M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 18 456 220,63 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 500 000\$ (taxes incluses) pour les contingences. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale. Elle représente un coût net de 16 852 989.46\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction des transports.

La dépense sera assumée par le règlement d'emprunt 16-003 " Mise à niveau de l'éclairage des rues."

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par le remplacement des luminaires au sodium actuels par des luminaires au DEL 3000K, la Ville réduira sa consommation énergétique de plus de 35% et ses coûts en entretien de 55%. Les luminaires proposés par le manufacturier "Current powered by GE" sont les luminaires les plus éco-énergétiques parmi ceux proposés par les soumissionnaires dans le cadre de l'appel d'offres sous-jacent au présent dossier. La Ville pourra ainsi bénéficier d'une réduction supplémentaire de sa consommation électrique et engendrer des économies plus importantes que celles estimées au départ.

De plus, les luminaires choisis sont certifiés "dark sky" et n'envoient aucune lumière vers le ciel afin d'éliminer au maximum la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage de rue. Aussi, avec leur optique plus performant, il y aura également une réduction de la lumière intrusive dans les résidences des citoyens de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable permettrait de respecter l'échéancier, mentionné ci-bas, de déploiement des luminaires DEL 3000K et ainsi débiter le travail en collaboration avec les arrondissements afin de bénéficier le plus rapidement possible des avantages engendrés par un tel projet, soit des économies en énergie et une meilleure qualité d'éclairage. Une décision défavorable fera en sorte de retarder l'investissement des sommes déjà inscrites au projet 59028 du PTI 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des Communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Comité exécutif (1er passage) : 24 mai 2017

Commission permanente sur l'examen des contrats: 31 mai 2017

Comité exécutif (2e passage) : 7 juin 2017

Conseil municipal: 12 juin 2017

Conseil d'agglomération: 15 juin 2017

Réunion de démarrage: Juillet 2017

Début des travaux : Septembre 2017

Fin des travaux : été 2022

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD  
Ingénieure

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-11

Guy PELLERIN  
Chef de division - sécurité et aménagement  
du réseau artériel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-12

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-12

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

*La commission :*

*Présidente*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

*Vice-présidente*

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Membres*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 12 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE173113001**

**Accorder un contrat à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 18 456 220,63 \$ (contrat: 17 956 220,63 \$ + contingences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 17-15727 - 6 soumissionnaires.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE173113001**

Accorder un contrat à "Current, powered by GE", pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 18 456 220,63 \$ (contrat: 17 956 220,63 \$ + contingences: 500 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 17-15727 - 6 soumissionnaires.

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier, plus particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation des soumissions reçues.

Dans le but de faciliter la compréhension du dossier pour les membres du conseil municipal, la commission a invité le Service, tel que discuté lors de la séance de travail, à préciser les renseignements relatifs aux critères et au calcul des notes d'évaluation photométrique des luminaires proposés (tableau en page 5 du sommaire décisionnel). Les membres ont aussi invité le Service à procéder avec des exemples et des explications sur la transformation des données pour en arriver au pointage final.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :



*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE173113001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177231049**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Constructions et pavages Jeskar inc., pour des travaux de voirie à divers endroits sur le réseau cyclable ainsi que la construction d'une piste cyclable sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 1 758 132,43 \$ (contrat: 1 647 132,43 \$ + incidences: 111 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258210 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 758 132,43 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Constructions et pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 647 132,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258210 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 90,96% par l'agglomération pour un montant de 1 599 132,43 \$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-24 11:03

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231049**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Constructions et pavages Jeskar inc., pour des travaux de voirie à divers endroits sur le réseau cyclable ainsi que la construction d'une piste cyclable sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 1 758 132,43 \$ (contrat: 1 647 132,43 \$ + incidences: 111 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258210 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs. Une modification à ce Plan de transport concernant la mise-à-jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal, a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 26 février 2015. Le potentiel cumulatif de voies cyclables à être réalisées, selon cette mise-à-jour, est de 1280 kilomètres. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable actuel à quelques 730 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat à Les Constructions et pavages Jeskar inc., pour des travaux de voirie à divers endroits sur le réseau cyclable et la construction d'une piste cyclable sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Plus précisément, les travaux consistent en la construction d'un mail central, de saillies, de trottoirs et d'une piste cyclable ainsi que la réfection de la chaussée, le tout afin de rendre l'utilisation des pistes cyclables plus sécuritaire. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance représentant environ 2,8 km.

Les arrondissements et les rues concernées par ces travaux sont les suivants:

### Arrondissement Rivière-des-Prairie–Pointe-aux-Trembles:

- 59<sup>e</sup> avenue, de la rue Victoria à la rue Forsyth
- Rue Forsyth, de l'avenue de la Rousselière à la 59<sup>e</sup> Avenue
- Rue Victoria, de la 53<sup>e</sup> avenue à la 59<sup>e</sup> avenue

*Réfection de chaussée selon la technique de planage et revêtement bitumineux.*

### Arrondissement Mercier-Hochelaga–Maisonneuve:

- Avenue Desjardins, de la rue Aldis-Bernard à l'avenue Pierre-de-Coubertin

*Reconstruction de trottoirs, construction d'un mail central en béton, de fosses de plantation et planage et revêtement bitumineux.*

### Arrondissement Verdun:

- Boulevard Lasalle, à l'intersection de la rue Crawford
- Boulevard Champlain, de la rue Stephens à la rue Rolland

*Construction de pistes cyclables*

### Arrondissement LaSalle

- Rue Bourdeau, à l'intersection de la rue Lapierre

*Reconstruction de trottoirs*

### Arrondissement Ahuntsic-Cartierville:

- Rue Fleury, à l'intersection de la rue Tolhurst

*Construction de saillies*

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que les plans de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 149 739,31 \$ taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes, au montant de 111 000,00 \$ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 758 132,43 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 111 000,00 \$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction des transports. Elle est assumée à 90,96 % par l'agglomération pour un montant de 1 599 132,43 \$ et financée par le règlement RCG 16-028 «Travaux des aménagements cyclables». La différence est assumée par la Ville centrale pour un montant de 159 000 \$ représentant 9,04 % du contrat et est financée par le règlement d'emprunt 08-058 «Aménagement et construction de pistes cyclables».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* «Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 31 août 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : août 2017

Fin des travaux : octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Éric PAINCHAUD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Guy LAROCQUE, Verdun

Christian DIONNE, LaSalle

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Michel BORDELEAU, 10 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Khemais JOUINI  
Agent(e) technique en ingenierie municipale

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

Le : 2017-05-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-23



## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	258210
No du GDD :	1177231049
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie dans divers endroits de la Ville de Montréal
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	10 - 4 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	3 - 5 - 2017
Ouverture faite le :	3 - 5 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

<b>Addenda émis</b>	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
25 - 4 - 2017	Modification au cahier des charges (grille d'évaluation des fournisseurs) et au devis technique voirie (gestion des sols et matériaux excavés).
28 - 4 - 2017	Modification au devis technique voirie (gestion des sols et matériaux excavés).
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
N/A	
N/A	

<b>Analyse des soumissions</b>			
Nbre de preneurs	9	Nbre de soumissions reçues	4
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	44
		% de rejets	0,0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :
			31 - 8 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :		N/A jrs	Date d'échéance révisée :
			- - -

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	1 497 393,12	149 739,31	1 647 132,43
AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.	1 592 872,85	159 287,28	1 752 160,13
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1 650 503,49	165 050,35	1 815 553,84
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	1 824 469,98	182 447,00	2 006 916,98
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	1 446 989,00	1 591 687,67
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			3,5%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			6,4%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui	NON X

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
			N.A.
			OK
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>			

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	1 647 132,43
Montant des incidences (\$):	111 000,00
Date prévue de début des travaux :	1 - 8 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	2 - 10 - 2017



**Dossier # : 1177231060**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat 323701 accordé aux Entrepreneurs Bucaro inc. (CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,72 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Entrepreneurs Bucaro inc.(CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,72 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 09:00

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231060**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 175 314,49 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat 323701 accordé aux Entrepreneurs Bucaro inc. (CM16 0737), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,72 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal pour sécuriser les intersections sur le réseau artériel de la ville, les directions des transports et des infrastructures avec la collaboration de l'arrondissement ont planifié des travaux à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier dans l'arrondissement de Montréal -Nord. L'intersection devait être entièrement réaménagée avec l'ajout d'une piste cyclable, d'un espace public et des plantations du côté nord et la construction d'une nouvelle chaussée incluant l'égout pluvial du côté sud.

À cet effet, un contrat avait été accordé aux Entrepreneurs Bucaro inc., par le conseil municipal du 21 juin 2016 (CM16 0737) au montant de 1 173 236,23 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 1 062 534,28 \$ pour les travaux et un montant de 110 701,95 \$ pour les contingences. De plus, le conseil municipal a autorisé une dépense de 1 392 236,23 \$, taxes incluses, soit le montant du contrat auquel s'ajoute un montant pour des incidences de 219 000,00 \$, taxes incluses.

Les travaux de ce contrat consistent au réaménagement géométrique, à la reconstruction des trottoirs, des bordures et des mails, la construction de chaussée, d'égout pluvial, d'éclairage et de la mise aux normes des feux de circulation.

Les travaux du contrat ont débuté à l'été 2016 et le degré d'avancement à ce jour est de 32,54 %.

Lors de la réalisation des travaux, il a été constaté que la géométrie du projet posait certains problèmes pour la manœuvre des camions desservant les entreprises riveraines et la Direction des transports a décidé d'effectuer des modifications aux plans entraînant des coûts supplémentaires tel que décrit dans le présent dossier.

Les travaux restants de 67.46 % devraient recommencer en juin 2017. La fin des travaux initialement prévue en juillet 2017 est reportée au mois d'août 2017 et permettra de compléter l'ensemble des travaux incluant les travaux supplémentaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0737 - Le 21 juin 2016 - Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et des feux de circulation pour la sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 1 392 236,23 \$ (contrat: 1 173 236,23 \$ + incidences: 219 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 323701 - 1 soumissionnaire (1167231026).

## **DESCRIPTION**

Les modifications aux plans initiaux, afin de modifier la géométrie pour s'assurer d'une manoeuvre sécuritaire des camions desservant les entreprises riveraines, entraînent des coûts supplémentaires pour procéder à l'élargissement du boulevard Langelier au sud du boulevard Henri-Bourassa, incluant les travaux suivants:

- Reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures et de mail central,
- Déplacement des bases et des conduits d'éclairage et des feux de circulation,
- Mobilisation, démobilitation de l'entrepreneur et maintien de la circulation et de la sécurité routière.

Ces travaux supplémentaires sont de même nature, ils visent toujours à revoir le réaménagement de l'intersection et sont accessoires au contrat. Voir croquis comparatif en pièce jointe.

La majoration du contrat actuel permettra de bonifier l'enveloppe des contingences afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires aux imprévus pour compléter les travaux de sécurisation de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier prévus au projet. À ce jour, aucune autre majoration n'est prévue à ce contrat.

## **JUSTIFICATION**

Suite à une réunion technique des représentants de la Direction des infrastructures (DI) et de la Direction des transports (DT) impliqués dans le projet (conception, réalisation, sécurité et aménagement du réseau artériel), en collaboration avec l'arrondissement, afin d'assurer le virage des camions en toute sécurité, il a été décidé de modifier les plans pour améliorer et effectuer des changements sur la géométrie du côté sud de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier ainsi que sur le mail central du côté est du boulevard Henri-Bourassa.

Une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées a été réalisée et le détail se retrouve en pièce jointe du présent dossier.

Le solde résiduel de l'enveloppe des travaux est de 680 793,58 \$ taxes incluses et les travaux à venir sont estimés à 665 151,24 \$ laissant une disponibilité de fonds 15 642,34 \$. L'économie dans les travaux s'explique par des quantités prévues et non utilisées lors de la réalisation des travaux sur le boulevard Langelier côté sud.

Les dépenses dans l'enveloppe des contingences s'élèvent actuellement à 52 647,18 \$ alors que le budget de contingences prévu au contrat était de 110 701,95 \$, ceci représentant un taux d'utilisation de 48,56 %. Les contingences pour les travaux à venir sont estimées à 249 011,61 \$. Le total estimé prévu des dépenses est de 301 658,79 \$ créant ainsi une insuffisance de fonds de 190 956,83 \$ dans cette enveloppe. L'insuffisance de fonds s'explique principalement par les travaux correctifs urgents imprévus de reconstruction de chaussée, des trottoirs, le déplacement des bases en béton, la reconstruction des conduits électriques, l'installation des plaques podotactiles et le dépassement des coûts à l'item maintien de la circulation.

L'enveloppe des incidences prévue au contrat était de 219 000,00 \$. À ce jour, l'engagement de dépense réel est de 37 482,75 \$, soit 17,12 % de l'enveloppe. Le solde disponible de cette enveloppe doit toutefois être conservé.

Considérant la disponibilité de fonds de 15 642,34 \$ dans l'enveloppe des travaux et l'insuffisance de fonds de 190 956,83 \$ dans l'enveloppe des contingences, la majoration demandée est de 175 314,49 \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La majoration du contrat représente 175 314,49 \$ taxes incluses, soit une augmentation d'environ 14,94 % de la valeur initiale du contrat. La valeur du contrat incluant les contingences, passe de 1 173 236,23 \$ à 1 348 550,73 \$, taxes incluses.

L'enveloppe de contingences du contrat passe de 110 701,96 \$, taxes incluses, soit 10,42 % du coût des travaux, à 301 658,78 \$, soit 28,39% du coût des travaux.

Le montant de la majoration demandée (175 314,49 \$) additionnée du montant des contingences attribués à l'octroi du contrat (110 701,95 \$) sur le coût initial des travaux du contrat (1 062 534,28 \$) représente un pourcentage de 26,92 %. (voir l'analyse budgétaire en pièce jointe).

Les montants supplémentaires requis sont imputés au sous-projet # 1559009024.

La majoration de 175 314,49 \$ taxes incluses, représente un coût net de 160 085,50 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale #16-005 « Programme de réaménagement géométrique du réseau routier ».

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation de dépense additionnelle permettra de compléter l'ensemble des travaux en 2017. Si la majoration du contrat est refusée, les travaux ne pourront pas être complétés selon la nouvelle géométrie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications au moment de l'octroi du contrat.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Début des travaux du contrat initial : août 2016

Autorisation de la dépense additionnelle : juin 2017

Fin des travaux : août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Denis CHARLAND, 15 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Judith PEREZ  
Ingénieure (Chargée de projet)

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2017-05-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux, en  
remplacement de la directrice de direction

**Approuvé le :** 2017-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-30



**Dossier # : 1177231035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat octroyé à Construction Cyvex inc. (CM17 0777), pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista. Arrondissement: CDN/NDG. Dépense totale de 1 047 321,84\$ (contrat: 927 321,84\$ + incidences: 120 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 289001 - 10 soumissionnaires. Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, incluant des travaux sur le réseau de Bell et de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista dans l'arrondissement de CDN/NDG. Dépense totale de 10 849 378,31\$ (contrat: 9 477 823,48\$ + incidences: 1 621 465,38\$), taxes incluses. Appel d'offres public 289002 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. de résilier le contrat octroyé à Construction Cyvex inc. (CM15 0777) pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Appel d'offres public 289001 ;
2. d'autoriser une dépense de 10 849 378,31\$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
3. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 477 823,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel



d'offres public 289002 ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 09:00

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231035**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat octroyé à Construction Cyvex inc. (CM17 0777), pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista. Arrondissement: CDN/NDG. Dépense totale de 1 047 321,84\$ (contrat: 927 321,84\$ + incidences: 120 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 289001 - 10 soumissionnaires. Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, incluant des travaux sur le réseau de Bell et de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista dans l'arrondissement de CDN/NDG. Dépense totale de 10 849 378,31\$ (contrat: 9 477 823,48\$ + incidences: 1 621 465,38\$), taxes incluses. Appel d'offres public 289002 - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant son âge avancé et son état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire (installée en 1930) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc a été identifiée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaire pour être reconstruite. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation du secteur en 2013.

Il est à noter que ces travaux d'égout étaient initialement prévus au contrat 289001 octroyé à Construction Cyvex inc. en 2015. Ils n'avaient pu être réalisés à l'été 2015 selon le

calendrier initial de la Direction des infrastructures (DI) du SIVT en raison d'une problématique au niveau de la surveillance des travaux. En effet, plusieurs projets de la DI avaient subi des délais additionnels lors de la réalisation des travaux. Afin d'être en mesure d'en assurer une surveillance adéquate, il avait alors été décidé de reporter en 2016 les travaux du contrat 289001. Dans ce contexte, à l'automne 2015, la Division de la réalisation de la DI avait fait part à l'entrepreneur de son intention de reporter la réalisation des travaux. C'est en 2016 que ce dernier a informé la Ville que la compagnie de caution ne pouvait renouveler les cautionnements émis pour le contrat 289001 car l'entreprise Construction Cyvex inc. avait vendu ses équipements et s'était retirée de ce champ d'activité. Les travaux n'ont donc pas été réalisés en 2016 tel que l'avait prévu la DI.

Par ailleurs, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Enfin, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont:

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Dans ce contexte, la DGSRE et la Direction des transports ont mandaté la DI afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres. Cet appel d'offres comprend les travaux initialement prévus dans le contrat 289001 auxquels s'ajoutent des travaux de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Saint-Luc.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15-0777 - 15 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Cyvex inc., pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista. Arrondissement: Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 047 321,84\$ (contrat: 927 321,84\$ + incidences: 120 000,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 289001 - 10 soumissionnaires. (1154822026)

## **DESCRIPTION**

Il s'agit dans un premier temps de résilier le contrat octroyé à Construction Cyvex inc. pour la reconstruction des égouts unitaires (côtés nord et sud) dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–

Notre-Dame-de-Grâce. Le contrat s'élève à 927 321,84\$ taxes incluses, auquel s'ajoutent des incidences évaluées à 120 000,00\$ taxes incluses, pour une dépense totale de 1 047 321,84\$ taxes incluses. Comme les travaux n'ont jamais débutés, aucune dépense n'a été encourue dans le cadre de ce contrat.

Il s'agit ensuite d'accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, sur une distance d'environ 730 mètres. Ces travaux se détaillent comme suit:

*Travaux initialement prévus au contrat 289001 et intégrés au contrat 289002:*

- reconstruction de 228 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm;

*Nouveaux travaux prévus au contrat 289002:*

- reconstruction de 65 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant entre 150 mm et 300 mm de diamètre;
- reconstruction complète des trottoirs et des bordures sur une longueur totalisant environ 200 mètres;
- reconstruction de la chaussée sur une longueur totalisant environ 730 mètres;
- remplacement du système d'éclairage;
- travaux sur les feux de circulation;
- travaux d'enfouissement du réseau de la CSEM;
- travaux de mise à niveau du réseau de Bell Canada.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada sur le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission. Ces travaux au montant de 249 910,55\$ taxes incluses, représentent 2,64% du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec Bell, la CSEM ainsi qu'avec les parties prenantes de la Ville de Montréal avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 861 620,32\$, taxes incluses, soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques de la CSEM, de Bell et d'Hydro Québec, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de communication, de marquage et signalisation, d'horticulture et de mobilier urbain, de mobilier de feux de circulation ainsi que des frais de laboratoire et de

services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et dix (10) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 29% et 71%. Parmi les dix (10) qui n'en ont pas déposé, cinq (5) firmes sont connues comme étant des sous-traitants, une (1) firme a répondu que son carnet de commande était complet et quatre (4) firmes n'ont pas mentionné la raison de leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Puisque la Ville n'a pas été en mesure de respecter la date de début des travaux prévue au contrat 289001 avec Construction Cyvex inc., la perspective d'un recours judiciaire envers cet entrepreneur a été écartée. Dans ces circonstances, il est recommandé de résilier le contrat octroyé à Construction Cyvex inc. L'entrepreneur a été informé dans une lettre transmise par la DI en août 2016 de l'intention de la Ville de résilier le contrat. Une copie de la lettre se trouve en pièce jointe.

La Direction des infrastructures a par la suite lancé un nouvel appel d'offres, soit le 289002, afin de pouvoir débiter les travaux en 2017.

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) de la DI a examiné les quatre (4) soumissions reçues qui sont toutes supérieures à l'estimation de contrôle. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de 14,3%. Sur les huit (8) sous-projets que contient le bordereau de soumission, quatre (4) d'entre-eux présentent des écarts importants entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle, à savoir: reconstruction de l'égout (+20%), conduits souterrains de la CSEM (+16%), reconstruction de trottoirs et bordures (+14%) et maintien de la circulation (+52%).

L'écart global de 14,3% entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de contrôle s'explique principalement par les différences de prix au niveau des articles suivants (en % de l'écart global):

- fourniture et pose de conduites d'égout et de conduites d'eau (15%);
- fourniture et pose de drain et service d'eau à remplacer (4%);
- base irrégulière de lampadaire (10%);
- chambres de transformateurs (8%);
- reconstruction de trottoirs (9%);
- maintien de la circulation (38%).

En général, les écarts constatés sont le résultat de la tendance à la hausse du prix de marché ainsi que de la marge de profit des entrepreneurs. Compte tenu de ces précisions, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Enfin, la valeur des travaux dans le contrat 289001 était de 927 321,84\$ alors que ces mêmes travaux représentent un montant de 939 450,38\$ dans le contrat 289002, soit une différence de 1,31%.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 10 849 378,31\$ taxes incluses et comprend:

- un contrat à la compagnie Construction Bau-Val inc. pour un montant de 9 477 823,48\$ taxes incluses;
- moins les travaux de Bell Canada pour un montant de 249 910,55\$ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 621 465,38\$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 100% par la ville centrale et est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante:

- 48,3% au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 5 240 352,28\$, taxes incluses;
- 9,3% au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 009 450,38\$, taxes incluses;
- 42,4% au budget triennal de la CSEM pour un montant de 4 599 575,65\$, taxes incluses.

La dépense représente un coût net de 9 825 252,45\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Le coût net de la DGSRE, soit 921 762,75\$, est entièrement admissible à une subvention dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). Les autres travaux laissent un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 8 903 489,70\$.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020: «Optimiser la gestion de l'eau».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 août 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat: À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux: 10 juillet 2017

Fin des travaux: 22 septembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2017-05-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Approuvé le :** 2017-05-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-30



## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	289002
No du GDD :	1177231035
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de la Côte-Saint-Luc, du boulevard Décarie à l'avenue Bonavista
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>			
Lancement effectué le :	20 - 3 - 2017	Ouverture originalement prévue le :	12 - 4 - 2017
Ouverture faite le :	12 - 4 - 2017	Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

<b>Addenda émis</b>	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	0

<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	14	Nbre de soumissions reçues	4	% de réponses	29
		Nbre de soumissions rejetées		% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale :		10 - 8 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :			Date d'échéance révisée :		JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	8 616 203,16	861 620,32	9 477 823,48	
C.M.S ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	8 779 620,81	877 962,08	9 657 582,89	
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	9 390 607,93	939 060,80	10 329 668,73	
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	9 515 454,54	951 545,46	10 467 000,00	
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	7 523 470,45	764 994,29	8 288 464,74
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			14,3%	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			1,9%	
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

*Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant*

<b>Recommandation</b>			
Nom du soumissionnaire :	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.		
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	9 477 823,48		
Montant des incidences (\$) :	1 621 465,38		
Date prévue de début des travaux :	10 - 7 - 2017	Date prévue de fin des travaux :	22 - 9 - 2018



**Dossier # : 1175374002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Services de Construction Démo Spec Inc., pour la déconstruction sélective du bâtiment situé au 965-971, rue St-André à Montréal - Dépense totale de 115 964,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5908 - 4 soum

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 115 964,90 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective du bâtiment situé au 965-971, rue St-André à Montréal , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Services de Construction Démo Spec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 442,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5908 ;
3. d'imputer cette dépense, **après avoir opéré le virement budgétaire requis** , conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-28 14:40

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175374002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Services de Construction Démo Spec Inc., pour la déconstruction sélective du bâtiment situé au 965-971, rue St-André à Montréal - Dépense totale de 115 964,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5908 - 4 soum

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour acquérir un immeuble érigé au 965-971, rue St-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Cette acquisition est réalisée à des fins de logements sociaux. Afin de procéder aux travaux, la Ville doit planifier la démolition du bâtiment dans le respect de la réglementation en vigueur, et ce, tout en se conformant à sa Politique de développement durable. Conformément à cette politique, le bâtiment sera déconstruit. L'appel d'offres public 5908 a été publié sur le site du système électronique d'appels d'offres (SEAO) ainsi que dans le quotidien le Devoir le 13 avril 2017, et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 mai 2017. La durée de la publication a été de 28 jours calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis lors de l'appel d'offres. Il a été émis le 26 avril 2017 dans le but d'apporter une réémission du formulaire de soumission et du gabarit de l'étiquette pour l'ajustement de la date de fermeture des soumissions.

Le délai de validité de la soumissions est de soixante (60) jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0124** 25 février 2016

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble situé au quadrant Nord-Est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 900 000\$, plus taxes applicables/ Approuver un budget de 88 700\$, plus les taxes applicables pour la démolition du bâtiment et de la réhabilitation des sols. Cette acquisition est réalisée à des fins de logements sociaux.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Les Services de Construction Démo Spec Inc. pour les travaux de déconstruction sélective du bâtiment situé au 965-971, rue St-André, notamment:

- Travaux de décontamination ( matériaux contenant de l'amiante ainsi que la peinture

contenant du plomb) ;  
 - Travaux de déconstruction du bâtiment.

## JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission. La raison évoquée par les preneurs de documents n'ayant pas déposé de soumission est relative à la disponibilité de la firme, sous-traitant ou bien elles sont des compagnies de service et de distribution. :

Les six (3) preneurs de cahier de charges n'ayant pas remis de soumission sont:

1. Construction Sojo Inc.
2. Le Groupe MELSA Inc.
3. Pro-Jet Démolition Inc..

Firmes soumissionnaires	Prix de base (tx in)	Contingences (tx in)	Total (tx in)
Les Services de Construction Démo Spec Inc.	96 037,18 \$	14 405,58 \$	110 442,75 \$
Indusco Isolation Inc.	103 477,50 \$	15 521,63 \$	118 999,13 \$
Démolition Panzani Inc.	108 076,50 \$	16 211,48 \$	124 287,98 \$
Les Démantèlements D.F. (9164-4351 Québec Inc.)	112 503,04 \$	16 875,46 \$	129 378,50 \$
Dernière estimation réalisée	80 435,36 \$	12 065,30 \$	92 500,66 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			120 777,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			9,36 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			18 935,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			17,15 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			17 942,09 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			19,40%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			8 556.38 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			7,75 %

La différence entre l'estimation des professionnels et le plus bas soumissionnaire est de 19,40 %. Cette différence peut s'expliquer par le fait que l'appel d'offres a été lancé dans une période de l'année où les carnets de commandes des entrepreneurs sont habituellement remplis ce qui rend le marché moins compétitif.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à Les Services de Construction Démo Spec Inc., plus bas soumissionnaire conforme ( voir la recommandation en pièce

jointe).

Les Services de Construction Démo Spec Inc., n'est pas inscrite sur la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Construction Démo Spec Inc. n'as pas à obtenir une attestation d'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

Des contingences de 15 % ( 14 405,58 \$, taxes incluses) sont incluses au montant soumis pour pallier aux imprévus en cours de chantier.

Un montant équivalent à 5 % ( 5 522,14\$, taxes incluses) est ajouté aux incidences du projet afin de réaliser des tests en cas de besoin et pour le contrôle de qualité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre (voir intervention de Service des finances).

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du SGPI.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le bâtiment sera déconstruit afin de répondre à la Politique de développement durable de la Ville.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de s'assurer que le terrain sera libéré avant l'événement de la course de voiture électrique à la fin du mois de juillet, les travaux doivent être réalisés avant la fin du mois de juin.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat au comité exécutif : juin 2017

Réalisation des travaux : du début juin à la fin du mois de juin

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric PAUL  
CONCEPTEUR DES AMÉNAGEMENTS -  
IMMEUBLES

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-19

Isabelle BONNEAU  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-05-26



**Dossier # : 1177231055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95\$, taxes et contingences incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat 281401 accordé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., (CM16 0740), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 086 789,02\$ à 7 721 342,97\$, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat 281401 accordé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. (CM16 0740), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 086 789,02 \$ à 7 721 342,97 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-26 15:09

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231055**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95\$, taxes et contingences incluses, pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat 281401 accordé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., (CM16 0740), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 086 789,02\$ à 7 721 342,97\$, taxes et contingences incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau et la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont planifié, pour réalisation en 2016 et 2017, des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. À cet effet, un contrat (281401) a été accordé à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. par le Conseil municipal (CM) le 21 juin 2016 au montant de 7 086 789,02\$, taxes incluses, comprenant un montant de 6 420 625,68\$ pour les travaux et un montant de 666 163,34\$ pour les contingences (CM16 0740). Le CM a également autorisé une dépense de 8 580 884,68\$, taxes incluses, soit le montant du contrat, taxes et contingences incluses, auquel s'ajoute un montant pour des incidences de 1 494 095,66\$, taxes incluses.

Sans s'y limiter, les travaux du contrat comprennent entre autres :

- la réhabilitation de 1000 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 600 mm à 1200 mm sur les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Lepailleur;
- la reconstruction complète des trottoirs, de bordures et de mails sur une longueur totalisant environ 750 mètres sur la rue Notre-Dame, de Honoré-Beaugrand à Saint-Donat;
- le planage et le revêtement bitumineux sur une longueur totalisant environ 750 mètres sur la rue Notre-Dame, de Honoré-Beaugrand à Saint-Donat;



- le remplacement du système d'éclairage, sur la rue Notre-Dame, de Lepailleur à Saint-Donat;
- des travaux sur les feux de circulation sur la rue Notre-Dame, de Lepailleur à Saint-Donat;
- et des travaux de mise à niveau du réseau de la CSEM.

Les travaux du contrat ont débuté à l'automne 2016 et le degré d'avancement à ce jour est de 60%. Les travaux restants de 40% sont en cours afin de compléter la programmation des travaux du contrat en 2017.

Toutefois, une demande imprévue du Service de l'eau est survenue en cours de réalisation. En effet, une intervention est nécessaire sur la conduite d'aqueduc principale de 400 mm en fonte grise pour les raisons suivantes:

- la conduite datent de 1913;
- la conduite possède des entrées en plomb;
- la conduite fait partie de la liste des conduites corrodées ou vieillissantes.

La demande du Service de l'eau comprend également la relocalisation de la borne-fontaine ainsi que de l'entrée de la conduite de 50 mm sur la conduite secondaire située de l'autre côté de la rue.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0740 - 21 juin 2016 - Accorder un contrat à la compagnie Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Notre-Dame, Honoré-Beaugrand et Mercier dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 8 580 884,68\$ (contrat: 7 086 789,02 \$ + incidences: 1 494 095,66\$), taxes incluses. Appel d'offres public 281401 - 3 soumissionnaires. (1167231021)

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 634 553,95\$, taxes et contingences incluses, pour la réhabilitation par chemisage de la conduite d'aqueduc principale de 400 mm de diamètre sur une longueur de 425 m sur la rue Notre-Dame, entre les rues Liébert et Mercier.

Les travaux additionnels comprennent, entre autres :

- réhabilitation de la conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre, sur une longueur de 425 m;
- reconstruction de la chambre de vannes E-33-32;
- remplacement de la vanne et des pièces mécaniques dans la chambre de vannes E-33-30
- relocalisation de la borne-fontaine;
- relocalisation de l'entrée de 50 mm sur la conduite d'eau secondaire.

La fin des travaux initialement prévue en juillet 2017 est reportée au début du mois d'octobre 2017 afin de compléter ces travaux supplémentaires.

À ce jour, aucune autre majoration n'est prévue au contrat.

### **JUSTIFICATION**

Étant donnée l'âge et la condition de la conduite et étant donnée la présence de l'entrepreneur sur les lieux dans le cadre du projet 281401, il s'avère judicieux de procéder aux travaux de réhabilitation de cette conduite d'aqueduc principale. En effet, une intervention unique et concertée sur les infrastructures réduit les nuisances aux riverains et usagers de la route et présente des économies pour la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La majoration du contrat représente un montant de 634 553,95\$, taxes et contingences incluses, soit une augmentation globale d'environ 9,0% de la valeur initiale du contrat, taxes et contingences incluses. La valeur totale du contrat passe donc de 7 086 789,02\$ à 7 721 342,97\$, taxes et contingences incluses.

L'enveloppe de contingences du contrat passe de 666 163,34\$ taxes incluses, soit 10,4% du coût des travaux, à 723 850,06\$, soit 11,3% du coût des travaux.

Le montant de la majoration demandée (634 553,95\$) additionnée à la provision pour les contingences accordée lors de l'octroi du contrat (666 163,34\$) représentent une augmentation de 20,3% par rapport au montant de la dépense pour les travaux (6 420 625,68\$) initialement prévue pour ce contrat.

Veillez trouver en pièce jointe l'analyse budgétaire.

Cette dépense additionnelle de 634 553,95\$, taxes et contingences incluses, est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 579 432,34\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau et est financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 5 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Accroître le verdissement du cadre bâti »;

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Optimiser la gestion de l'eau »;

Le nouveau système d'éclairage est doté de la technologie au DEL.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réhabilitation de la conduite principale à même le contrat en cours évitera des entraves futures dans un secteur nouvellement réaménagé et évitera de devoir reconstruire la chaussée. Les interventions simultanées sur nos infrastructures présente une économie puisque tous les travaux sont réalisés en une seule intervention.

La fin des travaux du contrat initialement prévue pour juillet 2017 est repoussée au début du mois d'octobre 2017, en raison de l'ajout de ces travaux, lesquels ont été demandés par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Advenant le cas où la majoration du contrat est refusée, des bris risquent de se produire de nouveau sur cette conduite principale occasionnant ainsi des dépenses supplémentaires et des inconvénients auprès des citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications au moment de l'octroi du contrat.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

Jean-François DUBUC, 25 mai 2017

Eric FAUTEUX, 23 mai 2017

Abdelwahid BEKKOUCHE, 19 mai 2017

Jean CARRIER, 19 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monya OSTIGUY  
Chef de section - Contrôle des matériaux et expertise

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2017-05-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-26

**Dossier # : 1171009015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Nazareth entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame. Dépense totale de 496 500,00 \$, taxes incluses (travaux: 440 000,00 \$ + contingences : 44 000,00 \$ + incidences : 12 500,00 \$). Appel d'offres public 214726 - 5 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 496 500,00 \$ (taxes incluses), pour des travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Nazareth entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 484 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214726;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 09:02

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Nazareth entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame. Dépense totale de 496 500,00 \$, taxes incluses (travaux: 440 000,00 \$ + contingences : 44 000,00 \$ + incidences : 12 500,00 \$). Appel d'offres public 214726 - 5 soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nature du projet

Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin, appartenait à la Ville de Montréal. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribue à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la

destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

→ La **première étape** des travaux a été complétée en décembre 2014.

→ Les travaux de la **seconde étape** qui consiste au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute ont été finalisés en décembre 2016. Cependant, des correctifs sont requis largement à cause d'omissions constatées dans la conception et la surveillance par la firme externe embauchée par la Ville.

Les travaux nécessitant des correctifs comprennent quatre (4) lots distincts:

- Lot 45 - Rue de Nazareth (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : implantation d'une section d'aqueduc « Hyprescon » et travaux de pavage (présent dossier).
- Lot 48 - Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie : réalisation de travaux correctifs de drainage.
- Lot 49 - Rampes Duke et de Nazareth (de Wellington à de la Commune) : travaux correctifs de finition des glissières.
- Lot 50 - Mur homologué des rampes Duke et de Nazareth (de Brennan à de la Commune) : travaux correctifs d'implantation de l'alimentation électrique.

Le présent dossier concerne le lot 45 mentionné ci-dessus.

Soulignons que la Ville de Montréal a mandaté son Service des affaires juridiques afin que les démarches juridiques appropriées soient entreprises à l'égard du consultant (Voir dossier 1161009001).

→ La **troisième étape**, qui sera complétée à l'été 2017, regroupe des travaux qui se subdivisent essentiellement en quatre lots distincts:

- Les travaux de réhabilitation des sols, lesquels sont en lien avec le dossier 1161009014 (décision CG16 0610);
- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute, en lien avec le dossier 1161009013 (décision CG17 0018);
- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Ces travaux font l'objet du dossier 1161009016 (décision CG16 0708).
- Les travaux d'implantation d'un système de transport intelligent et des feux de circulation permanents pour l'ensemble du projet en lien avec le dossier 1171009008, soumis aux instances en juin 2017.

Il est important de mentionner que la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre des chantiers prévus pour 2017.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Le lot lié au présent dossier est décrit dans le tableau ci-dessous.

### **Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier**

Description	Montant prévu au dossier décisionnel	Date de début	Date de fin
Lot 45 - Rue de Nazareth (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : implantation d'une section d'aqueduc « Hyprescon » et travaux de pavage.	496 500,00 \$, taxes incluses	Juillet 2017	Août 2017

Afin d'alléger le sommaire, la liste des autres travaux compris dans le projet Bonaventure est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat et d'en gérer la réalisation.

L'appel d'offres (portant le numéro 214726) s'est déroulé du 1er mai 2017 au 17 mai 2017. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 14 septembre 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui répond au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addendum n'a été émis lors de la période d'appel d'offres.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0430 - 22 mars 2017 - Accorder un contrat à IGF Axiom inc., pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Projet Bonaventure - Dépense totale de 325 379,25 \$, taxes incluses.

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loïselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0708 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loïselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface



afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises

pour les travaux qui débuteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.  
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

## **DESCRIPTION**

Les travaux liés au présent dossier sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent au lot suivant:

- Lot 45 - Rue de Nazareth (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : implantation d'une section d'aqueduc « Hyprescon » et travaux de pavage.

Ces travaux permettront de compléter la conduite d'aqueduc située entre Notre-Dame et Saint-Jacques et de compléter le pavage dans ce tronçon de rue (voir croquis de localisation en pièce jointe).

## **JUSTIFICATION**

### Justification des travaux

Lors de la réfection des infrastructures souterraines de la rue Nazareth effectuée en 2015 (CG15 0023), un tronçon d'aqueduc n'avait pas pu être installé. Ce tronçon d'aqueduc avait été omis aux plans de construction et l'ajout de ce tronçon représentait une somme trop importante pour être fait en contingence. Il avait donc été décidé à ce moment de reporter ces travaux dans une phase future et de reporter aussi les travaux de pavage à cet endroit pour réduire le nombre de joints froids dans la chaussée finale.

Ce tronçon d'aqueduc va permettre de boucler le réseau d'aqueduc dans le secteur. En cas de bris d'aqueduc ou de fermeture d'eau, ce bouclage permettra un meilleur service aux citoyens du secteur.

### Analyse des soumissions

Sur 9 preneurs du cahier des charges, 5 entrepreneurs ont déposé une soumission alors que 4 n'en ont pas déposé, soit respectivement 56 % et 44 %.

Parmi les 4 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission :

- 1 est connu comme étant un sous-traitant;
- 1 mentionne un manque de temps;
- 2 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

<b>Soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix *</b>	<b>Contingences *</b>	<b>Total *</b>
1. Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ # 1211-9046-37) (Attestation Revenu Québec valide du 15 mars 2017 au 30 juin 2017)	440 000,00 \$	44 000,00 \$	484 000,00 \$
2. Les entreprises Michaudville inc.	450 000,00 \$	45 000,00 \$	495 000,00 \$
3. Deric Construction inc.	506 702,95 \$	50 670,30 \$	557 373,25 \$
4. Gestion S. Forget inc.	591 417,03 \$	59 141,70 \$	650 558,73 \$
5. Les entreprises Bucaro inc.	676 528,70 \$	67 652,88 \$	744 181,58 \$
Estimation des professionnels internes	394 587,31 \$	39 458,73 \$	434 046,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			586 222,71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			21,1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			260 181,58\$ 53,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			49 953,96 \$ 11,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			11 000,00 \$ 2,3 %

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Au total, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission. Il y a un écart défavorable de 11.5 % entre

la plus basse soumission et l'estimation préparée par l'ÉEC.

L'analyse détaillée de la plus basse soumission montre que l'écart se trouve principalement dans les activités de fourniture et d'installation de la conduite d'aqueduc, ainsi que dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux.

En considérant la période de l'année où plusieurs appels d'offres sont lancés, cet écart pourrait être expliqué par le fait que le carnet de commandes de l'entrepreneur soit probablement rempli au moment de la soumission.

Dans ce contexte la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

### Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences pour ces travaux est de 10% et représente un montant de 44 000,00 \$.

Les incidences pour ces travaux représentent un montant de 12 500,00 \$. Les incidences sont prévues notamment pour le contrôle qualitatif des matériaux, les communications, la surveillance environnementale et les services d'utilités publiques.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 20 mars 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., est le suivant : 1211-9046-37. Une attestation valide délivrée le 15 mars 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total de la dépense est de 496 500,00 \$ (taxes incluses). Ce montant inclut 440 000,00 \$ pour les travaux, 44 000,00 \$ pour les contingences et 12 500,00 \$ pour les incidences.

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais est de 453 370,68\$.

La dépense totale sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via le règlement d'emprunt RCG 11-018.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici à son parachèvement en 2017 auront permis entre autres:

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;

- la transformation de plus de 25 000 m<sup>2</sup> de terrain dédiés à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux justifiant le présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du Projet Bonaventure en septembre 2017. Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait causer un effet en cascade sur l'échéancier global du projet.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### Dates visées

- Octroi du contrat par le comité exécutif : séance du 7 juin 2017
- Début des travaux: juillet 2017
- Fin des travaux : août 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Chrisoula MYLONAKIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

François HUBERT  
Ingénieur chargé de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-24

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-05-25

**Dossier # : 1177231058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entreprises Ventec inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 1 943 994,45 \$ (contrat: 1 734 494,45 \$ + incidences: 209 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 326801 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 868 553,60 \$, taxes incluses, soit 96,12 % du coût total relié au contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 734 494,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 326801 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 09:00

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231058**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Entreprises Ventec inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 1 943 994,45 \$ (contrat: 1 734 494,45 \$ + incidences: 209 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 326801 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1889 et 1920) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1914) de la rue Baile ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Les travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu dans l'arrondissement de Ville-Marie seront réalisés sur une distance d'environ 280 mètres. Ils consistent en :

- la reconstruction de 238 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 760 mm ;
- la reconstruction de 325 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 100 mm à 200 mm ;
- la reconstruction complète de la chaussée sur 280 mètres ;
- la reconstruction des trottoirs là où requis.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 157 681,31 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la firme Solutions TPL Inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réel du marché actuel.

Cette firme a procédé à l'analyse des soumissions. Au total, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme. Il y a un écart défavorable de 16.1% entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission.

Après une analyse détaillée par la firme, elle constate qu'une omission de sa part peut expliquer la différence de prix pour deux articles de fourniture et pose de tuyaux en PVC dans la tranchée de l'égout. La firme n'a pas pris en considération la perte de temps causée par l'enlèvement de la conduite existante et la charge de travail requise pour supporter les trois massifs de gaz existants. En éliminant l'écart causé par cette omission, l'écart défavorable entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission devient 13.3 %.

La firme confirme que le reste des prix, où un écart a été constaté, reste acceptable.

Compte tenu de ces précisions, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 943 994,45 \$, taxes incluses incluant des incidences de 209 500,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 96,12 % par la ville centrale pour un montant de 1 868 553,60 \$ taxes incluses, ou 1 706 238,50 \$ net des ristournes de taxes. Cette dépense est entièrement admissible à une subvention du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables;
- 3,88 % par l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 75 440,85 \$ taxes incluses et sera entièrement financée par un emprunt à la charge des contribuables. Une demande d'autorisation de dépense sera approuvée par le conseil d'arrondissement du 14 juin 2017 afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (1176140002).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 7 septembre 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

Advenant le cas où l'arrondissement n'autorise pas la dépense reliée à la partie des travaux qui concernent principalement la reconstruction des trottoirs lors de leur conseil d'arrondissement du 14 juin prochain, ces travaux seraient annulés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Louis-François MONET, Ville-Marie

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures\_voie et transports

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume LABRIE  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-25

Martin GAUDETTE  
C/s conception & réalisation des projets  
d'ingénierie

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux, en  
remplacement de la directrice de direction

**Approuvé le :** 2017-05-29

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-30

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	326801
No du GDD :	1177231058
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Baile, de la rue du Fort à la rue Saint-Mathieu
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	18 - 4 - 2017
Ouverture faite le :	10 - 5 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	10 - 5 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	21 jrs

<b>Addenda émis</b>	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
2 - 5 - 2017	Modifications de quantités à trois items du bordereau et l'ajout d'un item au sous-projet d'égout.
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
7 900,00	

<b>Analyse des soumissions</b>	
Nbre de preneurs	12
Nbre de soumissions reçues	6
Nbre de soumissions rejetées	1
% de réponses	50
% de rejets	16,7
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	N'a pas tenu compte des modifications de l'addenda# 1
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs
Date d'échéance initiale :	7 - 9 - 2017
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	1 576 813,14	157 681,31	1 734 494,45
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 655 640,00	165 564,00	1 821 204,00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 060 909,10	206 090,91	2 267 000,01
CATALOGNA ET FRÈRES LTÉE	2 079 335,52	207 933,55	2 287 269,07
GESTION S. FORGET INC.	2 174 827,44	217 482,74	2 392 310,18
<b>Estimation</b>	<b>externe</b>	1 358 488,22	135 848,83
			1 494 337,05
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			16,1%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			5,0%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
	N.A.	OK	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	LES ENTREPRISES VENTEC INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	1 734 494,45
Montant des incidences (\$):	209 500,00
Date prévue de début des travaux :	10 - 7 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	13 - 10 - 2017

**Dossier # : 1176947001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 182 135,72 \$, taxes incluses (Contrat : 2 281 164,94 \$, contingences incluses ; incidences : 1 900 970,78 \$). Appel d'offres public # 17-44001 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 281 164,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-44001;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 4 182 135,72 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 1 900 970,78 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-25 09:35

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176947001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 182 135,72 \$, taxes incluses (Contrat : 2 281 164,94 \$, contingences incluses ; incidences : 1 900 970,78 \$). Appel d'offres public # 17-44001 (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Stratégie «Vision Zéro» en matière de sécurité routière**

La Ville de Montréal a dévoilé, le 14 septembre 2016, une stratégie visant à améliorer la sécurité routière. Cette stratégie intitulée «Vision Zéro» est une initiative suédoise à la suite d'une réflexion sur la sécurité routière. Elle peut se résumer en une phrase: aucune perte de vie sur les routes n'est acceptable. L'approche s'est révélée un grand succès. Elle est basée sur le simple fait que les êtres humains peuvent faire des erreurs et que le réseau routier doit être conçu pour protéger tous les utilisateurs.

Le 26 septembre 2016, le conseil municipal s'est engagé formellement à la «Vision Zéro» et a demandé aux services concernés de la Ville de tout mettre en oeuvre pour mobiliser l'ensemble des partenaires et usagers afin d'atteindre cet ultime objectif pour l'ensemble de son territoire au profit de tous les usagers de la route. La résolution en question a été adoptée unanimement par le conseil municipal.

En vigueur déjà dans plusieurs villes dans le monde, cette approche visant à éliminer les décès et blessures graves sur les routes a démontré son efficacité pour mieux sécuriser les déplacements de tous les usagers entre autres les plus vulnérables (les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes).

Cette stratégie « Vision zéro » - pour zéro accident avec décès ou blessé grave - permettra dans le contexte montréalais de mieux sécuriser les déplacements de tous les usagers en milieu urbain et comprend une série de mesures, dont l'harmonisation des limites de vitesse, une meilleure signalisation et le réaménagement de certains secteurs pour y améliorer la sécurité.

**Projets de mise aux normes des feux (MAN)**

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés, pour la plupart, de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la

Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des neuf arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait des intersections du réseau artériel, ainsi que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprenait 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37 % des feux de circulation du réseau artériel de l'époque.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local, d'avant 2015, n'est visée par le projet MAN 2).

L'appel d'offres pour le contrat faisant l'objet du présent dossier a été lancé le 17 mars 2017 pour une période de 19 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours calendrier, soit jusqu'au 3 août 2017.

Trois addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

Addenda 1, publié le 30 mars 2017 : amendements et réponses aux questions

Addenda 2, publié le 31 mars 2017 : réponses aux questions

Addenda 3, publié le 4 avril 2017 : réponses aux questions

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 0918 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 755 188,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44001 (2 soum.)

**CM16 0953 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44002 (3 soum.)

**CM16 0919 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44003 (6 soum.)

**CM16 0920 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44004 (6 soum.)

**CG15 0157 - 26 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.).



**CM15 0319 - 24 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.).

**CM14 1255 - 16 décembre 2014** - Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.).

**CM14 1011 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.).

**CM14 1012 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.).

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de six mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011.

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010.

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010.

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001.

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation

lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003.

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004.

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de six mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008.

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG12 0076 - 22 mars 2012** - Approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

**CM12 0286 - 16 mars 2012** - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - Approuver trois projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

Ce contrat concerne l'ensemble du réseau routier de la Ville, y compris les 2300 intersections contrôlées par des feux de circulation. Plusieurs projets concernant ce volet <<signalisation lumineuse>> sont en cours de réalisation, entre autres:

- L'ajout de feux pour piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diodes;
- Le remplacement des contrôleurs mécaniques;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;

- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 375 km d'artères;
  - L'installation de nouveaux feux de circulation;
  - La modification des feux de circulation en réponse à une requête ponctuelle;
  - La mise aux normes des feux de circulation:
- le remplacement des équipements désuets,
  - la révision de la position ou de la configuration des têtes de feux, des fûts, du câblage, etc.

Les travaux électriques prévus seront effectués à divers endroits du réseau routier de la Ville. Une liste de 40 premières intersections candidates est jointe au présent dossier à titre indicatif.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau et les travaux incidents sont les suivants :

- Contingences : 20%
- Incidences : (équivalent à 100% de la valeur du contrat) comprenant les travaux suivants:
  - Achat de mobilier de feux de circulation et d'éclairage (90%)
  - Préparation de contrôleur et frais de transport interne (8%)
  - Raccordement électrique par Hydro-Québec (2%)

## JUSTIFICATION

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petite taille plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux éléments principaux. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences de 20 % (avec taxes)	Total (avec taxes)
Bruneau Électrique Inc.	1 900 970,78 \$	380 194,16 \$	2 281 164,94 \$
Laurin Laurin (1991) Inc.	2 530 705,53 \$	506 141,11 \$	3 036 846,63 \$
Construction NRC Inc.	2 744 013,47 \$	548 802,69 \$	3 292 816,16 \$
Michel Guimont Entrepreneur	2 887 797,07 \$	577 559,41 \$	3 465 356,48 \$
Néolect Inc.	4 317 729,87 \$	863 545,97 \$	5 181 275,85 \$
Dernière estimation réalisée	1 838 078,02 \$	367 615,60 \$	2 205 693,62 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 451 492,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			51,30%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	2 900 110,91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	127,13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	75 471,31 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	3,42 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	755 681,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	33,13 %

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 3,42 %.  
L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

L'écart observé entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas concerne principalement 16 des 190 sous-articles du bordereau, ces sous-articles sont regroupés dans cinq (5) articles et ils représentent un écart de 21% sur le prix de la soumission entre les deux (2) soumissionnaires.

- Installation et mise en opération (MEO) d'un nouveau contrôleur
- Maintien de la circulation
- Transport des matériaux fournis par la Ville de Montréal
- Transport des matériaux à retourner à la Ville de Montréal
- Frais généraux

#### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

**Appel d'offres public** : # 17-44001

**Titre** : Travaux électriques de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (50 intersections) – Arrondissement : tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

**Date de lancement** : 17 mars 2017

**Date d'ouverture** : 5 avril 2017

**Soumissionnaires** : 5

Sur un total de neuf (9) preneurs de cahier de charge, cinq (5) firmes ont déposé une offre, soit 55,6%.

À la suite d'analyse des soumissions déposées, l'ensemble des soumissions ont été déclarées conformes puisqu'elles répondent aux exigences de la grille d'analyse d'admissibilité et de conformité de soumissions de la Ville (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation du Registraire des entreprises, autorisation de l'AMF, déclaration relative aux conflits d'intérêts etc).

**Adjudicataire recommandé** :

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Bruneau Électrique inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bruneau Électrique Inc.

Montant de l'offre :

1 984 053,00 \$ (incluant une contingence de 20% à 330 675,50 \$) + TPS (5 %) 99 202,65 \$ + TVQ (9,975 %) 197 909,29 \$ = 2 281 164,94 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Bruneau Électrique Inc. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 1er mai 2014 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 30 avril 2017. La demande de renouvellement a été faite trois (3) mois avant la date d'échéance de la validité de l'attestation, soit le 20 janvier 2017 et a été annexée aux pièces jointes.

Le présent dossier est assujéti à un examen de conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats puisqu'il se qualifie selon deux critères:

- Un contrat supérieur à 2 M\$ dont l'écart entre la plus basse soumission et le deuxième plus bas est supérieur à 20 %.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Bruneau Électrique Inc. est de 2 281 164,94 \$ (incluant taxes et contingences de 20 %). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences (100% de la valeur du contrat) de 1 900 970,78 \$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 2 281 164,94 \$ + 1 900 970,78 \$ = 4 182 135,72 \$.

Les frais incidents demandés permettront de couvrir l'achat du mobilier de feux de circulation (85 %) et d'éclairage (5%), la préparation de contrôleurs et les frais de transports interne (8%) ainsi que les frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec (2%).

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre.

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais s'élève à 3 818 847,36 \$

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt # 17-014 Achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

Les montants, taxes, contingences et incidences sont des dépenses liées à ce contrat et seront engagés en 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux

normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du Gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes suivantes seront nécessaires :

- Comité exécutif pour mandat à la Commission (CEC) : 24 mai 2017
- Examen du dossier par la CEC: 31 mai 2017
- Retour au Comité exécutif: 7 juin 2017
- Conseil municipal : 12 juin 2017
- Octroi de contrat : juillet 2017
- Réalisation des travaux : juillet 2017 à décembre 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chheng BUN  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-11

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel  
En remplacement de Benoit Champagne

**Approuvé le :** 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-04-20

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 12 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE176947001**

**Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 182 135,72 \$, taxes incluses (Contrat : 2 281 164,94 \$, contingences incluses ; incidences : 1 900 970,78 \$). Appel d'offres public # 17-44001 (5 soumissionnaires).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste



## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE176947001**

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de la signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 182 135,72 \$, taxes incluses (Contrat : 2 281 164,94 \$, contingences incluses ; incidences : 1 900 970,78 \$). Appel d'offres public # 17-44001 (5 soumissionnaires)

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier, particulièrement en ce qui a trait aux écarts de prix entre l'adjudicataire et les autres soumissionnaires. Les réponses obtenues ont été jugées satisfaisantes.

La commission a aussi demandé que la note du Bureau du contrôleur général relative à la réalisation des travaux du présent contrat soit jointe au dossier décisionnel. Les membres ont jugé que la diffusion de cette note aux élus était utile et rassurante.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE176947001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1176947002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 015 192,02 \$, taxes incluses (contrat : 2 190 104,74, contingences incluses ; incidences : 1 825 087,28 \$). Appel d'offres public # 17-44002 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 190 104,74 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-44002;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 4 015 192,02 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 1 825 087,28 \$, taxes incluses.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-25 09:34

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176947002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 015 192,02 \$, taxes incluses (contrat : 2 190 104,74, contingences incluses ; incidences : 1 825 087,28 \$). Appel d'offres public # 17-44002 (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Stratégie «Vision Zéro» en matière de sécurité routière**

La Ville de Montréal a dévoilé, le 14 septembre 2016, une stratégie visant à améliorer la sécurité routière. Cette stratégie intitulée «Vision Zéro» est une initiative suédoise à la suite d'une réflexion sur la sécurité routière. Elle peut se résumer en une phrase: aucune perte de vie sur les routes n'est acceptable. L'approche s'est révélée un grand succès. Elle est basée sur le simple fait que les êtres humains peuvent faire des erreurs et que le réseau routier doit être conçu pour protéger tous les utilisateurs.

Le 26 septembre 2016, le conseil municipal s'est engagé formellement à la «Vision Zéro» et a demandé aux services concernés de la Ville de tout mettre en oeuvre pour mobiliser l'ensemble des partenaires et usagers afin d'atteindre cet ultime objectif pour l'ensemble de son territoire au profit de tous les usagers de la route. La résolution en question a été adoptée unanimement par le conseil municipal.

En vigueur déjà dans plusieurs villes dans le monde, cette approche visant à éliminer les décès et blessures graves sur les routes a démontré son efficacité pour mieux sécuriser les déplacements de tous les usagers entre autres les plus vulnérables (les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes).

Cette stratégie « Vision zéro » - pour zéro accident avec décès ou blessé grave - permettra dans le contexte montréalais de mieux sécuriser les déplacements de tous les usagers en milieu urbain et comprend une série de mesures, dont l'harmonisation des limites de vitesse, une meilleure signalisation et le réaménagement de certains secteurs pour y améliorer la sécurité.

**Projets de mise aux normes des feux (MAN)**

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés, pour la plupart, de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la

Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le territoire des neuf arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait des intersections du réseau artériel, ainsi que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprenait 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37 % des feux de circulation du réseau artériel de l'époque.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local, d'avant 2015, n'est visée par le projet MAN 2).

L'appel d'offres pour le contrat faisant l'objet du présent dossier a été lancé le 17 mars 2017 pour une période de 19 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours calendrier, soit jusqu'au 3 août 2017.

Trois addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

Addenda 1, publié le 30 mars 2017 : amendements et réponses aux questions

Addenda 2, publié le 31 mars 2017 : réponses aux questions

Addenda 3, publié le 4 avril 2017 : réponses aux questions

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 0918 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 755 188,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44001 (2 soum.)

**CM16 0953 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44002 (3 soum.)

**CM16 0919 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44003 (6 soum.)

**CM16 0920 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44004 (6 soum.)

**CG15 0157 - 26 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.).

**CM15 0319 - 24 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de

signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.).

**CM14 1255 - 16 décembre 2014** - Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.).

**CM14 1011 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.).

**CM14 1012 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.).

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de six mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011.

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010.

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010.

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001.

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-

de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003.

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004.

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de six mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008.

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG12 0076 - 22 mars 2012** - Approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

**CM12 0286 - 16 mars 2012** - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Génivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - Approuver trois projets de convention avec les firmes Consortium Génivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

Ce contrat concerne l'ensemble du réseau routier de la Ville, y compris les 2300 intersections contrôlées par des feux de circulation. Plusieurs projets concernant ce volet <<signalisation lumineuse>> sont en cours de réalisation, entre autres:

- L'ajout de feux pour piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diodes;
- Le remplacement des contrôleurs mécaniques;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 375 km d'artères;
- L'installation de nouveaux feux de circulation;

- La modification des feux de circulation en réponse à une requête ponctuelle;
- La mise aux normes des feux de circulation:
  - le remplacement des équipements désuets,
  - la révision de la position ou de la configuration des têtes de feux, des fûts, du câblage, etc.

Les travaux électriques prévus seront effectués à divers endroits du réseau routier de la Ville. Une liste de 40 premières intersections candidates est jointe au présent dossier à titre indicatif.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau et les travaux incidents sont les suivants :

- Contingences : 20%
- Incidences : (équivalent à 100% de la valeur du contrat) comprenant les travaux suivants:
  - Achat de mobilier de feux de circulation et d'éclairage (90%)
  - Préparation de contrôleur et frais de transport interne (8%)
  - Raccordement électrique par Hydro-Québec (2%)

## JUSTIFICATION

À noter que le choix de recourir à une série de contrats de petite taille plutôt qu'à un seul gros contrat repose sur deux éléments principaux. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs.

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences de 20 % (avec taxes)	Total (avec taxes)
Bruneau Électrique Inc.	1 825 087,28 \$	365 017,46 \$	2 190 104,74 \$
Laurin Laurin (1991) Inc.	2 655 890,31 \$	531 178,06 \$	3 187 068,37 \$
Construction NRC Inc.	2 676 060,37 \$	535 212,07 \$	3 211 272,45 \$
Michel Guimont Entrepreneur	2 887 797,07 \$	577 559,41 \$	3 465 356,48 \$
Néolect Inc.	5 287 016,72 \$	1 057 403,34 \$	6 344 420,07 \$
Dernière estimation réalisée	1 838 078,02 \$	367 615,60 \$	2 205 693,62 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			3 679 644,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			68,01 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			4 154 315,33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			189,69 %



Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 15 588,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-0,71 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	996 963,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	45,52 %

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de -0.71 %.  
L'estimation avait pour sa part été réalisée en se basant sur les coûts soumissionnés lors de contrats similaires précédents.

L'écart observé entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas concerne principalement 16 des 190 sous-articles du bordereau, ces sous-articles sont regroupés dans cinq (5) articles et ils représentent un écart de 26% sur le prix de la soumission entre les deux (2) soumissionnaires.

- Installation et mise en opération (MEO) d'un nouveau contrôleur
- Maintien de la circulation
- Transport des matériaux fournis par la Ville de Montréal
- Transport des matériaux à retourner à la Ville de Montréal
- Frais généraux

#### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

##### **Appel d'offres public : # 17-44002**

**Titre :** Travaux électriques de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (50 intersections) – Arrondissement : tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

**Date de lancement :** 17 mars 2017

**Date d'ouverture :** 5 avril 2017

##### **Soumissionnaires : 5**

Sur un total de huit (8) preneurs de cahier de charge, cinq (5) firmes ont déposé une offre, soit 62,5%.

À la suite d'analyse des soumissions déposées, l'ensemble des soumissions ont été déclarées conformes puisqu'elles répondent aux exigences de la grille d'analyse d'admissibilité et de conformité de soumissions de la Ville (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation du Registraire des entreprises, autorisation de l'AMF, déclaration relative aux conflits d'intérêts etc).

##### **Adjudicataire recommandé :**

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Bruneau Électrique inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bruneau Électrique Inc.

Montant de l'offre :

1 904 853,00 \$ (incluant une contingence de 20% à 317 475,50 \$) + TPS (5 %) 95 242,65 \$ + TVQ (9,975 %) 190 009,09 \$ = 2 190 104,74 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Bruneau Électrique Inc. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 1er mai 2014 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 30 avril 2017. La demande de renouvellement a été faite trois (3) mois avant la date d'échéance de la validité de l'attestation, soit le 20 janvier 2017 et a été annexée aux pièces jointes.

Le présent dossier est assujéti à un examen de conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats puisqu'il se qualifie selon deux critères:

- Un contrat supérieur à 2 M\$ dont l'écart entre la plus basse soumission et le deuxième plus bas est supérieur à 20 %.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Bruneau Électrique Inc. est de 2 190 104,74 \$ (incluant taxes et contingences de 20 %). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences (100% de la valeur du contrat) de 1 825 087,28 \$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 2 190 104,74 \$ + 1 825 087,28 \$ = 4 015 192,02 \$.

Les frais incidents demandés permettront de couvrir l'achat du mobilier de feux de circulation (85 %) et d'éclairage (5%), la préparation de contrôleurs et les frais de transports interne (8%) ainsi que les frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec (2%).

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre.

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais s'élève à 3 666 405,50 \$

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt # 17-014 Achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

Les montants, taxes, contingences et incidences sont des dépenses liées à ce contrat et seront engagés en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise

aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du Gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes suivantes seront nécessaires :

- Comité exécutif pour mandat à la Commission (CEC) : 24 mai 2017
- Examen du dossier par la CEC: 31 mai 2017
- Retour au Comité exécutif: 7 juin 2017
- Conseil municipal : 12 juin 2017
- Octroi de contrat : juillet 2017
- Réalisation des travaux : juillet 2017 à décembre 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-12

Chheng BUN  
Ingenieur(e)

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel  
En remplacement de Benoit Champagne

**Approuvé le :** 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-04-20

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 12 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE176947002**

**Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 015 192,02 \$, taxes incluses (contrat : 2 190 104,74 \$, contingences incluses ; incidences : 1 825 087,28 \$). Appel d'offres public # 17-44002 (5 soumissionnaires)**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE176947002**

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 4 015 192,02 \$, taxes incluses (contrat : 2 190 104,74 \$, contingences incluses ; incidences : 1 825 087,28 \$). Appel d'offres public # 17-44002 (5 soumissionnaires).

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier, particulièrement en ce qui a trait aux écarts de prix entre l'adjudicataire et les autres soumissionnaires. Les réponses obtenues ont été jugées satisfaisantes.

La commission a aussi demandé que la note du Bureau du contrôleur général relative à la réalisation des travaux du présent contrat soit jointe au dossier décisionnel. Les membres ont jugé que la diffusion de cette note aux élus était utile et rassurante.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE176947002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1176947003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 12 595 139,59 \$, taxes incluse (contrat: 8 890 686,77 \$, contingences incluses; incidences de 3 704 452,82 \$). Appel d'offres public # 17-44003 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 18 mois, le contrat pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 890 686,77 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-44003;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 12 595 139,59 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 3 704 452,82 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-10 16:38

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176947003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 12 595 139,59 \$, taxes incluse (contrat: 8 890 686,77 \$, contingences incluses; incidences de 3 704 452,82 \$). Appel d'offres public # 17-44003 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Stratégie «Vision Zéro» en matière de sécurité routière**

La Ville de Montréal a dévoilé, le 14 septembre 2016, une stratégie visant à améliorer la sécurité routière. Cette stratégie intitulée «Vision Zéro» est une initiative suédoise à la suite d'une réflexion sur la sécurité routière. Elle peut se résumer en une phrase: aucune perte de vie sur les routes n'est acceptable. L'approche s'est révélée un grand succès. Elle est basée sur le simple fait que les êtres humains peuvent faire des erreurs et que le réseau routier doit être conçu pour protéger tous les utilisateurs.

Le 26 septembre 2016, le conseil municipal s'est engagé formellement à la «Vision Zéro» et a demandé aux services concernés de la Ville de tout mettre en oeuvre pour mobiliser l'ensemble des partenaires et usagers afin d'atteindre cet ultime objectif pour l'ensemble de son territoire au profit de tous les usagers de la route. La résolution en question a été adoptée unanimement par le conseil municipal.

En vigueur déjà dans plusieurs villes dans le monde, cette approche visant à éliminer les décès et blessures graves sur les routes a démontré son efficacité pour mieux sécuriser les déplacements de tous les usagers entre autres les plus vulnérables (les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes).

Cette stratégie « Vision zéro » - pour zéro accident avec décès ou blessé grave - permettra dans le contexte montréalais de mieux sécuriser les déplacements de tous les usagers en milieu urbain et comprend une série de mesures, dont l'harmonisation des limites de vitesse, une meilleure signalisation et le réaménagement de certains secteurs pour y améliorer la sécurité.

**Projets de mise aux normes des feux (MAN)**

Les contrôleurs électromécaniques des feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés, pour la plupart, de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de Mise aux Normes des feux de

circulation (MAN 1) situés sur le territoire des neuf arrondissements de l'ex-Montréal. Ce premier projet comprenait des intersections du réseau artériel, ainsi que du réseau local.

La première phase (MAN 1) qui visait 802 intersections, dont 633 se trouvaient sur le réseau artériel, s'est terminée en 2010. Au total, le réseau artériel (avant 2015) comprenait 1716 intersections munies de feu de circulation. La première phase du projet a donc permis de mettre aux normes 37 % des feux de circulation du réseau artériel de l'époque.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les 1083 intersections restantes du réseau artériel (aucune intersection du réseau local (d'avant 2015) n'est visée par le projet MAN 2).

L'appel d'offres pour le contrat faisant l'objet du présent dossier a été lancé le 17 mars 2017 pour une période de 19 jours calendrier. Il a été publié dans SEAO et dans Le Devoir. Les soumissions sont valides pour une durée de 120 jours calendrier, soit jusqu'au 3 août 2017.

Quatre addenda en lien avec cet appel d'offres ont été publiés :

Addenda 1, publié le 30 mars 2017 : amendements et réponses aux questions

Addenda 2, publié le 31 mars 2017 : réponses aux questions

Addenda 3, publié le 3 avril 2017 : réponses aux questions

Addenda 4, publié le 4 avril 2017 : réponses aux questions

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 0918 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections et mise en opérations de 50 contrôleurs sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 755 188,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44001 (2 soum.)

**CM16 0953 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Pierre Brossard (1981) ltée pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 707 453,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44002 (3 soum.)

**CM16 0919 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 307 049,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44003 (6 soum.)

**CM16 0920 - 23 août 2016** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Néoelect inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel et local de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 407 354,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-44004 (6 soum.)

**CG15 0157 - 26 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction NRC inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 254 828,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44004 (7 soum.).

**CM15 0319 - 24 mars 2015** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Système

Urbain inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 336 646,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-44005 (5 soum.).

**CM14 1255 - 16 décembre 2014** - Accorder un contrat à Construction NRC Inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 312 357,71 \$ - Appel d'offres public 14-44003 (7 soum.).

**CM14 1011 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 720 719,90 \$ - Appel d'offres public 14-44002 (5 soum.).

**CM14 1012 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 752 696,38 \$ - Appel d'offres public 14-44001 (7 soum.).

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de six mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011.

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010.

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010.

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001.

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les

arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003.

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004.

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de six mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008.

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.). Approuver un projet de convention à cette fin.

**CG12 0076 - 22 mars 2012** - Approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes.

**CM12 0286 - 16 mars 2012** - Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation. Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses.

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - Approuver trois projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium TecSult-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

Ce contrat concerne l'ensemble du réseau routier de la Ville, y compris les 2300 intersections contrôlées par des feux de circulation. Plusieurs projets concernant ce volet <<signalisation lumineuse>> sont en cours de réalisation, entre autres:

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes ayant une déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diodes;
- Le remplacement des contrôleurs mécaniques;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 375 km d'artères;

- L'installation de nouveaux feux de circulation;
  - La modification des feux de circulation en réponse à une requête ponctuelle;
  - La mise aux normes des feux de circulation, comprenant entre autres:
    - Le remplacement des équipements désuets;
    - Le remplacement du mobilier par du mobilier standard de la Ville;
    - La révision de la position ou de la configuration des têtes de feux, des fûts, du câblage, etc.;
    - Le remplacement et l'ajout de bases et de conduits en béton;
- La fourniture et l'installation de puits d'accès;
- Le réaménagement de la géométrie de l'intersection;
- La réfection de chaussées, de fondations en béton, de bordures, de mails et de trottoirs;

Les travaux électriques et civils prévus seront effectués à divers endroits du réseau routier de la Ville. Une liste de 30 premières intersections candidates est jointe au présent dossier à titre indicatif.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau et les travaux incidents sont les suivants :

- Contingences : 20%
- Incidences : (équivalent à 50% de la valeur du contrat) comprenant les travaux suivants:
  - Achat de mobilier de feux de circulation et d'éclairage (90%)
  - Préparation de contrôleur et frais de transport interne (8%)
  - Raccordement électrique par Hydro-Québec (2%)

## JUSTIFICATION

À noter, que le choix de recourir à une série de plusieurs contrats plutôt qu'à un seul contrat global repose sur deux principaux éléments. D'une part, ceci permet de respecter la capacité de réalisation des plans et devis à l'interne et de procéder à la réalisation des travaux au fur et à mesure de leur progression. D'autre part, compte tenu de la taille modeste de plusieurs entrepreneurs aptes à soumissionner pour ces travaux, la division en plusieurs contrats permet une réalisation simultanée des différents contrats par différents entrepreneurs. Ceci a également pour effet de favoriser une saine compétition entre les entrepreneurs..

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences de 20 % (avec taxes)	Total (avec taxes)
Bruneau Électrique Inc.	7 408 905,64 \$	1 481 781,13 \$	8 890 686,77 \$
Néolect Inc.	10 239 504,55 \$	2 047 900,91 \$	12 287 405,46 \$
Dernière estimation réalisée	5 816 919,42 \$	1 163 383,88 \$	6 980 303,31 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			10 589 046,11 \$ 19,10 %

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	3 396 718,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	38,21 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	1 910 383,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	27,37 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	3 396 718,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	38,21 %

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de 27,37 %. Cet écart est dû essentiellement à trois (3) articles: la fourniture et l'installation des puits d'accès, le bétonnage de conduits ainsi que la construction d'un mail central en béton.

Il faut savoir que l'estimation a été réalisée en se basant sur des coûts établis sur un historique de prix soumissionnés lors d'octroi de contrats similaires précédents, soit avec des données antérieures à 2014. En utilisant seulement les données de soumission des contrats les plus récents, soit deux (2) contrats octroyés en 2014 et deux (2) contrats octroyés en 2016, l'écart se réduit à 7,04 %. Ceci pourrait illustrer une évolution du prix du marché au cours de deux dernières années.

Afin de statuer sur cette récente évolution des prix du marché et ainsi ajuster les prix unitaires utilisés pour les estimations, pour ce type de contrats spécifiques (travaux civils et électriques combinés), un plus grand nombre de données depuis 2015 est requis pour assurer une bonne interprétation des tendances du marché des deux dernières années. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) assure cette vigie pour les prochains contrats à octroyer et verra, au besoin, à ajuster en conséquence son processus d'estimation pour ce type de contrats.

L'écart observé entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième plus bas soumissionnaire concerne principalement 6 des 253 sous-articles du bordereau, ces sous-articles sont regroupés dans l'article Mobilisation / Démobilisation des ouvriers et il représente un écart de 25.07% sur le prix de la soumission entre les deux (2) soumissionnaires.

#### Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrats (biens et services)

**Appel d'offres public** : # 17-44003

**Titre** : Travaux électriques et civils de mise aux normes des feux de circulation de diverses intersections (40 intersections) – Arrondissement : tous les arrondissements de la Ville de Montréal - (18 mois)

**Date de lancement** : 17 mars 2017

**Date d'ouverture** : 5 avril 2017

**Soumissionnaires** : 2

Sur un total de neuf (9) preneurs de cahier de charge, deux (2) firmes ont déposé une offre, soit 22 %.

Les motifs de désistement des firmes qui n'ont pas déposé de soumission ne sont pas connus puisqu'elles n'ont pas répondu aux demandes écrites de la Ville.

À la suite d'analyse des soumissions déposées, l'ensemble des soumissions ont été déclarées conformes puisqu'elles répondent aux exigences de la grille d'analyse d'admissibilité et de conformité de soumissions de la Ville (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation du Registraire des entreprises, autorisation de l'AMF, déclaration relative aux conflits d'intérêts etc).

### **Adjudicataire recommandé :**

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Bruneau Électrique inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Bruneau Électrique Inc.

Montant de l'offre :

7 732 713,00 \$ (incluant une contingence de 20% à 1 288 785,50 \$) + TPS (5 %) 386 635,65 \$ + TVQ (9,975 %) 771 338,12 \$ = 8 890 686,77 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Bruneau Électrique Inc. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 1er mai 2014 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 30 avril 2017. La demande de renouvellement a été faite trois (3) mois avant la date d'échéance de la validité de l'attestation, soit le 20 janvier 2017 et a été annexée aux pièces jointes.

Le présent dossier est assujetti à un examen de conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats puisqu'il se qualifie selon les critères suivants:

- Un contrat supérieur à 2 M\$ dont l'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation est supérieur à 20 %.
- Un contrat supérieur à 2 M\$ dont l'écart entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse est supérieur à 20 %.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Bruneau Électrique Inc. est de 8 890 686,77 \$ (incluant taxes et contingences de 20 %). Les frais de contingence sont, entre autres, dus aux imprévus pouvant survenir lors de l'intégration des différents équipements. Des incidences (50 % de la valeur du contrat) de 3 704 452,82 \$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèvera donc à 8 890 686,77 \$ + 3 704 452,82 \$ = 12 595 139,59 \$.

Les frais incidents demandés permettront de couvrir: l'achat du mobilier de feux de

circulation (85 %) et d'éclairage (5%), la préparation de contrôleurs et les frais de transports interne (8%) ainsi que les frais reliés aux branchements électriques sur le réseau d'Hydro-Québec (2%).

La totalité des dépenses sera assumée par la Ville centre.

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais s'élève à 11 501 041,25 \$.

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt # 17-014 Achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

Les montants, taxes, contingences et incidences incluses, des dépenses liées à ce contrat seront engagés en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du Gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du Gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À ce stade du dossier, aucune stratégie de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes suivantes seront nécessaires :

- Comité exécutif pour mandat à la Commission (CEC) : 24 mai 2017
- Examen du dossier par la CEC: 31 mai 2017
- Retour au Comité exécutif: 7 juin 2017
- Conseil municipal : 12 juin 2017
- Octroi de contrat : juillet 2017
- Réalisation des travaux : juillet 2017 à décembre 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chheng BUN  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-13

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel  
En remplacement de Benoit Champagne

**Approuvé le :** 2017-04-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-04-25

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

*La commission :*

*Présidente*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

*Vice-présidente*

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Membres*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 12 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE176947003**

**Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 12 595 139,59 \$, taxes incluses (contrat: 8 890 686,77 \$, contingences incluses; incidences de 3 704 452,82 \$). Appel d'offres public # 17-44003 (2 soumissionnaires).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE176947003**

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à divers endroits du réseau routier de la Ville de Montréal. Dépense totale de 12 595 139,59 \$, taxes incluses (contrat: 8 890 686,77 \$, contingences incluses; incidences de 3 704 452,82 \$). Appel d'offres public # 17-44003 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que l'estimation avait été réalisée sur la base d'un historique des prix soumissionnés lors d'octroi de contrats similaires précédent, donc avec des données antérieures à 2014. Cela explique sans doute en bonne partie l'écart de 27,37% entre l'estimation et le prix de l'adjudicataire. Pour les membres, ces explications ont été jugées satisfaisantes.

La commission a aussi demandé que la note du Bureau du contrôleur général relative à la réalisation des travaux du présent contrat soit jointe au dossier décisionnel. Les membres ont jugé que la diffusion de cette note aux élus était utile et rassurante.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE176947003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177631001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale de 7 110 478,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10216 - ( 4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 110 478,52 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une conduite principales d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet;
2. d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 742 695,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10216;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-15 08:23

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177631001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale de 7 110 478,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10216 - ( 4 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'améliorer la redondance d'alimentation et assurer les capacités pour la protection incendie requises à différents points du réseau sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, la construction d'une nouvelle conduite d'agglomération de 400 mm est requise le long de la limite est du Campus McDonald pour relier la conduite primaire existante située dans la voie de service de l'autoroute 40 et la conduite primaire existante située dans l'axe du chemin Lakeshore.

De plus, dans le cadre du projet de mise à niveau des chambres de compteurs du secteur Sainte-Anne-de-Bellevue, des interventions sur deux (2) chambres ont été greffées au présent projet. C'est pour cette raison que le projet est constitué de trois (3) zones de travaux distinctes.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des travaux de la sécurisation du réseau primaire d'aqueduc dans l'Ouest-de-l'Île, débuté en 2010, par la construction d'une conduite de 400 mm dans l'axe du chemin Sainte-Anne permettant le transfert de l'alimentation du secteur situé au nord de l'autoroute 40 au réseau de Pointe-Claire ainsi que la construction d'un lien d'urgence à partir du réseau de Baie d'Urfé.

La sollicitation du marché s'est faite par un appel d'offres public (# 10216) via le système électronique SÉAO et publié dans le journal Le Devoir le 29 mars 2017. La durée initiale de publication était de vingt-deux (22) jours. Cependant, elle fut prolongée de quatre (4) jours, soit jusqu'au 26 avril 2017, pour une durée réelle de vingt-neuf (29) jours, compte

tenu des addenda ci-dessous. La durée de validité des offres est de cent vingt jours (120 jours), à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 23 août 2017.

Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, afin d'apporter certaines précisions sur le projet :

<b>Addenda</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
# 1	7 avril 2017	La réémission du formulaire de soumission, du cahier des clauses techniques spéciales, des annexes et des plans ainsi que les réponses aux questions des soumissionnaires.
# 2	10 avril 2017	La réémission de la page 4 de 14 du formulaire de soumission et réponses aux questions des soumissionnaires.
# 3	10 avril 2017	La réémission des plans A-338/08, A-338-19 et A-338/21 à l'échelle.
# 4	11 avril 2017	La réémission de la page 4 de 14 du formulaire de soumission afin de reporter la date d'ouverture au 26 avril 2017.
# 5	13 avril 2017	La réémission de l'annexe R, du plan A-338-01 et ajout du plan C101 et réponses aux questions des soumissionnaires.

L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers liés aux addenda.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0276 - 25 août 2011 - Autoriser une dépense de 1 062 697,98 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc de 300 mm de diamètre par une conduite de 400 mm de diamètre sur le chemin Sainte-Anne entre les rues Lalonde et de l'Église.

CG11 0072 - 24 mars 2011 - Autoriser une dépense de 1 437 875,79 \$ pour le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc de 300 mm de diamètre par une conduite de 400 mm de diamètre sur le chemin Sainte-Anne située à la Ville de Ste-Anne-de-Bellevue entre les rues Michaud et de l'Église.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40, à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux inhérents associés à ce projet.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 400 mm d'une longueur approximative de 871 mètres entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 20;
- la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 400 mm d'une longueur approximative de 155 mètres, par une méthode d'excavation sans tranchée sous l'autoroute 20 et sous les emprises d'Hydro-Québec, du Canadien Pacifique et du Canadien National;
- la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 400 mm d'une longueur approximative de 644 mètres entre l'autoroute 20 et l'autoroute 40;
- la construction d'une (1) chambre de vidange préfabriquée;
- la construction de deux (2) chambres de raccord 350 mm préfabriquée;
- la construction de deux (2) chambres de vannes 400 mm préfabriquées;
- la modification de trois (3) chambres de régulations existantes;

· la construction d'une chambre de régulation SAB-Morgan sur la conduite existante de 600 mm perpendiculaire au chemin Sainte-Marie;

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 612 972,29 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, a été prévue dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais d'incidences de 367 783,37 \$, taxes incluses, représentant 6 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir les coûts associés aux activités suivantes :

- activités de communications associées au projet;
- protection et déplacement d'utilités publiques;
- le contrôle qualitatif des matériaux;
- marquage et signalisation (feux de circulation);
- coordination et maîtrise d'œuvre.

En plus des items énoncés ci-dessus, les frais incidents incluent les travaux de raccordement électrique des trois (3) chambres de vannes et régulation prévues dans le présent projet.

L'entrepreneur est tenu d'avoir terminé l'ensemble de ces travaux dans un délai de deux cent cinquante (250) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié à terminer les travaux entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générale, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) ainsi que le montant des travaux contingents, et ce, par jour de retard.

Une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ( MDDELCC) a été déposée pour réaliser ce projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 10216, il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.

Les motifs de désistement des quatorze (14) firmes sont les suivants :

- cinq (5) preneurs sont des fournisseurs et/ou sous-traitants;
- un (1) preneur a indiqué que le devis technique était trop spécialisé;
- deux (2) preneurs ont mentionné que les délais de soumission étaient insuffisants;
- deux (2) preneurs ont mentionné que leur carnet de commandes était complet;
- quatre (4) preneurs n'ont donné aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les quatre (4) soumissionnaires sont conformes et que Roxboro Excavation inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total
Roxboro Excavation inc.	6 129 722,86 \$	612 972,29 \$	6 742 695,14 \$
Ali Excavation inc.	7 698 389,23 \$	769 838,92 \$	8 468 228,15 \$



9200-2800 Québec inc. FA.S.R.S Duro King Construction	8 654 840,85 \$	865 484,09 \$	9 520 324,94 \$
Groupe TNT inc.	9 801 732,12 \$	980 173,21 \$	10 781 905,33 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	5 547 889,09 \$	554 788,91 \$	6 102 678,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			8 878 288,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			31,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			4 039 210,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			59,90 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			640 017,14 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			10,49 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 725 533,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			25,59 %

Veillez noter que le montant à l'item 1.0 « Organisation de chantier » dans la soumission de la compagnie Ali Excavation inc. a été corrigé car celui-ci ne concordait pas avec le prix unitaire. Selon l'article 3.8.2.1.1 des Instructions aux soumissionnaires, en cas d'erreur de calcul, le prix unitaire prime. Le montant total de l'item a été corrigé selon le prix unitaire de 50 000 \$ et le montant total de la soumission a été ajusté en conséquence.

Veillez noter que le montant à l'item 8.6 « Chambre de vanne et de raccords préfabriquée CVR#1 » dans la soumission de la compagnie Groupe TNT inc. a été corrigé car celui-ci ne concordait avec le prix unitaire. Selon l'article 3.8.2.1.1 des Instructions aux soumissionnaires, en cas d'erreur de calcul, le prix unitaire prime. Le montant total de l'item a été corrigé selon le prix unitaire de 15 730 \$ et le montant total de la soumission a été ajusté en conséquence.

Un écart de 640 017,14 \$ est noté entre la plus basse soumission et l'estimation. Cet écart s'établit à 506 052,42 \$ lorsqu'on exclut les taxes ( 5 % et 9,9975 %) et les contingences (10 %).

Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants:

- item 2.0 - Arpentage : écart de 115 627,00 \$, soit 95,07 %;
- item 3.0 - Signalisation : écart de 135 738,43 \$, soit 94,43 %;
- item 8.3 - Chambre de vannes et de raccords préfabriquée CVR #2 : écart de 52 854,33 \$, soit 73 %;
- items 8.7, 33.1 et 33.2 - Diverses chambres de régulation : écart de 135 023,73 \$, soit moyenne de 62 %.

Les validations requises ont été faites à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait

pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 1258-2003-97) et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 16 mars 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1)* conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Roxboro excavation inc., détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 31 octobre 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et que l'écart entre le soumissionnaire recommandé et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme est de plus de 20 %.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 742 695,15 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 6 129 722,86 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 612 972,29 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 7 110 478,52 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 367 783,37 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 7 110 478,52 \$, taxes incluses, représente un coût net de 6 492 814,64 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales et elle est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 3 462 834,48 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 1 731 417,24 \$ pour les années 2017 et 2018. L'affectation de la réserve de l'eau de l'agglomération sera effectuée annuellement en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

L'emprunt net de 1 298 562,92 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet contribuera à :

- pratiquer une gestion responsable des ressources;
- accroître la protection incendie des secteurs touchés et desservis;
- améliorer la flexibilité du réseau de conduites principales.

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis préparés par les professionnels de la Direction de l'eau potable, et par le fait même; la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de reporter cet octroi à une séance ultérieure à celle de juin 2017 aurait un impact sur la faisabilité du projet, car l'ensemble des ententes et permission obtenus avec les différents partenaires (Université McGill, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), Hydro-Québec, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), le Canadien National (CN), le Canadien Pacifique (CP)) qui ont été conclues sont pour la période de réalisation des travaux prévue de l'été 2017 à début 2018. Advenant le report de l'octroi, toutes les ententes devront être revalidées. La réalisation de ce projet permet d'améliorer la redondance d'alimentation, les capacités de protection incendie et le bouclage du réseau du secteur de Sainte-Anne-de-Bellevue situé au sud de l'autoroute 40.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les stratégies et moyens de communication seront développés, en accord avec le Service des communications et en partenariat avec la Ville de Sainte-de-Bellevue, pour que les citoyens et parties prenantes soient informés de ces travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 31 mai 2017
- Octroi de contrat : Juin 2017
- Mobilisation du chantier: Juillet 2017
- Délai contractuel : 250 jours de calendrier
- Fin des travaux : Mars 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-03

Marie-Pier SIMARD  
Ingenieur(e)

Jean-François DUBUC  
Chef de division - Projets réseau principal

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur de la Direction de l'eau potable

**Approuvé le :** 2017-05-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice du Service de l'eau

**Approuvé le :** 2017-05-12

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177631001**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour  
des travaux de construction d'une conduite principale  
d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et  
l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que  
pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale  
de 7 110 478,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres  
public 10216 - ( 4 soumissionnaires).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177631001**

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale de 7 110 478,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10216 - ( 4 soumissionnaires).

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont noté que seulement quatre soumissions ont été reçues sur un total de dix-huit preneurs du cahier des charges. Une plus longue période d'appel d'offres aurait peut-être favorisé un plus grand nombre de soumissions de soumissions.

Par ailleurs, les membres ont obtenu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait aux écarts de prix entre la soumission de l'adjudicataire et celles des autres soumissionnaires.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177631001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1177231039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 14 419 107,19 \$ (contrat: 13 540 442,07 \$ et incidences: 1 315 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209205 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 14 419 107,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 540 442,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209205 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 1,29 % par l'agglomération pour un montant de 186 312,39 \$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 13:20

**Signataire :**

Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231039**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 14 419 107,19 \$ (contrat: 13 540 442,07 \$ et incidences: 1 315 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209205 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier est localisé dans le secteur Namur-Jean-Talon Ouest de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG). Il borde le secteur du Triangle, dont la planification des travaux est menée par l'arrondissement et comporte quatre volets principaux :

1. un développement immobilier privé comprenant des logements sociaux et communautaires;
2. des travaux de mise à niveau des infrastructures municipales;
3. un réaménagement du domaine public tenant compte de la nouvelle vocation du site;
4. l'ajout d'espaces verts.

La reconstruction d'égout et d'aqueduc dans la rue de la Savane était prévue dans la mise à niveau des infrastructures municipales dans le secteur du Triangle. À noter que d'autres travaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans ce secteur (voir les décisions antérieures).

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la

ville de Montréal.

Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1955) ainsi que les conduites d'eau secondaires (installées en 1915 et en 1955) dans la rue de la Savane de la rue Jean-Talon au boulevard Décarie, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement et ce, malgré plusieurs réparations d'urgence de la conduite d'égout qui ont dû être réalisées par la Division des travaux publics de l'arrondissement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Il a donc été convenu d'intégrer des travaux de réaménagement de la rue de la Savane entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie avec les travaux d'égout et d'aqueduc initialement prévus.

La DGSRE, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 170274 - 5 octobre 2016 - Accorder à la firme C.M.S. Entrepreneurs Généraux Inc. le contrat pour l'aménagement de la rue Paré à partir de l'avenue Mountain Sights à un point 352 m à l'Est et le remplacement de la conduite d'aqueduc et autoriser une dépense à cette fin de 3 783 767,25 \$, comprenant toutes les taxes et frais accessoires le cas échéant - Appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAUSE-044 - 9 soumissionnaires (1166801004);

CM16 0350 - 22 mars 2016 - Accorder un contrat à Pavages D'Amour Inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Décarie, la rue Ferrier, l'avenue Mountain Sights et la rue Paré (phase 1 lot 2). Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 6 138 798,85 \$ (contrat: 5 518 798,85 \$ + incidences: 620 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209204 - 13 soumissionnaires

(1154102013);

CM15 0515 - 28 avril 2015 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré (phase 1 Lot 1 et phase 2). Arrondissement: Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 097 715,64 \$ (contrat: 3 497 715,64 \$ + incidences: 600 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209203 - 9 soumissionnaires (1154822012);

CM12 0862 - 25 septembre 2012 - Adoption du Règlement 12-041 autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout (1124223004).

## **DESCRIPTION**

Les travaux intégrés d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation seront effectués aux endroits suivants:

- dans la rue de la Savane entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie,
- dans le boulevard Décarie de la rue de la Savane à un point au nord de la rue de la Savane,
- dans l'avenue Mountain Sights entre les rues Ferrier et de la Savane.

Ils auront lieu sur une distance d'environ 1200 mètres.

Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de 379 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 450 mm et 900 mm,
- la reconstruction de 2189 mètres de conduite d'eau secondaire variant entre 150 mm et 300 mm de diamètre,
- la reconstruction de 19 315 m<sup>2</sup> de chaussée,
- la reconstruction de 2 250 m<sup>2</sup> de piste cyclable,
- la reconstruction de 5 685 m<sup>2</sup> de trottoir,
- la reconstruction d'éclairage et de feux de circulation,
- la mise aux normes du réseau de Bell.

Les représentants de la Ville et de Bell Canada se sont mis d'accord pour intégrer les travaux de mise aux normes du réseau Bell dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission. Ces travaux au montant de 436 834,88 \$ taxes incluses, représentent 3,23 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation et le concept d'aménagement de la rue de la Savane.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 569 181,02 \$ taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,11 % du coût des travaux. En effet, le pourcentage de contingences est de 10 % sauf pour les travaux de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de chaussée où un pourcentage entre 12 % et 15 % a été considéré en raison du risque relié à la gestion de sols en place. De plus, pour les travaux d'éclairage, un pourcentage de 15 % a été évalué en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains et finalement, pour les travaux d'aménagement paysager, un pourcentage de 20 % a été prévu au contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses suivantes:

- en matière d'utilités publiques, de nivellement des cadres et couvercles et de diverses demandes de services,
- chloration des conduites d'eau,
- gestion des impacts,
- marquage et signalisation,
- frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale,
- achat de mobilier pour les feux de circulation et l'éclairage ainsi que du mobilier urbain.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe

Sur onze (11) preneurs du cahier des charges, trois (3) preneurs ont déposé une soumission et huit (8) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 27 % et 73 %. Parmi les huit (8) qui n'en ont pas déposé, trois (3) preneurs sont connus comme étant des sous-traitants, un (1) preneur a agi à titre d'estimateur, un (1) autre a indiqué avoir manqué de temps pour soumissionner et les trois (3) derniers n'ont pas justifié leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission est de 14,1 %. L'analyse de Macogep permet de constater que les écarts les plus importants se situent dans les travaux décrits suivants.

Roulotte de chantier (2.9 % de l'écart total) : Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire pour cet article semble largement surestimé et est non justifiable. Une attention particulière devrait être accordée à l'exécution de cet article lors de la réalisation des travaux.

Puisard de rue à tête ajustable (2 % de l'écart total) : L'écart observé à cet item peut être expliqué par une sous-évaluation de la longueur des conduits de raccords dans l'estimation de soumission et d'une surestimation du rendement.

Plantation (1.4 % de l'écart total) : Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire pour les arbustes et les vivaces en pot semble surestimé et dépasse aussi les prix soumis par le reste des soumissionnaires.

Fourniture de fûts DN-3302 (0.9 % de l'écart total) : La firme n'a obtenu qu'un prix verbal pour le type de fût demandé. Suite à la vérification des prix reçus aux BSDQ, les prix soumis par les sous-traitants sont 50 % plus chers que le prix de l'estimation de soumission. Un ajustement à cet effet élimine l'écart dans cet article.

Briser massifs bétonnés (BELL CANADA) (0.9 % de l'écart total) : L'écart constaté dans cette section peut être expliqué par les coûts de la mise en place et le retrait d'une boîte de protection temporaire lors du bris et de la reconstruction des massifs, qui n'ont pas été considérée dans l'estimation de soumission.

Compte tenu des explications précédentes, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 10 M\$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 209205. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 14 419 107,19 \$ taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction) pour un montant de 13 540 442,07 \$ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada pour un montant de 436 834,88 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 1 315 500,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 98,71 % par la ville centrale pour un montant de 14 232 794,80 \$ taxes incluses et à 1,29 % par l'agglomération pour un montant de 186 312,39 \$ taxes incluses, puisque cette partie concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

La dépense de 14 419 107,19 \$ taxes incluses, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 68,79 % aux différents PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 9 918 900,11 \$, taxes incluses;
- 18,32 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 640 893,75 \$, taxes incluses;
- 12,89 % au PTI de la Direction d'urbanisme du SMVT pour un montant de 1 859 313,33 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 14 419 107,19 \$ représente un coût net de 13 166 566,79 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 16-006 « Travaux de réfection routière réseau artériel » pour un montant de 6 926 816,46 \$,
- # 16-004 « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » pour un montant de 1 727 300,57 \$,
- # 17-014 « Feux de circulation et équipements de gestion de la circulation » pour un montant de 233 032,81 \$,
- # RCG16-028 « Travaux d'aménagement cyclable » pour un montant de 170 128,05 \$.
- # 16-062 « Programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 2 411 488,00 \$,
- # 12-041 « Projet Le Triangle - secteur Namur- Jean-Talon ouest » pour un montant de 1 697 800,90 \$,

Par ailleurs, une partie du coût net total de 13 166 566,79 \$, soit la portion de la DGSRE, est entièrement admissible à une subvention estimée à 2 411 488,00 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laisse un impact de 10 755 078,79 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 août 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats: 31 mai 2017

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2017

Fin des travaux : Novembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire  
Jacques LEMIEUX, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Jacques LEMIEUX, 8 mai 2017  
Guy PELLERIN, 4 mai 2017  
Jean CARRIER, 4 mai 2017  
Lucie CAREAU, 4 mai 2017  
Pascal TROTTIER, 4 mai 2017  
Son Thu LÊ, 4 mai 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benjamin RODRIGUEZ  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-03

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-16

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-16



## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	209205
No du GDD :	1177231039
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de La Savane, entre la rue Jean Talon et le boulevard Décarie. Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	27 - 3 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	19 - 4 - 2017
Ouverture faite le :	19 - 4 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

<b>Addenda émis</b>		
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1	
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>		
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
10 - 4 - 2017	Augmentation de quantités pour certains items des sous-projets de voirie, d'éclairage et de Bell et ajout de nouveaux items aux sous-projets d'éclairage.	412 000,00

<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	11	Nbre de soumissions reçues	3	% de réponses	27
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs	Date d'échéance initiale :	17 - 8 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :		0	jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
9200 2088 QUÉBEC INC.(DUKOKING CONSTRUCTION)	11 971 261,04	1 569 181,03	13 540 442,07
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	12 953 815,20	1 663 045,33	14 616 860,53
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	14 269 628,83	1 802 090,48	16 071 719,31
Estimation	Externe	10 495 581,39	1 369 620,26
		11 865 201,65	
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>			14,1%
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>			7,9%
<b>Dossier à être étudié par la CEC :</b>			
Oui <input checked="" type="checkbox"/>		NON <input type="checkbox"/>	

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	9200 2088 QUÉBEC INC.(DUKOKING CONSTRUCTION)
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	13 540 442,07
Montant des incidences (\$) :	1 315 500,00
Date prévue de début des travaux :	24 - 7 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	10 - 11 - 2018

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-*  
*Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-*  
*Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –*  
*Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231039**

**Accorder un contrat à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 14 419 107,19 \$ (contrat: 13 540 442,07 \$ et incidences: 1 315 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209205 - 3 soumissionnaires.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177231039**

Accorder un contrat à 9200 2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue de la Savane, entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 14 419 107,19 \$ (contrat: 13 540 442,07 \$ et incidences: 1 315 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209205 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé diverses questions sur ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait aux écarts entre les prix soumis et l'estimation réalisée à l'externe.

Ils ont bien compris que plusieurs entrepreneurs qui auraient pu déposer une soumission pour ce contrat avaient déjà un carnet de commandes bien rempli, ce qui explique la présence de seulement trois soumissionnaires.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177231039 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1171009014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à 9052-1170 Québec inc (Le Groupe Vespo) d'une valeur totale de 3 247 000 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark, dans le Quartier des Spectacles. Dépense totale de 3 571 700 \$, taxes incluses (contrat : 3 247 000 \$ (contingences incluses) + 324 700 \$ d'incidences). Appel d'offres public 402420; 4 soumissions déposées, 4 soumissions conformes.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 3 571 700 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark du Quartier des Spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat à cette fin et aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 247 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (402420);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-15 11:45

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à 9052-1170 Québec inc (Le Groupe Vespo) d'une valeur totale de 3 247 000 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark, dans le Quartier des Spectacles. Dépense totale de 3 571 700 \$, taxes incluses (contrat : 3 247 000 \$ (contingences incluses) + 324 700 \$ d'incidences). Appel d'offres public 402420; 4 soumissions déposées, 4 soumissions conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en valeur du Quartier des Spectacles est l'un des chantiers prioritaires de la Ville. À ce jour, le projet est un succès à plusieurs égards : il a généré d'importantes retombées financières pour la Ville et il a remporté différentes distinctions en raison de ces aménagements de très grande qualité. Les trois premières phases du Quartier des Spectacles sont complétées et la Ville doit maintenant finaliser l'aménagement du secteur Place des Arts par la réalisation de l'Esplanade Clark (Phase 4B) sur un terrain vacant d'environ 5 000 m<sup>2</sup>.

Le projet d'aménagement de l'Esplanade Clark du Quartier des Spectacles, secteur Place des Arts, se définit principalement par l'aménagement d'une place publique comprenant notamment une patinoire extérieure réfrigérée et la construction d'un pavillon multifonctionnel. L'Esplanade Clark s'inscrit dans le réseau de lieux publics aménagés au pourtour de la Place des Arts et constitue la dernière phase du projet majeur de réaménagement de ce secteur névralgique du Quartier des Spectacles. S'inscrivant aussi dans le contexte urbain du carrefour Saint-Laurent / Sainte-Catherine, cette nouvelle place publique sera complémentaire à la place des Festivals.

Dans le but d'optimiser la construction et en tenant compte de l'achalandage estival, le projet se réalisera en deux lots :

- Lot 1 : Terrassement et décontamination des sols dès septembre 2017, après la saison des festivals.
- Lot 2 : Travaux de construction de la place publique, de la patinoire réfrigérée et du pavillon multifonctionnel, à partir du printemps 2018.

Un appel d'offres public pour les travaux de décontamination des sols (no. 402420) a été lancé sur SEAO le 18 avril 2017. Un avis public a été publié le même jour dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal. Un addenda a été publié le 26

avril 2017, modifiant les délais de réalisation des travaux et apportant des précisions sur la gestion de la circulation. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 8 mai 2017, ce qui a laissé un délai de 19 jours civils (excluant les jours de lancement et d'ouverture) aux soumissionnaires, à compter de la parution dans le journal.

Le délai de validité de la soumission est de 120 jours calendrier suivant la date d'ouverture publique.

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Esplanade Clark : (Lot 1) Terrassement et décontamination des sols	septembre 2017	<b>décembre 2017</b>

Étape à venir ultérieurement :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Esplanade Clark (Lot 2) Travaux de construction de la place publique, de la patinoire réfrigérée et du pavillon multifonctionnel	avril 2018	<b>décembre 2019</b>

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0431 - 22 juin 2016 : Octroyer un contrat à Les architectes FABG, Fauteurs et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG16 0061 - 28 janvier 2016 : Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des Spectacles.

CG09 0049 - 2 avril 2009 : Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2009-2011, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000,00 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

CM08 0515 - 16 juin 2008: Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles.

CG08 0038 - 31 janvier 2008: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2008-2010, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles."

## DESCRIPTION

Le contrat proposé prévoit notamment:

- l'excavation du terrain jusqu'aux profondeurs requises pour les travaux d'aménagement de l'esplanade,
- la gestion des terres contaminées selon un plan de réhabilitation transmis au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC),

- la réalisation de parois berlinoises sur une partie du périmètre du site, permettant à la fois la retenue des terres et la construction ultérieure en lot 2 des murs de fondations du bâtiment de services,
- la réalisation d'un massif de télécommunication sous le trottoir sud de la rue De Montigny,
- des mesures conservatoires pour certains arbres en vue de leur intégration dans l'aménagement final.

Des dispositions sont prévues pour limiter l'impact du chantier sur la circulation dans le Quartier des Spectacles, en particulier la circulation piétonne sur la rue Sainte-Catherine et la coordination avec les autres chantiers en cours sur la rue Clark (le projet Carré Saint-Laurent et les deux projets résidentiels situés au nord et au sud de la rue De Montigny entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark). Des dispositions sont également prévues afin d'exiger de l'Entrepreneur un plan de camionnage.

De plus, le projet prévoit des moyens de communications conséquents, par la mise en place de deux grands panneaux de chantier et de toiles imprimées sur les clôtures de chantier, qui resteront en place à l'issue du lot 1 pour une utilisation pendant le lot 2.

Les travaux de décontamination des sols sont conditionnels à l'approbation par le MDDELCC, d'un plan de réhabilitation transmis par la Ville le 13 février 2017 (N/Réf. : 14E181G; V/Réf. : 7610-06-01-08623-00).

Enfin, une somme de 324 700 \$ taxes incluses, correspondant à 10 % de la valeur du contrat accordé à 9052-1170 Québec inc (le groupe Vespo), est également incluse à la demande d'autorisation de dépense, afin de permettre diverses dépenses incidentes.

## JUSTIFICATION

Quatorze fournisseurs se sont procuré le cahier des charges sur SEAO, dix d'entre eux n'ont pas déposé (71%) et quatre ont déposé des soumissions (29%). La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Les quatre soumissionnaires sont les suivants :

Firmes soumissionnaires conformes *	Prix de base (avec taxes)	Contingences (15%)	Total
9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	2 823 478.26	423 521.74	3 247 000.00
Excavation Loiselle inc.	3 180 518.20	477 077.73	3 657 595.93
Les pavages Chenail inc.	3 889 847.39	583 477.11	4 473 324.50
Les entreprises Ventec inc.	4 758 769.26	713 815.39	5 472 584.65
Estimation des professionnels externes	3 767 047.35	565 057.10	4 332 104.45
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			4 212 626.27
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			29.7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			2 225 584.65



Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	68.5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-1 085 104.45
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	410 595.93
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	12.6%

\* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du contrat réalisée par la firme LEGICO-CHP était de 4 332 104.45 \$, avec taxes. La soumission retenue s'élève 3 247 000.00 \$, avec taxes, ce qui représente une différence de 25 % en faveur de la Ville. Cette différence pourrait s'expliquer notamment par le délai conséquent d'environ six mois entre la parution de l'appel d'offres et le démarrage des travaux. De plus, l'analyse de la plus basse soumission n'a pas révélé d'anomalie particulière. Finalement, la moyenne des soumissions conformes reçues est équivalente à la dernière estimation réalisée.

L'appel d'offres inclut 15% de contingences au bordereau de prix. Les contingences se définissent par une ou des situations imprévues pouvant survenir à l'occasion de l'exécution d'un contrat, occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé.

En raison d'un écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimé budgétaire de plus de 20%, ce dossier doit être soumis à l'approbation de la Commission d'Examen des Contrats.

Des pénalités pour retard sont prévues conformément au cahier des clauses administratives générales (CCAG) aux différents décomptes progressifs selon les étapes de travaux.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 964 943.79 \$ et sera assumé comme suit :  
Un montant maximal de 3 261 438.17 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-029 – Aménagement du Quartier des Spectacles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre et sera répartie comme suit :

- 2017 : 3 096 438,17 \$
- 2018 : 165 000,00 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'Esplanade Clark permettra l'ajout d'un nouveau lieu public au centre-ville, dans le secteur névralgique du Quartier des Spectacles, au pourtour de la Place des Arts. Le contrat prévoit la décontamination complète du site, selon un plan de réhabilitation soumis au MDDELCC. De plus, dans le cadre de l'objectif de la certification LEED V4, l'Entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour que le projet rencontre les exigences du prérequis «

Sustainable Sites - Construction Activity Pollution » qui a pour but de réduire la pollution provenant des activités liées à la construction par le contrôle de l'érosion des sols, de la sédimentation des voies d'eau et de la production de poussière en suspension dans l'air.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le chantier va engendrer un camionnage important, qui va s'ajouter à la circulation locale liée notamment aux chantiers voisins. Pour limiter ces impacts, une coordination est faite avec les principales parties prenantes publiques et privées du quartier, et certaines mesures ont été mises en place (interdiction du camionnage lié au projet sur la rue Sainte-Catherine, préservation des cheminements piétonniers, restriction d'accès de la rue Clark, implication de spécialistes en gestion de la circulation, limitation au minimum de l'emprise du chantier, mesures de propreté, particulièrement aux accès, demande d'un plan de camionnage...). La réalisation des travaux après la saison des festivals 2017 contribuera également à limiter les impacts du chantier sur les activités locales.

Le processus d'octroi de contrat à l'adjudicataire doit être complété en juin 2017 au plus tard de façon à permettre à l'Entrepreneur de démarrer les travaux le 5 septembre 2017 tel que prévu. Au-delà, la réalisation des travaux devra être repoussée en hiver 2017/2018, dans des conditions moins favorables.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 24 mai 2017.

Commission permanente d'examen des contrats : 31 mai 2017.

Approbation du dossier par le Comité exécutif : 7 juin 2017

Approbation du dossier par le Conseil municipal : 12 juin 2017.

Réalisation des travaux : de septembre à décembre 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les validations requises à savoir que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites en date du 11 mai 2017.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Stéphane RICCI, Service de la culture  
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 10 mai 2017  
Stéphane RICCI, 10 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christophe RIPEAU  
Conseiller(ere) en aménagement- c/E

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-09

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2017-05-15

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 12 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE171009014**

**Octroyer un contrat à 9052-1170 Québec inc (Le Groupe Vespo) d'une valeur totale de 3 247 000 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark, dans le Quartier des Spectacles. Dépense totale de 3 571 700 \$, taxes incluses (contrat : 3 247 000 \$ (contingences incluses) + 324 700 \$ d'incidences). Appel d'offres public 402420; 4 soumissions déposées, 4 soumissions conformes.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE171009014**

Octroyer un contrat à 9052-1170 Québec inc (Le Groupe Vespo) d'une valeur totale de 3 247 000 \$, taxes incluses pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'Esplanade Clark, dans le Quartier des Spectacles. Dépense totale de 3 571 700 \$, taxes incluses (contrat : 3 247 000 \$ (contingences incluses) + 324 700 \$ d'incidences). Appel d'offres public 402420; 4 soumissions déposées, 4 soumissions conformes.

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris qu'il sera essentiel pour la Ville d'assurer une surveillance optimale du dossier et d'accroître la vigilance, compte tenu de la nature des travaux et du fait que le chantier entraînera une importante activité de camionnage dans le secteur.

Ils ont aussi bien compris que l'adjudicataire devra être performant et compléter les travaux dans les délais prévus.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE171009014 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1171009008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Électricité Grimard inc.(Licence RBQ # 1163-8350-95), pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses, pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder, au seul soumissionnaire, Électricité Grimard inc. (Licence RBQ # 1163-8350-95), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 758 680,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214722;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 89,4 % % par l'agglomération et 10,6 % par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-15 09:00

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Électricité Grimard inc.(Licence RBQ # 1163-8350-95), pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

*Nature du projet*

Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin appartenait à la Ville de Montréal jusqu'à sa démolition en 2016. En effet, plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, permettra d'ici la fin de l'été 2017 de renouveler une entrée majeure du centre-ville et de retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

*Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement*

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

*Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux*

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction consécutive de l'autoroute sur pilotis;



3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La **première étape** des travaux a été complétée en décembre 2014.

Les travaux de la **seconde étape** qui consiste au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute ont été finalisés en décembre 2016.

Finalement, la **troisième étape**, prévue pour l'année 2017, regroupe des travaux qui se subdivisent essentiellement en quatre contrats distincts:

- Les travaux de réhabilitation des sols, lesquels sont en lien avec le dossier 1161009014 (décision CG16 0610);
- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute, en lien avec le dossier 1161009013 (décision CG17 0018);
- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Ces travaux font l'objet du dossier 1161009016 (décision CG16 0708).
- Les travaux d'implantation d'un système de transport intelligent et des feux de circulation permanents pour l'ensemble du projet en lien avec le présent dossier (1171009008).

Il est important de mentionner que la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre des chantiers prévus pour 2017.

#### Historique et état d'avancement du projet - STI

L'implantation d'un système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure permettra d'accommoder l'ensemble des usagers de façon sécuritaire et conviviale à la suite de la démolition des voies rapides. Il permettra entre autres :

- d'enregistrer les débits véhiculaires;
- d'implanter les outils nécessaires à la gestion dynamique des feux de circulation dans l'axe du nouveau boulevard selon les débits en temps réel;
- d'effectuer une surveillance vidéo aux carrefours;
- d'éviter la propagation d'une file d'attente dans le tunnel Ville-Marie;
- d'optimiser les interventions en cas d'urgence;
- de favoriser le partage rapide d'information entre les différents partenaires.

Précisons aussi que la réalisation des travaux liés au présent dossier s'inscrit dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et le Ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET). (décision CG15 0484)

Ainsi, la première phase d'implantation du STI, complétée au printemps 2017, a notamment permis de procéder, en janvier 2017, à la réouverture de la bretelle reliant l'autoroute Ville-Marie en direction ouest à la rue de Nazareth tout en veillant au respect des critères de sécurité établis au protocole d'entente mentionné plus haut.

L'implantation de la deuxième phase du système de transport intelligent (STI) consiste

notamment à l'implantation de détecteurs véhiculaires et l'implantation du système visant la gestion dynamique des feux de circulation dans l'axe du nouveau boulevard afin d'assurer la mobilité et la sécurité de tous les usagers du secteur. Il est important de mentionner que le système sera relié au centre de gestion de la mobilité urbaine de la Ville de Montréal (CGMU) qui pourra intervenir en temps réel afin de permettre la mobilité des citoyens.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

	<b>Montant prévu au dossier décisionnel</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Lot 31 – parachèvement de l'implantation des équipements et configuration du STI et implantation du système de feux de circulation permanents.	4 147 295,85 \$, taxes incluses	juin 2017	août 2017
Lot 34A – implantation et configuration du STI dans le tunnel Ville-Marie conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et le MTMDET.			

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés et subséquents est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214722) s'est déroulé du 10 avril 2017 au 3 mai 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. Mentionnons que la durée de publication, initialement prévue de 17 jours, a été prolongée de 7 jours à la suite de l'émission d'un addenda.

Ainsi, la durée de publication a été de 24 jours, ce qui excède le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Précisons aussi que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 31 août 2017.

Deux (2) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

<b>NUMÉRO ADDENDA</b>	<b>DATE DE PUBLICATION</b>	<b>CONTENU</b>
1	13 avril 2017	Clarification au devis de feux de circulation quant à la fourniture d'équipements. Prolongement de la date d'ouverture des soumissions de 7 jours.

2	1 mai 2017	Clarification quant à un item au devis de système de transport intelligent.
---	------------	---

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CE16 1743 - 9 novembre 2016 - Accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 104 240,61 \$, taxes incluses.

CE16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 1 818 634,09\$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de

la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage

Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

## **DESCRIPTION**

Les travaux liés au présent dossier (voir croquis ci-joint) sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent au :

- Lot 31 – parachèvement de l'implantation des équipements et configuration du STI et implantation du système de feux de circulation permanent;
- Lot 34A – implantation et configuration du STI dans le tunnel Ville-Marie conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville et le MTMDET.

Le présent dossier constitue la deuxième et dernière phase d'implantation du STI. Cette phase finale est nécessaire notamment afin de compléter la reconfiguration du lien entre l'autoroute Ville-Marie et la rue de Nazareth de façon optimale et sécuritaire.

Ainsi l'ensemble des équipements permettant une gestion optimale du réseau seront implantés. L'ensemble des équipements seront pour le bénéfice et sous la responsabilité de la Ville dans le respect du protocole d'entente entre la Ville et le MTMDET.

### Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 % vu la nature innovatrice des travaux.

Des dépenses incidentes sont également prévues. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux réseaux techniques urbains (RTU), à la communication et à la gestion des impacts sur la circulation, au marquage et à la signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document « Ventilation financière » en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

### Justification des travaux prévus

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. Pour assurer la mobilité adéquate et répondre au protocole d'entente liant la Ville de Montréal et le MTMDET, la Ville doit réaliser les travaux liés au présent dossier et présentés dans la rubrique « Description ». Ces travaux permettront également d'assurer la sécurité optimale des piétons, des usagers du transport collectif et actif ainsi que des automobilistes.

### Analyse des soumissions

Sur 8 preneurs du cahier des charges, 1 firme a déposé une soumission et 7 n'en ont pas déposé.

Le tableau de la liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix</b>	<b>Contingences</b>	<b>Total</b>
1. Électricité Grimard inc. (Licence RBQ # 1163-8350-95 )	3 268 417,69 \$	490 262,65 \$	3 758 680,35 \$
Estimation de soumission préparée par les professionnels externes	2 724 411,10 \$	408 661,62 \$	3 133 072,43 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			n.a.
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			n.a.
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (\$) (la plus basse conforme - estimation)			625 607,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			19,97 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			n.a.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			n.a.

Soulignons qu'une négociation du coût total des travaux a été menée puisqu'une seule firme a déposé une soumission.

Le prix initialement soumis lors de l'ouverture des soumissions était de 4 570 851,62 \$

La révision du prix des matériaux surévalués comparativement aux prix du marché et certaines clarifications quant à divers éléments techniques du devis a permis de réduire de 812 171,27 \$ le prix initialement déposé.

Les montants inscrits au tableau ci-dessus sont ceux de la soumission révisée

L'ensemble des travaux d'implantation des feux de circulation et du système STI seront complétés avant la fin du mois d'août 2017, tel que spécifié au devis. Il est donc de la responsabilité de la firme de prévoir les méthodes de travail adéquates, l'agencement requis et les effectifs nécessaires afin de respecter le délai prescrit. Une pénalité de 1 000,00 \$ par jours de retard pourra être appliquée selon les modalités impliquées aux documents contractuels.

Par ailleurs, l'écart de 19,96 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation externe est lié à la nature des travaux à réaliser. Il s'agit d'un domaine technologique spécialisé et les données de références sont rares. L'exactitude de l'estimation a donc été influencée par la complexité du projet.

Il est aussi important de souligner que l'estimation externe provient du concepteur responsable de l'élaboration des plans et devis puisqu'aucune firme spécialisée en estimation, mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction, ne pouvait effectuer le travail de façon assez précise vu la nature hautement

spécialisée du mandat.

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations de contrats.

Ce dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Électricité Grimard inc. a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2014 et a obtenu le renouvellement de son attestation le 5 avril 2017.

Le présent dossier devra être soumis à la Commission d'examen des contrats puisqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 147 295,85 \$, taxes incluses, incluant un montant de 3 268 417,69 \$ pour les travaux, un montant de 490 262,65 \$ pour les contingences et un montant de 388 615,50 \$ en incidences. La répartition des coûts est présentée en pièce jointe au dossier.

### *Dépenses assumées par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Grands Projets*

Un montant de 3 707 707,57 \$ (toutes taxes incluses) sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 11-018 - Règlement autorisant un emprunt de 70 996 000 \$ afin de financer la réalisation d'une nouvelle tranche du projet Bonaventure (phase 1).

### *Dépenses assumées par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA)*

L'ensemble des équipements liés à l'implantation du STI relèveront de la responsabilité de la DERA une fois le projet Bonaventure complété. Ainsi, un montant de 439 588,29 \$ (toutes taxes incluses) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-018 - Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent.

Cette dépense sera assumée à 89,4 % par l'agglomération et 10,6 % par la ville centre.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le but de répondre à l'orientation et aux objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal, l'ensemble des lots de travaux liés au présent dossier en particulier et au Projet Bonaventure en général contribuera entre autres à :

- l'amélioration de la fiabilité des temps de parcours et de la ponctualité des autobus locaux et métropolitains;
- l'amélioration de l'accès des autobus métropolitains au terminus centre-ville;
- favoriser la mobilité urbaine durable au centre-ville, pour l'ensemble des usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que l'essentiel des travaux liés au présent dossier soient complétés d'ici le mois d'août 2017. Pour ce faire, le contrat doit être octroyé afin de ne pas engendrer de retards.

Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation ont été développés de concert avec les arrondissements concernés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : juin 2017
- Début des travaux : juin 2017
- Fin des travaux : août 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jérémie CARRIÈRE

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre SAINTE-MARIE

Le : 2017-05-11



conseiller en aménagement

Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2017-05-11

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier*  
*Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa*  
*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku*  
*Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi*  
*Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars*  
*Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps*  
*Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury*  
*Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon*  
*Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes*  
*Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
*Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE171009008**

**Accorder un contrat à Électricité Grimard inc.(Licence  
RBQ # 1163-8350-95), pour l'implantation de la  
deuxième et dernière phase du système de transport  
intelligent dans le cadre du projet Bonaventure –  
Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses  
(1 soumissionnaire).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177231045**

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc.(Licence RBQ # 1163-8350-95), pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire).

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont bien compris que l'attestation de Revenu Québec de l'adjudicataire avait été renouvelée et ont invité le Service à préciser ce renseignement dans le sommaire décisionnel.

Le fait qu'il n'y ait qu'un seul soumissionnaire avec une soumission franchement plus élevée que l'estimation s'explique notamment par le fait que ce marché est fortement sollicité.

Les membres ont d'ailleurs salué la décision du Service de négocier le prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme. Ils ont invité le Service à indiquer au sommaire décisionnel le prix soumis par l'adjudicataire et le prix final obtenu après négociation.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE171009008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1177231050**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017). Dépense totale de 7 564 119,23 \$ (contrat: 7 222 619,23 \$ + incidences: 341 500,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 334702 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 564 119,23 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Verdun et Ville-Marie (PRCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 222 619,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334702 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 11:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231050**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour des travaux de voirie dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017). Dépense totale de 7 564 119,23 \$ (contrat: 7 222 619,23 \$ + incidences: 341 500,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 334702 - 1 soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, afin de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage en rive et de pose d'un nouveau revêtement sur celui existant, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion des actifs de voirie à la Direction des transports du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des

infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001).

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Verdun et Ville-Marie (PRCPR 2017). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 11,6 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 942 080,77 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres et ce, en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficace ainsi qu'à la nature et à l'état de la chaussée.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion d'impacts ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, une (1) seule firme a déposé une soumission et huit (8) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 11 % et 89 %. Parmi les huit (8) qui n'en ont pas déposé, voici les raisons évoquées:

- deux (2) firmes ont mentionné que la période de soumission ne leur convenait pas;
- une (1) firme a mentionné que le délai de soumission était insuffisant;
- une (1) firme a mentionné que son carnet de commande était complet;
- deux (2) firmes ont mentionné qu'elles manquaient de temps.

Les deux autres (2) firmes n'ont pas mentionné la raison de leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.



## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ répondant à une des conditions, à savoir qu'une seule soumission conforme a été reçue à la suite de cet appel d'offres.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 334702. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. En complément, d'autres pénalités sont prévues à l'article 30 des clauses administratives spéciales. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 7 564 119,23 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 341 500,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 6 907 049,08 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-007 «Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel». Étant donné qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement financée par emprunt, en fin d'exercice, la dépense sera enregistrées aux activités de fonctionnement du Service sous la rubrique «Biens non durables».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 5 septembre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Commission sur l'examen des contrats: 31 mai 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées, prévue le 12 juin 2017

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : octobre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Louis-François MONET, Ville-Marie

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Robert MALEK, Lachine

Jean CARDIN, Verdun

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Farid CHABOUNI, LaSalle

Lecture :

Stéphane CARON, 12 mai 2017

Jean-Simon FRENETTE, 12 mai 2017

Pascal TROTTIER, 12 mai 2017

Benoît MALETTE, 12 mai 2017

Louis-François MONET, 11 mai 2017

Jean CARRIER, 11 mai 2017

Farid CHABOUNI, 11 mai 2017

Robert MALEK, 11 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lakhdar KHADIR  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-11

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-15

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	334702
	No du GDD : 1177231050
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de planage et de revêtement bitumineux dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017)
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>			
Lancement effectué le :	10 - 4 - 2017	Ouverture originalement prévue le :	3 - 5 - 2017
Ouverture faite le :	8 - 5 - 2017	Délai total accordé aux soumissionnaires :	27 jrs

<b>Addenda émis</b>			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
21 - 4 - 2017	Ajout de tronçons de rues		700 000,00
25 - 4 - 2017	Modification de l'article 4,4,3 du CCAG		
27 - 4 - 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions		

<b>Analyse des soumissions</b>			
Nbre de preneurs	9	Nbre de soumissions reçues	1
		Nbre de soumissions rejetées	0,0
		% de réponses	11
		% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	5 - 9 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	6 280 538,46	942 080,77	7 222 619,23
Estimation	Interne	5 981 201,17	897 180,17
		6 878 381,34	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			5,0%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>			
	N.A.	OK	N.A.
	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

*Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant*

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	7 222 619,23
Montant des incidences (\$):	341 500,00
Date prévue de début des travaux :	10 - 7 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	8 - 10 - 2017

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 12 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231050**

**Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc.  
pour des travaux de voirie dans divers  
arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR  
2017). Dépense totale de 7 564 119,23 \$ (contrat:  
7 222 619,23 \$ + incidences: 341 500,00 \$), taxes  
incluses. Appel d'offres public 334702 -  
1 soumissionnaire.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177231050**

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017). Dépense totale de 7 564 119,23 \$ (contrat: 7 222 619,23 \$ + incidences: 341 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 334702 - 1 soumissionnaire.

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont trouvé regrettable la présence d'un seul soumissionnaire dans le présent dossier. Ils ont cependant bien compris les explications claires du Service en ce qui a trait à ce résultat.

Les membres ont aussi compris que le Service n'avait pas tenté de négocier à la baisse le prix du contrat avec l'adjudicataire en raison du faible écart entre l'estimation et le prix soumis.

Le Service a aussi expliqué qu'on aurait probablement annulé l'appel d'offres si l'écart de prix avec l'estimation avait été de l'ordre de plus de 20 %. Lors des dernières séances de la commission, plusieurs services ont mentionné que des appels d'offres avaient été annulés, notamment en raison de coûts trop élevés. Cela a soulevé un questionnement chez les membres de la commission. Est-ce que la décision d'annuler

un appel d'offres dans de telles circonstances devrait être approuvée par les instances décisionnelles?

La commission a choisi de faire une recommandation à portée générale relativement à cette question.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177231050 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

### **Recommandation à portée générale**

**La Commission recommande, à l'unanimité, que l'administration identifie quelle instance décisionnelle devrait être responsable de la décision quant à l'annulation d'un processus d'appel d'offres dans les cas où une soumission présente un écart de prix très important avec l'estimation réalisée et que le résultat est défavorable à la Ville.**



**Dossier # : 1177231056**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue de Castelnaud, de la rue du Mile End au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 2 787 131,42 \$ (contrat: 2 511 631,42 \$ + incidences: 275 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316401 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 787 131,42 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue de Castelnaud, de la rue Mile End au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 511 631,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316401 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:16

**Signataire :**

Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231056**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue de Castelnau, de la rue du Mile End au boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 2 787 131,42 \$ (contrat: 2 511 631,42 \$ + incidences: 275 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316401 - 6 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1946 et en 1951) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1946 et en 1951) de la rue de Castelnau, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage. De plus, le diamètre des conduites d'égout existantes doit être augmenté, car celles-ci présentent une capacité hydraulique insuffisante pour drainer les pluies de fréquences de 1 dans 2 ans.

Aussi, la division de la sécurité de l'aménagement du réseau artériel (DSARA) de la Direction des transports a prévu un nouveau réaménagement géométrique dans l'intersection Saint-Laurent/De Castelnau incluant des travaux d'éclairage et la reconstruction de la chaussée pleine largeur sur la rue De Castelnau. Par contre, ces futurs travaux sont prévus seulement dans un horizon de 2020 et plus. Les conduites d'égout présentant des anomalies structurales nécessitant des interventions à très court terme et de capacité hydraulique insuffisante (refoulement), il devient impératif de procéder aux

travaux de remplacement d'égout dès maintenant, sans attendre à 2020 et plus. D'où la justification des présents travaux de prévoir une réfection de coupes de chaussée de type temporaire.

La DGSRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue de Castelnau, de la rue du Mile End au boulevard Saint-Laurent dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, sur une distance d'environ 435 mètres, consistent en :

Rue de Castelnau, de la rue Alexandra au boulevard Saint-Laurent :

- la reconstruction d'environ 330 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 450 mm et 900 mm,
- la reconstruction d'environ 375 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 et 300 mm de diamètre,
- la réfection de coupes temporaire de chaussée et de trottoirs là où requis,

Rue de Castelnau, de la rue du Mile End au boulevard Saint-Laurent :

- planage et revêtement bitumineux sur environ 5 530 m<sup>2</sup>.  
(ces travaux sont temporaires en attendant la reconstruction complète de la chaussée prévue vers 2020 et plus par la DSARA et représente ± 13 % du coût total des travaux)

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 241 881,16 \$ (taxes incluses), soit 10,7 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En raison des risques aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficace, le pourcentage de contingences demandé dans le sous-projet intitulé "Travaux de planage / Revêtement bitumineux dans la rue De Castelnau" est de 15 %.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 787 131,42 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 275 500,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et elle est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 86,72 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 416 990,28 \$, taxes incluses;
- 13,28 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 370 141,14 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 2 787 131,42 \$ représente un coût net de 2 545 022,49 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 16-062 « PG Renouv. Rés. Second. AQ et ÉG » pour un montant de 2 207 034,29 \$;
- # 16-010 « Réfection du réseau routier » pour un montant de 337 988,20 \$.

Par ailleurs, une partie du coût net des travaux est admissible à une subvention de 2 207 034,29 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laisse aucune charge aux contribuables. Les autres coûts des travaux, laissent un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 337 988,20 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

Les travaux du présent contrat sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et requièrent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau et des conduites d'égout. La même situation de détérioration prévaut également pour la chaussée existante.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 septembre 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voie et transports

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures\_voie et transports

Lecture :

Richard C GAGNON, 15 mai 2017

Mohamed BECHIR BOUZAI, 12 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvon GAUTHIER  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2017-05-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-18

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	316401
No du GDD :	1177231056
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue de Castelneau, de la rue Mile End au boulevard Saint-Laurent
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	10 - 4 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	3 - 5 - 2017
Ouverture faite le :	5 - 5 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	24 jrs

<b>Addenda émis</b>			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<b>Date de l'addenda</b>	<b>Description sommaire de l'addenda</b>		
20 - 4 - 2017	Modification mineure apportée à l'item fourniture et pose de tuyaux en béton armé du bordereau des prix		0
25 - 4 - 2017	Précision mineure apportée à l'item revêtement bitumineux couche temporaire du bordereau des prix		0
27 - 4 - 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions		0

<b>Analyse des soumissions</b>					
Nbre de preneurs	14	Nbre de soumissions reçues	6	% de réponses	43
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs	Date d'échéance initiale :	2 - 9 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :			jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
PRONEX EXCAVATION INC.	2 269 750,26	241 881,16	2 511 631,42	
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	2 340 109,62	248 767,80	2 588 877,42	
GESTION S.FORGET INC.	2 483 207,06	257 708,70	2 740 915,76	
PAVAGES D'AMOUR INC.	2 529 450,00	265 592,25	2 795 042,25	
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 769 905,82	290 094,18	3 060 000,00	
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	3 158 397,74	330 759,51	3 489 157,25	
<b>Estimation</b>	<b>Externe</b>	2 163 537,31	229 096,94	2 392 634,25
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			5,0%	
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			3,1%	
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>					
	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	PRONEX EXCAVATION INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 511 631,42
Montant des incidences (\$):	275 500,00
Date prévue de début des travaux :	31 - 7 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	20 - 11 - 2017



**Dossier # : 1177231044**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 1 681 529,91 \$ (contrat: 1 679 655,98 \$ et incidences: 228 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325601 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 681 529,91 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 679 655,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325601 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-29 11:49

**Signataire :** Alain DUFORT

---



Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231044**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 1 681 529,91 \$ (contrat: 1 679 655,98 \$ et incidences: 228 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325601 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire en brique (installées en 1867) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1892) de la rue Montcalm ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Plusieurs réparations d'urgence de la conduite d'égout ont dû être réalisées par la Division des travaux publics de l'arrondissement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario, dans l'arrondissement de Ville-Marie, auront lieu sur une distance d'environ 240 mètres. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de 238 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 760 mm,
- la reconstruction de 263 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm et de 300 mm de diamètre,
- la reconstruction de 1 650 m<sup>2</sup> de chaussée,
- la mise aux normes du réseau de Bell.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Les représentants de la Ville et de Bell Canada se sont mis d'accord pour intégrer les travaux de mise aux normes du réseau de Bell dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission. Ces travaux au montant de 226 626,07 \$, taxes incluses, représentent 13,5 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec Bell et les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 152 696,00 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur seize (16) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 19 % et 81 %. Parmi les treize (13) qui n'en ont pas déposé, il s'avère que :

- quatre (4) firmes sont connues comme étant sous-traitantes;
- une (1) firme a mentionné que le délai de soumission était insuffisant;
- une (1) firme a mentionné que la période de soumission ne lui convenait pas;
- une (1) firme a mentionné que son carnet de commande était complet;
- trois (3) firmes ont mentionné qu'elles manquaient de temps;
- trois (3) firmes n'ont pas mentionné leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions. Au total, trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission. Il y a un écart défavorable de 24,8% entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation de soumission préparée par l'ÉÉC.

L'analyse détaillée de la plus basse soumission montre que le plus grand écart se trouve dans les articles de fourniture et pose de conduite d'eau secondaire et des branchements des drains et services d'eau.

Pour la fourniture et la pose de conduite d'eau secondaire, les entrepreneurs devaient exercer un choix dans le type de tuyaux à utiliser, soit l'option A pour la conduite en PVC, soit l'option B pour la conduite en fonte ductile. L'ÉÉC et un des trois (3) soumissionnaires ont soumis des prix pour l'option B tandis que le plus bas et le plus haut soumissionnaire ont soumis des prix pour l'option A. Les prix de l'option A sont 2 fois plus chers que ceux de l'option B. Cet écart et les écarts dans les branchements signifient que les prix pour ces items sont élevés. L'option A du plus bas soumissionnaire représente le 13,3 % de la valeur totale du contrat.

L'autre plus important écart se situe dans l'article « briser et reconstruire puits d'accès ». Dans cet article, tous les soumissionnaires ont soumis des prix au moins 2 fois plus chers que ceux de l'évaluation de l'ÉÉC qui était comparable au prix préparé par le consultant de Bell. Cet écart signifie que le prix soumis est élevé. La valeur des travaux de Bell représente 13,5 % de la valeur totale du contrat.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) nous informe que la conduite d'égout sur la rue Montcalm entre Robin et Ontario est dans un état critique (dégradation très avancée), à tel point qu'un effondrement à court terme est envisageable. Pour cette raison, la DGSRE recommande l'octroi du contrat malgré cet écart.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 681 529,91 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour un montant de 1 679 655,98 \$, taxes incluses;
- moins des travaux sur les infrastructures de Bell Canada pour un montant de 226 626,07 \$, taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 228 500,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 535 460,94 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Par ailleurs, ce coût net est entièrement admissible à une subvention dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui ne laisse aucune charge aux contribuables.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée et qu'un risque d'effondrement à court terme est envisageable.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 24 août 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : juillet 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Mohamed BECHIR BOUZAIKI, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Louis-François MONET, Ville-Marie

Lecture :

Mohamed BECHIR BOUZAIKI, 29 mai 2017  
Louis-François MONET, 24 mai 2017  
Kathy DAVID, 19 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benjamin RODRIGUEZ  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-05-19

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-29

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
325601	1177231044
Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Montcalm, de la rue Robin à la rue Ontario	
Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme	

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
3 - 4 - 2017	26 - 4 - 2017
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
26 - 4 - 2017	22 jrs

<b>Addenda émis</b>	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
1	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
17 - 4 - 2017	Modifications des quantités de trois items du sous-projet d'égout.
	12 600,00

<b>Analyse des soumissions</b>		
Nbre de preneurs	Nbre de soumissions reçues	% de réponses
16	3	19
	Nbre de soumissions rejetées	% de rejets
		0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :		Date d'échéance initiale :
120 jrs	24 - 8 - 2017	
Prolongation de la validité de la soumission de :		Date d'échéance révisée :
	JJ - MM - AAAA	

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	1 526 959,98	152 696,00	1 679 655,98
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 626 091,43	162 609,14	1 788 700,57
9129-2201 QUÉBEC INC. (TRAVAUX ROUTIER METROPOLE)	1 951 410,84	195 141,09	2 146 551,93
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	1 223 156,59	1 223 156,59
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			24,8%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			6,5%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

*Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant*

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	1 679 655,98
Montant des incidences (\$):	228 500,00
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
25 - 9 - 2017	29 - 7 - 2018

**Dossier # : 1177231045**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 13 903 345,01 \$ (contrat: 12 323 577,65 \$ et incidences: 1 586 776,93 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 321701 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 13 903 345,01 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 323 577,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321701 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 22,24 % par l'agglomération pour un montant de 3 092 310,72 \$.



**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-30 13:26

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231045**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 13 903 345,01 \$ (contrat: 12 323 577,65 \$ et incidences: 1 586 776,93 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 321701 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Une de ces mesures vise plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables supplémentaires dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services, ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable à quelques 730 kilomètres. Faisant suite à une mise à jour du plan vélo en 2015, l'objectif est d'avoir un réseau de 1280 km d'ici 12 à 15 ans.

Le présent dossier a été initié par la Division du transport actif et collectifs de la Direction des transports pour le réaménagement de la piste cyclable existante auquel sont intégrés des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation, d'éclairage et des travaux sur les réseaux de la CSEM et de Bell Canada.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

## **DESCRIPTION**

Les travaux intégrés d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage seront effectués aux endroits suivants, sur une distance d'environ 1935 mètres :

1. Rue Rachel, entre les rues Parthenais et Hogan : travaux intégrés d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de piste cyclable, de feux de circulation et d'éclairage
2. Rue Bercy entre les rues Sherbrooke et Rachel : réhabilitation d'une conduite d'égout
3. Rue Chapleau entre les rues Sherbrooke et Rachel : réhabilitation d'une conduite d'égout
4. Rue Frontenac entre les rues Rachel et Marie-Anne : réhabilitation d'une conduite d'égout
5. Rue Gascon entre les rues Rachel et Angus : réhabilitation d'une conduite d'égout
6. Rue Hogan entre les rues Rachel et Frontenac : réhabilitation d'une conduite d'égout

Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de 1 640 m<sup>2</sup> de piste cyclable;
- la reconstruction de 3 554 m<sup>2</sup> de trottoir;
- la reconstruction de 9 290 m<sup>2</sup> de chaussée;
- la reconstruction de 1 602 mètres de conduite d'eau secondaire variant entre 150 mm et 300 mm de diamètre;
- réhabilitation de 1285 mètres de conduite d'égout de différents diamètres (600x900, 800x1200, 675 mm et 750 mm);
- la reconstruction d'éclairage et de feux de circulation;
- la mise aux normes du réseau de Bell.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont également été intégrés dans le même contrat afin de limiter les interventions subséquentes. Le coût de ces travaux pour les bases d'éclairage et de feux de circulation est entièrement assumé par la Ville. D'autres travaux d'amélioration sur les actifs sont également requis au réseau de la CSEM et ces travaux sont payés par celle-ci. Les travaux de construction reliés au réseau de

la CSEM sont prévus au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé "Travaux de la CSEM".

Les représentants de la Ville et de Bell Canada se sont mis d'accord pour intégrer les travaux de mise aux normes du réseau de Bell dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de reconstruction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission. Ces travaux au montant de 7 009,57 \$ taxes incluses, représentent 0,06 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada directement à l'entrepreneur. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec la CSEM et Bell ainsi que les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 191 244,47 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,70 % du coût des travaux. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation où le pourcentage a été évalué à 15 % et pour les travaux de la CSEM, un pourcentage de 12 % a été considéré et ce, en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de déplacement et de nivellement de conduites, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'achat de mobilier pour feux de circulation, d'achat de mobilier urbain, d'horticulture ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 24 % et 76 %. Parmi les treize (13) qui n'en ont pas déposé, cinq (5) firmes sont connues comme étant des sous-traitantes; une (1) firme a répondu que la période de soumission ne lui convenait pas; une (1) firme est spécialisée dans l'estimation et six (6) firmes n'ont pas mentionné leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 10 M\$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 321701. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 13 903 345,01 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec Sade Canada inc. pour un montant de 12 323 577,65 \$, taxes incluses;
- moins des travaux sur les infrastructures de Bell Canada pour un montant de 7 009,57 \$, taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 1 586 776,93 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 77,76 % par la ville centrale pour un montant de 10 811 034,29 \$, taxes incluses et à 22,24 % par l'agglomération pour un montant de 3 092 310,72 \$, taxes incluses, puisque cette portion concerne le réseau cyclable identifié au Plan de transport étant de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

Cette dépense totale de 13 903 345,01 \$ est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 47,17 % dans différents PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 6 558 096,55 \$, taxes incluses;
- 30,29 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 4 211 319,71 \$, taxes incluses;
- 22,54 % au PTI de la CSEM pour un montant de 3 133 928,75 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 13 903 345,01 \$ représente un coût net de 12 638 257,48 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 16-006 « Trav. réfection routière réseau artériel » pour un montant de 3 164 724,41 \$;
- # RCG16-028 « Programme de développement du réseau cyclable » pour un montant de 2 823 691,86 \$;
- # 16-062 « 16-062 PG Renouv. Rés. Second. AQ et ÉG » pour un montant de 3 845 496,22 \$;
- # 17-064 « Programme de construction et modification de conduits souterrains » pour un montant de 2 804 344,99 \$

Ce coût net total de 12 638 257,48 \$ est admissible en partie à une subvention par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) pour un montant estimé à 3 684 639,54 \$ et par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 133 859,76 \$, laissant un impact de 8 819 758,18 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun »;

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 août 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats: 31 mai 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : novembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau  
Guy PELLERIN, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Guy PELLERIN, 12 mai 2017  
Benoît MALETTE, 12 mai 2017  
Abdelwahid BEKKOUCHE, 12 mai 2017  
Jean CARRIER, 11 mai 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE  
Ingenieur(e)

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-11

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux, en remplacement de la directrice de direction

**Approuvé le :** 2017-05-29

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-29

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications du Cahier de charges, des devis techniques de voirie, d'égout et aqueduc.	N/A
<input type="text" value="18"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications du devis technique éclairage: ajout du dessin DN-3363	N/A
<input type="text" value="24"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Report d'ouverture, modifications du Cahier de charges et réévaluation de certaines quantités du bordereau	275 200
<input type="text" value="25"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	Modifications de ceratines références dans le bordereau	N/A

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SADE CANADA INC.	11 132 333,18	1 191 244,47	12 323 577,65
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	12 340 864,04	1 303 996,25	13 644 860,29
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	13 482 872,60	1 439 127,40	14 922 000,00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	13 873 774,79	1 473 555,56	15 347 330,35
<b>Estimation</b>	<b>externe</b>	<input type="text" value="11 267 017,27"/>	<input type="text" value="1 199 086,51"/>
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>			<input type="text" value="-1,1%"/>
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>			<input type="text" value="10,7%"/>

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	AMF	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input checked="" type="checkbox"/>	

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -



**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 15 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231045**

**Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de pistes cyclables, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 13 903 345,01 \$ (contrat: 12 323 577,65 \$ et incidences: 1 586 776,93 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 321701 - 4 soumissionnaires.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177231045**

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de réaménagement de pistes cyclables, de feux de circulation, d'éclairage incluant des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues Rachel, Chapleau, Frontenac, Gascon, Bercy et Hogan dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 13 903 345,01 \$ (contrat: 12 323 577,65 \$ et incidences: 1 586 776,93 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 321701 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 31 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la commission.

La commission n'a pu que constater que la période actuelle, où plusieurs entrepreneurs ont déjà des carnets de commandes bien remplis, n'était pas propice à la présence d'un grand nombre de soumissionnaires.

Les membres ont obtenu des réponses satisfaisantes à leurs questions dans ce dossier. Ils ont aussi noté le très faible écart (1,1 %) entre le prix de l'adjudicataire et l'estimation des professionnels externes dans ce dossier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177231045 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1170019001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation prévue au contrat octroyé à la firme Systematix Technologies de l'information inc., pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI conformément à l'appel d'offres public no 16-15003, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82\$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63\$ à 1 121 825,45\$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme Systematix Technologies de l'information inc. la prolongation prévue au contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI conformément à l'appel d'offres public no 16-15003, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82\$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63\$ à 1 121 825,45 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-26 10:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170019001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation prévue au contrat octroyé à la firme Systematix Technologies de l'information inc., pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI conformément à l'appel d'offres public no 16-15003, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82\$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63\$ à 1 121 825,45\$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la refonte majeure des technologies de l'information (TI) à la Ville de Montréal, le Service des TI a entrepris de réaliser une architecture d'entreprise TI pour la Ville. À ce sujet, un montant de 0,5 M\$, non récurrent, a été accordé au budget de fonctionnement du Service des TI en 2016 et 1 M\$ pour réaliser les activités de cet architecture d'entreprise TI en 2017.

Les objectifs de cette architecture d'entreprise TI sont les suivants :

- Produire l'état actuel des actifs TI pour les quelque 30 principaux domaines et services de la Ville;
- Fournir un intrant à l'architecture cible des portefeuilles de solutions TI et leur feuille de route de réalisation sur 3 à 5 ans ;
- Identifier les opportunités à court et long terme ainsi que leur coût par service;
- Optimiser les dépenses opérationnelles tout en éliminant les investissements à faible valeur ajoutée;
- Accroître la satisfaction des services centraux et répondre aux besoins prioritaires qui sont en croissance;
- Optimiser la planification de la main-d'oeuvre et de l'optimisation des coûts TI dans un contexte de croissance importante des investissements.

Dans ce contexte, le mandat en vigueur avec Systematix Technologies de l'information inc. consiste à supporter les ressources internes pour produire l'ensemble des livrables requis à l'élaboration globale de l'architecture d'entreprise TI de la Ville. Le mandat est en cours depuis le 8 août 2016. Afin de compléter la documentation de l'architecture d'entreprise TI pour les domaines d'affaires identifiés, une prolongation du mandat, prévue initialement au contrat jusqu'au 21 décembre 2017, est nécessaire.

## Phase 1

Les premiers mois du mandat ont été consacrés à définir la pratique d'architecture d'entreprise TI. Cette pratique consiste en la sélection du cadre d'architecture incluant les normes, les processus, les standards, les gabarits et l'ensemble des livrables pour chacun des domaines d'affaires. Ce cadre sera utilisé pour l'ensemble des domaines en continu pour les années à venir. Par la suite, la pratique établie a été utilisée pour réaliser l'architecture d'entreprise TI des plus grands domaines d'affaires ou ceux pour lesquels des projets justifiaient leur priorité.

À ce jour, quatorze domaines d'affaires sont en cours ou complétés au niveau de l'état actuel. Il s'agit des domaines d'affaires suivants :

- 311;
- Espace pour la vie;
- Évaluation foncière et taxation;
- Gestion et planification immobilière;
- Infrastructures, voirie et transports;
- Approvisionnement;
- Ressources humaines;
- Finance (sauf taxation);
- Sécurité civile, 9-1-1 et unité des interventions rapides et prioritaires (UIRP);
- Cour municipale;
- Eau;
- Environnement et mise en valeur du territoire;
- Matériel roulant et ateliers;
- Sports.

Près de 70 % des livrables attendus (pratique et domaines d'affaires) seront complétés à la fin juin 2017.

## Phase 2

Afin de compléter l'ensemble des livrables, l'objet du présent dossier vise à autoriser la prolongation prévue au contrat octroyé à la firme Systematix Technologies de l'information inc., pour la fourniture de services professionnels pour l'analyse d'architecture d'entreprise TI pour les domaines d'affaires restants, conformément à l'appel d'offres public no 16-15003, pour une période de six mois, pour un montant total maximal de 373 941,82\$ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 747 883,63\$ à 1 121 825,45\$, taxes incluses.

À noter que, suite à l'établissement de l'état actuel, une architecture TI cible est réalisée en continue avec les architectes TI de la Ville.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0310 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Systématix Technologies de l'Information inc. pour l'analyse d'architecture d'entreprise (AE), pour une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 6 mois, pour une somme maximale de 747 883,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15003 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Le mandat d'analyse en architecture TI consiste à :

- Produire la documentation de la situation actuelle et des systèmes en place à la Ville qui comprend:
  1. La stratégie de l'organisation;
  2. Les fonctions d'affaires;
  3. Les processus d'affaires en place;
  4. La cartographie des technologies;
  5. Les infrastructures informatiques;
  6. Les actifs informationnels.
- Assumer un rôle d'encadrement méthodologique en architecture TI dans l'élaboration de la documentation de l'existant au niveau des domaines d'affaires;
- Analyser et documenter la situation à haut niveau.

## **JUSTIFICATION**

Une meilleure connaissance de la stratégie et de la situation actuelle permet de mieux définir, planifier et concevoir la transformation technologique afin de mieux répondre aux domaines d'affaires de la Ville.

Les bénéfices suivants sont réalisés par l'entremise du projet entamé depuis août 2016:

- Une meilleure compréhension des domaines de la Ville et de leurs besoins;
- Un état des lieux précis de nos systèmes et de leur utilisation;
- Une orientation optimale de nos choix technologiques;
- Une architecture TI transversale présentant un ensemble de composants réutilisables;
- Une diminution de la complexité et des coûts tant en exploitation qu'en réalisation de projets grâce à cette architecture;
- L'optimisation des investissements en technologies ainsi que des services TI qui soutiennent les services de la Ville.

La prolongation du contrat est requise afin de compléter le mandat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 373 941,82\$, taxes incluses (341 458,72\$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement 2017 du Service des TI.

Cette dépense sera assumée par l'agglomération dans une proportion de 50.2%.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La prolongation du contrat permettra :

- De poursuivre et compléter les travaux de documentation d'architecture d'entreprise TI entamés depuis août 2016;

- De conserver une équipe de cinq analystes en architecture d'entreprise TI expérimentés;
- De favoriser le respect des échéanciers des grands livrables de l'architecture d'entreprise TI;
- De réaliser les objectifs du Service des TI (et de ses partenaires) reliés à l'évolution des TI;
- Une évolution technologique du portefeuille TI de la Ville.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier au CE – 7 juin 2017;  
Approbation du dossier au CM – 12 juin 2017;  
Approbation du dossier au CG – 15 juin 2017;  
Prolongation du contrat actuel : à compter du 22 juin 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie BRODEUR

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Martin THIBAUT

Le : 2017-05-12



Chargée de projets - coordination

Directeur - Technologies, architecture,  
innovation et sécurité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-05-24



**Dossier # : 1176413001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$ (taxes incluses) pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 315 250 \$ à 465 250 \$ pour la préparation et l'assistance au procès dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$ (taxes incluses) pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 315 250 \$ à 465 250 \$ pour l'analyse de documents, la rédaction de rapports et la préparation et l'assistance au procès (volet 2) à être fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50 % par la Ville centrale pour un montant de 75 000 \$ et à 50 % par l'agglomération pour un montant de 75 000 \$.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-25 06:12

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176413001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$ (taxes incluses) pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 315 250 \$ à 465 250 \$ pour la préparation et l'assistance au procès dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de la pluie abondante survenue le 2 août 2008, plusieurs résidents de la Ville de Montréal ou des assureurs ont intenté des recours en dommages contre la Ville de Montréal. Au total, les poursuites reliées à la pluie du 2 août 2008 contre la Ville de Montréal représentent un montant de plus de 22 millions de dollars. En raison de l'ampleur des montants réclamés et du nombre de parties impliquées, tous les dossiers institués en Cour supérieure font l'objet d'une gestion particulière maintenant dirigée par le juge Daniel W. Payette. Cette gestion particulière a progressé au cours des années et la Ville de Montréal a déposé de volumineuses expertises portant sur l'intensité de la pluie (expertises pluviométriques) et sur la capacité hydraulique du réseau desservant les secteurs touchés par la pluie du 2 août 2008 (expertise hydraulique). La Ville de Montréal a également déposé une défense pour contester les reproches adressés par les demandeurs et, à ce jour, aucun règlement hors cour n'est intervenu. L'audition des dossiers a été scindée en trois volets (pluviométrie, capacité du réseau et moyens de défense individuels) et le procès portant sur le premier volet a eu lieu au courant des mois de mai et juin 2016. Un jugement favorable à la position soutenu par la Ville de Montréal a été rendu le 7 septembre 2016. Intact compagnie d'assurance et al -c- Ville de Montréal  
N/D: 08-002165  
CSM: 500-17-048153-095

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Mohamad Osseyrane (caractérisation de la pluie et capacité du réseau) :  
CE16 0518 - 6 avril 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 40 250 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 275 000 \$ à 315 250 \$ pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008;

CE15 0399 - 11 mars 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$ pour parfaire

le paiement des honoraires de Mohamad Osseyrane pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008, majorant ainsi le montant total des honoraires de 200 000 \$ à 275 000 \$.

CE13 0099 - 30 janvier 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 105 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 95 000 \$ à 200 000 \$ pour la rédaction d'un rapport et assistance lors d'un éventuel procès dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

DA126189003 - 6 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 20 000,00 \$ (portant les dépenses autorisées à 95 000 \$) pour le paiement des honoraires professionnels de Mohamad Osseyrane pour procéder à l'étude et à la caractérisation de la pluie du 2 août 2008 ainsi que la production d'expertises pour défendre les intérêts de la Ville.

DA123219012 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 52 414,37 \$ (majorant à 75 000 \$ les dépenses autorisées en sus des bons de commande totalisant 22 585,63 \$) pour le paiement des honoraires professionnels de Mohamad Osseyrane pour procéder à l'étude et à la caractérisation de la pluie du 2 août 2008 ainsi que la production d'expertises pour défendre les intérêts de la Ville.

Gilles Rivard (caractérisation de la pluie) :

CE15 0400 - 11 mars 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Gilles Rivard de la firme Aquavidya inc. majorant ainsi le montant total de ses honoraires de 52 747,06 \$ à 112 747,06 \$ pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

DA123219013 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 51 117,50 \$ (portant les dépenses autorisées à 75 000 \$) pour le paiement des honoraires professionnels de Génivar inc. pour procéder à l'étude et à la caractérisation de la pluie du 2 août 2008 ainsi que la production d'expertises pour défendre les intérêts de la Ville.

DC094286020 - 5 mai 2009 - Octroyer un contrat d'un montant de 24 999 \$ à la firme Aquapraxis inc. pour procéder à l'étude et la caractérisation de la pluie du 2 août 2008 ainsi qu'à la production d'une expertise pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal.

BPR (capacité du réseau - modélisation)

DA124284006 - 29 novembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 20 000 \$ (portant les dépenses autorisées à 95 000 \$) pour le paiement des honoraires professionnels de la firme BPR pour procéder à l'étude et à la production d'un rapport d'expert traitant de la capacité du réseau d'égouts touché par la pluie du 2 août 2008, afin de défendre les intérêts de la Ville.

DA124284005 - 24 septembre 2012 - Autoriser une réserve au montant 75 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels de la firme BPR pour procéder à l'étude et à la production d'un rapport d'expert traitant de la capacité du réseau d'égouts touché par la pluie du 2 août 2008, afin de défendre les intérêts de la Ville.

RadHyPS (expertise radar) :

DA156413019 - 24 mars 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 55 000 \$ pour

parfaire le paiement des honoraires professionnels de la compagnie RadHyPS (monsieur Daniel Jobin, ingénieur) afin qu'il procède à l'étude et à la caractérisation de la pluie du 2 août 2008, à la production d'expertises pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal et à la préparation et assistance lors du procès, majorant ainsi le montant de 20 000 \$ à 75 000 \$.

DC123219048 - 26 novembre 2012 - Autoriser une dépense de 20 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels de RadHyPS pour procéder à l'étude et à la caractérisation de la pluie du 2 août 2008 ainsi que la production d'expertises pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$ (taxes incluses) pour parfaire le paiement des honoraires de M. Mohamad Osseyrane majorant ainsi le montant total des honoraires de 315 250 \$ à 465 250 \$ pour l'analyse de documents, la rédaction de rapports et la préparation et l'assistance au procès (volet 2) à être fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

## **JUSTIFICATION**

### **Rappel du contexte factuel**

À la suite de la pluie abondante survenue le 2 août 2008, plusieurs résidents de la Ville de Montréal ou des assureurs ont intenté des recours en dommages contre la Ville de Montréal. Au total, les poursuites reliées à la pluie du 2 août 2008 contre la Ville de Montréal représentent un montant de plus de 22 millions de dollars.

### **Les mandats d'expertise confiés par la Ville de Montréal**

Afin d'assurer une défense pleine et entière à la Ville de Montréal, des expertises concernant l'intensité de la pluie et du réseau étaient et demeurent nécessaires, soit quant à la pluviométrie et la capacité hydraulique. Vu l'ampleur de la tâche, plusieurs mandats d'expertise ont été confiés. La Ville de Montréal a retenu les services d'une équipe de quatre (4) experts pour assurer sa défense. Il s'agit de MM. Rivard et Osseyrane (pluviométrie et réseau), de MM. Daniel Jobin et Aldo Bellon (spécialistes en radar).

De manière plus précise, un mandat conjoint a été confié aux ingénieurs Mohamad Osseyrane et Gilles Rivard. L'ingénieur Rivard - travaillant au départ pour la firme Aquapraxis inc. (DC094286020 - 05-05-2009) puis par la suite être chez Genivar (DA123219013 - 16 mars 2012) et finalement chez Aquavidya inc. (CE15 0400 du 11-03-2015) - et l'ingénieur Mohamad Osseyrane (bons de commande, DA123219012 du 16-03-2012, DA126189003 du 6-12-2012, CE13 0099 du 30-01-2013 et CE15 0399 du 11-03-2015) ont procédé à l'étude et à la caractérisation de l'intensité de la pluie du 2 août 2008 et à la production d'expertises. M. Osseyrane a plus particulièrement été sollicité pour la capacité hydraulique du réseau ce qui explique les honoraires plus élevés qui ont été réservés jusqu'à maintenant pour ce dernier.

Les experts retenus par la Ville de Montréal ont produit des expertises dans l'ensemble des dossiers intentés en Cour supérieure concernant la pluie du 2 août 2008. Afin de tenter de minimiser les frais, toutes les parties ont demandé au juge Daniel W. Payette de réunir les dossiers pour une audition commune et de scinder une longue audition technique en trois (3) volets : phase 1 - détermination (caractérisation) de l'intensité de la pluie du 2 août 2008, phase 2 - étude du réseau d'égout touché par la pluie du 2 août 2008 et phase 3 - moyens de défense individuels (par exemple, absence de clapet pour une installation de plomberie se trouvant au sous-sol d'une résidence) que la Ville de Montréal peut faire valoir à l'encontre des poursuites dirigées contre elle.

## **Procès portant sur la phase 1**

Pour avoir gain de cause, la Ville de Montréal devait absolument obtenir un jugement entérinant ses arguments, et ce, pour les deux (2) premières phases énoncées précédemment. Ces deux (2) phases étant cumulatives, il était impératif que la position avancée par la Ville de Montréal quant à la pluie du 2 août 2008 (indiquant qu'il s'agissait d'une pluie dont l'intensité dépassait les normes de conception et qui pouvait être qualifiée comme ayant une récurrence de plus de 100 ans) soit retenue par le juge Payette pour pouvoir passer à la phase 2 traitant du réseau d'égout.

Le 7 septembre dernier, après une audition de près de 25 jours qui s'est étendue sur les mois de mai et juin 2016, le juge Payette a rendu un premier jugement qui confirmait la position avancée par la Ville de Montréal indiquant que cette pluie dépassait largement les critères de conception utilisés pour l'implantation du réseau d'égout sollicité le 2 août 2008. Il retient en très grande partie les expertises déposées par les experts qui ont témoigné à la demande de la Ville. Le juge Payette a favorablement apprécié la crédibilité et le haut niveau de connaissances des experts présentés par la Ville. À l'opposé, le juge Payette est extrêmement sévère à l'égard des experts retenus par les demandeurs, leur reprochant un manque de rigueur, d'objectivité et même une partialité visant à favoriser indûment leurs clientes (il prend notamment pour exemple le fait, pour ces experts, d'avoir retiré une donnée pluviométrique qui ne faisait pas leur affaire).

Avec ce jugement favorable, l'étude de la capacité hydraulique du réseau impliqué lors de la pluie du 2 août 2008 (phase 2) est maintenant possible.

## **Négociations à l'initiative des demandeurs**

Avant d'aborder la phase 2 et d'engager des sommes importantes, les demandeurs ont soumis dans les dernières semaines des listes révisées des montants réclamés afin de tenter de régler ce dossier hors cour en s'appuyant sur de prétendues failles du réseau d'égout impliqué. Il est nécessaire de contrôler et d'évaluer les sections du réseau ainsi ciblées et surtout la méthode utilisée par les demandeurs pour discriminer celles qu'ils jugent en bon ou en mauvais état.

Une fois cette étape préliminaire réalisée, une réponse aux offres formulées par les demandeurs pourra être faite et il faudra ensuite ultimement procéder à l'audition de la phase 2 (étude du réseau d'égout sollicité le 2 août 2008). Tout le travail réalisé pour décortiquer les offres des demandeurs est de toute façon pertinent advenant la nécessité de tenir une audition sur la phase 2.

## **Les sommes supplémentaires requises pour la phase 2**

Connaissant maintenant mieux la position des demandeurs suivant le jugement du 7 septembre dernier et une partie de la stratégie qu'ils emploieront dans un procès portant sur la phase 2, une somme supplémentaire de 150 000 \$ sera nécessaire afin de permettre à l'ingénieur Osseyrane de :

1. Décortiquer les offres présentées au courant des dernières semaines de la part des demandeurs. Exprimées simplement, ces offres sont basées sur des simulations hydrauliques du réseau sollicité le 2 août 2008. Là où le réseau est conforme à sa conception d'origine, les demandeurs retirent aux fins de discussion les sommes réclamées dans ces tronçons qualifiés comme étant conformes. À l'inverse, pour les tronçons qui présenteraient de prétendues défaillances à l'issue de la simulation, les demandeurs maintiennent leurs réclamations. Une validation des tronçons identifiés est donc nécessaire (environ **10 000 \$** avant taxes) bien que nous soyons en

désaccord avec le syllogisme juridique proposé par la partie demanderesse;

2. Terminer son rapport portant sur le réseau et déposé en mars 2013. Plusieurs analyses pointues visant à anticiper ou répliquer à la stratégie des parties demanderesse (modifiée depuis le jugement rendu le 7 septembre dernier) devront être réalisées en prévision d'un procès portant sur la phase 2. L'ingénieur Rivard apportera son concours à cette étape le cas échéant (environ **50 000 \$** avant taxes);

3. Se préparer et participer à l'audition de la phase 2 qui sera d'une durée anticipée de 20 jours, soit l'équivalent de la phase 1. Pour l'audition, une somme estimée de **24 300 \$** avant taxes (soit 9 heures x 135 \$ / h x 20 jours) serait nécessaire. Puisque le temps de préparation correspond habituellement à 1,5 fois la durée d'un procès, une somme de **36 450 \$** avant taxes (soit 9 heures x 135 \$ / h x (20 jours x 1,5)) sera nécessaire pour la préparation supplémentaire requise;

4. Une marge de manœuvre d'environ 10 % (environ **15 000 \$**) est également prévue.

Il est à noter qu'une somme supplémentaire de 100 000 \$ est également demandée pour permettre à l'ingénieur Rivard de poursuivre son travail avec l'ingénieur Osseyrane (voir le sommaire numéro 1176413002).

Depuis le début des mandats liés aux dossiers de la pluie du 2 août 2008, et vu l'ampleur de la tâche, des demandes de dépenses additionnelles ont été présentées pour le paiement des honoraires professionnels de M. Gilles Rivard (Aquapaxis, Génivar, Aquavidya), de M. Osseyrane (à son compte et lorsqu'il travaillait pour BPR), de M. Daniel Jobin (Radhyps - expert radar) et M. Aldo Bellon (expert radar). La section « Décisions antérieures » reprend l'ensemble de ces demandes. La position évolutive des demanderesses et leurs reproches tous azimuts ont mené à revoir, à la hausse, la quantité de travail devant être réalisée par les experts engagés par la Ville de Montréal. Des autorisations ont toujours été obtenues avant de dépenser comme en font foi, entre autres, les décisions majorant les honoraires de M. Osseyrane, M. Rivard ou M. Jobin.

Un suivi serré des dépenses d'honoraires quant aux dossiers pour la pluie du 2 août 2008 a toujours été effectué. Un tableau répertoriant tous les paiements faits dans les dossiers de la pluie du 2 août 2008 est constamment mis à jour pour assurer le respect des crédits votés.

Ainsi, en date de la présente demande, la somme de 312 283,44 \$ a été payée à titre d'honoraires à M. Osseyrane. Cette somme inclut les taxes, desquelles la Ville de Montréal récupère des ristournes.

En conclusion, il est primordial pour assurer une défense complète d'autoriser cette dépense additionnelle de 150 000 \$ (taxes incluses) et de majorer les honoraires d'expert de M. Osseyrane de 315 250 \$ à 465 250 \$. Bien que cette somme soit importante, elle s'avère plus que raisonnable lorsque mise en contexte par rapport au montant total des poursuites entreprises contre la Ville de Montréal (plus de 22 millions de dollars).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est partiellement assumée par la ville centrale et par l'agglomération, puisque certains ouvrages de drainage impliqués lors de la pluie du 2 août 2008 font partie du réseau principal d'égout et que l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences

municipales dans certaines agglomérations.  
Imputation corporative pour 50 % soit un montant de 75 000 \$  
2101-001000-200004-01819-54301-014201

Imputation agglomération pour 50 % soit un montant de 75 000 \$  
1001-001000-200090-01819-54301-014201

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier NADON

**ENDOSSÉ PAR**

Paule BIRON

Le : 2017-05-12



Avocat

Avocate et chef de la division de la  
responsabilité

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef  
adjoint

**Approuvé le :** 2017-05-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Approuvé le :** 2017-05-24



**Dossier # : 1176413002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ (taxes incluses) pour parfaire le paiement des honoraires de M. Gilles Rivard majorant ainsi le montant total des honoraires de 112 747,06 \$ à 212 747,06 \$ pour la préparation et l'assistance au procès dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ (taxes incluses) pour parfaire le paiement des honoraires de Gilles Rivard majorant ainsi le montant total des honoraires à 212 747,06 \$ pour l'analyse de documents, la rédaction de rapports et la préparation et l'assistance au procès (volet 2) à être fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50% par la Ville centrale pour un montant de 50 000 \$ et à 50% par l'agglomération pour un montant de 50 000 \$.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-25 06:13

**Signataire :** Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176413002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division Responsabilité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ (taxes incluses) pour parfaire le paiement des honoraires de M. Gilles Rivard majorant ainsi le montant total des honoraires de 112 747,06 \$ à 212 747,06 \$ pour la préparation et l'assistance au procès dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite de la pluie abondante survenue le 2 août 2008, plusieurs résidents de la Ville de Montréal ou des assureurs ont intenté des recours en dommages contre la Ville de Montréal. Au total, les poursuites reliées à la pluie du 2 août 2008 contre la Ville de Montréal représentent un montant de plus de 22 millions de dollars. En raison de l'ampleur des montants réclamés et du nombre de parties impliquées, tous les dossiers institués en Cour supérieure font l'objet d'une gestion particulière maintenant dirigée par le juge Daniel W. Payette. Cette gestion particulière a progressé au cours des années et la Ville de Montréal a déposé de volumineuses expertises portant sur l'intensité de la pluie (expertises pluviométriques) et sur la capacité hydraulique du réseau desservant les secteurs touchés par la pluie du 2 août 2008 (expertise hydraulique). La Ville de Montréal a également déposé une défense pour contester les reproches adressés par les demandeurs et, à ce jour, aucun règlement hors cour n'est intervenu. L'audition des dossiers a été scindée en trois volets (pluviométrie, capacité du réseau et moyens de défense individuels) et le procès portant sur le premier volet a eu lieu au courant des mois de mai et juin 2016. Un jugement favorable à la position soutenue par la Ville de Montréal a été rendu le 7 septembre 2016. Intact compagnie d'assurance et al -c- Ville de Montréal  
N/D: 08-002165  
CSM: 500-17-048153-095

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0400 - 11 mars 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de Gilles Rivard de la firme Aquavidya inc. majorant ainsi le montant total de ses honoraires de 52 747,06 \$ à 112 747,06 \$ pour la préparation et l'assistance au procès fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.  
DA123219013 - 16 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 51 117,50 \$ (portant les dépenses autorisées à 75 000 \$) pour le paiement des honoraires professionnels de Génivar inc. (Gilles Rivard, ing.) pour procéder à l'étude et à la caractérisation de la pluie du 2 août 2008 ainsi que la production d'expertises pour défendre

les intérêts de la Ville;

DC094286020 - 5 mai 2009 - Octroyer un contrat d'un montant de 24 999 \$ à la firme Aquaprxaxis Inc. (Gilles Rivard, ing.) pour procéder à l'étude et la caractérisation de la pluie du 2 août 2008 ainsi qu'à la production d'une expertise pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires de M. Gilles Rivard majorant ainsi le montant total des honoraires de 112 747,06 \$ à 212 747,06 \$ pour l'analyse de documents, la rédaction de rapports et la préparation et l'assistance au procès (volet 2) à être fixé dans les dossiers de la pluie abondante du 2 août 2008.

## **JUSTIFICATION**

### **Rappel du contexte factuel**

À la suite de la pluie abondante survenue le 2 août 2008, plusieurs résidents de la Ville de Montréal ou des assureurs ont intenté des recours en dommages contre la Ville de Montréal. Au total, les poursuites reliées à la pluie du 2 août 2008 contre la Ville de Montréal représentent un montant de plus de 22 millions de dollars.

### **Les mandats d'expertise confiés par la Ville de Montréal**

Afin d'assurer une défense pleine et entière à la Ville de Montréal, des expertises concernant l'intensité de la pluie et du réseau étaient et demeurent nécessaires, soit quant à la pluviométrie et la capacité hydraulique. Vu l'ampleur de la tâche, plusieurs mandats d'expertise ont été confiés. La Ville de Montréal a retenu les services d'une équipe de quatre (4) experts pour assurer sa défense. Il s'agit de MM. Rivard et Osseyrane (pluviométrie et réseau), de MM. Daniel Jobin et Aldo Bellon (spécialistes en radar).

De manière plus précise, un mandat conjoint a été confié aux ingénieurs Mohamad Osseyrane et Gilles Rivard. L'ingénieur Rivard - travaillant au départ pour la firme Aquaprxaxis inc. (DC094286020 - 05-05-2009) puis par la suite chez Genivar (DA123219013 - 16 mars 2012) et finalement chez Aquavidya inc. (CE15 0400 du 11-03-2015) - et l'ingénieur Mohamad Osseyrane (bons de commande, DA123219012 du 16-03-2012, DA126189003 du 6-12-2012, CE13 0099 du 30-01-2013 et CE15 0399 du 11-03-2015) ont procédé à l'étude et à la caractérisation de l'intensité de la pluie du 2 août 2008 et à la production d'expertises. M. Osseyrane a plus particulièrement été sollicité pour la capacité hydraulique du réseau, ce qui explique les honoraires plus élevés qui ont été réservés jusqu'à maintenant pour ce dernier.

Les experts retenus par la Ville de Montréal ont produit des expertises dans l'ensemble des dossiers intentés en Cour supérieure concernant la pluie du 2 août 2008. Afin de tenter de minimiser les frais, toutes les parties ont demandé au juge Daniel W. Payette de réunir les dossiers pour une audition commune et de scinder une longue audition technique en trois (3) volets : phase 1 - détermination (caractérisation) de l'intensité de la pluie du 2 août 2008, phase 2 - étude du réseau d'égout touché par la pluie du 2 août 2008 et phase 3 - moyens de défense individuels (par exemple, absence de clapet pour une installation de plomberie se trouvant au sous-sol d'une résidence) que la Ville de Montréal peut faire valoir à l'encontre des poursuites dirigées contre elle.

### **Procès portant sur la phase 1**

Pour avoir gain de cause, la Ville de Montréal devait absolument obtenir un jugement

entérinant ses arguments, et ce, pour les deux (2) premières phases énoncées précédemment. Ces deux (2) phases étant cumulatives, il était impératif que la position avancée par la Ville de Montréal quant à la pluie du 2 août 2008 (indiquant qu'il s'agissait d'une pluie dont l'intensité dépassait les normes de conception et qui pouvait être qualifiée comme ayant une récurrence de plus de 100 ans) soit retenue par le juge Payette pour pouvoir passer à la phase 2 traitant du réseau d'égout.

Le 7 septembre dernier, après une audition de près de 25 jours qui s'est étendue sur les mois de mai et juin 2016, le juge Payette a rendu un premier jugement qui confirmait la position avancée par la Ville de Montréal indiquant que cette pluie dépassait largement les critères de conception utilisés pour l'implantation du réseau d'égout sollicité le 2 août 2008. Il retient en très grande partie les expertises déposées par les experts qui ont témoigné à la demande de la Ville. Le juge Payette a favorablement apprécié la crédibilité et le haut niveau de connaissances des experts présentés par la Ville. À l'opposé, le juge Payette est extrêmement sévère à l'égard des experts retenus par les demandeurs, leur reprochant un manque de rigueur, d'objectivité et même une partialité visant à favoriser indûment leurs clientes (il prend notamment pour exemple le fait, pour ces experts, d'avoir retiré une donnée pluviométrique qui ne faisait pas leur affaire).

Avec ce jugement favorable, l'étude de la capacité hydraulique du réseau impliqué lors de la pluie du 2 août 2008 (phase 2) est maintenant possible.

### **Négociations à l'initiative des demandeurs**

Avant d'aborder la phase 2 et d'engager des sommes importantes, les demandeurs ont soumis dans les dernières semaines des listes révisées des montants réclamés afin de tenter de régler ce dossier hors cour en s'appuyant sur de prétendues failles du réseau d'égout impliqué. Il est nécessaire de contrôler et d'évaluer les sections du réseau ainsi ciblées et surtout la méthode utilisée par les demandeurs pour discriminer celles qu'ils jugent en bon ou en mauvais état.

Une fois cette étape préliminaire réalisée, une réponse aux offres formulées par les demandeurs pourra être faite et il faudra ensuite ultimement procéder à l'audition de la phase 2 (étude du réseau d'égout sollicité le 2 août 2008). Tout le travail réalisé pour décortiquer les offres des demandeurs est de toute façon pertinent advenant la nécessité de tenir une audition sur la phase 2.

### **Les sommes supplémentaires requises pour la phase 2**

Connaissant maintenant mieux la position des demandeurs suivant le jugement du 7 septembre dernier et une partie de la stratégie qu'ils emploieront dans un procès portant sur la phase 2, une somme supplémentaire de 100 000 \$ (taxes incluses) sera nécessaire afin de permettre à l'ingénieur Rivard de :

1. Participer à la rédaction d'expertises complémentaires au rapport de M. Osseyrane portant sur le réseau et déposé en mars 2013. Plusieurs analyses pointues visant à anticiper ou répliquer à la stratégie des parties demanderesses (modifiée depuis le jugement rendu le 7 septembre dernier) devront être réalisées en prévision d'un procès portant sur la phase 2 (environ **20 000 \$** avant taxes);
2. Se préparer et participer à l'audition de la phase 2 qui sera d'une durée anticipée de 20 jours, soit l'équivalent de la phase 1. Pour l'audition, une somme estimée de **24 300 \$** avant taxes (soit 9 heures x 135 \$ / h x 20 jours) serait nécessaire. Puisque le temps de préparation correspond habituellement à 1,5 fois la durée d'un procès, une

somme de **36 450 \$** avant taxes (soit 9 heures x 135 \$ / h x (20 jours x 1,5)) sera nécessaire pour la préparation supplémentaire requise;

3. Une marge de manœuvre d'environ 10 % (environ **10 000 \$**) est également prévue.

Il est à noter qu'une somme supplémentaire de 150 000 \$ est également demandée pour permettre à l'ingénieur Osseyrane de poursuivre son travail (voir le sommaire numéro 1176413001).

Depuis le début des mandats liés aux dossiers de la pluie du 2 août 2008, et vu l'ampleur de la tâche, des demandes de dépenses additionnelles ont été présentées pour le paiement des honoraires professionnels de M. Gilles Rivard (Aquapaxis, Génivar, Aquavidya), de M. Osseyrane (à son compte et lorsqu'il travaillait pour BPR), de M. Daniel Jobin (Radhyps-expert radar) et M. Aldo Bellon (expert radar). La section « Décisions antérieures » reprend l'ensemble de ces demandes. La position évolutive des demanderesses et leurs reproches tous azimuts ont mené à revoir, à la hausse, la quantité de travail devant être réalisée par les experts engagés par la Ville de Montréal. Des autorisations ont toujours été obtenues avant de dépenser comme en font foi, entre autres, les décisions majorant les honoraires de M. Osseyrane, M. Rivard ou M. Jobin.

Un suivi serré des dépenses d'honoraires quant aux dossiers pour la pluie du 2 août 2008 a toujours été effectué. Un tableau répertoriant tous les paiements faits dans les dossiers de la pluie du 2 août 2008 est constamment mis à jour pour assurer le respect des crédits votés.

Ainsi, en date de la présente demande, la somme de 101 440,10 \$ a été payée à titre d'honoraires à M. Rivard. Cette somme inclut les taxes, desquelles la Ville de Montréal récupère des ristournes.

En conclusion, il est primordial pour assurer une défense complète d'autoriser cette dépense additionnelle de 100 000 \$ (taxes incluses) et de majorer les honoraires d'expert de M. Rivard de 112 747,06 \$ à 212 747,06 \$. Bien que cette somme soit importante, elle s'avère plus que raisonnable lorsque mise en contexte par rapport au montant total des poursuites entreprises contre la Ville de Montréal (plus de 22 millions de dollars).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est partiellement assumée par la ville centrale et par l'agglomération, puisque certains ouvrages de drainage impliqués lors de la pluie du 2 août 2008 font partie du réseau principal d'égouts et que l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Imputation corporative pour 50 % soit un montant de 50 000 \$  
2101-0010000-200004-01819-54301-014201

Imputation agglomération pour 50 % soit un montant de 50 000 \$  
1001-001000-200090-01819-54301-014201

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier NADON  
Avocat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-12

Paule BIRON  
Avocate et chef de la division de la  
responsabilité

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Philippe GAGNIER  
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef  
adjoint

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Approuvé le :** 2017-05-16

**Approuvé le :** 2017-05-24





**Dossier # : 1170029005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 82 957,34 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2016. / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 400 306,97 \$ à 1 483 264,31 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 82 957,34 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2016 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG14 0469;
2. d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 400 306,97 \$ 1 483 264,31 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-30 17:30

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170029005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 82 957,34 \$ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2016. / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 400 306,97 \$ à 1 483 264,31 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à des travaux d'audit supplémentaires effectués en 2016, et compte tenu que ceux-ci n'étaient pas prévu initialement au contrat initial octroyé à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., une majoration de 82 957,34 \$ serait requise. Cette majoration se détaille comme suit:

1) En 2013, une nouvelle norme comptable canadienne s'appliquant à tous les organismes du secteur public (chapitre SP 3410 - Paiement de transfert du manuel de comptabilité de CPA Canada) est entrée en vigueur. Suite à l'application de cette nouvelle norme comptable et compte tenu de la position de la Ville de continuer à inclure les comptes à recevoir du gouvernement du Québec à titre d'actifs financiers dans son rapport financier annuel de 2016, la firme Deloitte a émis, comme en 2013, 2014 et 2015, une réserve à son rapport d'audit concernant le rapport financier de la Ville. Afin de quantifier sa réserve, la firme Deloitte a dû procéder à des travaux d'audit supplémentaires, ce qui a engendré un coût additionnel de 9 335,97 \$ taxes incluses.

En 2013, 2014 et 2015, le coût additionnel était respectivement de 9 364,71 \$, de 13 032,42 \$ et de 10 327,63 \$;

2) Retraitement des états financiers de la Société de transport de Montréal (STM) pour les paiements de transfert ainsi que la venue d'un nouvel auditeur externe engendrant des frais additionnels de 21 118,03 \$, taxes incluses;

3) Travaux supplémentaires liés à l'audit informatique engendrant des frais supplémentaires de 19 856,18 \$, taxes incluses;

4) Mise à jour des provisions concernant les coûts de fermeture et d'après-fermeture de

l'ancien site d'enfouissement du Centre environnemental Saint-Michel (CESM), le Parc d'entreprises point Saint-Charles (PEPSC) et les autres terrains engendrant des frais additionnels pour 11 465,88 \$, taxes incluses);

5) Ajout de travaux d'audit au niveau de la dette, de la démarcation des comptes payables, des salaires, de la provision pour litige et des engagements engendrant des frais additionnels de 21 181,28 \$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0568** - 27 octobre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 62 291,16 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2015 / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG14 0469, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 338 015,81 \$ à 1 400 306,97 \$, taxes incluses.

**CG15 0389** - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 44 552,81 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit des états financiers de l'exercice 2014 (CG14 0469), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 293 463 \$ à 1 338 015,81 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1 à cet effet.

**CG14 0469** - 30 octobre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des états financiers pour les années 2014, 2015 et 2016 pour une somme maximale de 1 293 463 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13504) / Approuver un projet de convention à cette fin - 2 soumissionnaires, 1 conforme.

### **DESCRIPTION**

Afin de pouvoir exécuter ses travaux d'audit concernant les données financières consolidées de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2016 et pouvoir produire son rapport d'auditeur indépendant, la firme Deloitte a dû effectuer certains travaux additionnels non prévus au plan initial d'audit, déposé au comité d'audit à l'automne 2016.

### **JUSTIFICATION**

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1), le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux supplémentaires se montent à 82 957,34 \$ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre BLANCHARD, Service des finances  
Marie-Andrée SIMARD, Service des affaires juridiques

Lecture :

Pierre BLANCHARD, 18 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

### **ENDOSSÉ PAR**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

Le : 2017-05-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Raoul CYR  
Directeur - Comptabilité et informations  
financières

**Approuvé le :** 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2017-05-30



**Dossier # : 1173113002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Energère pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 30 120 273.99\$ taxes incluses (contrat: 29 220 273.99\$ incluant 5% de contingence + incidences: 900 000\$). Appel d'offres public 17-16015 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 30 120 273,99 \$, taxes incluses, pour des services de gestion, de coordination et d'installation de luminaires DEL 3000K dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Energère, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion, de coordination et d'installation des luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue , au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 220 273,99 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16015);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 09:17

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173113002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Energère pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 30 120 273.99 \$ taxes incluses (contrat: 29 220 273.99\$ incluant 5% de contingence + incidences: 900 000\$). Appel d'offres public 17-16015 - 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville entreprendra une conversion de son éclairage urbain, actuellement au sodium haute pression (SHP), vers l'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL) à 3000 degré Kelvin. En effet, avec la stabilisation des produits d'éclairage de rue au DEL et leur performance inégalée jusqu'à maintenant, la conversion du réseau d'éclairage de rue du SHP vers le DEL s'avère désormais justifiée. L'arrivée de cette nouvelle technologie pousse les limites de l'éclairage urbain à un niveau de performance sans précédent. Une telle conversion crée une opportunité en lien direct avec les orientations de la Ville en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de sécurité nocturne.

En ce qui a trait à la conversion massive des luminaires du SHP au DEL plusieurs étapes ont été réalisées à ce jour:

- Élaboration du projet - Automne 2014
- Présentation à la Table des directeurs d'arrondissement - 27 Janvier 2015
- Adoption d'une résolution par le conseil de Ville offrant aux 19 arrondissements le service de conversion dans le réseau local - 15 Juin 2015
- Adoption par les 19 conseils d'arrondissement de résolutions acceptant l'offre du Conseil de ville - juillet 2015 à janvier 2016
- Demande d'un avis de pertinence à la Direction de la santé publique sur l'évaluation de l'incidence ou non de l'éclairage public au DEL sur la santé des citoyens - Été 2015.
- Remise du rapport de la Direction de la santé publique - Décembre 2016.
- Décision de l'administration municipale d'utiliser la température de couleur à 3000K pour la conversion des luminaires au DEL - Décembre 2016.
- Lancement d'un appel d'offre d'achat de 85 000 luminaires DEL 3000K - Mars 2017.

Stratégie de sollicitation du marché:

Un appel d'offre public a été publié dans SEO et le journal Le Devoir, le 5 avril 2017 jusqu'au 8 mai 2017. Les soumissionnaires ont eu 32 jours pour préparer leurs soumissions. Celles-ci sont valides pour une période de 180 jours, soit jusqu'au 4 novembre 2017.

Il est à noter que 6 addenda ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points et répondre aux questions des soumissionnaires :

- Addenda 1 (7 avril 2017): Précisions apportées au devis
- Addenda 2 (11 avril 2017): Réponses aux questions des soumissionnaires
- Addenda 3 (18 avril 2017): Réponses aux questions des soumissionnaires
- Addenda 4 (19 avril 2017): Réponses aux questions des soumissionnaires
- Addenda 5 (26 avril 2017): Réponses aux questions des soumissionnaires et report de la date d'ouverture au 8 mai 2017
- Addenda 6 (1er mai 2017): Réponses aux questions des soumissionnaires

L'octroi de contrat à Énergère pour la gestion, coordination et installation des luminaires DEL fait l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0047 - 25 janvier 2016- "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil d'agglo"

CM15 1502 - 14 décembre 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 85 M\$ afin de financer la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

CM15 0819- 15 Juin 2015 - "Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* . "

CM15 0356 - 23 mars 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rue relevant du Conseil de ville."

### **DESCRIPTION**

Le présent mandat a pour but de mandater une firme pouvant épauler la Ville dans les activités de gestion, de coordination et d'installation des 132 500 luminaires DEL 3000K qui seront installés durant les 5 prochaines années. Ce mandat permettra entre autre:

- de simplifier la gestion et la coordination des multiples entrepreneurs qui installeront les luminaires;
- de gérer efficacement l'approvisionnement et l'entreposage des luminaires en provenance des manufacturiers (évitant ainsi à la Ville de devoir entreposer des milliers de luminaires);
- de faire un suivi des garanties, des plaintes et des ajustements requis;
- de supporter la Ville avec des outils de communications tel qu'un site web des installations en temps réel;
- d'éviter de créer à l'interne les postes qui seraient nécessaires pour assurer la gestion et la coordination de ce projet qui se réalisera sur une période fixe de 5 années.

Un montant de 1 397 477.55\$ taxes incluses, soit 5%, en contingences est prévu afin de palier à un possible surplus de travail puisque les quantités de luminaires à installer et le nombre d'élagage d'arbres ont été estimés en fonction de l'inventaire non exhaustif que nous possédons. Aussi, les quantités d'achat de matériel ont également été estimées en fonction de l'inventaire disponible, mais peuvent varier. Finalement, puisque la stratégie de communication sera faite de concert avec le Service des communication de la Ville, l'ampleur de celle-ci n'était pas connue au moment de la soumission.

Un montant de 900 000\$ taxes incluses pour les incidences est prévu pour des travaux qui pourraient être entrepris, notamment, par les services d'entretien de la Ville pour des



raccordements électriques temporaires, de l'élagage ou autres imprévus.

Enfin, des pénalités pour retard ont été prévues au contrat si le soumissionnaire ne respecte pas l'échéancier prévus par la Ville.

## JUSTIFICATION

Sur 18 preneurs de cahier des charges, 4 ont déposé des offres. L'appel d'offres étant axé sur la gestion, l'embauche et la coordination d'entrepreneurs, la production de plans et devis ainsi que la mise sur pied d'outils informatiques pour la diffusion d'informations au public, plusieurs preneurs de cahier de charge n'offrant pas les services demandés se sont désistés. Parmi ceux-ci on retrouve par exemple les entrepreneurs électriciens et les firmes de génie.

La liste des preneurs du cahier des charges (18) se retrouve en pièce jointe au présent sommaire.

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires, les résultats de l'évaluation et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne des professionnels de la Ville et le montant de l'octroi :

Soumissions conformes	Note	Prix de base (avec taxes)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Énergère	87.9	27 822 796.44 \$	1 397 477.55 \$	29 220 273.99 \$
Realterm énergie	87.9	32 446 962.06 \$	1 629 739.15 \$	34 076 701.21 \$
Système Urbain	63.6	N/A		
Électricité Grimmard	60.5	N/A		
Dernière estimation réalisée		29 695 887.75 \$	1 482 024.75 \$	31 177 912.50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				(1 957 638.51) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				- 6.28 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire)				4 856 427.22 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				16.62 %

La sélection pour le contrat a été effectuée selon le système de pondération à 2 enveloppes.

Les offres de la firme Système Urbain et d'Électricité Grimmard ont été déclarée non-conformes puisqu'elles n'ont pas obtenu la note de passage de 70% lors de l'évaluation de leur offre faisant en sorte que l'enveloppe de prix n'a pas été ouverte.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le présent dossier doit être référé à la Commission d'examen des contrats en vertu du critère #1, soit un contrat de plus de 10 M\$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 29 220 273.99\$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 397 477.55\$ (taxes incluses) pour les contingences.  
Le montant total de la dépense s'élève à 30 120 273.99 \$, incluant des incidences de 900 000 \$.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centrale. Elle représente un coût net de 27 503 824.88\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction des transports.

La dépense sera assumée par le règlement d'emprunt 16-003 " Mise à niveau de l'éclairage des rues."

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par le remplacement des luminaires au sodium actuels par des luminaires au DEL 3000K, la Ville réduira sa consommation énergétique de plus de 35% et ses coûts en entretien de 55%.

De plus, les luminaires choisis sont certifiés "dark sky" et n'envoient aucune lumière vers le ciel afin d'éliminer au maximum la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage de rue. Aussi, avec leur optique plus performant, il y aura également une réduction de la lumière intrusive dans les résidences des citoyens de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable permettrait de respecter l'échéancier, mentionné ci-bas, de déploiement des luminaires DEL 3000K et ainsi débiter le travail en collaboration avec les arrondissements afin de bénéficier le plus rapidement possible des avantages engendrés par un tel projet, soit des économies en énergie et une meilleure qualité d'éclairage.  
Une décision défavorable ferait en sorte de retarder l'investissement des sommes déjà inscrites au projet 59028 du PTI 2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera élaborée en accord avec le Service des Communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées:

Comité exécutif (1er passage) : 24 mai 2017

Commission permanente sur l'examen des contrats: 31 mai 2017

Comité exécutif (2e passage) : 7 juin 2017

Conseil municipal: 12 juin 2017

Réunion de démarrage: Juillet 2017

Début des travaux : Septembre 2017

Fin des travaux : été 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle LESSARD  
Ingénieure

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-16

Guy PELLERIN  
Chef de division - sécurité et aménagement  
du réseau artériel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-05-18

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 12 juin 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE173113002**

**Accorder un contrat à Energère pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rues. Dépense totale de 30 120 273,99 \$ taxes incluses (contrat: 29 220 273,99 \$ incluant 5% de contingence + incidences: 900 000 \$). Appel d'offres public 17-16015 - 4 soumissionnaires.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE173113002**

Accorder un contrat à Energère pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rues. Dépense totale de 30 120 273,99 \$ taxes incluses (contrat: 29 220 273,99 \$ incluant 5% de contingence + incidences: 900 000 \$). Appel d'offres public 17-16015 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que deux des quatre soumissionnaires ont été jugés non conformes, n'ayant pas obtenu la note de passage lors de l'évaluation qualitative des offres.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE173113002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1174114002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure un contrat avec In Fidem inc. au montant de 2 214 335,72 \$, incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 17 -16115 - 2 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

1. de conclure un contrat avec la firme In Fidem inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information;
2. d'approuver un projet de convention de services professionnels, par laquelle la firme In Fidem inc., ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 2 214 335,72 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 17 - 16115 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-29 12:28

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174114002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure un contrat avec In Fidem inc. au montant de 2 214 335,72 \$, incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information / Appel d'offres 17 -16115 - 2 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des TI a établi en 2016 un programme de sécurité et de continuité en TI. En effet, on dénote une forte augmentation de menaces de plus en plus complexes en cybersécurité. Ce programme répond aux objectifs suivants :

- Gérer en temps réel les risques en matière de sécurité et protéger les actifs de la Ville;
- Rehausser la surveillance en continu de notre cyberspace;
- Mettre en place une stratégie unifiée et intégrée de la sécurité à la Ville;
- Avoir un cadre de continuité informatique adapté aux risques et impacts de l'organisation;
- Mettre en place une nouvelle architecture de sécurité et les outils requis, pour répondre à la stratégie de sécurité.

Ce programme de sécurité se décline en trois volets:

1. Intégrer le plan de continuité TI et le plan de sécurité de l'information qui inclut la réalisation d'audits de sécurité des systèmes de la Ville;
2. Mettre en place une gouvernance en matière de sécurité à la Ville;
3. Mettre en place des outils additionnels pour la surveillance en continu et pour suivre les meilleures pratiques.

Dans le but de répondre aux objectifs du programme de sécurité, plus particulièrement au premier et au troisième volet, la Ville souhaite bénéficier, à travers une nouvelle approche de sourçage, de services spécialisés en architecture TI afin de mettre à jour l'architecture de sécurité de la Ville.



En effet, dans le cadre de la transformation des TI à la Ville, le Service des TI a mis en place une nouvelle approche de sourcing depuis 2015. Cette dernière vise à supporter la croissance du PTI de 50 M\$ (en 2014) à 107 M\$ en 2017.

Les prestations de services qui seront rendues à la Ville seront définies de façon précise, par mandat et avec des livrables définis à l'avance selon les besoins de la Ville. Chaque livrable aura une portée et un échéancier défini par la Ville. Ces mandats devront être suivis par le chargé de prestation de l'adjudicataire, ou son représentant autorisé par la Ville. Pour assurer une compréhension commune et un suivi précis de la réalisation des prestations de services à rendre par l'adjudicataire, deux documents seront utilisés, une grille d'acceptation et un formulaire de demande de mandat.

Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 10 avril pour se terminer le 8 mai 2017. La durée de la publication a été de 29 jours. Le délai de validité des soumissions est de 365 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 2 addenda ont été publiés :

No.addenda	Date de publication	Nature
1	20 avril 2017	Report de la date de dépôt des soumissions au 8 mai 2017, initialement prévue le 26 avril 2017, à la suite de la demande de plusieurs preneurs de cahier des charges.  Réponses aux questions du marché.
2	2 mai 2017	Article 14 du cahier des clauses administratives particulières ajouté.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA154114002 - 29 octobre 2015 - Approuver la grille d'évaluation pour le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des services professionnels en informatique, pour une durée de deux (2) ans, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG12 0489 - 20 décembre 2012 - Conclure des ententes-cadres avec Cofomo inc., Systematix technologies de l'information inc., Conseillers en gestion et informatique CGI inc., Fujitsu conseil (Canada) inc. et Dessau inc., pour une durée de 36 mois, pour des services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CE12 0763 - 30 mai 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public afin de conclure des ententes-cadres pour la rétention de services professionnels en informatique, pour une durée de trois ans, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG12 0489 - 20 décembre 2015 - Conclure cinq ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en informatique dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG16 0325 - 19 mai 2016 - Conclure dix ententes-cadres, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels variés en informatique dans le but de supporter la réalisation des projets du Service des technologies de l'information.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise donc l'autorisation de conclure un contrat avec la firme In Fidem inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage, pour la fourniture de prestations de services spécialisés en architecture TI (sécurité de l'information), pour une durée de 24 mois, dans le but de réaliser des mandats ponctuels d'une durée définie dans le temps, sous la gouverne du Service de TI. L'octroi de ce contrat assurera au Service des TI de recourir, sur demande, à des prestations de services spécialisés de pointe qui permettront d'accomplir sa mission et d'atteindre ses objectifs stratégiques pour le bénéfice des différentes unités d'affaires de la Ville.

Le Service des TI aura également recours à des mesures de contrôle relatives à la gestion et à la consommation des prestations de services spécialisés :

### Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Chacune des demandes pour des mandats doit obligatoirement être analysée à l'interne en fonction de critères multiples en lien avec la gestion de projets et la nature du mandat;
- Émission d'un avis de conformité autorisant la consommation via ces contrats;

### En cours de mandat:

- Faire le suivi de la consommation via divers rapports de gestion;
- Faire la validation de la facturation;
- Faire l'évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés par les fournisseurs;
- Faire les rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels).

### Post mandat:

- Gestion de la documentation;
- Faire l'évaluation du fournisseur en fonction de la Loi 8 portant sur l'évaluation du rendement des fournisseurs;
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Processus annuel de validation et confirmation de la performance de chaque fournisseur;
- Reddition de compte annuelle.

## **JUSTIFICATION**

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de vingt-et-un (21) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, neuf (9) d'entre eux ont transmis un avis de désistement au Service de

l'approvisionnement, soit 43%. Des douze(12) soumissionnaires potentiels restants, deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 17%.  
Les raisons de désistement invoquées :

- Délai de soumission et d'octroi trop court pour une (1) firme;
- Priorisation d'autres appels d'offres de la Ville pour une (1) firme;
- Contexte actuel ne permet pas de répondre à la demande pour une (1) firme;
- Impossibilité de garantir les ressources TI pour deux (2) firmes;
- Ressources non disponibles pour deux (2) firmes;
- Devis trop spécialisé pour une (1) firme;
- Raisons variées pour une (1) firme.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
In Fidem inc.	82,3	0,60	2 214 335,72 \$		2 214 335,72 \$
Landry & associés	72,5	0,21	2 189 583,90 \$		2 189 583,90 \$
Dernière estimation réalisée					1 904 652,40 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					309 683,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					16,26 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					(24 751,82 \$)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					(1,12%)
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$)					297 307,41 \$
Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%)					15,61 %

La nouvelle approche de sourcing TI explique l'écart de 16,26% entre le prix de l'adjudicataire et l'estimé de la Ville. Cependant, l'écart entre le prix moyen des offres (2 201 959,81 \$) et l'estimé de la Ville est de 15,61 %, ce qui permet de conclure à une offre concurrentielle de la part des deux (2) firmes. L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de la qualité de son offre de services avec une note de 82,3 contre 72,5 pour la deuxième meilleure note finale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ce contrat permettra :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville;
- De mettre en place une gouvernance en matière de sécurité à la Ville;
- De mettre en place des outils additionnels pour la surveillance en continu et pour suivre les meilleures pratiques.

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, donner suite à ce dossier, permettra au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- L'obtention par les les projets du nombre requis de de ressources spécialisées en temps voulu;
- L'optimisation des compétences dans les équipes de projet;
- L'augmentation de la cadence de réalisation des projets;
- Le respect des échéanciers dans le déploiement des systèmes;
- Le rehaussement des connaissances techniques de certaines technologies;
- La participation aux innovations technologiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'approbation du dossier par le Comité exécutif : le 7 juin 2017;  
L'approbation du dossier par le Conseil municipal : 12 juin 2017;  
L'approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 15 juin 2017;  
La rencontre de départ des contrats avec les fournisseurs : fin juin 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TURCOTTE  
Analyste de dossiers

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-29

Lyne PARENTEAU  
Chef de division, Performance TI et sourçage

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2017-05-29

**Dossier # : 1161368012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développements inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holdings inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H05-005-7970-03 - 09 - 14 et 31H05-005-7969-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développements inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holdings inc. relatif à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue St-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ce, selon les modalités, prix et conditions stipulés à ce projet.

2. d'approuver la modification à la lettre d'engagement du 7 octobre 2014 signée par Tour TDC Développements inc., afin de que l'obligation de réaliser 45 logements abordables dans le projet Quad Windsor soit retirée, sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de la Montagne et Jean-D'Estrées dans le cas où la vente par Tour TDC Développements inc. à la Ville de Montréal des immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal se réalise, le tout selon les conditions prévues au projet d'entente faisant l'objet des présentes.

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161368012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développements inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holdings inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. N/Réf. : 31H05-005-7970-03 - 09 - 14 et 31H05-005-7969-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tour TDC Développements inc., 4410122 Canada inc. et 600 Peel Street Holding inc. (collectivement les « Propriétaires »), sont propriétaires de terrains vacants situés entre les rues Peel et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ces derniers, par l'intermédiaire de La Corporation Cadillac-Fairview Limitée (leur « Promoteur »), projettent la construction de plusieurs tours à vocation commerciale et résidentielle sur leurs terrains. Aux fins des présentes, deux tours doivent être érigées par le Promoteur sur les terrains situés entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest (le « Projet ») et ce dernier requiert de faire l'acquisition, aux fins d'assemblage, de deux lots adjacents à la propriété dont 4410122 Canada inc. est propriétaire, d'une superficie totale de 592,8 m<sup>2</sup> et situés à l'est de la rue de la Montagne et au sud de la rue St-Antoine Ouest, connus et désignés comme étant les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »). Cette acquisition permettra au Promoteur de réaliser, dans une première phase, au quadrant sud-ouest des rues Jean-D'Estrées et Saint-Antoine Ouest, une tour d'habitation de 38 étages comprenant approximativement 380 unités d'habitation tenue en copropriété ainsi qu'un garage comprenant 230 cases pour voitures et 86 emplacements pour vélos et dans une seconde phase, au quadrant sud-est des rues de la Montagne et Saint-Antoine Ouest, un bâtiment de 37 ou 38 étages comprenant des composantes résidentielles et commerciales ainsi qu'un stationnement intérieur d'environ 220 cases. Le coût global du projet est évalué à environ 170 M\$.

Parallèlement, le 26 janvier 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (le « PPU ») du Quartier des gares, délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-



L'Allier. Ce PPU prévoit l'acquisition par la Ville de terrains appartenant au Propriétaire ou de l'établissement de servitudes permettant notamment l'élargissement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, l'élargissement du trottoir du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Notre-Dame, l'aménagement d'un parc au-dessus de l'autoroute Ville-Marie ainsi que la construction de logements sociaux et/ou abordables au quadrant sud-ouest des rues Saint-Antoine Ouest et de la Montagne. Le présent sommaire a pour but de faire approuver un projet d'entente-cadre détaillant toutes les transactions immobilières à être conclues par la Ville et le Promoteur afin de permettre la réalisation du Projet et du PPU.

À noter que l'original reçu par la Ville d'une lettre de garantie bancaire émise au nom de 600 Peel Street Holding inc. le 26 mai 2010 par The Toronto Dominion Bank, sous le numéro H2291135R et d'un montant de 1 000 000 \$, doit être retournée à cette compagnie. Cette remise a été discutée entre la Ville et le Promoteur dans le cadre de la présente entente.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0049 - 28 janvier 2016 - Adoption d'un règlement autorisant un emprunt de 44 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier des gares.

CM16 0152 - 26 janvier 2016 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier.

CM15 0432 - 28 avril 2015 - Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc. un immeuble situé entre les rues Jean -D'Estrées et Saint-Félix, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte / Verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministre des Finances du Québec.

CA14 240583 - 14 octobre 2014 - Adopter une résolution autorisant la construction d'un complexe immobilier sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne / projet Cadillac-Fairview, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

## **DESCRIPTION**

Le projet d'entente qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel énumère les transactions immobilières suivantes à être réalisées :

### **1. VENTE PAR LA VILLE À TOUR TDC DÉVELOPPEMENTS INC.**

1.1 Lots 1 852 946 (77,2 m<sup>2</sup>) et 5 830 806 (515,6 m<sup>2</sup>) du cadastre du Québec au prix de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables.

### **2. ACHATS PAR LA VILLE, INCLUANT DES SERVITUDES, DE TOUR TDC DÉVELOPPEMENTS INC.**

2.1 Construction de logements sociaux et/ou abordables : acquisition par la Ville des lots 1 852 914, 1 854 163, 1 854 164, 1 854 165, 1 854 166, 1 852 902, 1 852 904, 1 852 912 et 1 852 913 du cadastre du Québec (superficie totale de 1 072,8 m<sup>2</sup>) au prix de 5 550 000 \$, plus les taxes applicables. Tour TDC Développements inc. bénéficiera d'un droit de premier refus si la Ville désire vendre ces lots à un tiers pour un usage autre que pour la réalisation de logements sociaux et abordables. À noter que les obligations du Promoteur prévues dans la lettre d'engagement citée au point 4.1 ci-après relativement à la construction de logements abordables sont retirées étant donné que le Promoteur vend à la Ville, à la demande de cette dernière, les lots mentionnés au présent paragraphe pour la construction de logements sociaux et/ou abordables. Le Promoteur n'avait pas prévu la vente de ces lots puisqu'il envisageait un développement immobilier en lien avec les autres tours qu'il érigera dans ce secteur. Il y a donc lieu de considérer que le coût d'acquisition par la Ville sera de 5 550 000 \$, auquel il faut ajouter la perte de revenu potentiel de 450 000 \$ qui aurait pu être versé par le Promoteur à la Ville. Aussi, si la Ville n'est pas satisfaite des résultats des vérifications diligentes, elle peut se retirer de cette acquisition. Advenant une telle éventualité, le Promoteur devra alors se conformer à la lettre d'engagement prévue au point 4.1 prévu ci-après, soit par la construction de 45 logements abordables dans son Projet ou par le versement d'une somme de 450 000 \$ à la Ville, à son choix. Enfin, la réalisation de cette transaction est également conditionnelle à la remise par l'arrondissement de Ville-Marie, sujet à l'approbation par son conseil, à 600 Peel Street Holdings inc. de l'original reçu d'une lettre de garantie bancaire émise au nom de cette dernière le 26 mai 2010 par Toronto Dominion Bank, sous le numéro H2291135R et d'un montant de 1 000 000 \$. Conséquemment, si le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie ne modifiait pas le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation afin de remettre la lettre de garantie bancaire, l'achat par la Ville ne pourrait se réaliser,

2.2 Élargissement de la rue Saint-Antoine Ouest (lisière de 4,1 m au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne) : acquisition d'une partie des lots 1 852 951, 1 852 949, 2 925 356, 1 852 947, 2 925 338, 2 925 337 et 1 852 944 (superficie totale de 489,9 m<sup>2</sup>) au prix de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables.

2.3 Passage vers le futur parc Ville-Marie d'une largeur de 4,8 mètres (partie sud de la rue Torrance) : servitude perpétuelle affectant une partie des lots 1 852 945, 5 830 806 et 2 296 276 du cadastre du Québec, consentie à la Ville sans contrepartie.

2.4 Conduites souterraines : Servitude perpétuelle et servitude temporaire affectant une partie du lot 2 296 274 du cadastre du Québec, consentie à la Ville sans contrepartie, le cas échéant.

### 3. SERVITUDE CONSENTIE PAR 600 PEEL STREET HOLDINGS INC. ET 4410700 CANADA INC. À LA VILLE

Cette servitude, affectant les lot 2 160 115, 2 160 116 et 2 975 648 du cadastre du Québec, est consentie sans contrepartie par 600 Peel Street Holdings inc. et 4410700 Canada inc. à la Ville pour permettre l'élargissement du trottoir du côté ouest de la rue Peel, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Saint-Jacques.

Les plans montrant tous les lots concernés par ces transactions immobilières sont annexés en pièces jointes.

Enfin, le projet d'entente prévoit d'autres conditions associées, lesquelles sont détaillées comme suit :

#### 4. OBLIGATIONS DU PROMOTEUR RELATIVES AUX LOGEMENTS ABORDABLES

4.1 La lettre d'engagement signée par le Promoteur relativement à la stratégie d'inclusion est modifiée par le retrait de l'obligation d'inclure 45 logements abordables dans le Projet, conditionnellement à ce que la vente prévue au point 2.1 ci-dessus (construction de logements sociaux et/ou abordables) soit complétée.

4.2 La lettre de garantie bancaire au montant de 230 000 \$ détenue par la Direction de l'habitation et relative aux logements abordables sera retournée par la Ville à Tour TDC Développements inc.

#### 5. RÉSERVES FONCIÈRES

5.1 Dès la signature du projet d'entente faisant l'objet du présent sommaire par les parties, la Ville s'engage à publier au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal un avis d'abandon relativement à des avis de réserve publiés en lien avec les transactions prévues aux points 2.1 et 3 décrites ci-devant.

5.2 Suite à la publication des avis d'abandon par la Ville, le Promoteur s'engage à fermer les dossiers de demande introductive d'instance en contestation du droit à l'imposition de réserve de la Ville.

### **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande l'approbation de cette entente pour les motifs suivants :

- Elle permet un règlement de gré à gré avec le Promoteur pour toutes les transactions de vente et d'achat entre la Ville et pour ce dernier, la réalisation du Projet, en conformité avec le PPU du Quartier des gares.
- Elle permet d'éviter des expropriations.
- Les prix négociés avec le Promoteur sont tous conformes aux valeurs obtenues par la Division de l'évaluation du SGPI.
- Les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie sont en accord avec les termes et conditions prévus à cette entente.
- Afin de donner suite à l'entente cadre négociée par le SGPI et les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie, la Direction de l'habitation recommande de modifier en conséquence la lettre d'engagement du 7 octobre 2014.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En lien avec les transactions mentionnées à la section « Description » :

#### 1.1

Cette vente représente une entrée de fonds pour la Ville de 2 297 100 \$ (3 875 \$/m<sup>2</sup>). À cet effet, un dépôt au montant de 236 413,09 \$ a été versé par le Promoteur à la Ville. Le prix de vente a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme à la valeur

marchande établie par la Division de l'évaluation du SGPI en date du 1er juin 2016, soit 3 875 \$/m<sup>2</sup>. La valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 289 500 \$ (3 750 \$/m<sup>2</sup>) pour le lot 1 852 946, tandis que le lot 5 830 806 (partie de la rue Saint-Félix) n'est pas porté au rôle foncier. Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promoteur.

#### 2.1

Cette acquisition représente pour la Ville une dépense de 5 550 000 \$, plus les taxes applicables, ainsi qu'une perte potentielle de revenus de 450 000 \$ relative à la modification de la lettre d'engagement signée par le Promoteur pour le volet des logements abordables tel que prévu au point 4.1 de la section « Description ». Cependant, l'entente concernée par le présent sommaire, prise dans son ensemble, génère des économies pour la Ville considérant notamment les servitudes acquises sans contrepartie. Ces économies compensent amplement le manque à gagner de 450 000 \$ lié à l'abandon des garanties bancaires et de l'obligation de réaliser 45 logements abordables dans le Projet. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Cependant, il s'agit d'une opération de compétence d'agglomération puisque l'immeuble est destiné à des fins de logements sociaux et/ou abordables. Le prix de vente a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme au coût potentiel d'acquisition établi par la Division de l'évaluation du SGPI en date du 7 avril 2017. La valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 4 132 500 \$. À noter que le Promoteur a acquis ces immeubles en 2007 et 2008 au coût de 6 620 000 \$ et qu'il planifiait la construction d'un nouveau bâtiment en lien avec les Tours des Canadiens. Le prix demandé par le Promoteur était originalement de 12 M\$. Cependant, après plusieurs mois de négociation, le Promoteur a accepté de vendre l'Immeuble au prix de 5 550 000 \$. C'est la raison pour laquelle le prix négocié correspond au coût potentiel d'acquisition, ce qui permet à la Ville d'éviter une expropriation.

#### 2.2

Cette acquisition représente pour la Ville une dépense de 2 169 753,06 \$, plus les taxes applicables. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre. Le prix de vente a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme à la valeur marchande établie par la Division de l'évaluation du SGPI en date du 1er juin 2016, soit 3 875 \$/m<sup>2</sup>. À noter que la partie du lot 1 852 951 est acquise par la Ville au même taux que celui payé par le Promoteur lors d'une vente du lot par la Ville réalisée en juin 2015 (CM15 0432), soit 3 767,37 \$/m<sup>2</sup>. La valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours représente un taux de 3 750 \$/m<sup>2</sup>.

#### 2.3, 2.4 et 3.1

Ces servitudes pour fins d'utilités publiques sont consenties par le Promoteur à la Ville sans contrepartie. À noter que même si la valeur marchande confirmée par la Division de l'évaluation du SGPI est négligeable, étant donné que le Promoteur conserve le même potentiel de développement, le coût d'acquisition si une expropriation avait été requise aurait pu être très important vu le projet de développement prévu par le Promoteur.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le PPU du Quartier des gares prévoit notamment l'aménagement du futur parc Ville-Marie au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, l'élargissement des trottoirs, la plantation d'arbres, l'amélioration des passages pour piétons et l'implantation des pistes cyclables .

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du projet d'entente permettra à la Ville de réaliser une partie des améliorations prévues dans le PPU du Quartier des gares et au Promoteur de réaliser le Projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des transactions immobilières prévues à l'entente cadre qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-François MORIN, Ville-Marie  
Bernard CYR, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Jean-François MORIN, 31 octobre 2016  
Bernard CYR, 31 octobre 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

### **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2016-10-28

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carl BEAULIEU

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE

Chef de division, en remplacement de Francine Fortin, directrice des transactions immobilières et de la sécurité

**Approuvé le :** 2017-05-23

Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-05-24



**Dossier # : 1172431001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Technoparc
<b>Objet :</b>	Approuver le quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal par lequel Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville (arrondissement de Saint-Laurent) d'un montant de 1 543 000 \$ représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999

Il est recommandé au Conseil municipal d'autoriser la signature du Quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal par lequel:  
a) Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville ('arrondissement de Saint-Laurent) d'un montant de 1 543 000 \$ représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999;

b) la convention de prêt est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2018.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-23 14:58

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1172431001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Technoparc
<b>Objet :</b>	Approuver le quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal par lequel Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville (arrondissement de Saint-Laurent) d'un montant de 1 543 000 \$ représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999

**CONTENU****CONTEXTE**

Attendu que la Convention de gestion intervenue entre la Ville et Technoparc Montréal a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2018 (CM17 0051 - 1164674001);  
Il y a lieu:

1. D'abroger la résolution numéro CA17 080122;
2. De recommander au Conseil municipal d'autoriser la signature du Quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal par lequel:
  - a) Technoparc reconnaît être endettée envers l'arrondissement de Saint-Laurent d'un montant de 1 543 000 \$ représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999;
  - b) la convention de prêt est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2018.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**



Véronique DOUCET, Service du développement économique

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle BASTIEN  
Directrice d'arrondissement par intérim

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172431001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Technoparc
<b>Objet :</b>	Quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal par lequel Technoparc reconnaît être endetté envers la Ville (arrondissement de Saint-Laurent) d'un montant de 1 543 000 \$ représentant des coûts d'expropriation assumés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent de 1992 à 1999.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit d'un compte à recevoir de 1 543 000 \$ engagés par l'ancienne Ville de Saint-Laurent, puis par l'arrondissement de Saint-Laurent, pour des expropriations réalisées de 1992 à 2001 pour le bénéfice de Technoparc Saint-Laurent, maintenant Technoparc Montréal (ci-après "Technoparc").

Ce compte à recevoir a toujours été constaté dans les états financiers des exercices subséquents à la dépense, tant à l'ancienne Ville de Saint-Laurent qu'à l'arrondissement de Saint-Laurent. Le Service des finances de la Ville reconnaît également la créance de l'arrondissement (voir pièce jointe).

Au terme du Troisième amendement à la convention de prêt, Technoparc s'engageait à poursuivre ses discussions avec la Ville pour la reconnaissance et l'intégration du compte à recevoir. De plus, par résolution du 8 septembre 2016 (CA16090807), le Conseil d'administration de Technoparc autorisait la signature d'une lettre d'intention avec l'arrondissement prévoyant la reconnaissance de ladite dette de 1 543 000 \$. (extrait du procès-verbal en pièce jointe)

L'arrondissement s'étant déjà exprimée par résolution le 23 mars 2015, il n'y a pas lieu de signer une lettre d'intention. L'arrondissement propose plutôt de constater la dette dès maintenant à la convention de prêt.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 8 0170 du 23 mars 2015 pour entreprendre les démarches auprès des instances compétentes de la Ville pour que soit modifiée la convention de prêt entre la Ville et Technoparc Montréal pour constater les modalités de remboursement de la dette à même le produit de la vente des terrains de Technoparc Montréal;  
CM13 0965 approuvant le troisième amendement à la convention de prêt (signée le 9 décembre 2013)

CM10 0274 approuvant le deuxième amendement à la convention de prêt (signée le 24 février 2011)

CM06 0837 approuvant le premier amendement à la convention de prêt (signée le 15 février 2007)

CM03 0626 approuvant la convention de prêt (signée le 3 novembre 2003)

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'amender la convention de prêt conclue en faveur de Technoparc Montréal le 3 novembre 2003 (telle qu'amendée les 15 février 2007, 24 février 2011 et 9 décembre 2013) pour y constater qu'en sus de la Dette totale, Technoparc se reconnaît endetté envers la Ville de Montréal de la somme de 1 543 000 \$ (Dette VSL) correspondant à des dépenses d'expropriation pour le bénéfice de Technoparc engagées par l'ancienne Ville de Saint-Laurent, puis par l'arrondissement de Saint-Laurent, pour des expropriations réalisées de 1992 à 2001.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir interventions du Services de Finances et de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Ghilaine FISET)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Raoul CYR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle BASTIEN  
Directrice des services administratifs et du  
greffe et Secrétaire du Conseil  
d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-21

Isabelle BASTIEN  
Directrice des services administratifs et du  
greffe et Secrétaire du Conseil  
d'arrondissement



**Dossier # : 1177666002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Culture Montréal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$, soit un ajout de 14 782 900 \$ provenant du Ministère.

Il est recommandé :

- d'approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$, soit un ajout de 14 782 900 \$ provenant du Ministère.

- d'autoriser le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-25 14:57

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177666002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Culture Montréal
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Approuver la Modification no. 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal portant le montant total de 54 427 215 \$ à 69 210 115 \$, soit un ajout de 14 782 900 \$ provenant du Ministère.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Entente de développement culturel 2016-2017 a été approuvée par le conseil d'agglomération le 24 novembre 2016. Cette entente porte sur une somme globale de 54 427 215 \$ répartie sur 4 axes d'intervention avec des projets et des programmes visant :

- 1. la mise en valeur du patrimoine;
- 2. l'accès à la culture;
- 3. la consolidation du réseau des bibliothèques;
- 4. le Forum des équipements culturels.

Dans sa lettre adressée au maire de Montréal et datée du 26 janvier 2017, le ministre de la Culture et des Communications confirmait une aide financière supplémentaire de 14 782 900 \$ visant notamment le financement de deux projets structurants et la mise en œuvre d'activités de promotion et de valorisation de la langue française dans le cadre de la Stratégie partenariale de la promotion et de la valorisation de la langue française 2016-2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0618 du 24 novembre 2016 – Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CE16 1167 du 6 juillet 2016 – Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministre de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

## DESCRIPTION

Dans sa lettre du 26 janvier 2017, le ministre annonce une somme complémentaire de 14 782 900 \$ à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 que confirme le présent avenant soit :

- à l'Axe 2: une somme de 413 500 \$ pour la mise en œuvre d'activités de promotion et de valorisation de la langue française, portant l'engagement total du MCC à 413 500 \$ tel qu'il apparaît à la ligne 2.5.5 de l'annexe A.3;
- à l'Axe 4: une somme de 3 369 400 \$ pour le réaménagement et la mise aux normes de l'École de cirque de Verdun ET;

une somme de 11 000 000 \$ pour l'implantation par la compagnie théâtrale Le Carrousel d'un centre de recherche et de création théâtrale dans l'église Sainte-Brigide-de-Kildare; portant l'engagement total du MCC à 14 369 400 \$ tel qu'indiqué à la ligne 4.1.5 de l'annexe A.3.

## JUSTIFICATION

L'adoption d'une version modifiée de l'Entente 2016-2017 permettra de mettre en œuvre des activités et d'assurer le financement requis pour le réaménagement, la mise aux normes et l'implantation d'équipements culturels.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau résumé des sommes respectives investies par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Montréal. Les sommes indiquées en gras reflètent les modifications apportées à l'entente.

	Ministère			Ville			Total
	Transfert	Dettes	%	Transfert	Dettes	%	
Axe 1	415 000 \$	7 152 000 \$		2 741 075 \$	19 678 690 \$		29 986 765 \$
Axe 2	1 480 085 <b>(+ 413 500)</b> \$	130 000 \$		1 625 450 \$	-		3 649 035 \$
Axe 3	-	4 500 000 \$		-	-		4 500 000 \$
Axe 4	104 915 \$	10 718 000 <b>(+14 369 400)</b> \$		100 000 \$	5 782 000 \$		31 074 315 \$
Total	2 413 500 \$	36 869 400 \$		4 466 525 \$	25 460 690 \$		<b>69 210 115 \$</b>
Total par partenaire	<b>39 282 900 \$*</b>		<b>57</b>	<b>29 927 215 \$</b>		<b>43</b>	

\*Tel que stipulé dans les articles 2.2.2 et 2.2.3 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017, une somme de 5 500 000 \$ est attribuée par le MINISTRE à des projets d'équipements culturels à réaliser sur le territoire de l'Île de Montréal (5 000 000 \$) et pour la réalisation de travaux liés à des biens patrimoniaux appartenant à des congrégations religieuses (500 000 \$) en vertu de son programme *Aide aux immobilisations*, et, de ce fait, ces montants ne sont pas versés à la Ville de Montréal. La contribution financière totale du MCC s'élève donc à 33 782 900 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la ville assume le leadership de l'Agenda 21C qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le gouvernement du Québec est un partenaire de premier plan et de longue date. L'engagement financier des partenaires que sont la Ville et le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal est primordial pour l'avenir de la métropole culturelle. La culture, vecteur de développement pour Montréal, a des impacts significatifs tant au niveau de la qualité de vie des citoyens de la cohésion sociale que du développement économique. L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil important qui contribue à l'essor de la culture à Montréal et permet à la Ville de se distinguer à l'échelle internationale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, tel qu'entendu avec le Service des Communications. Toutefois, les projets réalisés dans le cadre de l'Entente doivent se conformer au protocole de visibilité établi entre la Ville et le MCC, tel que décrit à l'Annexe C intitulée *Normes de visibilité gouvernementale et d'identification permanente* et à l'Annexe C.1 intitulée *Obligations pour les organismes subventionnés*.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Daniel D Desjardins, Service des finances

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie ROSE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-05-16

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-05-22



**Dossier # : 1177526016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'Entente de contribution entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

ATTENDU QUE dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique qui sera située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3.

ATTENDU QU'UNE Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la signature de l'Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension intervenue avec Hydro-Québec dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, le tout suivant les termes et conditions prévus à cette entente conservée aux archives municipales.
2. D'autoriser le paiement du coût des options (ligne de relève) au montant de 1 394 745,63 taxes incluses dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
3. D'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

4. À cet égard, nous confirmons que la somme de 7 263 787,10 \$, toutes taxes incluses, est réservée à cette fin et sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 13.1 de l'Entente de contribution.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-31 10:27

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'Entente de contribution entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte (Station) permettra l'intégration de la dernière phase de traitement des eaux usées. Cette dernière phase complétera la chaîne de traitement prévue lors de la conception de la Station et diminuera grandement les risques d'infection en cas de contact indirect lors d'activités sur le fleuve. Le fleuve devrait alors retrouver sa vocation récréotouristique. Enfin, ce projet permettra de retourner une eau au fleuve qui sera plus acceptable auprès des utilisateurs et aura un effet positif sur la chaîne des riverains en aval de l'île de Montréal.

La réalisation du projet permettra à la Ville de Montréal de se conformer aux engagements de la Politique nationale de l'eau émise par le gouvernement du Québec en 2002 ainsi que d'atteindre les exigences environnementales de rejets bactériologiques.

La production d'ozone et d'oxygène pour la désinfection de l'effluent de la Station comporte un appel de puissance électrique de 50 MW. Le poste électrique Bout-de-l'île d'Hydro-Québec qui alimente présentement la Station ne peut fournir cet appel de puissance, car la capacité maximale du poste est déjà atteinte. La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a réalisé une étude technico-économique pour évaluer différentes options d'alimentation électrique proposée par Hydro-Québec. L'étude a démontré qu'une alimentation électrique de 315 kV à partir du réseau d'Hydro-Québec combiné à un poste électrique 315/25 kV appartenant à la Ville était l'option d'alimentation électrique la plus

avantageuse.

En juin 2015, la Ville de Montréal a signé l'Entente d'avant-projet afin qu'Hydro-Québec réalise des activités d'ingénierie, d'environnement, de relevés technique et géomatique, de coordination interne, de gestion de projet, de communications et d'expertises immobilières afin de préciser les modalités de l'entente de contribution telles l'estimation du coût, la date de la mise sous tension initiale et le schéma d'implantation.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0093 – 30 mars 2017 - Accorder un contrat à la compagnie Générale Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses (1177526003)

CG15 0380 – 18 juin 2015 - Autoriser la signature de l'entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - 1153334011

CG15 0717 – 26 novembre 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - 1153334026

CE15 1510 – 12 août 2015 – Accorder à la firme LVM, une division d'EnGlobe Corp. un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315 kV – 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 107 501,63 \$, taxes incluses - Dépenses totales de 118 251,79 \$ taxes incluses - 1153334024

CG15 0163 - 26 mars 2015 - Octroyer un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte , pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses - 1153334001;

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) – 1143843014;

CG14 0470 – 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$ - 1143334014.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver l'entente de contribution entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Hydro-Québec réalisera, entre autres, dans le cadre de l'entente de contribution des activités d'ingénierie détaillée, d'approvisionnement, de construction de pylônes et de ligne,

de raccordement, de mise en service et d'entretien de la ligne d'alimentation électrique 315 kV (premier terne) ainsi que la construction d'une ligne de relève (deuxième terne). La mise sous tension initiale de la ligne est prévue en juin 2018.

Hydro-Québec exempte la Ville de Montréal de contribution à la hauteur du montant alloué, soit 6 317 170 \$ sur la base de la consommation électrique attendue de l'unité de désinfection pendant la période d'engagement (20 ans).

La Ville de Montréal doit s'engager à consommer 377 177 kW-années pendant la période d'engagement, ce qui correspond à un engagement minimal annuel de 16 973 kW. Le suivi de l'engagement de puissance commence le 1er juin 2020 et se réalise sur la période d'engagement. L'engagement financier de la Ville est décroissant en fonction de la puissance facturée moyenne annuelle. Lorsque l'engagement total de puissance est atteint, l'entente de contribution prend fin et Hydro-Québec libère la garantie financière restante de la Ville de Montréal.

À titre de garantie financière, la Ville de Montréal doit fournir une lettre d'engagement de 7 263 787 \$ pour couvrir le coût estimé des travaux du premier terne plus la valeur des taxes applicables pour garantir l'engagement de puissance. La lettre d'engagement est remise préalablement à la signature de l'Entente de contribution. La première lettre d'engagement fournie par la Ville de Montréal à la signature de l'entente d'avant-projet en 2015 sera libérée au plus tard 30 jours après la réception par Hydro-Québec de la lettre d'engagement relative à l'entente de contribution.

Pour sécuriser l'alimentation électrique, la Ville de Montréal a demandé à Hydro-Québec d'ajouter une ligne de relève (deuxième terne). Le coût des travaux du deuxième terne est évalué à 1 213 086 \$ avant les taxes applicables et est payable au plus tard le 1er juillet 2017.

En cas de report de la date prévue de mise sous tension initiale ou d'abandon de la demande d'alimentation 315 kV, la Ville de Montréal devra payer des frais selon les modalités stipulées dans l'Entente de contribution.

Il est à noter qu'Hydro-Québec demeure propriétaire des installations en amont du point de raccordement, y compris des matériaux nécessaires au prolongement ou à la modification du réseau de transport, de même que des plans, devis, dessins et toutes autres études et activités réalisées par Hydro-Québec, même si la Ville de Montréal contribue au coût des travaux. Hydro-Québec demeure également propriétaire de l'appareillage de mesurage installé en amont ou en aval du point de raccordement.

## **JUSTIFICATION**

L'alimentation électrique 315 kV du poste électrique 315/25 kV de la Ville est indispensable pour assurer une alimentation électrique ferme, fiable et en quantité à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène du projet de désinfection.

La nouvelle ligne d'alimentation 315 kV permettra non seulement le raccordement de l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène, mais également, lors de la phase 2 du projet du poste, le transfert de la demande énergétique actuelle de la station pour bénéficier d'un tarif électrique plus avantageux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts découlant de l'entente de contribution entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal

fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l’ozone à la station d’épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 1 394 745,63 \$ taxes incluses ou 1 273 588,66 \$ net de ristourne de taxes pour le paiement de la ligne de relève (deuxième terme). Cette dépense sera comptabilisée au budget de fonctionnement de la Direction de l’épuration des eaux usées du Service de l’eau. Advenant que la puissance facturée moyenne annuelle est inférieure à l’engagement minimal annuel de puissance, Hydro-Québec facturera une pénalité à la Ville de Montréal pour couvrir le déficit de consommation.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l’agglomération puisqu’elle concerne l’assainissement des eaux qui est une compétence d’agglomération en vertu de la Loi sur l’exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet de désinfection à l’ozone permettra de réduire grandement la quantité de bactéries, de virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve Saint-Laurent par la Station. Ainsi, la qualité de l’eau du fleuve pour la communauté, les municipalités, la faune et les autres usagers de l’eau en aval de l’Île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu’à maintenant grevés par la piètre qualité de l’effluent de la Station.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver l’Entente d’avant-projet d’Hydro Québec pourrait engendrer des retards significatifs dans la mise en œuvre du projet de désinfection de l’effluent puisqu’une alimentation électrique ferme, fiable et en quantité est absolument essentielle pour le fonctionnement de l’unité d’ozonation et l’unité de production d’oxygène.

Un tel retard pourrait compromettre l’objectif d’obtenir le meilleur système d’ozonation aux meilleurs coûts possible et, vraisemblablement, pourrait mettre en péril le versement d’une partie ou de la totalité de la subvention accordée.

Il est bon de rappeler que, dans l’intervalle, la Ville continue de rejeter dans le fleuve différents contaminants qui altèrent la qualité de l’eau du fleuve, soit en moyenne 2,592 milliards de litres par jour d’eaux usées non désinfectées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n’est prévue relativement à l’approbation de l’Entente d’avant-projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de l’Entente d’Avant-projet : Juin 2017  
Achèvement de la ligne 315 kV : Juin 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'entente de contribution ne pourra être signée qu'avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire étant donné que la présente convention comporte un engagement du crédit de la Ville de Montréal pour une période excédant dix (10) ans en vertu de l'article 29.3(2) de la Loi des cités et villes.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard ÉTHIER  
Chef de projet - Désinfection

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-05-18

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2017-05-30

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-05-31





**Dossier # : 1173983001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'Entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans au montant de 528 885.00\$ taxes incluses en espèce (482 942.50\$ net) et de 300 000 \$ en nature.

Il est recommandé :  
d'approuver l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos d'une durée de 3 ans au montant de 528 885.00\$ taxes incluses en espèce (482 942.50\$ net) et de 300 000 \$ en nature.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-29 12:42

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173983001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'Entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de 3 ans au montant de 528 885.00\$ taxes incluses en espèce (482 942.50\$ net) et de 300 000 \$ en nature.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ouranos est un consortium de recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. L'organisme a vu le jour en 2001, dans la foulée d'événements climatiques extrêmes ayant mis en relief la vulnérabilité de la société québécoise face à ces éléments. Depuis sa création, le consortium a démontré le rôle essentiel qu'il occupe dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, non seulement au Québec et au Canada, mais également sur la scène internationale.

L'expertise d'Ouranos reconnue mondialement regroupe plus de 450 chercheurs, experts, praticiens et décideurs issus de différentes disciplines et organisations. Basé à Montréal, l'organisme sans but lucratif a pour mission d'acquérir et de développer des connaissances sur les changements climatiques, sur leurs impacts ainsi que les vulnérabilités socioéconomiques et environnementales, de façon à informer les décideurs sur l'évolution du climat et les aider à identifier, évaluer, promouvoir et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation.

La Ville de Montréal collabore depuis plusieurs années aux projets d'Ouranos. Plusieurs employés des unités administratives de la Ville dont le Service de l'environnement, bureau de la Sécurité civile, le Service de l'eau, le Service des Grands parcs, du Verdissement et du Mont-Royal ont en effet été impliqués dans la rédaction ou la révision de rapports, la réalisation de projets en tant que pilote, la participation comme membre d'un comité de suivi ou à titre de membre du comité de programme Environnement bâti.

La Ville de Montréal profite également de l'expertise de ce consortium. À titre d'exemple, les projections climatiques préparées par Ouranos ont servi de référence dans le cadre de l'élaboration du premier plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération

de Montréal adopté en décembre 2015. Bien que les liens soient établis, cette adhésion vient formaliser et consolider cette alliance.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0780 - 18 décembre 2015 - Résolution de l'assemblée du conseil d'Agglomération d'adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CM15 1454 - 18 décembre 2015 - Adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CE15 2124 - 26 novembre 2015 - de recommander au conseil d'agglomération d'adopter le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

CM08-0577 - 20 juin 2008 - Approuver un protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec (MAMR) et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du deuxième volet du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale / Approuver un contrat entre l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et la Ville de Montréal pour réaliser une étude de simulation des mesures d'adaptation aux changements climatiques sur une portion modélisée du réseau d'égout pour un montant total de 112 250 \$, taxes incluses - La réalisation de l'étude a requit la signature de 3 documents contractuels dont un protocole d'entente avec Ouranos inc. concernant la contribution de services au projet.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à approuver l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos.

L'entente, d'une durée de trois ans, définit les modalités des versements liés à l'adhésion de la Ville de Montréal à titre de membre affilié à Ouranos et encadre la collaboration entre les parties.

La Ville de Montréal, à titre de membre affilié:

- accédera à des outils et des connaissances innovantes et au vaste réseau d'experts d'Ouranos;
- collaborera étroitement avec Ouranos à l'élaboration d'une programmation en lien avec les besoins des Services et des arrondissements en matière d'adaptation aux changements climatiques. Les villes liées pourront également bénéficier de ces travaux;
- participera à titre de membre aux différents comités de programme.

La collaboration entre la Ville de Montréal et Ouranos demande la mise en place d'un cadre de travail et la formation de comités, de tables de travail restant à définir, qui tantôt assureront le suivi des projets et la bonne gestion de l'entente.

Une programmation complète sur 3 ans sera élaborée par les deux parties et comptera des projets allant de la révision des projections climatiques pour le territoire montréalais aux études de cas sur le terrain -

À titre d'exemples: étude de cas de projets d'aménagement qui ont intégré des mesures d'adaptation, mesure de la performance des mesures d'adaptation, analyse des pratiques en place, etc.

Les travaux émanant de la programmation permettront non seulement à la Ville de Montréal de développer une expertise mais de se donner des outils pour favoriser le passage de la planification à la mise en oeuvre de projets.

## **JUSTIFICATION**

Ouranos a soutenu un éventail de projets et d'initiatives couvrant le spectre allant de la climatologie à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation. Sa programmation de recherche et de développement appliqués et son travail en partenariat avec plusieurs centaines de chercheurs professionnels et experts issus de différentes disciplines contribuent à générer de nouvelles connaissances, des approches et des outils dans des formats utilisables et opérationnels, qui favorisent le passage à l'action en matière d'adaptation aux changements climatiques.

La Ville de Montréal a un rôle majeur à jouer afin de gérer les risques associés aux changements climatiques sur son territoire. Montréal, se veut également un chef de file pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'adhésion en décembre 2016 au C40, organisation réunissant les 90 villes les plus importantes au monde agissant pour le climat, confirme l'engagement de la Ville de Montréal en cette matière.

L'adhésion de la Ville de Montréal en tant que membre affilié permettra d'affirmer ce rôle et d'obtenir des résultats de recherche adaptés, de développer des projets et de mettre œuvre des actions concrètes d'adaptation aux changements climatiques. Le partenariat avec Ouranos est donc une opportunité pour assurer une meilleure adéquation entre l'effort de recherche qui est fait et les besoins de la Ville pour faire face au climat changeant.

Pour la Ville de Montréal, un partenariat avec Ouranos permettra de développer des projets de recherche appliquée pour réduire la vulnérabilité de la collectivité, de diminuer les coûts liés aux aléas climatiques et de mettre en place des solutions d'adaptation efficaces et durables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant unique de dix mille dollars (10 000 \$) est exigé à titre de frais d'affiliation au titre de membre affilié d'Ouranos.

En plus des frais d'affiliation, la Ville de Montréal paye à Ouranos pendant la durée de l'entente la somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) annuellement.

La somme de 150 000\$ est prévue dans le budget 2017 et sera récurrente lors de la confection des budgets 2018 et 2019. Quant à la somme de 10 000\$, ce montant total et unique prévu pour assumer les frais d'affiliation (à être versée en 2017), il sera financé par un budget du Service de l'environnement. L'ensemble des taxes en 2017 seront également financées par ces budgets.

De plus, la Ville de Montréal, à titre de membre affilié, contribue à un ÉTC (équivalent temps complet) annuellement, ce qui correspond à une contribution annuelle approximative de cent mille dollars (100 000 \$) en nature. Cette ressource attitrée au projet de partenariat fera le lien avec le consortium et veillera à l'avancement des projets.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos mènera à une série de projets intégrant les principes de développement durable, contribuant ainsi aux objectifs du Plan Montréal durable 2016-2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce partenariat permet avant tout la mise en oeuvre soutenue du plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération montréalaise et démontre le rôle indéniable que la Ville de Montréal a à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée avec le Service des communications. Des communiqués internes et externes seront diffusés et une annonce officielle en présence de monsieur le maire et de la direction d'Ouranos sera organisée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2017 : Formation du comité directeur, responsable de la gestion de l'entente, planification et organisation de la première rencontre du Comité directeur  
Juin 2017 : Tenue de la 1e rencontre du comité directeur - adoption des projets qui seront menés dans l'année 1 du partenariat  
Juin-décembre 2017: Démarrage des projets, coordination et suivi  
Janvier 2018 : Préparation des projets à mener pendant l'année 2 et 3 du partenariat  
Avril 2018 : Tenue de la 2e rencontre du comité directeur, adoption des projets pour l'année 2 et 3

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Elise BREault, Service des communications  
Lucia BENFEITO, Ahuntsic-Cartierville  
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville  
Réal LAFLEUR, Anjou  
Andrée DUQUETTE, Anjou  
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Lise LALIBERTÉ, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Lise LANDRY, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Martin SAVARD, Lachine

Marc MORIN, LaSalle  
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord  
Lise LETARTE, Outremont  
Michelle DUGUAY, Service des finances  
Louis FRADETTE, Pierrefonds-Roxboro  
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro  
Isabelle CADRIN, Le Plateau-Mont-Royal  
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal  
Maureen WILHELM-BLANC, Le Plateau-Mont-Royal  
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Robert MARTIN, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Josée BÉDARD, Rosemont - La Petite-Patrie  
Stéphane BOUTIN, Saint-Laurent  
Paul LANCTÔT, Saint-Laurent  
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard  
Mélanie ROUSSELLE, Saint-Léonard  
Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements  
Michèle LAFOND, Service de la diversité sociale et des sports  
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports  
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire  
Luc GAGNON, Service de la mise en valeur du territoire  
Frédéric SAINT-MLEUX, Service de sécurité incendie de Montréal  
Louise BRADETTE, Direction générale  
Hervé LOGÉ, Service de l'eau  
Sébastien WAGNER, Service de l'environnement  
Maryse BARRETTE, Service de l'environnement  
Paula URRRA, Service de l'environnement  
Charles-Mathieu BRUNELLE, Service de l'Espace pour la vie  
Philippe PICHET, Service de police de Montréal  
Sylvie PILON, Service de sécurité incendie de Montréal  
Yves BRIAND, Service des affaires juridiques  
Yves COURCHESNE, Service des finances  
Joëlle ROY LEFRANÇOIS, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Daniel HODDER, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Guillaume COUTURE, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Marie-Claude BOYCE, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal  
Sylvie TREMBLAY, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Valérie POULIN, Service du développement économique  
Alain HOUDE, Service du développement économique  
Claude SAVAGE, Service du matériel roulant et des ateliers  
Jelena LALIC, Le Sud-Ouest  
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest  
Stéphane BERNAQUEZ, Verdun  
Pierre WINNER, Verdun  
Alain DUFORT, Direction générale  
Martin PONTON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Sébastien WAGNER, 26 mai 2017

Nancy GIGUERE  
conseiller(ere) en planification

Marieke CLOUTIER  
Chef de division Planification et suivi  
environmental

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540

**Approuvé le :** 2017-05-29



**Dossier # : 1161195011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	Cavendish
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CG13 0233 approuvant un projet d'acte de cession (sommaire 1121195004) et approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 m <sup>2</sup> , dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7856-01

Il est recommandé :

1. d'abroger la résolution CG13 0233 approuvant l'ancienne version du projet d'acte de cession (sommaire 1121195004);
2. d'approuver le projet d'acte de cession, sujet à l'approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC), représentée par Raymond Chabot inc., son liquidateur, et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 m<sup>2</sup>, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées dans le projet d'acte;
3. d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'année 2018 au montant de 535 400 \$ pour les dépenses inhérentes à la cession de ces lots.



**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161195011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	Cavendish
<b>Objet :</b>	Abroger la résolution CG13 0233 approuvant un projet d'acte de cession (sommaire 1121195004) et approuver le projet d'acte de cession par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le gouvernement du Québec cèdent à la Ville de Montréal, un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, d'une superficie de 434 756,8 m <sup>2</sup> , dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte. N/Réf. : 31H05-005-7856-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site de l'Hippodrome de Montréal a accueilli des chevaux de course de 1907 à 2009. Sa localisation centrale ainsi que les difficultés rencontrées par l'industrie des courses aux harnais ont, depuis maintenant plus de 30 ans, alimenté les décideurs municipaux et du gouvernement du Québec (le « Gouvernement ») quant à la nécessité de procéder à la revitalisation du site.

En 1991, la Ville, à travers la Société d'habitation et de développement de Montréal (la « SHDM »), a acquis les terrains de l'Hippodrome de la Corporation Campeau. Jusqu'en 1997, des efforts de revitalisation ont été déployés sans toutefois être couronnés de succès. En 1998, le site a été revendu à la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux qui a, depuis, changé de nom pour la Société nationale du cheval de course (la « SONACC »). Par ailleurs, en vertu du décret ministériel n° 295-2012 daté du 28 mars 2012, la SONACC a été dissoute. Une copie de ce décret est en pièce jointe. Le Gouvernement a désigné un liquidateur à la SONACC, afin que cette dernière puisse céder les terrains à la Ville et assumer les obligations prévues à l'acte jusqu'à ce que la liquidation soit terminée. Suivant la liquidation, les obligations de la SONACC deviennent les obligations du Gouvernement.

La Direction du développement économique et urbain a initié ce projet et a négocié une entente de principe avec la SONACC et le ministre des Finances du Québec, agissant pour le Gouvernement, visant la cession des terrains de l'Hippodrome de Montréal. Certains éléments de cette entente de principe ont ultérieurement été précisés par les parties et sont reflétés dans le projet d'acte de cession, joint à l'intervention du Service des affaires

juridiques, Direction des affaires civiles. En vertu de l'entente de principe, le Gouvernement propose à la Ville un partenariat ayant pour objectif la planification d'un développement immobilier du site et sa mise en œuvre. Pour ce faire, l'entente prévoit plusieurs conditions, notamment celle de partager le produit de la vente des parcelles de terrain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 défalqué des coûts inhérents assumés par chacune des parties.

Le conseil municipal a donné son aval à l'entente de principe visant l'acquisition du terrain de l'Hippodrome de Montréal, formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 m<sup>2</sup>, montrés à titre indicatif par un liséré sur les plans A, B, C et P ci-joints, et ce, en vertu de la résolution CM12 0244. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SPGI ») a été mandaté pour donner suite à cette entente de principe.

Les terrains de l'ancien hippodrome sont pourvus d'infrastructures souterraines seulement autour des bâtiments et pour alimenter les bornes-fontaines situées sur le site. La démarche de planification qui a été tenue en 2012 par la Ville évaluait que le site pouvait accueillir entre 5 000 et 8 000 logements. Depuis, le conseil d'agglomération a adopté, en janvier 2015, le Schéma d'aménagement et de développement (Schéma) qui détermine certains paramètres urbanistiques, notamment en lien avec la proximité d'une gare de triage et de voies ferrées. Des études devront être conduites afin de préciser la capacité d'accueil du site, en tenant compte de ces paramètres édictés par le Schéma. D'autres études seront aussi conduites afin d'évaluer les investissements nécessaires en termes d'infrastructures souterraines et de transport pour mettre en valeur ce site.

En conséquence, la Ville approuvait, le 20 juin 2013, un projet d'acte de cession par lequel la SONACC, représentée par Raymond Chabot inc., son liquidateur, et le Gouvernement cèdent à la Ville un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), d'une superficie de 434 756,8 m<sup>2</sup>, situé à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (l'« Arrondissement »), connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions stipulées au projet d'acte.

Bien que le projet d'acte fut transmis au Gouvernement pour signature à la suite de l'approbation du projet d'acte par la Ville le 20 juin 2013 (CG13 0233), ce projet d'acte n'a pas été signé par les parties. En effet, le Gouvernement était en attente de l'obtention du permis de démolition des bâtiments de l'Hippodrome, permis qui ne pouvait être délivré de plein droit puisque certaines normes, notamment le taux d'implantation et la densité, n'étaient pas conformes à la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement. Considérant que le projet d'acte était assujéti à plusieurs conditions et obligations de part et d'autre, avec des dates butoirs de réalisation de développement du projet et considérant que l'Arrondissement devait modifier la réglementation d'urbanisme afin d'émettre le permis de démolition des bâtiments, des nouvelles discussions ont eu lieu entre les parties afin de convenir d'un nouveau projet d'acte de cession prévoyant des modifications aux conditions, obligations et dates butoirs prévues initialement.

Le projet d'acte de cession initial prévoyait un certain nombre d'obligations à être réalisées dans des délais précis, entre autres, adopter un nouveau zonage pour le site de l'Hippodrome et débiter la vente des parcelles de terrain à des tiers acquéreurs aux fins de construction et d'aménagement. Pour ces raisons, compte tenu du délai écoulé depuis l'approbation du projet d'acte initial au conseil d'agglomération et du fait que cet acte ne fut jamais signé par les parties, un nouveau projet d'acte de cession est requis pour tenir compte d'un nouveau calendrier de développement et de certains enjeux entourant la mise en valeur du site.

En conséquence, il y a lieu d'abroger la résolution CG13 0233 approuvant l'ancienne version du projet d'acte de cession et d'approuver le nouveau projet d'acte reflétant le nouvel échéancier convenu ainsi que les modifications requises.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 170213 - 22 juin 2015 - Adopter, tel que soumis, la résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser sur le site de l'ancien Hippodrome de Montréal, au 7440, boulevard Décarie, la démolition de tous les bâtiments et l'occupation par une dépendance et un équipement mécanique sans qu'il n'y ait d'usage ou de bâtiment principal sur le site. Le tout, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CG15 0091 - 26 février 2015 - Réaliser le projet de prolongement du boulevard Cavendish selon le scénario optimal, ajusté aux nouvelles réalités et de convenir des ententes requises avec les compagnies ferroviaires (Canadien National, Canadien Pacifique) et le Gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec), ainsi que d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

CG 13 0233 - 20 juin 2013 - Approuver le projet d'acte par lequel la Société nationale du cheval de course (SONACC) et le Gouvernement du Québec cèdent à la Ville un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 m<sup>2</sup>, situés à l'ouest du boulevard Décarie et au sud de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans contrepartie monétaire immédiate, mais sujet aux conditions au projet d'acte.

CM12 0244 - 26 mars 2012 - Approuver un projet d'entente de principe entre le ministre des Finances du Gouvernement du Québec, la Société nationale du cheval de course et la Ville de Montréal à la cession des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, et ce, sans considération monétaire, mais à charge de certaines conditions.

CE98 00397 - 11 mars 1998 - Approuver la vente, par la Société d'habitation et de développement de Montréal à la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux des terrains de l'Hippodrome de Montréal.

CO91 00516 - 4 mars 1991 - Accorder un prêt de 10 000 000 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal pour l'acquisition des terrains de l'Hippodrome de Montréal afin d'obtenir le financement nécessaire à l'acquisition.

## **DESCRIPTION**

Abroger la résolution CG13 0233 et approuver un nouveau projet d'acte de cession par lequel la SONACC et le Gouvernement cèdent à la Ville un emplacement formé des lots 2 384 988 et 2 648 223 du cadastre du Québec, d'une superficie de 434 756,8 m<sup>2</sup>, connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal, et ce, sans considération monétaire immédiate, mais à charge de certaines conditions dans le projet d'acte.

À titre informatif, voici les principales conditions et obligations du projet d'acte ainsi que les dates butoirs de réalisation.

Pour la Ville :

- L'acquisition des terrains de l'Hippodrome est faite sans garantie et à ses risques et périls;

- Procéder à la déconstruction des bâtiments érigés sur l'Immeuble au plus tard vingt-quatre (24) mois suivant la date de signature de l'acte (initialement, l'obligation de déconstruction incombait au Gouvernement et la date butoir était le 31 décembre 2014); les frais de déconstruction seront assumés par la Ville et seront remboursés ultérieurement à partir du produit de la vente des parcelles de terrain à des tiers acquéreurs;
  - Permettre au Gouvernement d'agir à titre d'observateur dans le cadre des contrats qui seront accordés par la Ville relativement à la déconstruction (services professionnels et exécution des travaux) et le tenir informé en lui transmettant sur demande, notamment, les plans et devis lorsque ceux-ci seront complétés à 100 %;
  - Inscrire le lien Cavendish-Cavendish au plan de transport de l'agglomération et à son programme triennal d'immobilisation; mettre à jour les études relatives aux coûts reliés à la réalisation du lien Cavendish-Cavendish; le coût des études sera assumé par la Ville et sera remboursé ultérieurement à partir du produit de la vente des parcelles de terrain à des tiers acquéreurs;
  - Établir et transmettre au Gouvernement un échéancier de développement immobilier de l'Immeuble en vue de débiter la vente des parcelles de terrain, et ce, au plus tard cinq (5) années suivant la date de signature de l'acte (était initialement le premier 1<sup>er</sup> janvier 2017);
  - Débiter la vente des parcelles de l'Immeuble à des tiers acquéreurs au plus tard six (6) années suivant la date de signature de l'acte (était initialement le 1<sup>er</sup> janvier 2017);
  - N'effectuer aucune vente à des tiers acquéreurs tant et aussi longtemps que le nouveau zonage de l'Immeuble ne sera pas en vigueur;
  - La Ville s'engage, si le zonage de l'Immeuble n'a pas été modifié selon le projet de développement au plus tard six (6) années suivant la date de signature de l'acte, à rétrocéder l'Immeuble au Gouvernement sans contrepartie (était initialement le 1<sup>er</sup> janvier 2017);
  - Partager avec le Gouvernement le produit de la vente des parcelles de terrain qu'elle vendra à tous tiers acquéreurs jusqu'à la date butoir, étant le jour du 14<sup>e</sup> anniversaire de la date de signature de l'acte de cession (la « Date butoir ») (était initialement le 31 décembre 2024);
  - Rembourser au Gouvernement, à partir du produit de la vente des parcelles de terrain à des tiers acquéreurs, les sommes déboursées par la SONACC ou par le Gouvernement pour assurer la conservation, l'entretien et le gardiennage de l'Immeuble depuis la signature de l'entente de principe en 2012, incluant les taxes foncières et les honoraires professionnels, le tout jusqu'à concurrence d'un remboursement de cinq millions de dollars (5 M\$);
- 
- Faire assumer par tous tiers acquéreurs l'obligation de réaliser un développement immobilier sur tout ou partie de l'Immeuble acquis aux termes de tel transfert;
  - Faire assumer par toute société paramunicipale à qui la Ville pourrait céder ses droits, toutes et chacune des obligations souscrites par la Ville aux termes du présent acte;
  - Décontaminer les terrains qui n'auront pas été vendus à la Date Butoir, et ce, au plus tard quinze (15) années suivant la signature de l'acte (était initialement le 30 juin 2025); la Ville s'engage également, relativement aux terrains non vendus, à verser au Gouvernement la moitié de leur valeur marchande ou convenir avec le Gouvernement d'une compensation à verser en contrepartie, au plus tard quinze (15) années suivant la date de signature de l'acte (était initialement le 30 juin 2025). À défaut de verser par la Ville au Gouvernement les sommes dues ou la compensation convenue, selon le cas, le Gouvernement pourra reprendre gratuitement la possession des terrains non vendus, et ce, après décontamination des sols par la Ville, le cas échéant.

Pour le Gouvernement :

- Faire parvenir à la Ville, dans les soixante (60) jours de la signature de l'acte, un relevé des sommes déboursées par la SONACC ou par le Gouvernement pour assurer la conservation, l'entretien et le gardiennage de l'Immeuble depuis la signature de l'entente de principe en 2012, incluant les taxes foncières et les honoraires professionnels, le tout jusqu'à concurrence de cinq millions de dollars (5 M\$);
- Puisque le Gouvernement et la SONACC ne sont pas en mesure d'attester et de garantir qu'il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, etc. pouvant lier la Ville lors de l'acquisition de l'Immeuble, ces derniers s'engagent à tenir indemne la Ville de tout dommage, réclamation ou poursuite qui pourrait être formulés par un locataire de l'Immeuble ou par un tiers, en raison de la présente cession.

Au niveau de la planification d'un développement immobilier du site et sa mise en œuvre, le principe de partager le produit de la vente des parcelles de terrain entre les parties demeure. De plus, il est convenu que le prix de vente servira en premier lieu à payer les frais de déconstruction, puis les frais du Gouvernement, jusqu'à concurrence de 5 M\$, et ensuite les frais de la Ville (étude environnementale et mise à jour des études portant sur le lien Cavendish-Cavendish), jusqu'à ce que toutes sommes dues à la Ville et au Gouvernement, à titre de frais, soient entièrement remboursées. Une fois le remboursement des frais effectué, la Ville s'engage, jusqu'à la Date Butoir, à payer au Gouvernement la moitié du plus élevé de la valeur marchande ou du prix de vente de chaque partie de l'Immeuble faisant l'objet d'un transfert.

Quant aux terrains requis à des fins municipales, notamment les grandes artères, les équipements sportifs ou culturels, la Ville doit les acquérir en payant au Gouvernement la moitié du prix moyen du marché, tel que défini au projet d'acte. Le prix moyen du marché ne tient cependant pas compte des conditions particulières du terrain (ex. : terrain non desservi, terrain contaminé).

Par ailleurs, les rues locales et les parcs locaux seront quant à eux cédés gratuitement à la Ville par les promoteurs immobiliers à qui la Ville aura préalablement vendu les terrains aux fins de développements, et ce, par l'effet de l'approbation des plans d'opérations cadastrales qui seront déposés à la Ville par ces promoteurs immobiliers. De plus, les terrains requis pour des fins d'écoles seront vendus selon la valeur marchande.

Au niveau des sols, une estimation préliminaire des coûts de réhabilitation environnementale, réalisée par GHD consultant ltée, a été remise à la Ville le 9 octobre 2015. Cette estimation est de l'ordre 3 942 851 \$ et a été calculée afin d'atteindre les critères génériques « B », soit les limites acceptables pour des terrains dont l'usage est résidentiel et/ou institutionnel sensible. À cette somme, il faut prévoir la supervision environnementale des travaux de réhabilitation estimée à 166 713 \$ en 2015.

Il faut se rappeler que l'ensemble des coûts de décontamination sera pris en compte pour établir les sommes à partager avec le Gouvernement lors de la vente des parcelles de terrain. Les seules exceptions visent les terrains que la Ville se réservera à des fins municipales ainsi que les terrains cédés à des organismes sans but lucratif pour une considération inférieure à la valeur marchande. Dans ces deux cas, le partage se fera en fonction du prix moyen du marché et la Ville devra absorber seule les coûts de décontamination ou la dévaluation associée à de tels coûts, le cas échéant.

Également, tous les terrains non vendus à la date butoir devront être décontaminés afin que la moitié de la valeur de ces terrains soit payée au Gouvernement au plus tard quinze (15) années suivant la date de signature de l'acte.

## JUSTIFICATION

Il est recommandé que cette transaction soit approuvée pour les motifs suivants :

- Les terrains sont cédés à la Ville sans qu'elle ait à payer de façon immédiate, une contrepartie monétaire.
- La Ville bénéficiera de la moitié des bénéfices de la revente des parcelles à mettre en valeur.
- L'entente de principe a déjà été approuvée par le conseil municipal de la Ville, le 26 mars 2012 (CM12 0244).
- La Ville s'est déjà prononcée favorablement à un projet d'acte de cession lors de sa séance du 20 juin 2013 (CG 13 0233).
- Le nouveau projet d'acte de cession proposé respecte le nouvel échéancier convenu entre les parties.

Conséquemment, ce projet d'acte de cession est soumis aux autorités municipales compétentes pour approbation.

Ce projet d'acte sera également soumis par les représentants du Gouvernement aux autorités compétentes du Gouvernement pour approbation.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des taxes foncières s'élève à 765 262,72 \$ pour l'année 2016. D'ici la vente des parcelles de l'Immeuble, la Ville se privera d'une partie du revenu de la taxe municipale. En 2012, selon des données disponibles et hypothèses, la Division de l'évaluation du SGPI a attribué pour ce vaste terrain résidentiel non desservi une valeur marchande qui oscillait entre 59 000 000 \$ et 68 400 000 \$. De ce fait et compte tenu de l'ampleur du travail que nécessiterait une mise à jour (un évaluateur à temps plein pendant plusieurs semaines), la Division de l'évaluation considère que la mise à jour n'est pas requise.

Quant à l'évaluation municipale, pour l'année 2017 le terrain est évalué à 51 355 600 \$ et le bâtiment à 1 480 000 \$, totalisant la somme 52 835 600 \$.

## DÉPENSES ESTIMÉES

Un montant de 325 500 \$ net des ristournes est requis pour l'année 2017 et un montant annuel de 535 400 \$ pour les années subséquentes. Les montants varieront selon la date de la signature de l'acte de cession et la date de déconstruction des bâtiments.

	<b>2017</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2018</b>
	<b>Montant sans les taxes</b>	<b>Montant net des ristournes</b>	<b>Montant sans les taxes</b>	<b>Montant net des ristournes</b>
Électricité	85 000 \$	89 300 \$	120 000 \$	126 000 \$
Entretien, réparation bris d'aqueduc et bornes-fontaines	12 500 \$	13 100 \$	75 000 \$	78 700 \$
Déneigement	12 000 \$	12 600 \$	15 000 \$	15 700 \$
Sécurité	200 500 \$	210 500 \$	300 000 \$	315 000 \$

<b>Total</b>	<b>310 000 \$</b>	<b>325 500 \$</b>	<b>510 000 \$</b>	<b>535 400 \$</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Pour l'année 2017, le montant requis sera pris à même le budget de fonctionnement du SGPI. Pour l'année 2018, le SGPI demandera un ajustement de sa base budgétaire au montant de 535 400 \$. Par contre, l'impact sur le cadre financier de la Ville sera de 381 400 \$ seulement, car l'ajustement de 154 000 \$ de la base budgétaire en lien avec le sommaire décisionnel 1121195004 vient à échéance en 2018.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

À titre de propriétaire et de maître d'oeuvre, la Ville veillera à planifier un développement permettant l'application des meilleures pratiques en matière de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville ne sera pas en mesure de rencontrer les obligations et objectifs découlant de l'entente de principe approuvée par le conseil municipal le 26 mars 2012 (CM12 0244).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Approbation au CG, conditionnellement à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (le « MAMOT ») en vertu de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes (engagement des crédits pour une période excédant 10 ans);
  2. Service du greffe doit transmettre le dossier au MAMOT pour traitement de la demande (quelques jours à quelques semaines de traitement);
  3. Service du greffe reçoit l'autorisation du MAMOT;
  4. Émission de la résolution du CG;
  5. Parallèlement, la SONACC et le Gouvernement doivent obtenir l'approbation du Conseil des ministres afin d'autoriser la transaction;
  6. Signature de l'acte de cession.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)



Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Patrick FLUET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lise BERNIER, Service de la mise en valeur du territoire  
Steve DESJARDINS, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Lise BERNIER, 23 mars 2017  
Steve DESJARDINS, 23 mars 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxwell JUSTIN  
Conseiller en Immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ  
Chef de division

Le : 2017-03-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-04-19

CE : 20.041  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.042  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1175323004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., des locaux d'une superficie approximative de 41 071pi <sup>2</sup> , situés au rez-de-chaussée et au 4e étage de l'immeuble sis au 3565, Jarry Est, à des fins de bureaux, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er avril 2017, moyennant un loyer total de 3 293 641,41 \$, taxes incluses. Bâtiment 8128

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9160-7580 Québec inc., pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, des locaux situés au rez-de-chaussée et au 4e étage de l'immeuble sis au 3565, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 41 070 p<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 3 293 641,41\$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-24 11:08

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175323004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., des locaux d'une superficie approximative de 41 071pi <sup>2</sup> , situés au rez-de-chaussée et au 4 <sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3565, Jarry Est, à des fins de bureaux, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017, moyennant un loyer total de 3 293 641,41 \$, taxes incluses. Bâtiment 8128

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2006, la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., des locaux d'une superficie approximative de 41 071 pi<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée et au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3565, Jarry Est, à des fins de bureaux pour le Service de la culture et du Centre de services partagés (« CSP ») . Le bail est échue depuis le 31 mars 2017.

En 2014, le CSP a procédé à une révision des modes de fonctionnement de sa chaîne documentaire tant au niveau de la sélection, de l'acquisition, du traitement physique et intellectuel des documents que du service de transport de ses documents vers le réseau des bibliothèques publiques de Montréal. Ce chantier a amené une modification importante des pratiques au sein du réseau des bibliothèques publiques de Montréal, dont une centralisation des achats et le traitement physique et intellectuel des documents qui seront traités par le CSP.

À ce jour, le CSP traite un volume estimé à 130 000 documents, et ce, pour l'année 2017 seulement. Pour l'année 2018, le CSP prévoit un volume additionnel à plus de 100 000 documents.

Le CSP évalue actuellement différents scénarios d'aménagement afin de vérifier la possibilité d'intégrer en terme d'espace, de localisation des équipements spécifiques au traitement du volume des documents. Afin de leur permettre de finaliser leur réflexion, le CSP souhaite prolonger le bail pour une durée additionnelle de 5 ans.

Le CSP a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de négocier une prolongation de bail. Le projet de prolongation de bail est pourvu d'une clause de résiliation à la 4<sup>e</sup> année du terme, advenant la situation que les locaux actuels ne puissent répondre adéquatement aux besoins opérationnels du CSP. Ce dossier est traité après échéance, car les négociations ont été plus longues que prévu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM06 0836 - 11 décembre 2006 - Projet de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., des locaux d'une superficie de 42 000 p<sup>2</sup>, au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3565, rue Jarry Est, pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, moyennant un loyer annuel de 622 167 \$ aux fins de la relocalisation de la Division de la gestion des activités regroupées, Les livres dans la rue et Les amis de la bibliothèque / Remboursement au locateur d'un montant de 1 025 550 \$ pour les coûts d'aménagement, les honoraires professionnels et les coûts inhérents aux déménagements, selon les conditions prévues au bail.

CE07 2093 - 19 décembre 2007 - Remboursement d'une somme additionnelle de 51 277,50 \$ taxes incluses, au locateur, de la compagnie 9160-7580 Québec inc., pour les coûts d'aménagement supplémentaires.

## DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de 9160-7580 Québec inc., pour une période additionnelle de 5 ans, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2017, des locaux d'une superficie approximative de 40 071 pi<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée et au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3565, Jarry Est, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 3 293 691,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Durant le terme du bail, les frais d'exploitation et les taxes foncières fluctueront selon les modalités prévues au projet de prolongation de bail. Ce dernier est pourvu d'une option de résiliation après la 4<sup>e</sup> année du terme, advenant que la Ville souhaite résilier le bail.

## JUSTIFICATION

Étant donné que le CSP est appelé à desservir le réseau des bibliothèques publiques de Montréal, la localisation centrale de l'immeuble et sa proximité de l'autoroute 40, permet de répondre efficacement à l'ensemble des besoins opérationnels du réseau des bibliothèques publiques de Montréal.

L'immeuble est localisé à proximité de l'autoroute métropolitaine et la Ville bénéficie d'une exclusivité d'un quai de déchargement pour les besoins opérationnels du CSP.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour tout le terme de la location, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022.

	<b>Loyer antérieur 2016</b>	<b>Loyer total 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2022</b>
Loyer de base	297 764,75 \$	1 283 468,75 \$
Frais d'exploitation	259 382,29 \$	1 242 397,75 \$
Taxes foncières	67 767,15 \$	338 835,75 \$
Total avant taxes	624 914,19 \$	2 864 702,25 \$
TPS (5 %)	31 245,71 \$	143 235,11 \$
TVQ (9,975 %)	62 335,19 \$	285 754,05 \$
Total incluant taxes	718 495,09 \$	3 293 691,41 \$
Ristourne de TPS	(31 245,71 \$)	(143 235,11 \$)
Ristourne de TVQ	(31 167,60 \$)	(142 877,03 \$)
Coût total net	656 081,78 \$	3 007 579,27 \$
Taux moyen/ pi <sup>2</sup> (avant taxes)	15,22 \$	13,95 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe. Le loyer de base sera fixe durant le terme du bail.

Le taux de location pour ce type de local dans le secteur oscille entre 13 \$/pi<sup>2</sup> et 15 \$/pi<sup>2</sup>. Le taux de location négocié est légèrement inférieur au taux du bail initial, étant donné qu'une portion des coûts d'amortissement était intégrée au loyer.

Le loyer sera entièrement assumé par le Service de la culture. Les frais d'exploitation ainsi que les taxes foncières seront ajustés annuellement selon les termes et conditions qui sont prévus à la convention de renouvellement de bail.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au présent, impliquerait que la Ville devra trouver un nouveau site dans des délais restreints.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE juin 2017

CM juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Alexandra COURT, Service de la culture

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine D'ASTOUS  
Conseillère en Immobilier - Division des  
locations

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-17

Guyline CORMIER  
Chef de division - Division des locations

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carl BEAULIEU  
Chef de division, en remplacement de Mme  
Francine Fortin,  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-05-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-05-24





**Dossier # : 1145917007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est réduisant la contribution à verser de 283 100 \$ pour la réalisation du projet, la portant ainsi à 133 500 \$ - Approuver un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) d'un montant de 119 600 \$ - Autoriser le virement de 283 100 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est réduisant la contribution à verser de 283 100 \$ pour la réalisation du projet, la portant ainsi à 133 500 \$;
2. de recevoir de la part de l'organisme un montant de 119 600 \$ à titre de revenu;
3. d'approuver un budget additionnel en revenus et dépenses de 119 600 \$;
4. d'autoriser un virement de 283 100 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en provenance du chapitre corporatif;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-19 12:36

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145917007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'addenda modifiant la convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est réduisant la contribution à verser de 283 100 \$ pour la réalisation du projet, la portant ainsi à 133 500 \$ - Approuver un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) d'un montant de 119 600 \$ - Autoriser le virement de 283 100 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonnette en provenance du chapitre corporatif

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que précisé dans le sommaire décisionnel, un budget de 416 600 \$ réparti sur les années 2015-2016-2017 a été accordé au projet. À l'heure actuelle, Solidarité Mercier-Est juge que certains des travaux d'aménagement prévus à sa charge seraient réalisés avec plus d'efficacité s'ils étaient exécutés par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonnette. Par conséquent, l'organisme demande à la Ville de Montréal de réduire de 283 100 \$ le montant de sa contribution et d'allouer cette somme au PTI de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonnette en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de l'entrée du quartier Mercier-Est.

Cette dépense sera inscrite au règlement d'emprunt de l'arrondissement RCA16-27011.

Conséquemment, Solidarité Mercier-Est remboursera à la Ville de Montréal la somme de 119 600 \$ pour les travaux qui n'ont pas été réalisés. Ce montant sera comptabilisé à titre de revenu pour lequel un budget additionnel en revenus et dépenses (affectation aux activités d'immobilisation) est requis. À cette somme s'ajoutera le montant de 163 500 \$, lequel n'a pas été versé à l'organisme, pour un total de 283 100 \$ destiné au financement des travaux d'aménagement exécutés par l'arrondissement.

Le coût initial de ce projet demeure ainsi inchangé. Il n'occasionnera aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

**Attribution des crédits selon le financement initial et révisé du projet**

	<b>Initial</b>	<b>Révisé</b>
<b>Solidarité Mercier-Est</b>	416 600 \$	133 500 \$
<b>Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</b>	-	283 100 \$
<b>Total soutien pour le projet</b>	<b>416 600 \$</b>	<b>416 600 \$</b>

Le soutien financier révisé de 133 500 \$ à Solidarité Mercier-Est se ventile comme suit :

	<b>2015 (a)</b>	<b>2016 (b)</b>	<b>2017 (c)</b>	<b>2017 (d)</b>	<b>Total ((a)+(b)-(c)+ (d))</b>
<b>Solidarité Mercier-Est</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>218 100 \$</b>	<b>- 119 600 \$</b>	<b>10 000 \$</b>	<b>133 500 \$</b>

Le montant à prévoir au PTI de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en 2017 est :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
<b>Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</b>	-	-	<b>283 100 \$</b>	<b>283 100 \$</b>

Ces crédits seront imputés conformément aux informations financières inscrites à la pièce jointe de l'intervention du Service des finances. La dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel M DORAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Salwa MAJOUJI  
conseiller(ere) en planification

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145917007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600\$, soit 25 000 \$ en 2015, 318 100 \$ en 2016 et 73 500 \$ en 2017, à Solidarité Mercier-Est, pour réaliser le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Mercier-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire de la Ville de Montréal compte quelque 20 secteurs à forte concentration de pauvreté et d'exclusion sociale. On y dénote des problèmes de santé, de chômage, de pauvreté, d'intégration, de sécurité alimentaire, de sécurité urbaine, d'habitation et d'environnement. La complexité, la multiplicité et la particularité des problématiques font en sorte que ces territoires peuvent difficilement se sortir de l'engrenage de la pauvreté sans l'appui concerté des gouvernements et des intervenants. Préoccupée par l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens, la Ville de Montréal a mis en place 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi) dans autant de quartiers répartis dans dix arrondissements.

Ancrées dans la dynamique des quartiers et favorisant la mobilisation de la population et des acteurs locaux, les démarches RUi, basées sur une approche territoriale intégrée, visent simultanément l'amélioration des conditions de vie des personnes et du cadre physique dans lequel elles évoluent. En plus du budget octroyé par la Ville, les RUi sont financées par l'entremise de l'Alliance pour la solidarité intervenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Ce soutien financier permet à chaque RUi : 1 — de réunir les différents acteurs intervenant directement sur le territoire (citoyens, arrondissement, Corporation de développement économique communautaire (CDEC), Centre de santé et de services sociaux (CSSS), Centraide du Grand Montréal, organismes communautaires et entreprises, par exemple); 2 — d'établir un diagnostic des problématiques rencontrées; 3 — de définir et de réaliser un plan d'actions concertées.

Les efforts consentis par la Ville pour soutenir les démarches RUi s'inscrivent dans le « Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale », lancé en juin 2010 par le gouvernement du Québec et qui identifie la RUi comme un moyen privilégié pour renforcer l'action locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De même, dans sa « Stratégie pour assurer l'Occupation et la Vitalité des territoires 2011 — 2016 », le gouvernement du Québec indique vouloir soutenir les grandes villes du Québec qui adoptent une stratégie de revitalisation urbaine intégrée.

Afin de donner suite à la mobilisation citoyenne effectuée dans les RUi et de réaliser des projets structurants et pérennes dans les milieux, le conseil d'agglomération a permis que 5 M\$ soient attribués à leur réalisation dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec. Ces projets ne pourraient voir le jour sans cet apport financier. Sur dépôt d'un projet auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et son acceptation par les instances concernées, chacune des RUi peut compter sur un soutien financier maximal de 416 666 \$ pour sa réalisation dans un délai pouvant s'échelonner de 2015 à 2017. Le projet doit cibler une ou plusieurs problématiques prioritaires et s'y investir afin d'améliorer sensiblement la qualité de vie des citoyens dans leur milieu de vie. Les projets retenus sont ceux dont l'impact est substantiel et permet à l'arrondissement et au quartier de se munir d'un service permanent et autonome. Les projets s'inscrivent dans l'axe d'intervention « Montréal, milieu de vie exceptionnel ». Ils doivent inclure des indicateurs mesurables et pouvoir supporter le cadre de reddition de comptes défini dans le Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 millions de dollars pour soutenir la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

Le service des Finances de la Ville de Montréal est responsable de la gestion du Protocole d'entente de 175 M\$. Le SDSS est responsable du budget de 5 M\$ prévu pour les projets RUi. Il assure le suivi et l'acceptation des projets dans le respect du protocole et en collaboration avec les arrondissements. En cours de projet, les arrondissements demeurent les principaux interlocuteurs auprès des organismes bénéficiaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CM15 0317 du 23 mars 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 130 000 \$ en 2015, 140 000 \$ en 2016 et 146 666 \$ en 2017, à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI) pour réaliser le projet « Corridor vert des 5 écoles » dans le secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Montréal-Nord, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CM15 0178 du 23 février 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 310 000 \$ en 2015 et 106 666 \$ en 2016, à La table de quartier Hochelaga-Maisonneuve pour réaliser le projet « Aménagement du Lien vert Hochelaga », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) d'Hochelaga, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CM15 0175 du 23 février 2015**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 100 000 \$ en 2015, 200 000 \$ en 2016 et 116 666 \$ en 2017 à Concertation Saint-Léonard pour réaliser le projet « Conciergerie et services à la quotidienneté - Espace communautaire Viau -Robert », dans le secteur de la revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Viau-Robert, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

### **CM14 0929 du 15 septembre 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire -

L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CM14 0791 du 18 août 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 340 000 \$ en 2014 et 76 666 \$ en 2015, à Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre pour réaliser le projet « Carrefour vert de Saint-Pierre », secteur de Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Lachine, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CA14 270201 du 3 juin 2014**

Approuver et ratifier la convention du 3 février 2014 au 31 janvier 2015, intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme Solidarité Mercier-Est pour la réalisation de la phase 9 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire). Accorder une contribution financière de 134 100 \$

**CM14 0398 du 29 avril 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

**CE13 1155 du 7 août 2013**

Approuver pour l'année 2013, un budget additionnel de 1 M\$, tant en revenus qu'en dépenses, requis pour réaliser les projets issus des 12 démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUi), comme prévu dans le cadre de la stratégie Imaginer-Montréal 2015, à même le montant de 5 M\$, prévu pour la période 2013 à 2017, à raison de 1 M\$ par année, et financé à même le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$

**CG12 0369 du 27 septembre 2012**

Adopter la programmation partielle 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

**CE12 1131 du 4 juillet 2012**

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 millions \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer - Réaliser Montréal 2025

## **DESCRIPTION**

**Promoteur : Solidarité Mercier-Est**

**Projet : Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est**

**Secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) Mercier-Est de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

Le projet vise à aménager de manière permanente l'entrée du quartier Mercier-Est afin de concrétiser un pôle culturel porteur de renouveau économique, social et culturel. Dans le but de promouvoir de saines habitudes de vie, deux d'entre eux seront munis de modules de psychomotricité. Un circuit d'œuvres d'art sera installé dans quatre parcs et une murale

sera réalisée dans l'un d'eux. L'implication des citoyens fait partie intégrante de cette initiative dans un objectif de participation et d'intégration.

Située à dix minutes de marche de la station de métro Honoré-Beaugrand et à 15 minutes de marche du parc de la Promenade Bellerive, l'entrée du quartier jouit d'une situation géographique exceptionnelle si elle est mise en valeur. Par ailleurs, plusieurs établissements culturels sont situés dans cette portion du quartier tels que la Maison de la culture Mercier, la bibliothèque Mercier, le cinéma de quartier Station Vu et l'école de formation de technique de scène Productions Jeun'Est. Enfin, l'organisme Chez-Nous de Mercier-Est (centre communautaire pour les 55 ans et plus comptant plus de 650 membres) ainsi que l'organisme PITREM (organisme communautaire favorisant l'insertion sociale, professionnelle et économique, ayant desservi 674 jeunes adultes en 2013) sont situés au cœur du projet de revitalisation.

Les objectifs du projet sont :

1. L'aménagement d'un espace public principal servant de lieu d'ancrage au développement des activités sociales et culturelles;
2. L'aménagement d'un espace public pour aînés;
3. L'animation des lieux.

Ceux-ci concourront à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du secteur, en proposant des lieux de rencontres et de participation. En remodelant positivement l'image du quartier, ces interventions participeront également à la création des conditions propices à des investissements privés et commerciaux.

Le projet détaillé peut être consulté en pièce attachée à la section « Document juridique ». Il constitue le Dossier d'affaires du projet et l'Annexe 1 du projet de convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est.

## **JUSTIFICATION**

Le quartier de Mercier-Est compte environ 42 485 personnes, soit 32,3 % de la population de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Quartier péricentral et enclavé de l'est de Montréal, ce dernier est aux prises avec une difficile cohabitation des zones résidentielles et industrielles et des grands axes de transport routier. La perte d'une grande superficie de son noyau historique, partiellement rasé lors de la construction du pont tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine dans les années 1960, a fragilisé la vie de ce secteur. Mercier-Est présente un revenu moyen par ménage inférieur à la moyenne montréalaise. La population immigrante est en forte croissance alors que le secteur connaît une dévitalisation sociale et économique croissante. Un manque de services de proximité et de trame commerciale diversifiée se fait ressentir et plusieurs lieux sont sous-utilisés. Pour répondre à ces problématiques, il apparaît nécessaire d'agir sur de nombreuses composantes telles que l'aménagement physique des lieux, le sentiment de sécurité des familles, l'animation et l'accessibilité aux lieux de vie et de socialisation. Cette amélioration sensible de l'environnement et du cadre de vie aura un effet certain sur la santé, la qualité de vie des citoyens et laissera une empreinte permanente favorable à d'éventuels investissements privés dans les secteurs de l'habitation et du commerce.

Le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », s'inscrit dans la vision de développement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de ses partenaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », inscrit à la programmation de l'entente de 175 M\$ dans le cadre du projet RUI, est réalisé par plusieurs intervenants, dont l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve et Solidarité Mercier-Est. Le coût du projet est présentement estimé à 568 500 \$. Un premier volet est déjà en cours de réalisation, soit celui de la production d'une murale au coût de 53 900 \$ (CA14 27 0339). L'autre volet, celui qui sera réalisé par Solidarité Mercier-Est ainsi que par l'arrondissement M - H-M et qui fait l'objet du présent sommaire, est estimé à 514 600 \$.

**Valeur des travaux réalisés par chacun des intervenants participant au projet**

<b>Intervenants réalisant des travaux</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Coût des travaux</b>
Solidarité Mercier-Est	Coordination, plans et aménagements paysagers, mobilier, équipements, animation	474 600 \$
Arrondissement M - H-M	Aménagements paysagers et/ou Mobilier, équipements, art urbain et/ou Architectes - Plans d'aménagement	40 000 \$
<b>Sous-total du présent sommaire</b>		<b>514 600 \$</b>
Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur	Production de la murale (CA14 27 0339)	53 900 \$
<b>Total du projet</b>		<b>568 500 \$</b>

L'entente de 175 M\$, qui vise à assurer la mise en œuvre de la stratégie « Imaginer Montréal 2025 », contribuera à hauteur de 416 600 \$ au financement de ce second volet sous la forme d'une contribution à l'organisme et selon les déboursés annuels prévus au tableau ci-dessous.

Portion du projet réalisée par	Financement du projet - Prévission			
	2015	2016	2017	Total
<b>Solidarité Mercier-Est - aménagement et animation (excluant la murale)</b>				
Entente 175 M\$	25 000 \$	318 100 \$	73 500 \$	416 600 \$
Solidarité Mercier-Est (8 000 \$ confirmés)		18 000 \$	10 000 \$	28 000 \$
Commandite (non confirmé)		20 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
<b>Total</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>356 100 \$</b>	<b>93 500 \$</b>	<b>474 600 \$</b>
<b>Arrondissement M- H-M - aménagement et animation (excluant la murale)</b>				
Budget arrondissement M - H-M		25 000 \$	15 000 \$	40 000 \$
<b>Total</b>	<b>0 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>15 000 \$</b>	<b>40 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>381 100 \$</b>	<b>108 500 \$</b>	<b>514 600 \$</b>

L'organisme injectera une somme de 28 000 \$ provenant de son propre budget. Il est à noter que cet organisme est financé notamment par le programme RUI du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), programme qui puise ses crédits à même deux ententes qui lient la Ville et le gouvernement du Québec (MTESS et MAMOT). Des discussions sont présentement en cours pour assurer le renouvellement de ces ententes qui viennent à échéance en 2015. Dans l'éventualité où ces ententes ne seraient pas renouvelées et où la Ville devrait mettre un terme à ce programme, l'organisme pourrait revoir à la baisse sa participation financière d'un montant pouvant atteindre 20 000 \$.

Enfin, le financement provenant des commandites doit encore faire l'objet d'une confirmation.

Par ailleurs, l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve prévoit réaliser dans le cadre de ce projet des travaux d'une valeur de 40 000 \$. La nature exacte de ces travaux sera précisée ultérieurement avec Solidarité Mercier-Est. Il est à noter également que l'arrondissement assumera, le cas échéant, les frais associés à la mise à disposition adéquate, avant travaux, des terrains sous juridiction de la Ville sur lesquels sera réalisé ce projet. Ces frais ne sont pas inclus dans le tableau précédent.

En signant la convention précisant les modalités et exigences relatives au versement de la contribution de 416 600 \$, Solidarité Mercier-Est s'engage à effectuer les bilans et les suivis financiers et budgétaires, l'analyse des retombées et des indicateurs ainsi qu'à remplir toutes les obligations selon les termes de l'entente.

Le budget détaillé du projet peut être consulté en pièce attachée à la section « Pièces jointes ».

Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les projets liés aux RUIs de la Ville de Montréal, réalisés dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$, sont tenus de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans une optique de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les principaux impacts attendus sont les suivants :

1. Amélioration des conditions de vie des citoyens dans le secteur de la RUI
2. Établissement d'un projet structurant aux résultats probants et pérennes
3. Revitalisation du quartier

Sans le soutien financier de la Ville, ce projet n'aura pas lieu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La visibilité de la Ville est assurée par le plan de visibilité convenu avec le gouvernement du Québec, tel que défini dans le document intitulé « Communications » constituant l'Annexe 3 de la convention dans laquelle l'organisme s'engage à suivre les dispositions du Protocole d'entente de 175 M\$.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mai 2015** présentation au comité exécutif

**Mai 2015** présentation au conseil municipal pour approbation

La réalisation du projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est » se déroulera de 2015 à 2017. Les résultats seront analysés et évalués chaque année jusqu'en 2017. Une évaluation de la performance est également prévue.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Daniel SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis VÉZINA  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-04-28

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2015-05-08



**Dossier # : 1171654011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 22 100 \$, à la Maison Saint-Gabriel, pour des travaux de rejointoiement de deux cheminées et du puits ainsi que la restauration de la croix, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 22 100 \$ à la Maison Saint-Gabriel, pour des travaux de rejointoiement de deux cheminées et du puits ainsi que la restauration de la croix, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-29 09:00

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171654011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 22 100 \$, à la Maison Saint-Gabriel, pour des travaux de rejointoiement de deux cheminées et du puits ainsi que la restauration de la croix, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Programme Équipements - Aide d'urgence / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Maison Saint-Gabriel (MSG) est un musée et site historique situé à Pointe-Saint-Charles qui a ouvert ses portes en 1966. « Acquis par Marguerite Bourgeoys en 1668 pour y accueillir les Filles du Roy, elle a été pendant trois siècles au cœur des activités, agricoles et éducatives, de la Congrégation de Notre-Dame ».

La maison de pierres et la grange ont été déclarées monuments historiques en 1965. En 1992, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a déclaré officiellement le site comme étant historique, ce qui en fait un lieu unique et privilégié de sensibilisation à l'histoire et au patrimoine québécois à partir du Régime français. Depuis 2007, la Maison Saint-Gabriel est également reconnue comme Lieu historique national du Canada.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0618 - 24 novembre 2016 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017  
CG12 0471 - 20 décembre 2012 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le projet de la Maison Saint-Gabriel consiste à faire réaliser des travaux de restauration sur la croix de chemin, l'une des plus anciennes à Montréal, et de rejointoiement du puits et de deux cheminées du musée.

*Description des travaux :*

1. Rejointoiement de deux cheminées et du puits datant de 1680.
2. Restauration de la croix incluant une démolition partielle due au pourrissement du bois.

**Coût du projet et financement**

Le coût global du projet et la provenance du financement sont résumés ici:

*Coûts du projet*

<b>Dépenses</b>	<b>2017</b>
<b>Budget requis - taxes incluses (objet de la présente demande)</b>	9 083,03 \$
Restauration de la croix de chemin	23 153,45 \$
Rejointoiement des cheminées	2 529,45 \$
Rejointoiement du puits	
<b>Total</b>	<b>34 765,93 \$</b>

*Financement*

<b>Sources de financement</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>	<b>Pourcentage</b>
Ville de Montréal	0 \$	0 \$	0 %
<b>Gouvernement provincial</b>			
MCC	22 100 \$	22 100 \$	63,6 %
<b>Privée ou communautaire</b>	12 666 \$	12 666 \$	36,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>34 766 \$ \$</b>	<b>34 766 \$ \$</b>	<b>100,0 %</b>

La présente contribution de 22 100 \$ compte pour 63,6 % du financement total du projet. La portion non remboursée des taxes (50 % dans le cas présent) est une dépense admissible soutenue à 70 %.

Dans son document de présentation, la Maison Saint-Gabriel demandait au MCC le remboursement à 70 % de la totalité des taxes.

Le projet est intitulé aide "d'urgence" du MCC, mais les crédits proviennent du Patrimoine (il y a eu un transfert d'axe).

**JUSTIFICATION**

Le rejointoiement des deux cheminées et du puits, ainsi que la restauration de la croix éviteront une dégradation de ces éléments historiques. Les entreprises retenues lors des restaurations de la grange de la toiture de la maison Saint-Gabriel en 1997 ont été demandées pour ces travaux, car ce sont des restaurateurs connus à la Ville de Montréal et au Ministère de la Culture et des Communications.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 22 100 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente 2017-2020/Années antérieures CM17 0089.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La contribution financière est réalisée en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 et en partie dans l'entente 2016-2017.

La dépense de 22 100 \$ est subventionnée à 100 % par le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 0 \$. La dépense a fait l'objet des recommandations de crédit suivantes: 14-04.01.03.00-0320 et 16-04.01.03.00-0073.

### Contributions reçues au cours des 5 dernières années

<b>Contributions pour la Maison Saint-Gabriel</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Service de la culture - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 207 000 \$ à quatorze (14) projets pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2016 de l'Entente MCC-Ville 2016 - CE16 1228					15 000 \$	
Service de la culture - Approuver le projet de convention entre la Maison Saint-Gabriel et la Ville concernant le versement d'une contribution financière de deux cent trente cinq mille dollars (235 000 \$) pour la réalisation du projet du Jardin des origines, à titre de legs patrimonial 2017 - 375e anniversaire de Montréal, dont trente cinq mille (35 000 \$) en provenance du ministère de la Culture et des Communications (MCC), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. CM15 1103				235 000 \$		
Service de la culture - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 193 200 \$ à seize (16) projets pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2015 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015 - CE15 0810				13 000 \$		
Service de la culture - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ à quatorze (14) organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux,dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2014 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015 - CE14 0791			15 000 \$			

Direction de la culture et du patrimoine - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 197 500 \$ aux quatorze (14) organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué au regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2013 de l'Entente MCC-Ville 2012-2015 - CE13 0699		15 000 \$				
Direction de la culture et du patrimoine - Autoriser en 2012 un soutien financier totalisant 192 000 \$ à quatorze (14) projets dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2012 de l'Entente MCCCCF-Ville 2012-2015. CE12 0716	15 000 \$					
Affaires institutionnelles - Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à Maison Saint-Gabriel, dans le but de soutenir les activités du 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France, pour la période du 1er janvier 2013 jusqu'à la fin de la réalisation de la programmation . Approuver un projet de convention à cet effet. CE12 2042	50 000 \$					
Arrondissement de Verdun - Accorder une contribution financière de 2 500\$, non taxable, à la Maison Saint-Gabriel pour l'achat d'une table corporative de 10 convives pour la soirée-bénéfice qui se tiendra le 26 avril 2017. CA17 210013						2 500 \$
Arrondissement de Verdun - Accorder une contribution financière de 2 500 \$, non taxable, à la Maison Saint-Gabriel pour l'achat d'une table corporative de 10 convives, pour la soirée-bénéfice qui se tiendra le 20 avril 2016. CA16 210010					2 500 \$	
CA15 210013 - 3 février 2015 - Arrondissement de Verdun - Accorder une contribution financière de 2 500 \$, non taxable, à la Maison Saint-Gabriel pour l'achat de billets pour la Soirée-bénéfice qui se tiendra le 8 avril 2015 à la Salle des pas perdus de la Gare Windsor. CA15 210013				2 500 \$		
Arrondissement de Verdun - Octroyer une contribution financière de 2 500 \$, taxes incluses, à la Maison Saint-Gabriel pour l'achat de billets pour la Soirée-bénéfice 2014. CA14 210031			2 500 \$			



Arrondissement de Verdun - Octroyer une subvention, sous forme de commandite, d'une valeur de 7 500 \$ à la Maison Saint-Gabriel en offrant gratuitement des services de décoration de la Salle des pas perdus de la Gare Windsor, lors de la Soirée-bénéfice du 9 avril 2014. CA14 210119			7 500 \$			
Arrondissement de Verdun - Octroyer une contribution financière de 2 500 \$, taxes incluses, à la Maison Saint-Gabriel pour l'achat de billets pour la Soirée-bénéfice 2013 et offrir, à titre gratuit, des services d'une valeur de 10 000 \$ pour la décoration des lieux. CA13 210061		12 500 \$				
Arrondissement de Verdun - Octroyer une contribution financière de 2 500\$ à la Maison Saint-Gabriel pour l'achat de billets pour la Soirée-bénéfice 2012 et offrir à titre gratuit des services d'une valeur de 10 000\$ pour la décoration des lieux. CA11 210144	12 500 \$					
Arrondissement le Sud-Ouest - Octroi d'une contribution financière non récurrente au montant total de 2 500 \$ à l'organisme Maison Saint-Gabriel CA17 22 0030						2 500 \$
Arrondissement le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 6 825 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement - CA16 22 0417					750 \$	
Arrondissement Le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant total de 3 100 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement CA15 22 0481				2 500 \$		
Arrondissement Le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 4 350 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement - CA15 22 0055				2 500 \$		
Arrondissement le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente de 8 000 \$ pour soutenir la « Maison Saint-Gabriel » pour la production d'une mini-exposition sur six colonnes			8 000 \$			

localisées au marché Atwater CA14 22 0304						
Arrondissement Le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 3 750 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement - CA14 22 0022		2 500 \$				
Arrondissement Le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant de 2 500 \$ à la Maison Saint-Gabriel pour le souper bénéfique annuel qui aura lieu le 10 avril 2013 - CA13 22 0052		2 500 \$				
Arrondissement Le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 825 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement. A13 220330		525 \$				
Arrondissement Le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente au montant de 2 500 \$ à la Maison Saint-Gabriel pour le souper bénéfique annuel qui aura lieu le 18 avril 2012 - CA12 22 0042	2 500 \$					
Arrondissement Le Sud-Ouest - Octroi, à la demande des élus, d'une contribution financière non récurrente totalisant 450 \$ afin de soutenir les activités de divers organismes oeuvrant dans l'arrondissement du Sud-Ouest - CA12 22 0430	300 \$					
<b>Total</b>	<b>80 300</b>	<b>30 525</b>	<b>35 500</b>	<b>255 500</b>	<b>18 250</b>	<b>5 000</b>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet est en lien avec l'action 10 du Plan d'action de l'administration municipale du *Plan Montréal durable 2016-2020* qui vise à « Préserver le patrimoine et promouvoir la culture ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rejointoiement des deux cheminées et du puits, ainsi que la restauration de la croix permettront de préserver l'intégrité de ce lieu historique.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2017 : Octroi des contrats pour la réalisation des travaux

Été 2017 : Réalisation des travaux.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CÔTÉ  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-19

Michèle PICARD  
Chef de section - Équipements culturels, art public et patrimoine artistique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-05-29



**Dossier # : 1176775002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$, taxes incluses, pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSB et requêtes en contestation de la Loi 15)./Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme MERCER (Canada) limitée, résolution CG 14 0521, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 034 120 \$ à 1 192 515 \$, taxes incluses et le versement d'une somme maximale additionnelle de 349 208 \$, taxes incluses devant être utilisée dans le cadre de règlements de litiges/Autoriser un virement budgétaire de 361 504\$ (net) pour 2017 en provenance de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le services des ressources humaines pour les dépenses additionnelles de 395 894\$ taxes incluses et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 102 006\$ (net) pour l'année 2018 pour couvrir les dépenses additionnelles de 111 709\$ taxes incluses.

Autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$, taxes incluses, pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSB et requêtes en contestation de la Loi 15). / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme MERCER (Canada) limitée, résolution CG 14 0521, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 034 120 \$ à 1 192 515 \$, taxes incluses et le versement d'une somme maximale additionnelle de 349 208 \$, taxes incluses devant être utilisée dans le cadre de règlements de litiges. Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$, taxes incluses, pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSB et requêtes en contestation de la Loi 15)
2. d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme MERCER (Canada) limitée, résolution CG 14 0521;
3. d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels avec la firme MERCER (Canada) limitée ;
4. d'autoriser un virement budgétaire de 361 504\$ (net) pour 2017 en provenance de

dépenses contingentes imprévues d'administration vers le services des ressources humaines pour les dépenses additionnelles de 395 894\$ taxes incluses et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 102 006\$ (net) pour l'année 2018 pour couvrir les dépenses additionnelles de 111 709\$ taxes incluses.

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense fait partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et a été considérée dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-05 13:42

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176775002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction rémunération globale et systèmes d'information R.H. , Division des avantages sociaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 507 603 \$, taxes incluses, pour obtenir les services requis afin d'assister la Ville dans le règlement des mandats et des litiges en cours (arbitrages en vertu de la Loi RRSM et requêtes en contestation de la Loi 15)./Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme MERCER (Canada) limitée, résolution CG 14 0521, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 034 120 \$ à 1 192 515 \$, taxes incluses et le versement d'une somme maximale additionnelle de 349 208 \$, taxes incluses devant être utilisée dans le cadre de règlements de litiges/Autoriser un virement budgétaire de 361 504\$ (net) pour 2017 en provenance de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le services des ressources humaines pour les dépenses additionnelles de 395 894\$ taxes incluses et un ajustement récurrent à la base budgétaire de 102 006\$ (net) pour l'année 2018 pour couvrir les dépenses additionnelles de 111 709\$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, la Ville a retenu les services de consultation d'une firme d'actuaire conseil afin d'apporter aux représentants de l'employeur un support conseil professionnel continu en matière de régime de retraite que ce soit lors des négociations ou à défaut d'entente, lors de la défense des positions de la Ville, lors de tout litige et finalement, lors de la rédaction des textes de règlements de retraite.

C'est le 27 novembre 2014 en vertu de la résolution CG14 0521 que le conseil d'agglomération a octroyé à Mercer (Canada) limitée le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite de la Ville de Montréal, autre que ceux des policiers, pour une période de 5 ans, avec possibilité de deux prolongations, au prix de sa soumission soit pour la somme maximale de 1 034 120 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13928 et il a approuvé le projet de convention à cette fin.

Considérant les travaux qui doivent être réalisés d'ici la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, il est nécessaire d'augmenter la valeur du contrat octroyé à la firme Mercer

d'un montant de 158 395 \$ incluant les taxes applicables. De plus, une somme maximale additionnelle de 349 208 \$ incluant les taxes applicables est requises afin de payer les services professionnels liés à des règlements de litiges (arbitrage en vertu de la Loi RRSM et requêtes en contestation de la Loi 15). La dépense additionnelle totalise donc 507 603 \$ incluant les taxes applicables.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0521 – 27 novembre 2014 – Octroyer à la firme Mercer (Canada) limitée le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite de la Ville de Montréal, autres que ceux des policiers, au prix et aux conditions de la soumission datée du 15 octobre 2014 en conformité avec l'appel d'offres public numéro 14-13928. À cette fin, autoriser une dépense de 1 034 120 \$, taxes incluses. Approuver le projet de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Au moment de l'octroi du contrat, la firme d'actuaire sélectionnée doit être en mesure de participer à la restructuration des différents régimes de retraite de la Ville de Montréal, à l'exclusion des régimes de retraite des policiers. Lorsque requis, la firme devra notamment :

- contribuer à établir la stratégie de négociation et de communication;
- offrir un support professionnel en vue d'établir les coûts des différentes options considérées et pour évaluer les impacts à la fois en termes de déboursés et d'impacts aux états financiers;
- participer au comité technique afin de jouer un rôle-conseil et de fournir l'expertise pour la conceptualisation du nouveau régime;
- être présent à la table de négociation afin de présenter, expliquer et défendre la position de la Ville;
- évaluer les coûts de chacun des scénarios discutés à la table de négociation;
- réviser le design et l'établissement des options ainsi que des coûts afférents des régimes supplémentaires offerts (conventions de retraite);
- assister les représentants de la Ville de Montréal dans la validation des textes des régimes et des règlements et leurs amendements;
- assurer la formation continue des représentants des services des Ressources humaines et des Finances;
- en cas d'échec des négociations, offrir le support professionnel nécessaire lors du processus d'arbitrage;
- témoigner à titre de témoin expert.

La firme d'actuaire sélectionnée devra aussi être en mesure d'assurer l'expertise conseil et fournir des estimations de coûts lors de mandats ponctuels de négociation autres que la restructuration des régimes de retraite.

En date du 15 mai 2017, les dépenses totalisent 825 332 \$ sur un budget total de 1 034 120 \$ dont la somme de 93 220 \$ est réservée pour les années 2018 et 2019. Les montants présentés incluent les taxes applicables.

Jusqu'à présent, les mandats suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation par la firme Mercer :

- Les négociations dans le cadre de la restructuration des régimes de retraite des cadres (excluant les membres de l'état-major pompier), des contremaîtres syndiqués et des fonctionnaires cols blancs ont été complétées.
- Dans le cadre de la restructuration du régime de retraite des professionnels (architectes, juristes, professionnels généraux et scientifiques) un arbitrage a donné lieu à la décision de M. René Beaupré le 5 janvier 2017. Toutefois, une question, toujours en litige, a été

soumise à l'arbitre le 19 mai 2017. Une décision sera rendue ultérieurement.

- Parallèlement, les négociations se poursuivent avec les cols bleus, les pompiers et les membres de l'état-major pompier. Mais, vu les litiges en cours, des arbitrages sont prévus pour les cols bleus et les membres de l'état-major pompier.
- Finalement, des travaux ont été réalisés suite au dépôt de requêtes en contestation de la Loi 15 (SCFP, pompiers et professionnels) en collaboration avec le Service des affaires juridiques. Ces travaux se poursuivront au cours des années 2017 et 2018.

## JUSTIFICATION

La firme Mercer (Canada) Ltée a acquis une connaissance fine des dossiers sous mandat et en litige. Il est à l'avantage de la Ville de recourir à cette firme afin d'obtenir les services additionnels requis.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

En date du 15 mai 2017, les dépenses sont de 825 332 \$ sur un budget total de 1 034 120 \$ d est réservée pour les années 2018 et 2019. De plus, les travaux effectués jusqu'à la date de fin conformément aux termes et conditions prévus au contrat.

Considérant les travaux qui doivent être réalisés d'ici la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, d'augmenter la valeur du contrat octroyé à la firme Mercer d'un montant de 507 603 \$ incluant répartition des honoraires est la suivante :

	Répartition des honoraires				
	2017			2018	
	Litiges	Dossiers courants	Total	Litiges	Dossiers courants
<b>Total</b>	234 695 \$	109 636 \$	344 331 \$	69 030 \$	28 000 \$
<b>TPS</b>	11 735 \$	5 482 \$	17 217 \$	3 452 \$	1 500 \$
<b>TVQ</b>	23 411 \$	10 936 \$	34 347 \$	6 886 \$	2 250 \$
<b>Total après taxes</b>	269 841 \$	126 053 \$	395 894 \$	79 367 \$	32 000 \$

Il est important de noter que 70 % de l'augmentation des honoraires, soit 349 208 \$ est liée à (arbitrage en vertu de la Loi RRSB et requêtes en contestation de la Loi 15).

En 2017, une somme de 361 504\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'admission au budget de fonctionnement du Service des Ressources Humaines pour couvrir la dépense totale.

Bien que ce dossier soit sans incidences sur le cadre financier 2017, il présente un impact récurrent des exercices subséquents. Ainsi, un ajustement de la base budgétaire de la Direction des Ressources Humaines de hauteur de 102 006\$ (soit l'équivalent à 111 709\$ taxes incluses) est requis pour l'exercice 2018.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 361 504\$ respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur l'art. 106-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 181 475\$.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

En date du 31 décembre 2013, le patrimoine des caisses de retraite faisant l'objet de cette démarche atteint près de 8,3 milliards \$ excluant les policiers. Le résultat du processus de



réduction des coûts et du risque peut avoir des incidences financières importantes s'il n'est pas balisé et paramétré avec prudence et rigueur avec l'appui des actuaires conseils. Les arbitrages prévus en vertu de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (chapitre S-2.1.1) doivent débiter à l'automne 2017. Parallèlement, les travaux préparatoires dans le cadre de la requête en contestation de la Loi 15 sont en cours.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Modification du contrat de la firme Mercer (Canada) Ltée le 15 juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne P BERGERON  
Chef de division avantages sociaux

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sophie GRÉGOIRE  
Directeur(trice) remuneration globale et syst  
inf rh

Le : 2017-05-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie GRÉGOIRE  
Directeur(trice) remuneration globale et syst inf  
rh

**Approuvé le :** 2017-06-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Approuvé le :** 2017-06-02



**Dossier # : 1177091003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9140- 2594 Québec inc.(Construction Arcade) pour les travaux de construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland situé dans l'arrondissement d'Outremont – Dépense totale de 1 244 693,80 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 199 522,04 \$ + incidences: 45 171,76 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 305202 - 3 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 244 693,80 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland situé dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à 9140- 2594 Québec inc.(Construction Arcade) , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 199 522,04 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305202 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-17 13:20

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177091003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9140- 2594 Québec inc.(Construction Arcade) pour les travaux de construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland situé dans l'arrondissement d'Outremont – Dépense totale de 1 244 693,80 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 1 199 522,04 \$ + incidences: 45 171,76 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 305202 - 3 soumissionnaires conformes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux de réfection du pont d'étagement Rockland qui ont été complétés en décembre 2016, il a été nécessaire de démolir les deux hangars se trouvant sous le pont. Ces hangars, construits en 1976, se trouvaient de part et d'autre du chemin Bates et servaient à l'entreposage de l'équipement de parcs et divers mobiliers urbains de l'arrondissement Outremont. Afin d'accommoder temporairement l'arrondissement pour l'entreposage de leur matériel, des dispositions ont été prises en place en attente de la reconstruction des nouvelles installations.

En concertation avec l'arrondissement il a été décidé de reconstruire un seul des deux hangars, soit celui au sud du chemin Bates.(voir plan de localisation en pièce jointe au présent dossier). L'emplacement nord où se situait le deuxième hangar est maintenu à l'usage de l'arrondissement pour des fins d'entreposage à aire ouverte.

Le projet du nouveau hangar a été présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Outremont et à fait l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement.

Le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat pour la construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland dans l'arrondissement d'Outremont, dont voici les principales étapes :

Étape terminée :

	Coût (taxes incluses)	Date de début	Date de fin
• Avant-projet, plans et devis (SM)	167 244,41 \$	septembre 2015	mars 2017

Étape à autoriser dans le présent dossier :

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue

• Travaux de construction	1 199 522,00 \$	juillet 2017	novembre 2017
---------------------------	-----------------	--------------	---------------

Étapes à venir:

	Coût (taxes incluses)	Date de début prévue	Date de fin prévue
• Surveillance des travaux	N/D	juillet 2017	novembre 2017
• Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (SM)	8 353,38 \$	juillet 2017	novembre 2017

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été publié du 13 mars au 12 avril 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 10 août 2017. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 31 jours calendrier, incluant le jour de la publication et de la fermeture.

Quatre (4) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres 305202 :

- Addenda 1 émis le 16 mars 2017 : révision des plans d'architecture et d'électricité et du formulaire de soumission, ajout des plans de mécanique;
- Addenda 2 émis le 24 mars 2017 : report de l'ouverture des soumissions au 12 avril 2017;
- Addenda 3 émis le 3 avril 2017 : révision du cahier des charges, du cahier des clauses administratives générales, du formulaire de soumission et du devis architecture;
- Addenda 4 émis le 6 avril 2017 : publication du tableau questions et réponses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 16 0015.2 - 11 janvier 2016 ( dossier 1150029022) Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour le lot 1 956 027 (hangar sous le viaduc Rockland)

**DESCRIPTION**

Accorder un contrat à Construction Arcade 9140-2594 Québec inc., pour la construction d'un hangar sous le pont d'étagement Rockland.

Les travaux projetés consistent à:

- excavation et disposition des sols dont une partie est contaminée;
- construction d'un radier avec margelle en béton;
- construction d'une ossature métallique recouverte de murs périphériques métallique de type "sandwich" ainsi qu'un habillage de métal déployé architectural avec des portes d'accès et porte de garage;
- l'installation d'un éclairage intérieur et extérieur, de prises de courant, d'un système de ventilation ainsi qu'un système de chauffage minimum requis pour l'équipement électrique;
- effectuer les travaux connexes.

Il est prévu que les travaux débutent en juillet 2017 pour se terminer en novembre 2017. La durée des travaux représente 20 semaines ( 140 jours calendrier).

Dans le présent contrat, l'enveloppe des contingences pour pallier aux imprévus est de 15% du coût des travaux en raison des risques inhérents à la nature des sols rencontrés ainsi qu'aux ajustements en lien avec le profil du dessous du tablier du pont d'étagement.

Des dépenses incidentes sont également prévues dans le cadre de la réalisation du projet, celles-ci comprennent principalement le contrôle qualitatif, les expertises particulières et les communications. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet se trouve en pièce jointe.

Le détail du coût des travaux, des contingences et des incidences du projet est décrit à la section "Aspects financiers" du présent dossier.

Un permis de construction a été émis le 2 mai 2017 par l'arrondissement d'Outremont et porte le numéro 3000644612-17.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire et ces services seront payables selon la méthode horaire.

## JUSTIFICATION

La réalisation du projet de construction du hangar permettra de redonner à l'arrondissement d'Outremont l'usage d'un hangar leur permettant d'entreposer des équipements et mobilier urbain dans un endroit à l'abri des intempéries et des méfaits.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Soumissions conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
9140- 2594 Québec inc.(Construction Arcade)	1 043 062,64 \$	156 459,40 \$	1 199 522,04 \$
La Compagnie de Construction Edilbec inc.	1 344 057,75 \$	201 608,66 \$	1 545 666,41 \$
Tisseur inc.	1 483 458,13 \$	222 518,72 \$	1 705 976,85 \$
Estimation des professionnels externes	961 985,99 \$	144 297,90 \$	1 106 283,89 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			1 483 721,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			23,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			506 454,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			42,2 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	92 238,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	8,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	346 144,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	28,9 %

Lors de l'appel d'offres public, 5 preneurs du cahier des charges sur un total de 9 ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 56 % alors que 4 preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 44 %. Aucun de ces derniers n'a mentionné les raisons qui l'ont amené à ne pas soumissionner, mais 2 firmes sont reconnues comme étant des sous-traitants. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les 2 plus basses soumissions conformes (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres). À noter qu'après analyse d'admissibilité et de conformité, deux soumissions déposées se sont avérées non conformes. L'une n'ayant pas fourni son attestation de l'autorité des marchés financiers(AMF) et l'autre n'ayant pas fourni de prix pour certains items au bordereau.

Avant l'ouverture des soumissions, une estimation a été établie par la firme SM, responsable de la conception des plans et devis pour ce projet. L'estimation basée sur les prix du marché pour les matériaux, les taux d'équipements et de la main- d'oeuvre s'élève à 1 106 283,89 \$, contingences et taxes incluses. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de 93 238,15 \$, soit 8.4 %.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Arcade, 9140-2594 Québec inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 27 janvier 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant : RBQ #8306-7892-27. Une attestation valide délivrée le 15 mars 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Construction Arcade, 9140-2594 Québec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget requis pour financer les travaux du présent dossier s'élève à 1 244 693,80 \$, taxes incluses et se détaille comme suit:

- Prix de base des travaux : 1 043 062,64 \$ (total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics);

- Contingences : 156 459,40 \$ (15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics). Le pourcentage de contingence de 15 % est prévu en fonction de la nature du projet et des travaux à effectuer;
- Incidences : 45 171,76 \$ dont principalement le contrôle qualitatif 41 722,51 \$ et les expertises particulières 2 299,50 \$ .

Cette dépense totale représente un coût net de 1 136 571,34 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Les travaux seront financés au Programme de réfection des structures routières - 46000 et la dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre. Elle sera imputée au règlement d'emprunt 16-011.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation du hangar sous le pont d'étagement fait en sorte que l'espace est doublement utilisé et permet la densification et la mixité des fonctions urbaines.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de réaliser les travaux de construction, c'est-à-dire de construire le hangar et permettre à l'arrondissement d'Outremont de retrouver des espaces d'entreposage qu'ils avaient avant les travaux de réfection du pont d'étagement Rockland.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure à la date de validité du cautionnement, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et défrayer les frais associés. De plus, pour l'arrondissement d'Outremont, le report du projet aurait comme principal impact de prolonger l'utilisation restreinte de leur espace d'entreposage temporairement consigné dans des conteneurs, ce qui réduit les manoeuvres et l'efficacité des activités de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : suite de l'adoption du présent dossier le 12 juin 2017

Début des travaux: juillet 2017

Fin des travaux: novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Bruno PAQUET, Outremont

Lecture :

Bruno PAQUET, 9 mai 2017

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne MARTIN  
Agente technique principale

#### ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER  
Chef de division

Le : 2017-05-05

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-15

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-15

CE : 20.048  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1170515001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Expérience collective, du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, afin d'y aménager le site lors de la tenue de l'événement "Village éphémère", un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud- est de la rue de Louvain ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 4 170 m <sup>2</sup> , et ce, à titre gratuit. N/Réf. : 31H12 -005-1456-01 et n° de bail 1090.

Il est recommandé :  
d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Expérience collective, du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, afin d'y aménager le site lors de la tenue de l'événement "Village éphémère", un terrain connu sous le nom 50-150, de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 4 170 m<sup>2</sup>, et ce, à titre gratuit.

**Signé par** Benoit DAGENAIIS **Le** 2017-06-06 12:14

**Signataire :** Benoit DAGENAIIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170515001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Expérience collective, du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, afin d'y aménager le site lors de la tenue de l'événement "Village éphémère", un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 4 170 m <sup>2</sup> , et ce, à titre gratuit. N/Réf. : 31H12-005-1456-01 et n° de bail 1090.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 5 juin 2017 dans le cadre du projet du village éphémère, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville soumettait au conseil d'arrondissement, une demande d'approbation d'ordonnance dans le but d'autoriser notamment, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières et autres supports promotionnels. En parallèle de l'approbation dudit sommaire, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville demandait au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de rédiger une entente entre la Ville de Montréal et l'organisme Expérience collective. Expérience collective est un organisme à but non lucratif fondé très récemment, qui construira le village éphémère ci-nommé "BUNKR" afin de revitaliser le secteur, d'y créer des activités culturelles pour stimuler le profil commercial du District Central et transformer la région en un écosystème entrepreneurial d'innovation, de créativité et de découverte.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver le bail pour la période du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017 inclusivement, à titre gratuit et selon les conditions généralement établies pour ce genre de location.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier en projet par l'arrondissement 1171388004, sera approuvé le 5 juin 2017 par le CA - Approuver, sur le site du 50-150 de Louvain Ouest, la tenue de l'événement "Village éphémère", et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, l'utilisation de barbecues mobiles et l'installation de bannières et autres supports promotionnels .

## DESCRIPTION

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Expérience collective, du 15 juin jusqu'au 9 octobre 2017, afin d'y aménager le site lors de la tenue de l'événement "Village éphémère", un terrain connu sous le nom 50-150 de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 4 170 m<sup>2</sup>, tel qu'illustré sur les plans A et P ci-joints à titre indicatif.

La présente location est consentie selon les conditions préétablies dans ce genre de location.

Nonobstant un rapport d'évaluation de la qualité des sols, il s'avère que le village éphémère sera construit au coin sud-ouest de la propriété. Le site ne dispose pas de dispositif de drainage. Donc s'il pleut, certaines zones pourraient se retrouver dans la boue. Les zones plus problématiques sur le site sont celles où il y a eu démolition de l'ancien édifice. La partie utilisée pour le projet ne dispose pas d'étude assurant une condition adéquate pour l'installation des équipements du village. Toutefois, antérieurement, cette portion de la propriété était utilisée pour le camionnage et le stationnement des véhicules.

## JUSTIFICATION

La Direction des transactions immobilières et de la sécurité est favorable à recommander le présent bail pour les motifs suivants :

- Promouvoir la création de programmes culturels pour stimuler le profil commercial du District Central ;
- Transformer la région en un écosystème entrepreneurial d'innovation ;
- Permettre aux résidents des environs de développer un sentiment d'appartenance à leur quartier ;
- La Ville n'aura pas besoin d'entretenir cette partie de terrain pour la durée du bail ;
- L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est favorable à cette location.

--	--

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer est à titre gratuit. Il s'agit d'un prêt de terrain puisqu'il s'agit d'activités communautaires dans le but de revitaliser le secteur du District Central appuyé par l'arrondissement.

En 2017, la valeur locative du terrain oscille entre 39 600 \$ et 45 900 \$ soit au prix unitaire de 9,48 \$ et 10,98 \$ le mètre carré pour l'année.

La location est d'une durée de trois (3) mois et vingt-cinq (25) jours et est comprise dans la fourchette de prix entre 13 200 \$ et 15 300 \$ pour la durée, soit au prix unitaire de 3,16 \$ et 3,66 \$/m<sup>2</sup>.

Le montant total de la subvention immobilière pour cette occupation est de 13 200 \$ pour le terme. Selon les directives, une facturation interne suivra auprès de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à cette entente, ferait en sorte qu'il n'y ait pas d'animation et de socialisation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean-François SOULIERES, Ahuntsic-Cartierville  
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Jean-François SOULIERES, 5 juin 2017  
Nicole RODIER, 5 juin 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole TESSIER  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-05

Guylaine CORMIER  
Chef de division des locations

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine FORTIN

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE

Directrice des transactions immobilières et de la sécurité Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-06-05

**Approuvé le :** 2017-06-06



**Dossier # : 1161368016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Tour TDC Développements inc., aux fins d'assemblage, deux lots d'une superficie totale de 592,8 m <sup>2</sup> , situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. N/Réf. : 31H05-005-7970-04

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Tour TDC Développements inc. un immeuble situé entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
3. d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-06 13:14

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161368016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Tour TDC Développement inc., aux fins d'assemblage, deux lots d'une superficie totale de 592,8 m <sup>2</sup> , situés au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. N/Réf. : 31H05-005-7970-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tour TDC Développement inc. (le « Promoteur ») est propriétaire de terrains vacants situés entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le Promoteur requiert de la Ville qu'elle lui vende, aux fins d'assemblage, deux lots adjacents à ceux dont il est propriétaire afin de lui permettre de réaliser un projet immobilier à vocation résidentielle et commerciale composé, dans une première phase, d'une tour d'habitation de 38 étages comprenant approximativement 380 unités d'habitation tenues en copropriété ainsi qu'un garage comprenant approximativement 230 cases pour voitures et 86 emplacements pour vélos et dans une seconde phase, un bâtiment de 37 ou 38 étages comprenant des composantes résidentielle, hôtelière et commerciale ainsi qu'un stationnement intérieur d'environ 220 cases. Le coût global du projet est évalué à environ 170 M\$.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'acte de vente de la Ville au Promoteur de terrains connus et désignés comme étant les lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec, d'une superficie respective de 77,2 m<sup>2</sup> et 515,6 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 592,8 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble »), afin de permettre la réalisation de la seconde phase de son projet ainsi que le retrait du domaine public des lots 1852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec. Le Service de sécurité incendie de la Ville a confirmé son accord à la fermeture de la rue Saint-Félix (5 830 806).

À noter que les terrains composés des lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, situés dans le même secteur, ont été vendus par la Ville au Promoteur en 2015 pour permettre la réalisation de la première phase de son projet, dont la construction a débuté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 \_\_\_\_ - Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, Tour TDC Développement inc., 4410700 Canada inc. et 600 Peel Street Holding inc. relativement à des transactions immobilières à être réalisées dans le cadre du programme particulier

d'urbanisme du Quartier des gares et du projet Tours des Canadiens, entre les rues Jean-D'Estrées et Lucien-L'Allier, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CG15 0257 - 30 avril 2015 - Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 4410122 Canada inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie totale de 1 448,5 m<sup>2</sup>, situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues Jean-D'Estrées et Saint-Félix, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 5 338 658,35 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 852 951 et 2 296 274 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Verser la somme de 90 955 \$, plus les taxes applicables, au ministère des Transports du Québec à titre de compensation vu les titres de propriété.

CA14 240452 - 8 juillet 2014 - Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en vertu de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de réaliser un programme particulier d'urbanisme pour le Centre des affaires de Montréal - Secteur Windsor Chaboillez, délimité par le boulevard René-Lévesque et les rues University, Notre-Dame et Lucien-L'Allier et autoriser une affectation de surplus de 150 000 \$ pour la réalisation de ce mandat.

CE14 1085 - 2 juillet 2014 - Déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet immobilier de la firme Cadillac Fairview sur la rue Saint-Antoine Ouest - Projet de règlement 04-047-146.

CA13 240715 - 10 décembre 2013 - Adopter une résolution autorisant l'aménagement d'un complexe immobilier mixte sur des emplacements situés du côté sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues Jean-D'Estrées, Torrance et de la Montagne/Cadillac-Fairview, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1er projet de résolution.

CM13 1018 - 24 septembre 2013 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées / Tenue d'une consultation publique.

CE13 1515 - 18 septembre 2013 - Inscrire à l'ordre du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure; recommander au conseil municipal d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

CA13 240530 - 11 septembre 2013 - Demander au conseil municipal d'adopter un règlement intitulé Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées et de soumettre ce projet de règlement à l'office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 891 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

## **DESCRIPTION**

Le Promoteur projette la construction de deux tours à vocation résidentielle et commerciale entre les rues Jean-D'Estrées et de la Montagne, au sud de la rue Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Le projet du Promoteur est présenté sommairement dans un document annexé dans les pièces jointes du présent sommaire et a fait l'objet d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine Ouest ainsi que d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Le Promoteur est propriétaire de terrains dans ce secteur, notamment ceux contigus à l'Immeuble, connus et désignés comme étant les lots 1 852 944, 1 852 945, 2 296 276, 2 925 337, 2 925 339 et 2 925 340 du cadastre du Québec. Les lots qui appartiennent au Promoteur sont lisérés sur les plans B et C ci-joints, tandis que l'Immeuble est illustré par un hachuré sur les plans B et C et par un liséré noir sur le plan P. La superficie de l'Immeuble qui sera vendue par la Ville au Promoteur, au prix de 2 297 100 \$, plus les taxes applicables, est de 592,8 m<sup>2</sup>, soit 77,2 m<sup>2</sup> pour le lot 1 852 946 et 515,6 m<sup>2</sup> pour le lot 5 830 806, tous deux du cadastre du Québec.

De plus, sous réserve d'un cas pour lequel la Ville maintient une garantie, il a été convenu que le Promoteur prenne fait et cause pour la Ville, la défende et la tienne indemne de toute réclamation en relation avec la fermeture et le retrait du domaine public des lots 1 852 946 et 5 830 806 du cadastre du Québec.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Elle permet la réalisation d'un projet de développement important ainsi qu'une revitalisation de ces terrains situés dans l'arrondissement de Ville-Marie.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie.
- Elle est réalisée conformément à la valeur marchande et sans garantie et aux risques et périls du Promoteur.
- Elle fait suite à une entente négociée avec le Promoteur qui encadre les termes et conditions des transactions immobilières à compléter dans le cadre du programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares ainsi que du projet du Promoteur de construire les Tours des Canadiens.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 2 297 100 \$. Le Promoteur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 2 060 686,91 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville un dépôt de 236 413,09 \$ lors de la signature de la promesse d'achat.

Le prix de vente de 2 297 100 \$ (3 875 \$/m<sup>2</sup> ou 360 \$/pi<sup>2</sup>) a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est conforme à la valeur marchande établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 1er juin 2016. Ce prix est sujet à ajustement si le Promoteur obtient une modification du potentiel de développement avant l'émission du permis de construction.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par le Promoteur.

La valeur aux livres pour fins comptables est de 498,58 \$ et la valeur apparaissant au rôle foncier pour l'année en cours est de 289 500 \$ (3 750 \$/m<sup>2</sup> ou 348,37 \$/pi<sup>2</sup>) pour le lot 1

852 946 et est de 0 \$ pour le lot 5 830 806.

L'intervention du Service des finances comptabilise le produit de la vente ainsi que le coût aux livres.

La vente de l'Immeuble aura des retombées fiscales annuelles pour la Ville d'environ 2 000 000 \$ lorsque la réalisation du projet du Promoteur sur cet îlot sera complétée.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La vente de l'Immeuble permettra la réalisation du projet du Promoteur, soit des tours à vocation résidentielle et commerciale représentant une valeur totale d'environ 170 M\$.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte de vente.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean-François MORIN, Ville-Marie  
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sylvie BLAIS, 23 mai 2017

Jean-François MORIN, 19 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-18

Denis SAUVÉ  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carl BEAULIEU  
Chef de division, en remplacement de Mme  
Francine Fortin, directrice des transactions  
immobilières et de la sécurité

**Approuvé le :** 2017-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-05-29



**Dossier # : 1171009010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune. Dépense totale maximale de 337 476,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 311 607,14 \$ + incidences 25 869,38 \$). Appel d'offres public 214725 - 1 seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 337 476,52 \$, taxes incluses, pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Neolect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 311 607,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214725.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-06-02 13:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune. Dépense totale maximale de 337 476,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 311 607,14 \$ + incidences 25 869,38 \$). Appel d'offres public 214725 - 1 seul soumissionnaire.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nature du projet

La Ville de Montréal était propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribue à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la

destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La **première étape** a été complétée en décembre 2014.

Les travaux de la **seconde étape** consistent au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute. Ceux-ci ont été finalisés en décembre 2016. Cependant, des correctifs sont requis largement à cause d'omissions constatées dans la conception et la surveillance par la firme externe embauchée par la Ville.

Les travaux nécessitant des correctifs comprennent quatre (4) lots distincts:

- Lot 45 - Rue de Nazareth (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : implantation d'une section d'aqueduc « Hyprescon » et travaux de pavage (dossier 1171009015).
- Lot 48 - Cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie : réalisation de travaux correctifs de drainage (dossier 1171009009).
- Lot 49 - Rampes Duke et de Nazareth (de Wellington à de la Commune) : travaux correctifs de finition des glissières (appel d'offres en cours).
- Lot 50 - Rampes Duke et de Nazareth (de Wellington à de la Commune) : travaux correctifs d'implantation de l'alimentation électrique permanente (présent dossier).

Soulignons que la Ville de Montréal a mandaté son Service des affaires juridiques afin que les démarches juridiques appropriées soient entreprises à l'égard du consultant (voir dossier 1161009001).

La **troisième étape**, qui sera complétée à l'été 2017, regroupe des travaux qui se subdivisent essentiellement en quatre contrats distincts:

- Les travaux de réhabilitation des sols, lesquels sont en lien avec le dossier 1161009014 (décision CG16 0610);
- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute, en lien avec le dossier 1161009013 (décision CG17 0018);
- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Ces travaux font l'objet du dossier 1161009016 (décision CG16 0708).
- Les travaux d'implantation d'un système de transport intelligent et des feux de circulation permanents pour l'ensemble du projet en lien avec le dossier 1171009008.

Enfin, soulignons qu'il est prévu que la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre des chantiers prévus pour l'année 2017.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

**Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier**



	<b>Montant prévu au dossier décisionnel</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Lot 50 - Travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune.	337 476,52 \$ taxes incluses	juin 2017	juillet 2017

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés, en cours et à venir est fournie en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction de la DI du SIVT a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat et d'en gérer la réalisation.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214725) s'est déroulé du 18 avril au 8 mai 2017. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 5 septembre 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 21 jours, ce qui respecte le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un seul addendum a été émis dans le cadre de l'appel d'offres en lien avec le présent dossier.

Celui-ci apportait des précisions techniques quant aux éléments illustrés au feuillet EL-001.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0430 - 22 mars 2017 - Accorder un contrat à IGF Axiom inc., pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Projet Bonaventure - Dépense totale de 325 379,25 \$, taxes incluses.

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth - Projet Bonaventure - Dépense totale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0708 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington - Projet Bonaventure - Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du

projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.  
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

## **DESCRIPTION**

Les travaux liés au présent dossier sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent au lot suivant:

- Lot 50 - Travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune.

Ces travaux permettront de raccorder de manière définitive les lampadaires qui bordent les rampes de début et de fin d'autoroute, entre les rues Wellington et de la Commune.

### Contingences et incidences

Afin de pallier aux imprévus qui pourraient survenir lors de la réalisation des travaux, une provision de 15% des coûts de travaux pour dépenses contingentes a été incluse au bordereau de soumission.

La somme totale prévue pour les dépenses incidentes est de 25 869,38 \$. Le tableau des incidences est fourni en pièce jointe.

Celles-ci couvrent les services professionnels qui sont notamment en lien avec le contrôle qualitatif du Laboratoire de la Ville, la signalisation et le marquage, la gestion des impacts sur la circulation véhiculaire et les communications.

Les dépenses incidentes pour les services techniques, notamment en lien avec les utilités publiques sont également incluses.

### **JUSTIFICATION**

#### Justification des travaux

En raison de diverses erreurs liées à la conception et à la surveillance, les travaux d'alimentation électrique permanente des rampes Duke et de Nazareth, au sud de la rue Wellington, ont été retirés du contrat dans lequel ils étaient prévus. Ces travaux devaient avoir lieu en 2016 et à l'heure actuelle l'alimentation électrique des rampes est toujours temporaire. Celle-ci doit être remplacée dans les meilleurs délais. Les travaux en lien avec le présent dossier permettront d'assurer l'éclairage permanent des rampes de début et de fin d'autoroute, entre les rues Wellington et de la Commune.

Rappelons que le secteur d'intervention du Projet Bonaventure représente un corridor de circulation véhiculaire de grande importance pour l'accès au centre-ville et que l'ensemble des autobus métropolitains en provenance de la Rive-sud se destinant vers le terminus Centre-ville empruntent aussi ce corridor de circulation.

#### Analyse des soumissions

Sur 3 preneurs du cahier des charges, 1 seule firme a déposé une soumission alors que 2 n'en ont pas déposé, soit respectivement 33,3 % et 66,7 %.

Parmi les 2 firmes qui n'ont pas déposée de soumission :

- 1 a indiqué un délai de soumission ou de réalisation trop court;
- 1 n'a pas donné de motif pour son désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>	<b>Contingences de 15 % (taxes incluses)</b>	<b>Total avec taxes</b>
1. Neoelect Inc. (licence RBQ # 8315-8105-31; attestation de Revenu Québec valide du 3 mai 2017 au 31 août 2017)	270 962,73 \$	40 644,41 \$	311 607,14 \$

Estimation de soumission préparée par Axor experts conseils	214 830,79 \$	32 224,62 \$	247 055,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (\$) (la plus basse conforme - estimation)			64 551,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			26,1 %

Soulignons qu'à la suite de négociations avec l'unique soumissionnaire, celui-ci a révisé à la baisse sa soumission. C'est celle-ci qui est présentée au tableau ci-dessus et analysée pour les fins du présent dossier. L'écart entre la soumission initiale et l'estimation était de 104 %.

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été vérifiée pour la seule soumission reçue. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Axor s'élève à 247 055,41 \$, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est donc de 64 551,74 \$, soit 26,1 %.

De manière générale, l'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable aux prix donnés par des fournisseurs ainsi qu'à la complexité des travaux.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Neoelect Inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 8 mars 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Neoelect Inc., est le suivant : 8315-8105-31. Une attestation valide délivrée le 3 mai 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 337 476,52 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 270 962,73 \$ pour les travaux, un montant de 40 644,41 \$ pour les contingences et un montant de 25 869,38 \$ pour les incidences.

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais est de 308 161,04 \$ (taxes incluses).

La dépense totale sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via le règlement d'emprunt RCG 14-041.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure permettront entre autres :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m<sup>2</sup> de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier global de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

En particulier, l'alimentation électrique temporaire en place, entre les rues Wellington et de la Commune, aura prochainement atteint la fin de sa durée de vie et doit être remplacée dans les meilleurs délais.

En ce sens, les travaux en lien avec le présent dossier sont cruciaux afin d'assurer un éclairage sécuritaire pour les usagers.

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que les travaux liés au présent dossier soient complétés en juillet 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi par le Comité exécutif : séance du 14 juin 2017
- Début des travaux en lien avec le présent dossier : juin 2017
- Fin des travaux en lien avec le présent dossier : juillet 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon POULIOT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-30

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2017-06-01

CE : 30.001  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1176096001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil d'arrondissement de Lachine, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de lui fournir, selon l'offre de services proposée, des services conseil - Autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 199 703 \$ pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des Ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$ - Autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine à compter de la résolution d'acceptation du conseil d'arrondissement

Il est recommandé :

1. d'offrir au conseil d'arrondissement de Lachine, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de lui fournir, selon l'offre de services proposée, des services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines ;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 199 703 \$ pour la prise en charge de la fourniture et la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$ ;
3. d'autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines pour la prise en charge de la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines, et ce, à compter de l'acceptation de la présente résolution par le conseil d'arrondissement.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-25 12:53

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176096001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil d'arrondissement de Lachine, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de lui fournir, selon l'offre de services proposée, des services conseil - Autoriser, à cette fin, un virement budgétaire de 199 703 \$ pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des Ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$ - Autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine à compter de la résolution d'acceptation du conseil d'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par l'adoption de sa résolution CA17 19 0097, le conseil d'arrondissement de Lachine a signifié son souhait que le conseil de la ville lui fasse une offre de service visant la fourniture et la gestion de personnel dédié à l'activité des ressources humaines de cet arrondissement, le tout conformément aux conditions prévues à une entente jointe au sommaire décisionnel 1171991010.

Tel qu'explicité dans le sommaire décisionnel de la résolution du conseil d'arrondissement ci-haut mentionnée, cette demande découle du départ à la retraite à venir de la chef de division ressources humaines de l'arrondissement Lachine et le regroupement de certaines activités d'arrondissements vers les services centraux (notamment celle du matériel roulant), ce qui a provoqué une réflexion au sein de la direction de l'arrondissement quant à leur offre de service en matière ressources humaines au sein de l'arrondissement. La Direction des services administratifs a vu sa taille décliner depuis les dernières années au point d'être dotée aujourd'hui d'une équipe réduite, composée essentiellement d'une série de postes uniques qui ne peuvent pleinement jouer leur rôle en raison d'une trop grande polyvalence demandée.

L'arrondissement Lachine et le Service des ressources humaines ont conjointement effectué une analyse des besoins et des modes de fonctionnement en considérant tout particulièrement les éléments suivants :

- La capacité à maintenir le niveau de service et la présence locale de ressources;
- Un nouvel organigramme qui assure que la fonction administration est adéquatement prise en charge;
- Support et expertise-conseil fournis par des ressources plus spécialisées et relèves disponibles en cas d'absence ou départ d'une ressource dans le cas des RH;

- Gestion des opérations en fonction des meilleures pratiques du domaine.

À la demande de l'arrondissement Lachine (voir résolution du conseil d'arrondissement CA17 19 0097), le conseil de la ville lui offre donc de lui fournir ses services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 19 0097 - D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge, selon l'entente proposée, la fourniture et la gestion du personnel dédié à l'activité des ressources humaines de l'arrondissement.

CM16 0357 - Autoriser un virement budgétaire de 175 100 \$ pour la prise en charge des activités technologiques, pour l'année 2016, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017, pour un montant de 269 300 \$ / Autoriser le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des technologies de l'information, pour la prise en charge des activités technologiques.

CA17 19 0091 - Adoption de la nouvelle structure organisationnelle de l'arrondissement.

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à offrir au conseil d'arrondissement de Lachine, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de lui fournir des services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines, le tout selon l'offre de service jointe au présent sommaire décisionnel.

Cette offre de service permettra au Services des ressources humaines d'assurer un rôle de conseil et de soutien en matière de ressources humaines auprès de la direction de l'arrondissement de Lachine, le tout tel qu'il l'assume déjà auprès des services corporatifs de la Ville. À cet égard, l'arrondissement demeurera responsable de la prise de décision en matière de gestion des ressources humaines qui relève de sa compétence.

Aux fins de cette offre de service, le conseil de la ville :

- 1) Autorise un virement budgétaire de 199 703 \$ pour les services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines, pour l'année 2017, en provenance de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018, pour un montant de 305 815 \$;
- 2) Autorise le transfert de deux postes permanents de l'arrondissement de Lachine vers le Service des ressources humaines pour que celui-ci soit en charge de la gestion du personnel dédié aux services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines, et ce, à compter de la date d'acceptation de l'offre de service par le conseil d'arrondissement.

Dans le cadre de la fourniture des services listés à l'offre de service jointe au présent sommaire décisionnel, le conseil de la ville s'engage à respecter les modalités suivantes :

- La conseil de la ville, via son Service des ressources humaines, s'engage à maintenir localement deux ressources d'un niveau minimal de conseiller et d'assurer le comblement lors d'une vacance de poste ou d'une absence prolongée. Le conseil de la ville, via son Service des ressources humaines, verra à maintenir le bon fonctionnement des opérations RH régulières et notamment lors de la démarche d'intégration. Une transition progressive devra être prévue lors de l'annonce du départ à la retraite de la chef de division RH actuelle de l'arrondissement, notamment par le transfert préalable d'une des ressources avant son départ.
- Un chef de division sera identifié comme point de contact unique au Service. Ce gestionnaire travaillera en collaboration avec le Directeur d'arrondissement à résoudre

toute difficulté ou problématique découlant de cette entente ou de la prise en charge de la fonction RH (tous les appels, toutes les demandes seront traitées avec diligence et le contact sera continu). L'encadrement des effectifs sur place sera assumé par un chef de division qui sera imputable du niveau de service.

- Le conseil de la ville s'engage à respecter les orientations et les décisions de l'arrondissement dans les matières RH qui lui sont dévolues, tout comme l'approche de proximité qu'il souhaite conserver avec ses employés.

## **JUSTIFICATION**

L'offre du conseil de la ville de fournir les services de conseil et de soutien en matière de ressources humaines à l'arrondissement de Lachine vise non seulement à assurer le bon fonctionnement des opérations RH de l'arrondissement, mais va également bonifier l'expertise et améliorer les services rendus par le développement et la mise en application des meilleures pratiques dans le domaine et le dépôt d'un plan d'affaire ressources humaines annuellement. L'entente s'inscrit dans la volonté de privilégier l'offre de service aux citoyens et par conséquent, un allègement dans les processus administratifs. Cette entente prévoit également le respect et l'utilisation des connaissances et pratiques locales ainsi que la présence sur place de deux effectifs à temps complet. Finalement, chaque partie aura la possibilité de la résilier en tout temps si elle ne correspond plus aux attentes ou aux besoins opérationnels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts en lien avec cette entente se présentent ainsi :

- La rémunération de 2 a/p selon le coût réel à compter de la date de transfert convenue, incluant les bénéfices et frais administratifs usuels en lien avec la main-d'œuvre;
- Les frais d'implantation liés au transfert et à la prise en charge des dossiers par le Bureau de santé évalués à 8475,85 \$;
- Les frais récurrents annuels de 14 729,15 \$ (à recalculer au prorata de la période couverte en 2017) pour la gestion des dossiers du Bureau de Santé. Ces frais seront ajustés pour tenir compte des fluctuations des coûts des services professionnels d'expertise médicale et juridique ainsi que les frais généraux du Bureau de santé, toute augmentation étant cependant sous réserve de l'approbation par l'arrondissement et à leur charge.

Les dépenses associées aux activités du Bureau de santé étaient assumées par l'arrondissement et il ne s'agit que de transférer les crédits au Service des ressources humaines. Pour les autres dépenses en lien avec le Bureau de santé, l'arrondissement dépense annuellement une somme supérieure auprès de fournisseurs privés pour avoir un service semblable. Ainsi, tout en conservant et favorisant l'expertise interne, nous ne prévoyons aucune dépense additionnelle à ce que nous assumons déjà pour la fonction RH.

Le modèle convenu entre les deux unités prévoit un virement budgétaire de 199 703 \$ pour l'année 2017 en provenance de l'arrondissement Lachine vers le Service des ressources humaines et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2018 pour un montant de 305 815 \$. Les budgets couvriront le financement des postes transférés, les coûts administratifs reliés à ces ressources, ainsi que les frais récurrents annuels pour la gestion des dossiers du Bureau de Santé (ajustables aux fluctuations des coûts des services professionnels d'expertise médicale et juridique ainsi que les frais généraux du Bureau de santé).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est nécessaire à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 7 juin 2017

Conseil Municipal : 12 juin

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Martine LECLAIR)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Martin SAVARD, Lachine

Éric LOISELLE, Service des ressources humaines

Lecture :

Martin SAVARD, 23 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève BEAUREGARD

Directrice - Direction des partenaires d'affaires RH

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-23

Diane DRH BOUCHARD

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Geneviève BEAUREGARD  
Directrice - Direction des partenaires d'affaires  
RH

**Approuvé le :** 2017-05-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Approuvé le :** 2017-05-25



**Dossier # : 1173052002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'évaluation foncière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le report au 15 février 2018 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$ et industrielles, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017.

Autoriser le report au 15 février 2018 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$ et industrielles, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-19 10:07

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173052002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'évaluation foncière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le report au 15 février 2018 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$ et industrielles, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 30 avril dernier correspondait à l'échéance pour le dépôt d'une demande de révision des inscriptions aux rôles triennaux 2017-2018-2019 des villes de l'agglomération. Le tableau ci-dessous trace l'évolution des contestations depuis l'introduction des rôles triennaux en 1989.

**Historique des contestations (depuis le rôle 2001)**

Rôle	Contestations		Rôle		% contestées	
	Nbre	Valeur (G\$)	Nbre UEF	Valeur (G\$)	Nbre	Valeur
1989-1991	11 027	15.7	353 588	95,5	3.1%	16.4%
1992-1994	35 252	30,0	382 345	117,4	9.2%	25.6%
1995-2000	11 869	17,1	387 692	106,4	3.1%	16.1%
2001-2003	5 073	6,6	397 968	101,7	1.3%	6.5%
2004-2006	4 068	8,0	411 550	129,3	1.0%	6.2%
2007-2010	5 320	12,1	435 690	187,6	1.2%	6.4%
2011-2013	6 901	16.5	460 694	242.1	1.5%	6.8%
2014-2016	7 668	20.3	483 376	296.6	1.6%	6.8%
<b>2017-2019</b>	<b>4 575</b>	<b>17.8</b>	<b>508 125</b>	<b>326.8</b>	<b>0.9%</b>	<b>5.4%</b>

Le Service de l'évaluation foncière (SEF) a reçu un total de l'ordre de 4 575 demandes de révision pour le rôle 2017, ce qui marque une diminution du nombre total comparativement à ce qui a été reçu au cours des plus récents rôles. Le total des valeurs contestées (5.4%) demeure toutefois important par rapport au total des valeurs au rôle.

Cependant, le volume de demandes visant les immeubles non résidentiels d'envergure, en nombre mais surtout en valeur, demeure élevé et est comparable à celui observé au rôle précédent. Alors que le volume de demandes pour les dossiers des divisions régionales affiche une baisse de 40 à 45%, celui des dossiers de la division commerciale est inférieur

de seulement 18% en nombre et 4% en valeur comparativement au rôle précédent.

Rôle	Division commerciale		Divisions régionales		Total	
	Nbre	Valeur (G\$)	Nbre	Valeur (G\$)	Nbre	Valeur (G\$)
2014-2016	1 636	15.6	6 032	4.7	7 668	20.3
<b>2017-2019</b>	<b>1 328</b>	<b>15.0</b>	<b>3 247</b>	<b>2.8</b>	<b>4 575</b>	<b>17.8</b>
<b>Variation</b>	<b>-18.8%</b>	<b>-3.8%</b>	<b>-46.2%</b>	<b>-40.4%</b>	<b>-40.3%</b>	<b>-12.3%</b>

Par conséquent, le traitement des demandes de révision constitue encore une opération d'envergure pour le SEF et une planification de l'opération est requise à l'intérieur des paramètres de la loi.

### **Délai de réponse aux demandes de révision**

La Loi sur la fiscalité municipale prévoit, à l'article 138.3, que toute demande de révision déposée avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle doit faire l'objet d'une réponse par l'évaluateur au plus tard le 1er septembre suivant. Ainsi, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, toute demande de révision déposée avant le 1er mai 2017, doit faire l'objet d'une réponse de la part de l'évaluateur avant le 1er septembre 2017.

Cette même loi prévoit également, à l'alinéa 4 de l'article 138.3, ce qui suit:

*"L'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, avant le 15 août de l'année qui suit l'entrée en vigueur du rôle, reporter l'échéance du 1er septembre prévue au deuxième alinéa au 1er novembre suivant ou, dans le cas où la municipalité locale y consent, à une date pouvant aller jusqu'au 1er avril suivant."*

Comme par le passé, le Service de l'évaluation désire se prévaloir de ces dispositions et soumet aux instances concernées une demande de report partiel pour la transmission de la réponse de l'évaluateur à une demande de révision.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM07 0405 - 18 juin 2007 - Reporter au 1er février 2008 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles, supérieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2007 à l'encontre des rôles quadriennaux 2007, 2008, 2009 et 2010.  
CM14 0637 - 17 juin 2014 - Autoriser le report au 15 février 2015 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

### **DESCRIPTION**

Compte tenu des effectifs disponibles et du volume de demandes à traiter, le SEF souhaite, comme par le passé, prolonger le délai pour la transmission de la réponse de l'évaluateur pour certaines demandes, selon un calendrier permettant d'assurer le succès de l'opération.

La recommandation consiste à étaler les délais de réponse aux demandes de révision selon le calendrier suivant:

- 1er septembre 2017 (délai standard prévu à la loi ) : immeubles résidentiels de moins de 12 logements;

- 1er novembre 2017 (report nécessitant le consentement du conseil d'agglomération) : immeubles multi résidentiels et immeubles non résidentiels dont la valeur est égale ou supérieure à 5 M\$.
- 15 février 2018 (report nécessitant le consentement du conseil municipal) : immeubles industriels et immeubles non résidentiels de valeur inférieure à 5 M\$, situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le scénario proposé se détaille comme suit en nombre et en valeur:

<b>Calendrier de réponse aux demandes de révision du Rôle 2017</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Date de réponse</b>	<b>Nbre</b>	<b>%</b>	<b>Valeur (M\$)</b>	<b>%</b>
Immeubles de moins de 12 logements	1 sept. 2017	2 410	53%	1 593 \$	9%
Immeubles multi résidentiels (12 log. et +) et immeubles non résidentiels >= 5M\$	1 nov. 2017	845	18%	13 200 \$	74%
Immeubles industriels et non-résidentiels de moins de 5M\$ de Montréal	15 févr. 2018	1 320	29%	3 017 \$	17%
		<b>4 575</b>	<b>100%</b>	<b>17 810 \$</b>	<b>100%</b>

Nonobstant le report proposé pour le traitement des demandes de révision non résidentielles, il va de soi que les réponses de l'évaluateur seront transmises au fur et à mesure de la conclusion à l'égard de chacune des demandes de révision.

## **JUSTIFICATION**

Le calendrier proposé aura les bénéfices suivants:

- Permet de maintenir un certain rythme de traitement de la tenue à jour du rôle (ajout de valeur découlant des permis de construction) et de percevoir les revenus qui y sont associés et d'améliorer les délais d'émission des certificats;
- Assure un traitement rapide des demandes de révision déposées par les propriétaires des petits immeubles résidentiels (53% du nombre de demandes de révision);
- N'allonge pas indûment le traitement des demandes relatives aux immeubles d'envergure (74% des valeurs contestées) et permet de minimiser les intérêts payés par la Ville sur les remboursements de taxes;
- Accorde un délai supplémentaire au SEF pour pouvoir inspecter et obtenir toute l'information requise pour évaluer les immeubles non résidentiels de petite envergure. La documentation sur ces immeubles de nature variée est souvent insuffisante;
- Permet au SEF de maintenir le calendrier de conversion des dossiers industriels requis dans le cadre de la modernisation réglementaire du MAMOT.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À défaut d'un délai additionnel pour le traitement des demandes de révision non résidentielles, le processus de révision administrative devrait être accéléré et par conséquent, l'analyse de la plainte demeurera préliminaire. Ce faisant, le demandeur pourra être amené à déposer une requête devant le Tribunal administratif du Québec, l'obligeant ainsi à entreprendre une démarche judiciaire. Pour la Ville de Montréal, une correction de valeur retardée se traduira en des remboursements accrus en intérêts.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément au dernier alinéa de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Tribunal administratif du Québec et les demandeurs devront être prévenus du report de l'échéance du 1er septembre 2017 au 1er novembre 2017 ou au 15 février 2018 selon les cas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Tel que mentionné précédemment, le report de l'échéance du 1er septembre 2017 au 15 février 2018 exige le consentement tant de la Ville de Montréal, que du conseil d'agglomération. Ainsi, à sa réunion du 15 juin prochain, une recommandation de report sera soumise au conseil d'agglomération. Dans cette perspective, il convient de soumettre au conseil municipal de la Ville de Montréal, la même recommandation. Une fois la recommandation approuvée par les deux instances, le Tribunal administratif du Québec et les demandeurs pourront être informés dudit report.

Compte tenu de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, il est primordial que la proposition de report ait été adoptée avant le 15 août 2017, tant par le conseil d'agglomération que par le conseil municipal pour les demandes visées par l'échéance du 15 février 2018. Seules les demandes de révision du territoire de la Ville de Montréal sont visées par le report à 15 février 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon BRUNELLE  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Bernard COTÉ  
Directeur et évaluateur de la Ville

Le : 2017-05-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bernard COTÉ  
Directeur et évaluateur de la Ville  
**Tél :** 514 280-3803  
**Approuvé le :** 2017-05-18



**Dossier # : 1173052001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'évaluation foncière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Évaluation municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le report au 1er novembre 2017 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017. Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 15 février 2018 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision industrielles et non résidentielles inférieures à 5 M\$

Autoriser le report au 1er novembre 2017 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017. Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 15 février 2018 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-19 10:07

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173052001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'évaluation foncière , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Évaluation municipale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le report au 1er novembre 2017 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1er mai 2017 à l'encontre des rôles triennaux 2017. Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 15 février 2018 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision industrielles et non résidentielles inférieures à 5 M\$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 30 avril dernier correspondait à l'échéance pour le dépôt d'une demande de révision des inscriptions aux rôles triennaux 2017-2018-2019 des villes de l'agglomération. Le tableau ci-dessous trace l'évolution des contestations depuis l'introduction des rôles triennaux en 1989.

**Historique des contestations (depuis le rôle 2001)**

Rôle	Contestations		Rôle		% contestées	
	Nbre	Valeur (G\$)	Nbre UEF	Valeur (G\$)	Nbre	Valeur
1989-1991	11 027	15,7	353 588	95,5	3.1%	16.4%
1992-1994	35 252	30,0	382 345	117,4	9.2%	25.6%
1995-2000	11 869	17,1	387 692	106,4	3.1%	16.1%
2001-2003	5 073	6,6	397 968	101,7	1.3%	6.5%
2004-2006	4 068	8,0	411 550	129,3	1.0%	6.2%
2007-2010	5 320	12,1	435 690	187,6	1.2%	6.4%
2011-2013	6 901	16.5	460 694	242.1	1.5%	6.8%
2014-2016	7 668	20.3	483 376	296.6	1.6%	6.8%
<b>2017-2019</b>	<b>4 575</b>	<b>17.8</b>	<b>508 125</b>	<b>326.8</b>	<b>0.9%</b>	<b>5.4%</b>

Le Service de l'évaluation foncière (SEF) a reçu un total de l'ordre de 4 575 demandes de révision pour le rôle 2017, ce qui marque une diminution du nombre total comparativement

à ce qui a été reçu au cours des plus récents rôles. Le total des valeurs contestées (5.4%) demeure toutefois important par rapport au total des valeurs au rôle.

Cependant, le volume de demandes visant les immeubles non résidentiels d'envergure, en nombre mais surtout en valeur, demeure élevé et est comparable à celui observé au rôle précédent. Alors que le volume de demandes pour les dossiers des divisions régionales affiche une baisse de 40 à 45%, celui des dossiers de la division commerciale est inférieur de seulement 18% en nombre et 4% en valeur comparativement au rôle précédent.

Rôle	Division commerciale		Divisions régionales		Total	
	Nbre	Valeur (G\$)	Nbre	Valeur (G\$)	Nbre	Valeur (G\$)
2014-2016	1 636	15.6	6 032	4.7	7 668	20.3
<b>2017-2019</b>	<b>1 328</b>	<b>15.0</b>	<b>3 247</b>	<b>2.8</b>	<b>4 575</b>	<b>17.8</b>
<b>Variation</b>	<b>-18.8%</b>	<b>-3.8%</b>	<b>-46.2%</b>	<b>-40.4%</b>	<b>-40.3%</b>	<b>-12.3%</b>

Par conséquent, le traitement des demandes de révision constitue encore un défi important et une opération d'envergure pour le SEF. Une planification de l'opération est requise à l'intérieur des paramètres de la loi.

### **Délai de réponse aux demandes de révision**

La Loi sur la fiscalité municipale prévoit, à l'article 138.3, que toute demande de révision déposée avant le 1er mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle doit faire l'objet d'une réponse par l'évaluateur au plus tard le 1er septembre suivant. Ainsi, sur le territoire de l'agglomération de Montréal, toute demande de révision déposée avant le 1er mai 2017, doit faire l'objet d'une réponse de la part de l'évaluateur avant le 1er septembre 2017.

Cette même loi prévoit également, à l'alinéa 4 de l'article 138.3, ce qui suit:

*"L'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, avant le 15 août de l'année qui suit l'entrée en vigueur du rôle, reporter l'échéance du 1er septembre prévue au deuxième alinéa au 1er novembre suivant ou, dans le cas où la municipalité locale y consent, à une date pouvant aller jusqu'au 1er avril suivant."*

Comme par le passé, le Service de l'évaluation désire se prévaloir de ces dispositions et soumet aux instances concernées une demande de report partiel pour la transmission de la réponse de l'évaluateur à une demande de révision.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG07 0260 - 21 juin 2007 - Reporter au 1er novembre 2007 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles, inférieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2007 à l'encontre des rôles quadriennaux 2007-08-09-10. Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 1er février 2008 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles, supérieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2007 à l'encontre des rôles quadriennaux 2007-08-09-10.

CG11 0223 - 22 juin 2011 - Reporter au 1er novembre 2011 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles déposées avant le 3 mai 2011 à l'encontre des rôles triennaux 2011-12-13.

CG14 0311 - 19 juin 2014 - Reporter au 1er novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des



rôles triennaux 2014. / Sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, reporter au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M\$, déposées avant le 1er mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

## DESCRIPTION

Compte tenu des effectifs disponibles et du volume de demandes à traiter, le SEF souhaite, comme par le passé, prolonger le délai pour la transmission de la réponse de l'évaluateur pour certaines demandes, selon un calendrier permettant d'assurer le succès de l'opération. La recommandation consiste à étaler les délais de réponse aux demandes de révision selon le calendrier suivant:

- 1er septembre 2017 (délai standard prévu à la loi) : immeubles résidentiels de moins de 12 logements;
- 1er novembre 2017 (report nécessitant le consentement du conseil d'agglomération) : immeubles multi résidentiels et immeubles non résidentiels dont la valeur est égale ou supérieure à 5 M\$;
- 15 février 2018 (report nécessitant le consentement du conseil municipal) : immeubles industriels et immeubles non résidentiels de valeur inférieure à 5 M\$, situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le scénario proposé se détaille comme suit en nombre et en valeur:

<b>Calendrier de réponse aux demandes de révision du Rôle 2017</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Date de réponse</b>	<b>Nbre</b>	<b>%</b>	<b>Valeur (M\$)</b>	<b>%</b>
Immeubles de moins de 12 logements	1 sept. 2017	2 410	53%	1 593 \$	9%
Immeubles multi résidentiels (12 log. et +) et immeubles non résidentiels >= 5M\$	1 nov. 2017	845	18%	13 200 \$	74%
Immeubles industriels et non-résidentiels de moins de 5M\$ de Montréal	15 févr. 2018	1 320	29%	3 017 \$	17%
		<b>4 575</b>	<b>100%</b>	<b>17 810 \$</b>	<b>100%</b>

Nonobstant le report proposé pour le traitement des demandes de révision non résidentielles, il va de soi que les réponses de l'évaluateur seront transmises au fur et à mesure de la conclusion à l'égard de chacune des demandes de révision.

## JUSTIFICATION

Le calendrier proposé aura les bénéfices suivants:

- Permet de maintenir un certain rythme de traitement de la tenue à jour du rôle (ajout de valeur découlant des permis de construction) et de percevoir les revenus qui y sont associés et d'améliorer les délais d'émission des certificats;
- Assure un traitement rapide des demandes de révision déposées par les propriétaires des petits immeubles résidentiels (53% du nombre de demandes de révision);
- N'allonge pas indûment le traitement des demandes relatives aux immeubles d'envergure (plus de 74% des valeurs contestées) et permet de minimiser les intérêts payés par la Ville sur les remboursements de taxes;
- Accorde un délai supplémentaire au SEF pour pouvoir inspecter et obtenir toute l'information requise pour évaluer les immeubles non résidentiels de petite envergure. La documentation sur ces immeubles de nature variée est souvent insuffisante;

- Permet au SEF de maintenir le calendrier 2017 de conversion des dossiers industriels requis dans le cadre de la modernisation réglementaire du MAMOT.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À défaut d'un délai additionnel pour le traitement des demandes de révision non résidentielles, le processus de révision administrative devrait être accéléré, et par conséquent, l'analyse des dossiers sera moins rigoureuse. Ce faisant, de nombreux dossiers seront amenés devant le Tribunal administratif du Québec avec comme conséquence une augmentation importante des délais pour arriver à une conclusion. L'allongement des délais se traduit en des remboursements accrus en intérêts.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément au dernier alinéa de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Tribunal administratif du Québec et les demandeurs devront être prévenus du report de l'échéance du 1er septembre 2017 au 1er novembre 2017 ou au 15 février 2018.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Compte tenu de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, il est primordial que la proposition de report ait été adoptée avant le 15 août 2017, tant par le conseil d'agglomération que par le conseil municipal .

Il est important de souligner que le report de l'échéance du 1er septembre au 1er novembre 2017 n'exige l'approbation que du conseil d'agglomération.

Pour le report au 15 février 2018 applicable à certaines demandes de révision, le consentement des municipalités locales est requis. Pour cette raison, le présent sommaire décisionnel a été parallèlement et simultanément acheminé au conseil municipal de Montréal. Seules les demandes de révision du territoire de la Ville de Montréal sont visées par le report au 15 février 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

Annie GERBEAU, 18 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon BRUNELLE  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-18

Bernard COTÉ  
Directeur et évaluateur de la Ville

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bernard COTÉ  
Directeur et évaluateur de la Ville  
**Tél :** 514 280-3803  
**Approuvé le :** 2017-05-18



**Dossier # : 1177615001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans

Il est recommandé :

De nommer Mme Micheline Van-Erum au poste de vice-présidente à la CFPM pour un mandat de 4 ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-31 09:09

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177615001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission de la fonction publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément aux dispositions prévues à la charte de la ville de Montréal (art. 57.7) et au règlement municipal 04-061 intitulé *Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal* la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM) est gérée par un président et deux vice-présidents nommés par le conseil municipal. Un des postes de vice-président s'étant libéré en mars 2016, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau vice-président.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0228 - 24 février 2015 : Nommer Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la CFPM pour un mandat de 4 ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

CM14 0647 - 17 juin 2014 : Renouveler le mandat de Mme Norma Passaretti comme vice-présidente de la CFPM jusqu'au 31 décembre 2014

CM13 1024 - 24 septembre 2013 : Renouveler le mandat de M. Florent Francoeur à titre de vice-président de la CFPM et maintenir la rémunération de chacun des vice-présidents à quinze mille dollars (15 000\$) par année.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé de nommer Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la CFPM pour un mandat de quatre (4) ans.

**JUSTIFICATION**

Mme Micheline Van-Erum détient un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et a été admise au Barreau du Québec en 1985. Elle a travaillé durant 31 ans au Ministère de la justice du Canada, où elle a cumulé, de 1985 à 2010, des fonctions d'avocate-plaideuse en litiges civils (1985-1999), de directrice adjointe (2000-2001) et de directrice (2001-2006) au Bureau régional du Québec, dans la Direction des affaires civiles et celle du droit réglementaire. Par la suite, elle a été promue directrice générale régionale (2006-2010) de la Direction générale à ce même Bureau. En 2010, Me Van-Erum a été nommée sous-procureure générale adjointe au Portefeuille des services du droit fiscal, poste qu'elle a

occupé jusqu'en 2016. Elle oeuvre depuis en tant qu'avocate à la retraite. Dans le cadre de ses fonctions, Me Van-Erum a été membre de plusieurs comités d'importance du Ministère de la Justice du Canada et de l'Agence du revenu du Canada et elle a siégé au Conseil des gouverneurs de la Fondation canadienne de fiscalité. En plus de son parcours professionnel jalonné de succès, Me Van-Erum a reçu, en 2015, le Prix John Tait pour l'excellence dans le respect des normes de conduite professionnelles les plus élevées et la représentation d'une fonction publique exemplaire. Ses qualifications ainsi que sa vaste expérience dans la fonction publique font d'elle une candidate de choix pour occuper le poste de vice-présidente à la Commission de la fonction publique de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que stipulé dans la résolution CM13 1024, Mme Van-Erum aura droit à une rémunération maximale de quinze mille dollars (15 000 \$) par année.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laetitia COUVERT

**ENDOSSÉ PAR**

Normand LAPOINTE

Le : 2017-05-30

Secrétaire de direction - directeur de premier niveau

Directeur - adjoint au directeur général



**Dossier # : 1173233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 7 au 9 juin 2017, de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2017 qui se tiendra à New York (États-Unis). Montant estimé : 1 678,14 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 7 au 9 juin 2017, de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2017 qui se tiendra à New York (États-Unis). Montant estimé : 1 678,14 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-06-01 11:40

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173233001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 7 au 9 juin 2017, de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2017 qui se tiendra à New York (États-Unis). Montant estimé : 1 678,14 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 16 juin 2016, dans le cadre du Sommet annuel de l'Intelligent Community Forum (ICF) à Columbus, en Ohio, le Grand Montréal s'est vu décerner le titre de communauté la plus dynamique et inspirante en matière de ville intelligente (Intelligent Community of the Year Award 2016), parmi les sept communautés nommées cette année à ce palmarès. Cette reconnaissance récompense la communauté utilisant le mieux les technologies de l'information et des communications à des fins de prospérité économique, de résolution de problèmes sociaux et d'amélioration de la qualité de vie.

Du 6 au 8 juin 2017, lors du Sommet annuel de l'ICF à New York, l'ICF décernera le titre de la communauté gagnante 2017 parmi le Top7 des communautés intelligentes rendues publiques le 9 février dernier. Afin de «passer le flambeau» à la communauté intelligente de 2017, les organisateurs sollicitent la présence de M. Harout Chitilian.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 0882 - Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 4, 5 et 6 juin 2014, à New York, afin d'assister au Summit 14 du Intelligent Community Forum . Montant estimé : 1 751,45 \$.

- CE16 1007 - Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, afin de participer au Intelligent Community Forum Summit 2016, qui se tiendra à Columbus, Ohio, du 14 au 17 juin 2016. Montant estimé : 1 755,11 \$.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la ville intelligente, à New York, afin d'assister au 2017 Intelligent Community Forum Summit & Award, incluant le ICF Foundation Day and Business Development Matchmaking, le Community Accelerator Day, et le Intelligent

Community of the Year (ICY) Day.

Plus particulièrement, M. Chitilian prendra part, le 7 juin, au panel «Urban Master Class - Tutorial from the ICF Master Class focusing on Urban Development in the Digital Age». En soirée, M. Chitilian agira à titre de représentant de la communauté intelligente de l'année lors du «Top7 Intelligent Communities Reception». Puis, le 8 juin, il participera au Intelligent Community Awards Dinner.

## **JUSTIFICATION**

La présence de M. Chitilian est requise, entre autres, pour passer le flambeau à la communauté intelligente qui sera désignée en 2017.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

### **Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 678,14 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Réseautage

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Denis DOLBEC, Service du greffe  
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 1er juin 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-31

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2017-05-31

CE : 30.007  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.008

2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1171629003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

Considérant que le 1er juin 2017, le trésorier et directeur du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA2171629003, un financement pour un emprunt d'un montant de 300 000 000 \$ CA.

Sur recommandation du directeur général, il est RECOMMANDÉ :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 300 000 000 \$ CA;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la charte de la Ville, (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale Inc. datée du 1er juin 2017 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B»;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale Inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», un montant d'obligations d'une valeur nominale de 300 000 000 \$ CA échéant le 1er décembre 2036;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C»;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D»;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, le certificat global joint au dossier décisionnel comme pièce «D»;
8. de décréter que cette obligation globale soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
9. d'autoriser la Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission;

10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce «B» précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-06 10:24

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171629003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit d'approuver la documentation relative à un emprunt au montant de 300 000 000 \$ CA sur le marché canadien, tel qu'autorisé le 7 décembre 2016 par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DA2171629003 du 1er juin 2017 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 300 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.  
 CE17 0208 du 15 février 2017 - Approbation des documents de clôture pour un emprunt de 250 000 000 \$ CA sur le marché canadien  
 DA2171629001 du 10 février 2017 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 250 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.  
 CE16 1996 du 7 décembre 2016 - Adoption d'un «Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2017» (RCE 16-004)

**DESCRIPTION**

L'emprunt a été réalisé sur le marché institutionnel et a trouvé preneur auprès de 38 acheteurs, dont 11 étrangers. Le coût effectif de l'emprunt pour la Ville de Montréal est de 3,214 %.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Encaissement de 297 533 794,52 \$ CA le 12 juin 2017.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature et encaissement des fonds le 12 juin 2017.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Laura PALAVICINI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mehdi ALANI  
Responsable des placements et du  
financement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Errico COCCHI  
Chef de division

Le : 2017-06-02

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Jacques MARLEAU  
Directeur et trésorier adjoint

**Approuvé le :** 2017-06-05

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2017-06-05



**Dossier # : 1177219001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

IL EST RECOMMANDÉ :

D'édicter une ordonnance en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-27 13:55

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177219001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au comité exécutif - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2010 fut lancée à Montréal une pétition en faveur de la légalisation des poules pondeuses sur l'île. Depuis 1966, celles-ci sont interdites sous peine d'une amende pour une première infraction. En 2011, l'Arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie a apporté un amendement à sa réglementation pour permettre l'élevage des poules à des fins éducatives. Depuis, deux projets de poulaillers sont bien établis dans le quartier et profite à la population par l'entremise d'organismes communautaires. Ces projets s'inscrivent directement dans la volonté de l'Arrondissement de sensibiliser ses citoyens à l'agriculture urbaine.

Plusieurs retombés positives sociales et environnementales se rattachent aux poulaillers urbains et plusieurs grandes villes innovantes telles que New York, Chicago, Seattle et Vancouver permettent l'élevage de poules en ville. Les poulaillers ont leur place dans cette agriculture de proximité, tout comme les jardins pour la biodiversité, les potagers et les arbres fruitiers cultivés sur la chaussée publique. En plus de créer de nouveau lieux de vie et de socialisation, l'agriculture urbaine possède de nombreux avantages : elle forme des îlots de verdure, améliore la rétention des eaux pluviales, favorise la biodiversité, contribue à diminuer les GES et encourage l'utilisation du compost.

Aujourd'hui, conscient d'une demande croissante de ses citoyens pour la garde de poules, l'Arrondissement souhaite saisir l'opportunité de documenter cette pratique émergente en offrant un cadre légal aux résidants, familles et organismes qui accueilleront un poulailler dans le cadre d'un projet pilote. En collaboration avec l'organisme Laboratoire sur l'agriculture urbaine (Au/Lab), le projet pilote visera à étudier et à documenter l'implantation de poulaillers dans un contexte résidentiel, réparti sur l'ensemble du territoire de l'Arrondissement.

L'implantation de poulaillers sera limitée à un maximum de cinquante. Le nombre exact

sera déterminé au CA du 5 juin, avec l'adoption de la liste des unités d'occupation qui accueilleront les poulaillers, dans le cadre du projet pilote.

Par l'entremise de cet encadrement, des mesures assureront que les propriétaires prennent soin des poules convenablement et que la cohabitation avec le voisinage soit harmonieuse. Notamment, un suivi sera fait par des professionnels, dont un vétérinaire.

De plus, l'ordonnance autorisant la garde de poules contiendra les conditions suivantes :

- 1° elle s'effectue dans le cadre d'un projet pilote soutenu par le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- 2° elle s'effectue sur un emplacement où est autorisée comme catégorie d'usages principale, une catégorie d'usages de la famille habitation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279, modifié);
- 3° elle s'effectue dans le respect de toute disposition du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement;
- 4° elle s'effectue dans une unité d'occupation désignée par résolution du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- 5° un maximum d'un (1) poulailler fermé est permis par terrain, dans les cours latérales, sauf celles adjacentes à la voie publique, et dans les cours arrières seulement;
- 6° le poulailler doit se situer, au minimum, à 1,5 mètre des lignes de propriété sauf celles adjacentes à la voie publique et à 3 mètres de toutes fenêtres ou portes d'un bâtiment, sauf une dépendance;
- 7° aucune odeur liée à cette activité ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain où elle s'exerce;
- 8° les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler fermé conçu à cette fin;
- 9° l'inscription des poules est obligatoire auprès de l'organisme mandaté par l'arrondissement aux fins du projet pilote;
- 10° un minimum de deux (2) et un maximum de quatre (4) poules peuvent être gardées dans un même poulailler;
- 11° la garde de coqs est interdite;
- 12° la vente d'œufs issus de la ponte est interdite;
- 13° l'abattage est interdit;
- 14° les poules doivent avoir accès à une quantité suffisante d'eau, de nourriture, un abri adéquat, une ventilation, un éclairage et un chauffage adéquat ainsi que des soins vétérinaires adéquats en cas de maladie;
- 15° le poulailler doit respecter les normes de conception et la volumétrie suivantes :
  - a) la dimension minimale du poulailler doit correspondre à 0,37 m<sup>2</sup> par poule et l'enclos de promenade à 0,92 m<sup>2</sup> par poule;
  - b) le poulailler ne peut excéder une superficie de plancher de 10 m<sup>2</sup>;
  - c) la superficie du parquet extérieur ne peut excéder 10 m<sup>2</sup>;
  - d) la hauteur maximale au faite de la toiture du poulailler est limitée à 2,5 m.

Pour la réalisation du projet, il est nécessaire de demander des changements à certaines conditions contenues dans le *Règlement sur le contrôle des animaux* dans le cadre d'un projet pilote.

C'est pourquoi le Conseil d'arrondissement recommande au comité exécutif d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du *Règlement sur le contrôle des animaux* (16-060), afin de permettre la réalisation d'un projet pilote autorisant la garde de poules à domicile sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1281 – 22 novembre 2016 – avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060).

CM16 1100 – 27 septembre 2016 – d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le contrôle des animaux »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091).

CM16 0964 – 23 août 2016 – de déclarer, le conseil de la Ville compétent pour une période de 2 ans, à l'égard de tous les arrondissements afin d'adopter un règlement relatif aux chiens et autres animaux domestiques et ce, jusqu'au 22 août 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

## **DESCRIPTION**

Plus précisément, l'édiction de l'ordonnance permettra la réalisation du projet pilote visant à encadrer l'implantation d'un nombre limité de poulaillers en cour arrière de résidences privées situées sur le territoire de Rosemont--La Petite-Patrie.

Le projet pilote est prévu pour une durée de deux ans et sera officialisé dans le cadre d'une entente de partenariat entre l'Arrondissement et l'organisme Au/Lab. La convention avec Au/Lab sera présentée au CA du 5 juin suivant l'adoption de l'ordonnance par le CE.

Les objectifs du projet pilote sont :

- Saisir l'opportunité créée par la demande des résidents de l'Arrondissement pour l'adoption de poulaillers et d'en faire un projet pilote structuré.
- Confier à un organisme voué à l'agriculture urbaine, la gestion des volets de coordination et de logistique, de fourniture des poules, des poulaillers, de la moulée ainsi que du volet recherche et monitoring ;
- Tester l'implantation de poulaillers et réaliser un suivi à l'aide de mesures de contrôle de qualité préalablement établies ;
- Définir les conditions gagnantes et les facteurs de succès pour la garde de poules en milieu résidentiel ;
- Promouvoir le projet pilote dans une optique de sensibilisation des citoyens à l'agriculture urbaine;

En plus d'observer les poulaillers à domicile, le projet pilote suivra un poulailler géré par un organisme et comité de citoyens, dans un cadre communautaire dédié à la sensibilisation et à l'animation du public notamment les riverains et usagers de la ruelle verte et du jardin communautaire adjacents au projet.

Au fil du déroulement du pilote, l'organisme devra s'assurer du respect de la convention, accompagner les participants, rédiger des recommandations, établir un guide d'implantation en lien avec les études de cas et faire rayonner le projet.

Au préalable, les participants souhaitant un poulailler devront s'inscrire auprès de l'organisme et, au besoin, déboursier un montant pour les biens et services offerts. Des conditions et un nombre limité d'inscriptions seront établis.

À la suite de l'adoption de l'ordonnance par le comité exécutif, le conseil d'arrondissement adoptera l'entente de partenariat avec l'organisme.

Une fois l'entente adoptée, l'organisme s'occupera de fournir l'équipement, la nourriture ainsi que les poules et amorcera l'accompagnement offert aux participants et le suivi du projet.

## **JUSTIFICATION**

Le projet pilote de poulaillers à domicile s'inscrit dans une volonté d'encourager les initiatives citoyennes en agriculture urbaine et constitue un projet déterminant concernant la sensibilisation à différents enjeux de développement durable auprès des citoyens.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet pilote des poulaillers à domicile vise à encourager l'agriculture locale et à améliorer la qualité du milieu de vie et de l'environnement, le tout dans une perspective de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annonce publique sera organisée par la division des communications de l'Arrondissement, en collaboration avec l'organisme porteur du projet pilote, Au/Lab.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

10 avril : recommandation du CA au CE d'adopter l'ordonnance

7 juin : adoption de l'ordonnance par le CE

juin : adoption de la convention avec Au/Lab par le CA

juin : adoption de la liste des unités d'occupation qui accueilleront les poulaillers par le CA

juin : début du projet pilote

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et aux mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BROUILLETTE  
agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-23

Lucie PAQUIN  
Chef de division - Communications  
et adjointe à la direction





**Dossier # : 1170112003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Est
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et la modification du "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)" afin d'ajouter les frais assumés par les propriétaires

Il est recommandé :

- 1- d'adopter le "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et
- 2- d'adopter le règlement modifiant le "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)".

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-30 10:21

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170112003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité EST
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 b) favoriser l'offre et la répartition équitables des services municipaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le "Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb" et la modification du "Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017)" afin d'ajouter les frais assumés par les propriétaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal s'est engagée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le comité exécutif de la Ville de Montréal d'éliminer toutes les entrées de service en plomb (ESP) sur le domaine public d'ici 2026, et ce, grâce à un plan d'action axé sur la proactivité. Afin de respecter cet engagement la Ville doit remplacer plus de 5000 ESP par année, et ce, pour les dix (10) prochaines années.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), en collaboration avec les arrondissements et les services centraux a élaboré une stratégie pour l'élimination des ESP en cohérence avec les objectifs de la Ville en matière de résorption du déficit des infrastructures municipales (aqueduc, égout et chaussées). Des comités techniques ont été formés pour identifier et analyser les contraintes rencontrées auparavant ou qui pourraient être rencontrées et proposer aux instances les scénarios et solutions pour y pallier.

Parmi les problèmes rencontrés, il y a le cas des immeubles qui sont situés en bordure du trottoir. Pour ces cas, si la partie privée de l'ESP n'est pas remplacée avant ou en même temps que la partie publique, le propriétaire devra s'il décide de remplacer sa partie par la suite intervenir et briser et refaire une infrastructure neuve de la Ville.

Plusieurs scénarios ont été identifiés et analysés par le Service de l'eau en cohérence avec les objectifs du consentement municipal, qui consistent entre autre, à la protection des infrastructures de la Ville. La solution optimale retenue consiste au remplacement de la partie privée des ESP par l'entrepreneur de la Ville, en même temps que le remplacement du coté public. En contrepartie de ces travaux sous le domaine privé, les propriétaires

concernés payeront un montant fixe en guise de participation aux charges supplémentaires encourues par la Ville, et par équité envers les propriétaires dont l'immeuble n'est pas en bordure du trottoir et qui assument la totalité des frais de remplacement de la partie privée de leur ESP. Cette solution nécessite un changement réglementaire.

En effet, selon les règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal, la Ville a la responsabilité de remplacer la section publique des entrées de service en plomb (la partie sous le domaine public) à ses frais et le citoyen a la responsabilité de remplacer à ses frais la section privée de l'entrée de service d'eau en plomb (partie sous le domaine privé).

Le Service de l'eau a collaboré avec le Service des affaires juridiques pour rédiger un règlement concrétisant la volonté de la Ville. En marge de l'adoption du règlement, une note sera envoyée à tous les directeurs d'arrondissements et directeurs des services centraux dans le but de partager le texte réglementaire et communiquer les actions à entreprendre afin de mettre en application ce changement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb:

Dans le cadre des travaux planifiés par la Ville qui requièrent le remplacement de la partie publique des ESP, la Ville procédera aussi au remplacement de la section privée de ces branchements d'eau. En vertu de ce nouveau règlement, les bâtiments concernés sont ceux situés à une distance de 1,50 m ou moins de l'alignement de rue et dont le branchement d'eau est en plomb.

Le propriétaire d'un bâtiment concerné par ces travaux doit rendre accessible sa plomberie et permettre l'accès sur les lieux à l'entrepreneur de la Ville.

Le nouveau règlement abrogera l'article 41 du règlement C1-1 et sera appliqué à l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Modification du Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017) :

La modification consiste à ajouter au règlement 16-065 sur les tarifs, un article fixant le montant forfaitaire qui sera assumé par les propriétaires concernés par le nouveau règlement, en contre partie des travaux réalisés par la Ville sur le domaine privé.

Le montant est fixé à 500\$ par branchement d'eau privé remplacé par la Ville.

### **JUSTIFICATION**

Règlement relatif aux remplacements par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb:

L'objectif visé par l'adoption du nouveau règlement est de préserver les infrastructures municipales et harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Par son action proactive, ce règlement permet aussi aux propriétaires visés d'éviter des coûts plus élevés en lien à la démolition et la reconstruction d'une infrastructure neuve du

domaine public.

#### Modification du Règlement sur les tarifs 16-065 (exercice financier 2017) :

La facturation d'une partie des charges aux propriétaires concernés permettra d'assurer une équité envers les propriétaires qui ne sont pas visés par le nouveau règlement, et qui assumeront la totalité des charges pour le remplacement de la partie privée de leur entrée de service en plomb.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le remplacement de la section privée des ESP est réalisé dans le cadre des travaux du programme triennal d'immobilisation (PTI) de la Ville, et la dépense relative à ces travaux est non capitalisable car les travaux touchent le domaine privé. La Ville de Montréal estime que la modification du règlement augmentera les dépenses de PTI de 400 000\$ par année.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le nouveau règlement permettra également d'atténuer les impacts sociaux liés au remplacement des branchements d'eau en plomb, principalement des nuisances telles que la reprise des travaux sous le domaine public, la demande de permis, la recherche d'un plombier ainsi que les coûts associés aux travaux sous le domaine publics qui seraient entièrement assumés par les propriétaires.

Ce nouveau règlement permettra également de préserver les infrastructures municipales en réduisant les cas de reprise des travaux sous le domaine public. De plus, il contribuera à l'accélération de l'élimination des entrées de service en plomb sous le domaine privé.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de ce nouveau règlement requiert la rédaction et l'ajout d'articles spécifiques aux documents d'appels d'offres. Advenant le cas où l'approbation du règlement est reportée à une date ultérieure, le règlement ne pourra être appliqué aux travaux exécutés en 2018, car la plupart de ces appels d'offres seront lancés entre les mois d'août 2017 et février 2018.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie sera élaborée en collaboration avec le Service des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2017 : Avis de motion

Août 2017 : Adoption du règlement

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelwahid BEKKOUCHE  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-19

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2017-05-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-05-30



**Dossier # : 1170746001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) concernant l'activité du remplacement des entrées de service en plomb et tous les travaux connexes

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du Conseil de la Ville aux Conseils d'arrondissements (02-002) concernant le remplacement des entrées de service en plomb.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-29 11:18

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170746001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) concernant l'activité du remplacement des entrées de service en plomb et tous les travaux connexes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La compétence relative à la réglementation de l'activité de remplacement des entrées de service en plomb et tous les travaux connexes dans le cadre d'un programme de réfection routière (P.R.R.) local qui nécessite la reconstruction de l'infrastructure de la chaussée ou toute autre méthode similaire telle la pulvo-stabilisation, relève du conseil municipal. En vertu de l'article 186 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), le Service de l'eau propose de déléguer cette responsabilité du conseil municipal aux conseils d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM01 00047 - 18 décembre 2001 - Adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement ».

**DESCRIPTION**

Ce règlement vise à modifier le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002). L'article 1 du Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) prévoit déjà la délégation de certains pouvoirs relatifs à des éléments énumérés à la Charte de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

Cette délégation de pouvoir aux arrondissements vise à permettre aux conseils d'arrondissement d'obtenir la compétence de remplacer les entrées de service en plomb par

une conduite de cuivre de diamètre approprié dans le cadre d'un P.R.R. local qui nécessite la reconstruction de l'infrastructure de la chaussée ou toute autre méthode similaire telle la pulvo-stabilisation. Cette délégation a pour but d'alléger le processus de remplacement d'entrées de service en plomb qui sera en constante croissance au cours des prochaines années. Cette délégation inclut également tous les travaux connexes en lien avec le remplacement des entrées de service en plomb. Par ailleurs, tous les arrondissements ont donné un avis favorable pour cette délégation de pouvoirs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où la modification du règlement ne serait pas acceptée, les arrondissements se retrouveront dans la même situation qu'actuellement où ils ont compétence pour effectuer les remplacements des entrées en plomb, mais n'ont pas la latitude réglementaire pour effectuer les travaux connexes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : juin 2017  
adoption du règlement : août 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**



Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon LANGLOIS  
secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-05-08

Mathieu-Pierre LABERGE  
C/d gestion stratégique des réseaux d'eau

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2017-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-05-29



**Dossier # : 1173558011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique faite par la STM sur le projet de construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et adopter, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01), d'un règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

IL EST RECOMMANDÉ DE DEMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

- De prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique faite par la STM sur le projet de construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM);
- De donner un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01), un règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 11:29

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173558011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport de consultation publique faite par la STM sur le projet de construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et adopter, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01), d'un règlement autorisant la modification de la station de métro Vendôme par la construction d'un nouvel édicule et d'un lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill (CUSM).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tel que mentionné au Décret 1182-2015, le projet de construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au Centre universitaire de santé McGill est une priorité gouvernementale afin de permettre l'accès universel vers le pôle multimodal Vendôme et le Centre universitaire de santé McGill. La STM a accepté d'assumer la gestion et la maîtrise d'œuvre du projet. L'implantation de cet édicule permettra de résoudre les problèmes de sécurité provoqués par l'augmentation du volume des usagers qui empruntent cette station tout en minimisant les interruptions de service. Compte tenu des dérogations nécessaires à certains règlements municipaux et que le projet concerne des travaux et ouvrages nécessaires à la mission de la STM et relatifs au réseau de métro, le conseil d'agglomération peut, en vertu de l'article 158.3 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), adopter un règlement qui a pour objet d'édicter, malgré toute disposition inconciliable, les règles d'urbanisme qui doivent être respectées dans la réalisation des travaux et des ouvrages en question visés par ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE17 0581** Prendre acte du compte rendu des soirées de consultations publiques tenues le 21 février et le 8 mars 2017 par la Société de transport de Montréal (STM), conformément à l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (chapitre S-30.01) pour la construction d'un nouvel édicule de métro pour la station Vendôme (Sommaire décisionnel :1173558010).

**DESCRIPTION**

À la suite de l'ouverture du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), on constate que l'édicule existant de la station de métro Vendôme dessert un volume d'utilisateurs important qui dépasse sa capacité d'accueil. À cet égard, la STM a accepté la gestion du projet visant à réaliser la construction d'un deuxième édicule et d'un nouveau lien piéton afin d'améliorer la fluidité des déplacements entre le pôle multimodal Vendôme et le CUSM et avoir un lien direct et accessible universellement, le plus court possible, entre le transport collectif (AMT et STM) reliant le complexe hospitalier. Ce lien piétonnier sera construit en souterrain et passera sous la voie ferrée du CP.

### **Caractéristiques du site**

Le nouvel édicule sera localisé, à l'est, le long d'une partie de la boucle d'autobus et au nord du corridor ferroviaire de la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP), dans le secteur de l'îlot de Maisonneuve. L'édicule sera érigé sur deux terrains différents. Une partie de l'édicule sera construite sur le lot 4 195 045 appartenant à la STM (emplacement de l'édicule existant et de la boucle d'autobus) alors que la seconde sera érigée sur le terrain du 5100, De Maisonneuve Ouest et appartenant au McGill University Health Center (Fondation du CUSM). La STM et la Fondation du CUSM devront conclure une entente afin de normaliser la situation pour le lotissement.

Le positionnement des escaliers et des ascenseurs, dans la complexité du site, a déterminé l'emplacement de l'édicule et du lien piétonnier en plus de nécessiter l'empiètement dans le rez-de-chaussée du bâtiment du 5100, boulevard De Maisonneuve Ouest. Afin de permettre la future construction de l'édicule et des corridors de circulation verticaux (escaliers et ascenseurs), la boucle d'autobus sera déplacée sur une partie de son tracé initial tout en maintenant sa largeur.

La STM vise à réaliser les travaux le plus rapidement possible tout en réduisant les impacts pour les résidents du secteur. Les travaux s'étendront sur une période de 2 à 3 ans. La conception du projet (architecture, design et aménagement paysager) a été réalisée par la firme d'architecte Provencher Roy. Une étude d'impact sur la circulation pendant les travaux a été effectuée par la firme SNC-Lavalin.

Voici quelques caractéristiques principales du projet :

- Le nouvel édicule sera jumelé au bâtiment du 5100, boulevard De Maisonneuve Ouest;
- L'empreinte au sol du bâtiment est dictée par les contraintes du site, soit le tunnel du métro souterrain, l'emprise ferroviaire, la boucle d'autobus et l'implantation du 5100, boulevard De Maisonneuve Ouest;
- Le lien piétonnier qui menant au CUSM sera construit en souterrain et accessible universellement;
- La hauteur du nouvel édicule sera limitée par les fenêtres du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment du 5100, boulevard De Maisonneuve Ouest;
- La construction du nouvel édicule constituera une porte d'entrée vers le CUSM et l'accès principal à la gare de train. Le nouvel édicule se lira clairement comme un bâtiment public. L'ensemble se veut le plus transparent possible. La construction d'un mur-rideau permettra de faire pénétrer la lumière à l'intérieur et d'ouvrir l'espace vers l'extérieur;
- L'entrée du nouvel édicule, situé de plain-pied, permettra une accessibilité universelle. L'intégration de portes-papillon motorisées facilitera l'accès à la station pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Le positionnement des ascenseurs à proximité des escaliers permettra aux usagers d'emprunter un parcours commun sans avoir à faire des détours;
- La construction du nouvel édicule s'inscrira dans une approche de développement durable et visera l'obtention de la certification ENVISION développée par l'Institute for Sustainable Infrastructures (USA), adaptée aux projets d'infrastructure non

conventionnels. Cette certification visera notamment le choix des matériaux, la gestion des matières résiduelles, la performance énergétique des systèmes, la lutte aux îlots de chaleur et la gestion des eaux pluviales;

- L'édicule sera doté d'une toiture verte extensive;
- Compte tenu de la proximité de la voie ferrée, un mur antichoc (mur d'impact) d'une hauteur de 2,5 m, au-dessus du niveau du rail, sera mis en place à l'arrière du nouvel édicule. L'intention pour la conception de cette composante fonctionnelle étant de le transformer en élément sculptural intégré au bâtiment;
- L'aménagement paysager visera à créer des espaces animés et propices à la socialisation et liera l'ensemble des composantes du site par la création d'un aménagement harmonieux;
- Un pour cent du budget sera alloué à la réalisation d'une œuvre d'art;
- L'étude sur les impacts de la circulation pendant les travaux de construction a démontré que les conditions de circulation du secteur resteront relativement semblables aux conditions existantes;
- Les accès au chantier étant situés sur la rue Sainte-Catherine, face à la rue York, pour les travaux de l'édicule au nord du site, et par le boulevard Décarie pour les travaux du tunnel vers le CUSM, il n'y aura pas d'entraves majeures sur le boulevard De Maisonneuve Ouest susceptibles de retrancher des voies de circulation, des liens cyclables ou des espaces de stationnement;
- En terme de camionnage, le chantier générera une circulation maximale de 12 camions/heure (entrants-sortants du site) le jour. Ce nombre sera atteint durant l'été 2019, soit la période du chantier qui générera le plus de circulation de camions. Il est important de noter que ceci représente la quantité la plus critique de camions sur le réseau routier pendant la journée et ne représente par un débit horaire continu. L'étude a également démontré que l'heure de pointe d'arrivée des ouvriers et des entrepreneurs (6 h 00 à 7 h 00) est décalée par rapport à l'heure de pointe du réseau routier (7 h 45 à 8 h 45). Il en est de même pour la période de pointe du soir, où le départ des ouvriers s'effectue plus tôt (entre 14 et 15h) que l'heure de pointe du réseau routier;
- Une bande de stationnement appartenant au CP et louée au CUSM sera réaménagée afin d'ouvrir un lien direct avec la rue Sainte-Catherine. Des feux de circulation temporaires seront installés à l'intersection des rues York et Sainte-Catherine afin d'augmenter la sécurité des accès;
- Lorsque nécessaires, des entraves ponctuelles devront être mises en place à proximité de l'édicule Vendôme et des mesures seront mises en place afin de bien sécuriser l'environnement pour l'ensemble des usagers. Il est important de noter que le transport collectif sera maintenu sur le boulevard De Maisonneuve Ouest;
- L'étude a également démontré que l'heure de pointe d'arrivée des ouvriers et des entrepreneurs (6 h 00 à 7 h 00) est décalée par rapport à l'heure de pointe du réseau routier (7 h 45 à 8 h 45). Il en est de même pour la période de pointe du soir, où le départ des ouvriers est plus tôt (entre 14h et 15h) que l'heure de pointe du réseau routier;
- Sur le boulevard De Maisonneuve Ouest, les débits à l'heure de pointe du matin sont très importants allant à plus de 600 véhicules/heure en direction est et presque 250 véhicules en direction opposée. Les débits sur l'avenue Claremont sont du même ordre;
- Étant donné le peu d'espace de stationnement sur rue disponible, les ouvriers devront se stationner au CUSM. Ils pourront accéder au stationnement par les 3 accès suivants; l'accès Crawley (Décarie), l'accès principal (sur Décarie) et l'accès sur Saint-Jacques;
- Le principal accès au chantier est prévu par la rue Sainte-Catherine, au sud du boulevard De Maisonneuve Ouest. Une bande de stationnement appartenant au CP et louée au CUSM sera réaménagée afin d'ouvrir un lien direct avec la rue Sainte-Catherine. Des feux de circulation temporaires seront installés à l'intersection des rues York et Sainte-Catherine afin d'augmenter la sécurité de l'accès.

La division des études techniques de l'arrondissement a participé aux discussions menant à l'élaboration de ce scénario qui permet de limiter les impacts de la circulation dans le secteur.

**Cadre réglementaire :**

Plusieurs plans préparés par Provencher Roy font partie intégrante du Règlement autorisant la construction du nouvel édicule et le règlement édicte les composantes qui devront s'y conformer.

Le projet proposé déroge principalement aux normes suivantes:

**Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :**

- Le nouvel édicule, d'une hauteur de 1 étage, n'atteint pas la hauteur minimale prescrite de 4 étages;
- Le nouvel édicule n'atteint pas le taux d'implantation minimal de 35 %, tel qu'exigé par le Règlement;
- Le nouvel édicule, implanté en mode jumelé, déroge au mode d'implantation isolé exigé par le Règlement ;
- Le parement extérieur de l'édicule sera composé principalement de verre afin de permettre à la lumière naturelle de pénétrer à l'intérieur. Cet élément déroge au Règlement qui exige qu'une façade soit composée de 80 % de maçonnerie;
- Le ratio de plantation d'un arbre par 200 m<sup>2</sup> de superficie de terrain libre ne sera pas atteint;
- Comme l'édicule de métro est une infrastructure publique qui vise à offrir un service de transport en commun, aucune aire de stationnement ou de chargement n'y est prévue ce qui déroge au Règlement.

**Règlement sur les opérations cadastrales (O-1)**

- Comme le projet du nouvel édicule de métro sera réalisé sur plusieurs propriétés en collaboration avec différents partenaires, les opérations cadastrales engendreront certains lots non conformes aux dispositions réglementaires. Certains des lots créés ne respecteront pas les dimensions minimales (largeur, profondeur), ou seront possiblement enclavés.

**Règlement portant sur l'approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux à l'intersection sud-est du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Vendôme (6426), tel que modifié par le Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un édifice à bureaux à l'intersection sud-est du boulevard De Maisonneuve et de l'avenue Vendôme (6475)**

- Le nouvel édicule de métro sera construit en partie sur la propriété du 5100, boulevard De Maisonneuve Ouest. Ce bâtiment a été construit tel qu'illustré sur les plans annexés aux Règlements 6426 et 6475. À cet égard, la construction du nouvel édicule déroge en partie à ces règlements. Les plans qui accompagnent les règlements 6426 et 6475 devront être appliqués avec les adaptations nécessaires découlant de la réalisation des travaux et de toute opération cadastrale autorisés par le présent règlement.

**Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard**

## **Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP) (05-035)**

- Une mise à l'air libre est prévue afin d'assurer une aération adéquate du lien piétonnier souterrain. Cette prise sera aménagée sur le terrain du CUSM et protégée par une dépendance d'environ 5 m<sup>2</sup>, d'une hauteur approximative de 2,1 m. Une dérogation à ce Règlement sera requise afin de permettre cette construction.

### **JUSTIFICATION**

#### **RECOMMANDATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la présente demande pour les raisons suivantes :

- le projet répond à divers besoins essentiels (accessibilité universelle, amélioration du temps d'évacuation de la station en situation d'urgence, lien direct avec le complexe hospitalier), assure la fonctionnalité de l'ensemble des infrastructures (AMT, STM, CUSM) et vise à améliorer l'efficacité opérationnelle de la station;
- le projet accordera la priorité à l'intermodalité et à la fluidité de la circulation piétonnière en vue d'améliorer le temps de déplacement de la clientèle provenant du train, du métro, des autobus et du CUSM;
- le projet permettra d'assurer un lien direct entre le CUSM et le boulevard De Maisonneuve Ouest ainsi qu'avec la fondation du CUSM situé au 5100, boulevard De Maisonneuve Ouest;
- le projet proposé est compatible avec le milieu d'insertion.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

15 juin 2017 Avis de motion par le conseil d'agglomération  
21 août 2017 Présentation du dossier au conseil municipal pour orientations  
24 août 2017 Adoption du règlement par le conseil d'agglomération  
Septembre 2017 Entrée en vigueur selon la loi

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dino CREDICO  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-19

Gisèle BOURDAGES  
conseiller(ere) en aménagement- c/e

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stephane P PLANTE  
Directeur d'arrondissement





**Dossier # : 1173843002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice finance 2017) (RCG 16-056).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-01 09:59

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173843002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujéti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

Le 31 mai 2017, le ministre des Affaires municipales et des Régions a publié dans la Gazette officielle du Québec un projet d'arrêté ministériel : *Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération* (ci-après «l'Arrêté 2017»).

Cet arrêté modifie les règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération aux fins du partage des dépenses d'agglomération entre les municipalités liées, à partir de l'exercice 2017.

L'entrée en vigueur, prévue au mois d'août 2017, de ce nouvel arrêté fera en sorte que les quotes-parts 2017 basées sur le potentiel fiscal d'agglomération devront être modifiées. Or, le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056) ne prévoit aucune modalité d'ajustement des quotes-parts en cours d'exercice.

Le règlement proposé, soit le *Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056)*, vise à prévoir les modalités de paiement et de remboursement relatifs aux ajustements qui découleront de l'entrée en vigueur des nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal et donc, de la révision des quotes-parts 2017 basées sur le potentiel fiscal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG16 0685 - 16 décembre 2016 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056
- CG15 0742 - 10 décembre 2015 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2016), RCG 15-086
- CG14 0562 - 12 décembre 2014 – Règlement établissant les modalités de paiement des

quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015), RCG 14-035  
CG14 0321 - 19 juin 2014 - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014), RCG 14-005  
CG14 0104 - 20 février 2014 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014), RCG 14-005

## **DESCRIPTION**

Le règlement RCG 16-056 établissait les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2017.

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants.

Le règlement RCG 16-056 prévoit que les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont payables en deux versements égaux, les 1<sup>er</sup> mars 2017 et 1<sup>er</sup> juin 2017. Aucune modalité de paiement/remboursement n'est prévue dans le cas d'ajustement en cours d'exercice.

Les modifications proposées au règlement RCG 16-056 prévoient que lorsqu'un ajustement des règles de calcul est apporté en cours d'exercice, le conseil d'agglomération a 30 jours suivant l'entrée en vigueur du nouvel arrêté pour ajuster les quotes-parts. L'ajustement des quotes-parts peut se traduire par la transmission à la municipalité liée d'un remboursement ou encore, d'une facture supplémentaire qui doit être acquittée par la municipalité liée dans les 30 jours.

## **JUSTIFICATION**

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

L'Arrêté 2017, publié le 31 mai 2017 et qui entrerait en vigueur au mois d'août 2017, nécessite un ajustement au règlement RCG 16-056 afin de prévoir les modalités de paiement des quotes-parts 2017 qui devront être modifiées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le règlement modifiant le règlement RCG 16-056 n'entraîne lui-même aucune conséquence financière.

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal 2017 seront modifiées par résolution du conseil d'agglomération, lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal 2017 seront modifiées par résolution du conseil d'agglomération, lors de l'entrée en vigueur de l'Arrêté 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie RAULT  
Conseillère en planification budgétaire

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-05-30

Gildas S. GBAGUIDI  
Chef de division - Planification budgétaire

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

**Approuvé le :** 2017-06-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2017-06-01



**Dossier # : 1167400001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, avec changements, le règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM

Il est recommandé d'adopter, avec changements, le règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, à la suite de la consultation tenue par l'OCPM.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-22 17:20

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167400001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, avec changements, le règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**MISE EN SITUATION**

Lors de la séance du 21 novembre 2016, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord et a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique (CM16 1288).

La consultation s'est tenue entre le 15 février et le 14 mars 2017. Le rapport de consultation de l'OCPM a été rendu public le 24 mai 2017 et sera déposé au conseil municipal le 12 juin 2017.

À la suite du processus de consultation, le PPU a été révisé. La version finale du PPU fait l'objet du présent sommaire addenda. De plus, un suivi détaillé des recommandations de l'OCPM est présenté dans un tableau annexé au présent sommaire.

**MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROJET DE PPU**

Les principales modifications apportées au projet de PPU sont les suivantes :

Diagnostic :

- Mise à jour de la section sur l'état environnemental du secteur afin de présenter le processus établi par la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la réhabilitation des terrains contaminés (p.10).
- Correction de la carte 2 - *Occupation actuelle du territoire* , afin de représenter l'inoccupation d'un terrain situé sur la rue Sherbrooke Est, et ajout d'une mention de ce terrain dans le texte correspondant aux espaces vacants (p.10 et 11).
- Bonification de la section « réseau routier », devenue « réseau de camionnage », avec l'ajout d'informations sur ce réseau (p.15).

Balises d'aménagement et de développement :

- Ajout de la balise suivante pour le secteur 1 - Sherbrooke Est / De l'Assomption (p.24):

o Prendre en compte les nuisances potentielles dues aux activités environnantes dans les nouveaux projets résidentiels.

Interventions sur le domaine public :

- Ajout d'une mention de l'accessibilité universelle comme objectif d'aménagement du domaine public (p.28)
- Différents ajouts visant à mieux faire ressortir le verdissement comme objectif des interventions sur le domaine public (p.28-34).
- Modification précisant que la nature du lien cyclable sur la rue de Marseille devra être établie en vue d'assurer une cohabitation sécuritaire avec les camions (p.31).

Calendrier de réalisation :

- Bonification du texte d'introduction de la section, mettant l'accent sur le principe de création des sentiers publics au fur et à mesure du développement immobilier (p.36).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charlotte HORNY  
Conseillère en aménagement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167400001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement du PPU / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire du programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, délimité au nord par la rue Sherbrooke Est, au sud par la rue Hochelaga, à l'est par la ruelle parallèle à la rue Dickson et à l'ouest par la rue Viau, fait partie d'un secteur plus vaste, le secteur Assomption, établi comme l'un des six secteurs de planification stratégique de l'île de Montréal dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. En effet, la proximité de la station de métro, du port et de l'autoroute 25, la présence de terrains vacants de superficie importante ainsi que le prolongement prévu du boulevard de l'Assomption vers le sud sont considérés comme des atouts pour une consolidation du secteur à des fins résidentielles et d'emploi. En plus du prolongement du boulevard de l'Assomption jusqu'à la rue Notre-Dame Est, celui de l'avenue Souigny vers le sud est également prévu par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Le secteur Assomption présente des caractéristiques différentes au nord et au sud d'Hochelaga. La portion sud est dominée par une vocation industrielle et est visée par une transformation de l'emploi, notamment vers le domaine de la logistique, en lien avec la proximité du port de Montréal, l'accès direct à l'autoroute 25 via l'avenue Souigny et la présence du réseau ferroviaire. La portion située au nord de la rue Hochelaga accueille des activités plus diversifiées (industrie légère, commerce, bureau) ainsi que plusieurs immeubles d'habitation, et est marquée par la présence de la station de métro Assomption. Cette portion, d'une superficie de 94 hectares, comprend aussi plusieurs terrains vacants ou sous-utilisés pouvant être mis en valeur à court terme.

L'outil du programme particulier d'urbanisme a donc été retenu pour mettre en œuvre la création d'un quartier diversifié dans la portion nord du secteur Assomption. L'élaboration du PPU est le fruit d'une collaboration entre l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire. Un



règlement de contrôle intérimaire accompagne le projet de PPU afin de ne pas compromettre les orientations préconisées avant son adoption.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

## **DESCRIPTION**

### **Projet de programme particulier d'urbanisme**

Le programme proposé vise à articuler, autour du boulevard de l'Assomption, un quartier dense et diversifié et un secteur d'emplois à dominantes commerciale et d'industrie légère. En misant à la fois sur la présence d'activités prospères, sur l'emplacement central de la station de métro et sur la capacité d'accueil que représentent les terrains vacants, le PPU vise à accueillir des logements dans un secteur accessible en transport en commun et à proximité des services et d'équipements publics, à rendre les abords de la station de métro plus conviviaux et à dynamiser l'activité économique.

Cette vision se décline en sept orientations, soit :

1. Favoriser un développement dense et diversifié aux abords de la station de métro;
2. Assurer une diversité résidentielle;
3. Consolider et diversifier l'économie locale;
4. Assurer une transition entre les secteurs et une bonne cohabitation des usages;
5. Doter le secteur d'un réseau d'espaces publics;
6. Développer et sécuriser les parcours piétons et cyclables;
7. Bonifier le verdissement et la gestion durable de l'eau.

Le PPU prévoit, à long terme, la construction de près de 3 000 logements, générant la venue d'environ 4 400 nouveaux résidents. La densification des activités pourrait permettre d'accueillir 1 600 nouveaux travailleurs. Pour ce faire, le secteur d'activités diversifiées prévu au Plan d'urbanisme serait agrandi afin d'englober toute la partie du territoire dont la transformation est envisagée à court, moyen et long termes (20 ans).

Le PPU préconise l'insertion d'habitations dans la portion nord-est du secteur, soit aux abords de la station de métro, en continuité avec les secteurs résidentiels existants, situés le long de la rue Sherbrooke Est et à l'est de la rue Dickson. Cette portion du territoire à dominante résidentielle serait bordée par une zone d'activités compatibles avec les milieux de vie environnants qui marquerait la transition avec les secteurs d'emplois conservés le long de la rue Viau et au sud de la rue Hochelaga.

Pour accompagner cette évolution du territoire, le PPU prévoit la création d'une trame urbaine secondaire, composée de sentiers piétons et cyclistes, de places publiques et de rues locales.

Des balises d'aménagement et de développement définissent plus finement les orientations concernant l'aménagement du domaine public et l'encadrement des projets immobiliers selon quatre sous-secteurs : Sherbrooke Est / De l'Assomption, Pierre-De Coubertin, boulevard de l'Assomption et Viau. Ces balises déterminent notamment la nature des espaces publics à créer et leur insertion dans un réseau, la hauteur et la densité des immeubles, leur relation à la rue ou encore, les fonctions préconisées.

Le PPU implique des modifications de l'affectation du sol et de la densité dans le Plan d'urbanisme ayant pour effet d'agrandir la zone actuelle d'activités diversifiées et de forte densité qui longe la rue Sherbrooke Est et d'introduire deux autres secteurs de densité pour assurer une transition avec le secteur résidentiel voisin.

## **Mesures de contrôle intérimaire**

Afin d'imposer un effet de gel jusqu'à ce que la réglementation soit modifiée pour tenir compte des modifications proposées au Plan d'urbanisme, un règlement de contrôle intérimaire peut être adopté par le conseil municipal pour le territoire d'application du PPU. Ce règlement visera donc à interdire tout nouvel usage, nouvelle construction, agrandissement, demande d'opération cadastrale et morcellement de lot fait par aliénation. Cependant, les travaux relatifs à l'entretien et à la réparation de propriété seront permis.

Jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur, une résolution de contrôle intérimaire adoptée en même temps que celui-ci permettra de créer un gel immédiat par l'interdiction de tout nouvel usage, toute nouvelle construction, tout agrandissement, toute opération cadastrale et tout lotissement dans le territoire d'application.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption du projet de PPU Assomption Nord permettra la requalification du secteur par une intensification et une diversification des activités, comprenant notamment de l'habitation, comme préconisé dans les documents de planification adoptés ces dernières années.

Le secteur visé est propice à la création d'un nouveau quartier dense et diversifié. Tout d'abord, il est desservi par une station de métro qui figure parmi les stations les moins achalandées du réseau et par plusieurs lignes d'autobus. Il est situé à vingt minutes du centre-ville en métro et à proximité de plusieurs pôles d'emplois (hôpital Maisonneuve-Rosemont, Parc olympique, etc.). De plus, il comprend plusieurs terrains vacants de grande envergure et des terrains sous-utilisés. Le PPU permettra ainsi de stimuler et d'orienter le développement vers un milieu de vie compact, et d'assurer sa cohabitation avec diverses activités urbaines (commerce, industrie légère, bureau). Le PPU prévoit également la création d'un réseau d'espaces publics qui desservira les nouveaux résidents et travailleurs du secteur, conférant ainsi au territoire les attributs d'un quartier urbain. Ce nouveau quartier fera ainsi le lien entre le quartier Maisonneuve, le pôle du Parc olympique et le secteur Mercier-Ouest.

Enfin, les mesures de contrôle intérimaire permettront d'éviter que des projets immobiliers ne viennent compromettre les nouvelles orientations d'aménagement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de PPU Assomption Nord favorise un développement de forte densité comprenant de l'habitation et des activités à distance de marche d'une station de métro. Il promeut ainsi l'établissement d'habitations à proximité de zones d'emploi accessibles en transport actif ou collectif. Il vise aussi l'amélioration du réseau cyclable, de même que des trajets piétonniers plus conviviaux. De plus, une attention particulière sera portée au couvert végétal, réduisant ainsi les îlots de chaleur et assurant une gestion durable de l'eau.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le PPU enclenchera le processus de requalification des abords de la station de métro Assomption favorisant une diversification des usages et une densification du cadre bâti, dans un secteur actuellement sous-utilisé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par le Service des communications en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Novembre 2016 :

- 9 novembre : CE - mise à l'ordre du jour du CM des projets de règlement;
- 21 novembre : CM - avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, mandat de consultation à l'OCPM, avis de motion - règlement de contrôle intérimaire, adoption de la résolution de contrôle intérimaire;
- 19 décembre 2016 : CM - adoption du règlement de contrôle intérimaire;
- Janvier-avril 2017 : Tenue des activités de l'OCPM et dépôt du rapport;
- Mai 2017 :
  - CE - mise à l'ordre du jour du CM, suite à la consultation publique, du règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord;
  - CM - adoption du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Réjean BOISVERT, 12 octobre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Charlotte HORNY  
conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-09-19

Lise BERNIER  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2016-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-10-28



**Dossier # : 1173200002**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,  
Division des études techniques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil municipal

**Projet :** -

**Objet :** Adopter le Règlement sur les calèches

Adopter le Règlement sur les calèches

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-29 14:47

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173200002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur les calèches

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les activités des calèches ont fait l’objet de multiples questionnements durant les dernières années. En effet, malgré les interventions soutenues de la Ville de Montréal durant les trois dernières années pour resserrer davantage l’encadrement de cette industrie, force est de constater que des écarts récurrents continuent de se produire relativement au bien être des chevaux ainsi qu’à la prestation des services par les cochers. Le statu quo étant devenu inacceptable, une réforme complète de cette industrie est devenue nécessaire dès cette année.

Plusieurs interventions faisant partie du plan de réforme de ces activités, ont été prévues afin de soutenir le cadre de fonctionnement des activités des calèches, notamment dans le but de renforcer le bien-être des chevaux, de professionnaliser le métier du cocher, d’améliorer l’image projetée de cette industrie en termes de qualité des services rendus à la clientèle, de supporter les cochers en termes de connaissances d’information touristique et en terme de compréhension des règlements et de renforcer davantage le cadre réglementaire régissant ces activités.

Dans cette optique, un exercice de révision en profondeur de la réglementation en vigueur est requis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le Règlement sur les calèches remplace le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), abroge les ordonnances 66 et 68 édictées en vertu de ce règlement et abroge le paragraphe 3° de l’article 4.1 du Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d’arrondissement (02-002). Ce règlement vise à gérer l’activité de la calèche sur le domaine public et la protection du bien-être du cheval utilisé à l’occasion de cette activité.

Ce règlement viendra renforcer le cadre réglementaire comme suit :

1. Une structure réglementaire optimisée définissant clairement les responsabilités de chacun des détenteurs des permis dans le cadre de l’exercice de ces activités et intégrant l’ensemble des ordonnances rattachées à l’application réglementaire actuelle. À cet effet, des catégories distinctes définissant les obligations rattachées au cheval, celles rattachées à

l'exploitant et celles rattachées au cocher, sont prévues.

2. Un cadre régissant le bien être du cheval de calèche tels que l'obligation de certifier le bon état de santé du cheval par son médecin vétérinaire deux fois par année, un cheval ne pourra plus être attelé à plus de 9 heures par jour incluant les temps de déplacement de et vers l'écurie, avec une pause obligatoire de 10 minutes après chaque promenade.

De plus, il sera interdit de circuler avec une calèche lorsque la température atteint 28 degrés Celsius au lieu de 30 degrés comme c'est le cas actuellement. À cet effet et afin de supporter les cochers à mieux respecter cette consigne, un afficheur de la température réelle au Vieux-Montréal, sera disponible prochainement à chacun des postes d'embarquement avec une alarme visuelle lorsque la température avoisine la limite réglementaire.

L'identification du cheval étant un élément crucial permettant une application réglementaire efficace, les chevaux doivent être munis dorénavant de micropuces permettant une lecture électronique des données relatives au cheval en activité.

3. Une meilleure prestation de service dans le but de professionnaliser la fonction du cocher, celui-ci devra, entre autres, avoir suivi avec succès, au cours des cinq dernières années, un nouveau programme de formation axé sur l'information touristique, le service à la clientèle et les aspects réglementaires. Le port d'une tenue vestimentaire spécifique ainsi que la détention d'un permis valide délivré par la SAAQ, seront dorénavant obligatoires. De plus, aucune infraction de cruauté envers les chevaux ou *de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, ne doit avoir eu lieu au cours de ses 5 dernières années de services. Par ailleurs, une nouvelle clause de révocation du permis sera en vigueur pour tout cas de plus d'une suspension de 12 mois. Également, il devient obligatoire de dénoncer tout incident ou accident impliquant le cheval ou la calèche en général. L'objectif étant d'inciter les cochers à adopter un comportement exemplaire en termes de prestation de service.

4. Des pouvoirs dévolus à l'autorité compétente afin de faciliter l'application du règlement. Notamment, l'autorité compétente peut suspendre et révoquer les permis délivrés en vertu du règlement, d'ordonner qu'une calèche soit retirée de la circulation lorsque le cheval ne paraît pas satisfaire aux dispositions du règlement et d'ordonner de faire examiner un cheval par un vétérinaire.

Au niveau de l'état mécanique de la calèche, une nouvelle fiche d'inspection mécanique sera exigée et portant la mention favorable d'un inspecteur désigné par la Ville.

Les parcours et les postes d'attente que doivent utiliser les calèches sont prévus à l'annexe A dudit règlement.

Quant aux écuries, la température à l'intérieur du bâtiment ne doit pas excéder 28°C. L'hiver, il faut maintenir un niveau d'humidité entre 55% et 70% et une température entre 5° C et 7° C. Un espace doit être aménagé à l'extérieur pour permettre au cheval de circuler librement.

Enfin, les amendes ont été augmentées .

## **JUSTIFICATION**

La nécessité de renforcer l'encadrement des activités de calèches en termes de bien-être des chevaux, en termes de la qualité de la prestation des services et en termes d'image projetée de cette industrie.

L'importance de s'assurer davantage de la santé et le bien-être des chevaux en intégrant notamment les obligations relatives à la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal en plus des amendements relatifs aux limites réglementaires de température.

Le besoin urgent d'améliorer significativement la prestation des services en s'assurant de la formation des cochers en termes d'information touristique et en termes de service à la clientèle.

L'opportunité de présenter de façon claire les responsabilités rattachées à chacun des intervenants, ce qui favorisera une meilleure application réglementaire, un respect des obligations réglementaires de la part des détenteurs des permis et un meilleur suivi relativement aux processus légaux.

Le besoin d'améliorer significativement l'image de l'industrie de la calèche qui demeure un atout pour l'économie touristique du Vieux-Montréal en contribuant au branding de la destination montréalaise.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion  
Adoption  
Entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie



Lecture :

Domenico ZAMBITO, 23 mai 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonya NAUD  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

Le : 2017-05-23



**Dossier # : 1170387004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$.

Il est recommandé:

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-05-25 14:59

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170387004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 conclue entre la Ville et la ministre de la Culture et des Communications et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 (16-032) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Entente sur le développement culturel de Montréal s'articule autour de quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine;
2. Accès à la culture;
3. Consolidation du réseau des bibliothèques;
4. Forum des équipements culturels

Annuellement, le ministère de la Culture et des Communications et la Ville déterminent conjointement le cadre de l'Entente, les priorités et le montage financier. Puisque l'Entente 2016-2017 est la prolongation de l'Entente 2015-2016, la grande majorité des projets prévus à la programmation découlent de l'entente 2015-2016. Il s'agit de programmes, d'études, de contribution, de projets, etc. financés pour la plupart, conjointement par la Ville et le Ministère. Pour chacun des programmes, projets et activités, la provenance de leur financement varie en fonction de leur nature.

L'augmentation du règlement d'emprunt demandée pour une partie de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 concerne le financement de projets qui ont obtenu l'accord du Ministère tel que mentionné dans la lettre du ministre (datée du 26 janvier 2017), jointe à la présente requête.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0618 du 24 novembre 2016 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CE16 1167 du 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CM16 0371 du 22 mars 2016 – Adopter le règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des Ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016.

CG15 0683 du 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente

CE15 0672 du 15 avril 2015 - Approuver la programmation de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but la modification du règlement d'emprunt (CM16 0371) afin d'augmenter le montant de 6 550 000 \$ à 21 332 900 \$ pour financer une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

L'augmentation du règlement d'emprunt demandée correspond aux sommes requises pour la réalisation des trois projets suivants soit :

- Le réaménagement et la mise aux normes de l'École de cirque de Verdun : 3 369 400 \$
  - L'implantation d'un centre de recherche et de création théâtrale dans l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare par la compagnie théâtrale Le Carrousel : 11 000 000 \$
  - La mise en oeuvre d'activités de promotion et de valorisation de la langue française : 413 500 \$
- Total : 14 782 900 \$

## **JUSTIFICATION**

L'approbation du présent règlement d'emprunt permettra l'ajout de 14 782 900 \$ au financement d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017. Cette somme permettra de réaliser les projets qui ont obtenu un accord de financement de la part du Ministère.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent sommaire vise à augmenter le règlement d'emprunt de 14 782 900 \$ afin que la Ville puisse financer lesdits projets en attendant le remboursement du Ministère. La période de financement est de 5 ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que

la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Par ailleurs, plusieurs thèmes cités nommément dans la *Stratégie de développement durable de la Ville de Montréal* rejoignent plusieurs finalités des projets contenus dans l'Entente, notamment :

- la diversité et le dynamisme culturels
- la protection du patrimoine
- l'innovation et le savoir
- la promotion de l'économie locale
- la compétitivité : tourisme culturel
- le développement de l'art public

De plus, la ville assume le leadership de l'Agenda 21C qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est liée au processus d'optimisation de la gestion des l'Entente de développement culturel. Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier, aurait pour conséquence de mettre en péril la réalisation de ces projets et de retarder le remboursement de l'arrondissement de Verdun dans le cas du projet de l'École de cirque de Verdun dont les travaux sont terminés depuis octobre 2016.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le cadre de demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : juin 2017

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT

Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: août 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

Geneviève HÉBERT, 26 avril 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie CHARLEBOIS  
architecte

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-04-18

Michèle PICARD  
Chef de section -Équipements culturels et

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-05-24



**Dossier # : 1173962001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-05-31 09:01

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173962001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 125 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2004, la Ville de Montréal a amorcé la modernisation de ses équipements électromécaniques ce qui lui permettra de disposer des avantages technologiques dont profitent déjà la plupart des autres grandes villes canadiennes. Le programme de modernisation comporte entre autres le remplacement des contrôleurs de feux de circulation avec des équipements de contrôle électronique de dernière génération offrant de nouvelles possibilités, ce qui permettra, désormais, à la Ville de développer un système intégré de contrôle de la circulation répondant tant à ses besoins qu'à ceux de ses partenaires. Les caractéristiques de ces nouveaux contrôleurs offrent la possibilité de les opérer à distance de façon centralisée. Le projet de mise aux normes des feux de circulation vise entre autres à rendre conforme à la réglementation provinciale l'ensemble des quelque 2200 feux de circulation situés sur le territoire montréalais.

Le projet a été divisé en trois phases. La première s'est terminée en 2010 avec la réalisation des travaux à environ 800 intersections, dont environ 200 sur le réseau local. La deuxième phase est déjà amorcée et concerne 1083 feux de circulation uniquement sur le réseau artériel et devrait se terminer en 2018.

Depuis la réforme du financement des arrondissements, les feux de circulation sur le réseau local sont devenus de responsabilité centrale. Une troisième phase de mise aux normes des feux de circulation (320 intersections) est donc nécessaire afin de compléter les travaux sous notre responsabilité.

De plus, les intersections de la première phase seront revues pour ajouter des feux de piétons en fonction des nouvelles pratiques de la Ville.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, des investissements sont prévus pour l'achat de feux de circulation et d'équipements de signalisation pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public relevant de la compétence du conseil de Ville.

Pour donner suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisation 2017-2019 par le Conseil municipal, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) doit faire adopter un règlement d'emprunt de 7 125 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0086 - 27 février 2017 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires »,

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM16 0251 - 23 février 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic ».

CG16 0062 - 28 janvier 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic destinés au secteur du centre-ville".

CG15 0195 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires"

CG11 0471 - 16 décembre 2011 - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation routière et lampadaires

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 7 125 000 \$ permettant de financer l'année 2019 pour l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de gestion de la circulation et de lampadaires, y compris les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce règlement permettra notamment de réaliser le projet de mise aux normes des feux qui consiste essentiellement :

- à ajouter, là où requis, des composants supplémentaires en vue d'améliorer la sécurité des usagers (des lampadaires peuvent être requis à l'occasion pour supporter les têtes de feux);
- à remplacer les éléments de la signalisation lumineuse qui sont trouvés non conformes par rapport à:
  - leur hauteur (trop haut ou trop bas),
  - leur position par rapport au cône de visibilité (trop éloignés de la chaussée, masqués partiellement par des arbres ou autres obstacles),
  - leurs caractéristiques (tête de feux de 200 mm, feux de piétons sans décompte numérique, bouton d'appel piéton sans signal de confirmation, etc.),
  - leur fonctionnement (temps de dégagement trop court, absence d'intervalle tout-rouge),
  - l'absence de moniteur de conflits dans les contrôleurs mécaniques.

## **JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de mise aux normes de la signalisation lumineuse.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement de l'année 2019 du programme "Feux de circulation et équipement de gestion de la circulation" (59002), prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$):

<b>Programme</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Ultérieur</b>	<b>TOTAL</b>
59002	11 750	13 250	7 125	-	32 125

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisation datée du 1er janvier 2008 et approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, la poursuite de la mise aux normes des feux de circulation serait compromise

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion - juin 2017

1. Adoption - août 2017
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la publication du règlement.
5. Achat des équipements et exécution des travaux de mise aux normes : 2017-2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon CARRIER  
PCO - Contrôleur de projet

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-01

Son Thu LÊ  
C/d exploitation du reseau arteriel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-26

CE : 40.010  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 40.011  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.001  
2017/06/07 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174346003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports d'activités 2016 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

Il est recommandé :

de prendre acte du dépôt du rapport d'activités 2016 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-29 10:31

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174346003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports d'activités 2016 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE) pour le volet individuel et pour le volet soutien à la gestion

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 29 novembre 2006, le comité exécutif adoptait la Politique du programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (CE06 2055). Par cette politique, la Ville souhaite contribuer au bien-être de ses employés et favoriser le maintien et l'amélioration de la qualité du milieu de travail, du rendement et de la présence au travail. L'énoncé de cette politique prévoit qu'un service d'aide professionnelle individuelle est offert à tous les employés, de même que des services-conseils et d'accompagnement pour les gestionnaires lorsque surviennent des problèmes conflictuels ou de violence dans le milieu du travail. De plus, des services d'intervention post-traumatique peuvent être octroyés sur demande. Dans le cadre du Programme d'aide aux employés, deux ententes-cadres ont été conclues en 2013. La première accordée à la firme Morneau Shepell Ltée pour la fourniture de services professionnels volet individuel et la seconde à la firme Homewood Solutions Humaines (Homewood-Santé), pour le volet soutien à la gestion. Les ententes conclues initialement pour une durée de trois ans (2014 - 2016) ont été renouvelées en janvier 2016 pour les années 2017 et 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 0691 - 27 avril 2016 - Dépôt du rapport d'activités 2015 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE), volet individuel et volet soutien à la gestion.

CG16 0022 - 28 janvier 2016 - Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre avec Morneau Shepell pour les années 2017 et 2018, soit une durée de 24 mois, concernant la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel (CM13 0746), pour une somme maximale de 1 370 979,88 \$, taxes incluses, aux mêmes termes et conditions, majorant ainsi le montant initial du contrat de 1 583 460,75 \$ à 2 954 440,63 \$, taxes incluses.

CE 16 0024 - 13 janvier 2016 - Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre avec Homewood-Santé (anciennement connu sous le nom de Homewood Solutions Humaines Québec inc.) (CE13 0748), pour une durée de vingt-quatre mois, couvrant les années 2017



et 2018, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal, volet soutien à la gestion, pour une somme maximale de 140 800 \$, taxes incluses, aux mêmes termes et conditions, majorant ainsi le montant initial du contrat de 344 580,08 \$ à 485 380,08 \$, taxes incluses.

CE15 0863 - 6 mai 2015 - Dépôt du rapport d'activités 2014 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE14 0833 - 28 mai 2014 - Dépôt du rapport d'activités 2013 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CG13 0329 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Morneau Shepell Ltée concernant la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés (volet individuel) d'une somme maximale de 1 583 460,75 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans / Appel d'offres public n° 13-12715 - ( 3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 0749 - 29 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de services professionnels Homewood Solutions Humaines concernant la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE) (volet soutien à la gestion) d'une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans, conformément au document de l'appel d'offres n° 13-12716.

CE13 0584 - 8 mai 2013 - Dépôt du rapport d'activités 2012 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CG12 0486 - 20 décembre 2012 - Prolonger l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée concernant la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés d'une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, soit une période maximale de douze (12) mois, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$.

CE12 1817 - 31 octobre 2012 - Dépôt du rapport d'activités 2011 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE11 1456 - 14 septembre 2011 - Dépôt du rapport d'activités 2010 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 1144 - 07 juillet 2010 - Déposer le rapport d'activités 2009 du Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal (PAE).

CE10 0111 - 20 janvier 2010 - Dépôt du rapport d'activités 2008 en santé et sécurité du travail de la Direction du soutien à la gestion de la présence au travail du Service du capital humain.

CG09 0468 - 03 décembre 2009 - Conclure une entente-cadre pour les années 2010, 2011 et 2012, concernant les services professionnels requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés; approuver un projet de convention par lequel Jacques Lamarre + associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels externes requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 792 542, 97 \$, taxes incluses,

conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 09-11085 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

CE06 2055 - 29 novembre 2006 - Adopter une politique municipale sur le Programme d'aide aux employés et octroyer un contrat de services professionnels par lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, d'un coût de 2 570 659,68 \$, taxes incluses, pour les années 2007, 2008 et 2009.

## **DESCRIPTION**

Dépôt du rapport d'utilisation annuel 2016 du Programme d'aide aux employés (volet individuel) dispensé par la Firme Morneau Shepell ainsi que du rapport statistique 2016 du Programme d'aide aux employés (volet soutien à la gestion) dispensé par la firme Homewood-santé.

## **JUSTIFICATION**

### **Programme d'aide aux employés (volet individuel)**

Le Programme d'aide aux employés (volet individuel) est un outil précieux qui contribue grandement au mieux-être des employés de la Ville de Montréal. En aidant entre autres, les employés à améliorer leur capacité à composer avec les pressions de nature professionnelle et personnelle, ce programme aide non seulement à prévenir la détresse psychologique mais favorise l'intérêt pour le travail, une meilleure rétention du personnel ainsi qu'une diminution du taux d'absentéisme. De plus en plus connu et utilisé, le Programme d'aide aux employés (volet individuel) répond à un réel besoin. En effet, plus de 3 954 dossiers (accès) ont été ouverts en 2016, comparativement à 3 492 dossiers en 2015, soit une augmentation de 13.2 %.

Le taux d'utilisation quant au nombre de dossiers ouverts est passé de 16.2 % en 2015 à 18.3 % en 2016. Ce pourcentage est légèrement inférieur au taux d'utilisation des entreprises dans le même secteur d'activités qui est de 18.7 % et très légèrement inférieur au taux de 18.6 % des meilleurs entreprises (voir: Sommaire exécutif : Faits saillants du PAE 2016, Morneau Shepell).

Parmi les utilisateurs, 61,0 % étaient des femmes et 39,0 % étaient des hommes, Des 3954 dossiers ouverts, 58,1 % provenaient des différents services centraux et 41,9 % provenaient des arrondissements. La répartition par catégorie d'emploi s'établit comme suit :

- cols blancs : 53,3 %
- professionnels : 20,3 %
- cadres : 8,6 %
- cols bleus : 12,4 %
- pompiers : 4,1 %
- contremaîtres : 0,9 %
- brigadiers scolaires : 0,6 %

Sur les 3 954 dossiers ouverts en 2016, 3030 étaient reliés au counseling et 924 au travail-vie personnelle.

### **Les différents motifs de consultation reliés au counseling étaient les suivants ( 3030 dossiers ) :**

- 52,0 % pour des motifs reliés au travail et plus particulièrement pour du coaching d'entrevue (38.5 %)

- 29,2 % pour des motifs d'ordre personnel et émotionnel
- 12,2 % pour des motifs liés aux relations conjugales et interpersonnelles
- 5,5 % pour des motifs liés à la famille,
- 1,2 % pour des motifs liés à différentes dépendances

Les pourcentages des différents motifs de consultation liés au **counseling** (voir tableau page 5 du Rapport annuel 2016) sont tous inférieurs à la moyenne nationale ainsi qu'à la moyenne dans le secteur, sauf pour les motifs liés au travail, dont le pourcentage d'utilisation était de 52 % en 2016.

Pour ce dernier motif, la différence s'explique essentiellement par le fait que la Ville de Montréal offre un service de **coaching d'entrevue** afin de soutenir ses employés dans leur progression de carrière. **La Ville est un des seuls employeurs à offrir ce service très apprécié des gestionnaires et des employés.**

Pour des fins de comparaison, si nous excluons tous les dossiers ouverts liés au **coaching d'entrevue**, nous obtenons un pourcentage de 13,5 % pour les motifs liés au travail, pourcentage alors inférieur à la moyenne nationale de 15,1 % et à la moyenne dans le secteur de 17,5 %.

#### **Les différents motifs de consultation liés au travail-vie personnel étaient les suivants ( 924 dossiers ) :**

- 57,0 % pour des motifs liés au soutien juridique
- 27,8 % pour des motifs liés à la santé et au mieux-être
- 14,6 % pour des motifs d'ordre financier
- ,5 % pour des motifs liés aux soins aux aînés

Les pourcentages des différents motifs de consultation liés **au travail-vie personnelle** (voir tableau page 8 du Rapport annuel 2016) sont également tous inférieurs à la moyenne nationale et à la moyenne dans le secteur, sauf pour les motifs liés au **soutien juridique**. La promotion soutenue depuis 2012 de tous les services du PAE, dont le soutien juridique, explique en partie la popularité de ce service. Celui-ci semble répondre à un besoin d'information de la part des employés, de plus en plus conscients des ressources à leur disposition. Il importe de préciser qu'il s'agit de conseils juridiques, généralement d'une durée inférieure à une heure et majoritairement dispensés par téléphone.

Notons que 50 interventions post-traumatiques à la suite d'accidents ou d'incidents particuliers ont été réalisées en 2016 par rapport à 48 en 2015 ( page 10 du rapport annuel 2016). De même, 13 consultations de gestion ont également été effectuées auprès de gestionnaires. Ces consultations sont offertes à titre gracieux par la Firme Morneau Shepell à l'ensemble des gestionnaires.

Enfin, soulignons que 33 formations sur des sujets touchant particulièrement la santé psychologique ont été réalisées auprès de différents groupes d'employés.

#### **Programme d'aide aux employés (volet soutien à gestion)**

Le Programme d'aide aux employés (volet soutien à la gestion) a réalisé treize (13) interventions, soit onze (11) interventions organisationnelles et deux interventions en

téléconseil auprès de gestionnaires.

### **En conclusion**

Même s'il n'est pas évident d'établir un lien direct entre l'utilisation de ces deux programmes et la réduction du taux d'absentéisme, il est certain que ceux-ci, par le rôle qu'ils jouent en prévention primaire et secondaire, contribuent au maintien et à l'amélioration du rendement et de la présence au travail ainsi qu'au mieux-être de l'ensemble des employés. Grâce à l'importance et à la pérennité de ces deux programmes d'aide, la Ville de Montréal continue de s'inscrire dans la foulée des grandes entreprises qui ont à coeur le bien-être de l'ensemble de ses travailleurs.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les deux rapports seront déposés sur le portail intranet de la Ville de Montréal

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre BASTIEN  
Conseiller principal (spécialité)

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-05-18

Éric LOISELLE  
Directeur santé, sécurité et mieux-être

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Éric LOISELLE  
Directeur santé, sécurité et mieux-être

**Approuvé le :** 2017-05-18**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

**Approuvé le :** 2017-05-19



**Dossier # : 1173570004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-05-26 10:08

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173570004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce sommaire décisionnel présente la reddition de comptes sur la mise en oeuvre des recommandations du vérificateur général en trois volets:

1. Le suivi des recommandations formulées en 2015
2. Le suivi des recommandations formulées entre 2010 et 2014 et considérées encore actives, c'est-à-dire celles auxquelles le Bureau du vérificateur général attribue un statut autre que "régulé" ou "non-régulé".
3. Un retour sur les recommandations à qui le vérificateur général a attribué un statut "non-régulé " depuis la dernière reddition de comptes au conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0293 - 19 mai 2016 : Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

**DESCRIPTION**

La présente reddition de comptes reprend le modèle adopté en 2015, qui met plutôt l'accent sur l'aspect qualitatif du suivi des recommandations du VG, l'aspect quantitatif étant déjà couvert à chaque année dans le rapport du vérificateur général. Les tableaux en annexe fournissent les informations suivantes:

- Le contenu de chacune des recommandations suivies
- Le statut attribué par l'administration et celui attribué par le VG. Les divergences dans les statuts peuvent s'expliquer de diverses façons. Le VG peut considérer que les éléments d'information fournis par l'administration ne sont pas suffisants pour démontrer les actions posées ou estimer que ces actions ne répondent pas aux recommandations de la façon qu'il aurait souhaité, auquel cas il ne confirme pas le statut attribué par le responsable administratif. Plus rarement, il arrive que le rapport de suivi soit produit avant que le VG ait confirmé ou infirmé le statut inscrit par le responsable de la recommandation. Par ailleurs, le VG attribue généralement un

statut non-réglé à partir de la 3ème année du cycle de vérification et cesse alors d'en faire le suivi.

- Des remarques en regard de l'état de la situation dans le cas des recommandations encore actives ou non réglées.

Globalement, mentionnons que le rapport du VG pour l'exercice 2015 comportait 330 recommandations. De ce nombre, sur la base des statuts attribués par le VG en date du 21 avril 2017:

- 164 recommandations (50 %) sont réglées
- 101 recommandations (31%) sont en cours
- 63 recommandations (19%) sont à entreprendre
- 2 recommandations sont reportées

Dans les rapports pour les exercices 2010 à 2014, le VG a émis un total de 1230 recommandations. De ce nombre:

- 955 (78%) sont réglées
- 222 (18%) sont encore actives, soient avec un statut "en cours", "reporté" ou "à entreprendre".
- 53 (4%) ont un statut " non-réglé".

Documents joints:

Annexe A - Définition des statuts

Annexe B - Suivi des recommandations - exercice 2015

Annexe C - Suivi des recommandations 2010-2014 encore actives

Annexe D - Recommandations classées "non-réglé" par le VG depuis la dernière reddition de comptes.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**



**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline MARCHAND  
Chargé de dossiers / missions

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-05-26

Aline MARCHAND  
Charge de dossiers ou missions



**Dossier # : 1171615001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents.

Je recommande :  
de déposer auprès du Conseil municipal de la Ville de Montréal le Bilan annuel des demandes d'accès aux documents.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-05-30 08:57

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171615001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du Bilan annuel des demandes d'accès aux documents.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance du 20 juin 2016, le Conseil municipal a adopté une résolution afin qu'un bilan annuel du traitement des demandes d'accès lui soit déposé. Dans le préambule de cette résolution, le Conseil reconnaît qu'une bonne gestion des demandes d'accès est un élément essentiel d'une saine transparence démocratique. Il constate que la Ville de Montréal reçoit proportionnellement un nombre de demandes beaucoup plus élevé que les autres villes canadiennes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0815 du 21 juin 2016 - Motion pour la création d'un bilan annuel consolidé des demandes d'accès à l'information

**DESCRIPTION**

Le Service du greffe, en collaboration avec les arrondissements et le Service de police, a préparé un bilan consolidé des demandes d'accès. Il inclut :

- 1- La nature et le nombre de demandes d'accès reçues;
- 2- Le délai moyen pour les traiter;
- 3- Les dispositions de la loi justifiant que certaines d'entre elles ont été refusées;
- 4- Le nombre de demandes d'accès acceptées, partiellement acceptées ou refusées;
- 5- Le nombre de demandes ayant fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information; et
- 6- Des recommandations pour améliorer le processus.

Comme pour les années précédentes, le nombre de demandes d'accès reçues par la Ville de Montréal est proportionnellement plus élevé que les grandes villes canadiennes. Cet écart s'explique par :

- plusieurs demandes d'accès fréquentes dans les grandes villes canadiennes ne sont pas comptabilisées. Les documents sont plutôt remis directement par les unités d'affaires.

- la structure organisationnelle de la ville qui implique, dans plusieurs cas, l'ouverture d'un dossier par la ville centre et un arrondissement pour une même demande,

- les frais exigés pour traiter une demande d'accès sont beaucoup moins élevés que les grandes villes canadiennes,

Si nous soustrayons les documents remis directement pas les unités d'affaires dans les grandes villes canadiennes à nos demandes, la Ville de Montréal reçoit un nombre comparable de demandes.

Nous recommandons d'examiner la pertinence d'implanter le modèle des grandes villes canadiennes où plusieurs documents sont remis sans procéder à une demande formelle déposée en vertu de la Loi.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc LEBEL  
C/d - gestion de documents d'archives et acces  
à l'information de documents

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LEBEL  
C/d - gestion de documents d'archives et  
acces à l'information

Le : 2017-05-26

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2017-05-26



**Dossier # : 1172673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017 dans le cadre des inondations du printemps 2017, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile.

Il est recommandé de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017 dans le cadre des inondations printanières 2017.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-02 16:27

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172673001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction , Centre de la sécurité civile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 7 au 14 mai 2017 dans le cadre des inondations du printemps 2017, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À partir du mardi 2 mai 2017, les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Genève, Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville de l'agglomération de Montréal ont fait face à des inondations majeures.

Considérant la situation exceptionnelle du sinistre aussi bien par l'ampleur du territoire touché que par son intensité, quatre jours plus tard, le 7 mai, le Maire de Montréal annonça la déclaration de l'état d'urgence pour une durée de deux jours. Par la suite, l'état d'urgence fut prolongé pour une durée de cinq jours par le conseil d'agglomération et fut levé officiellement le 14 mai 2017.

Les mesures prises par la Ville de Montréal et le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, dans le cadre de l'état d'urgence visaient à contrer les inondations, assurer la sécurité des citoyens et protéger les biens et les infrastructures.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Une combinaison de facteurs météorologique et hydrologique a causé les inondations exceptionnelles et centenaires qu'a connues l'agglomération de Montréal en mai 2017. Les importantes quantités de neige accumulées tout au long de l'hiver se sont mises à fondre rapidement sous l'effet de la hausse soudaine des températures et des grandes quantités de pluie reçues en avril et mai. Le ruissellement vers le lac des Deux Montagnes, la rivière des Prairies et le lac Saint-Louis s'est effectué vite, faisant augmenter leurs niveaux et débits, de manière jamais vue au cours des 40 dernières années.

Dès le début du mois de mars, le Centre de sécurité civile (CSC) amorça une vigie de la crue des eaux. Aussitôt que les prévisions hydrologiques de la Direction de l'Expertise hydrique du ministère de l'Environnement du Québec annonçait des niveaux et des débits significatifs pour la région de Montréal et ayant relevé une série de facteurs aggravants, le 6 avril, le coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal activa le Plan de

sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) en mode **VEILLE** et s'en suivit une mobilisation qui aura duré 46 jours, dont 17 jours en mode **INTERVENTION** soit du 3 au 19 mai 2017.

**Soulignons que les inondations qui ont frappé l'agglomération de Montréal ont fait plus de 1100 personnes sinistrées.**

## **JUSTIFICATION**

Tel que le précise la Loi à l'article 51, toute personne habilitée à agir en vertu de la déclaration d'état d'urgence doit faire un rapport motivé au conseil municipal au plus tard à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **Les dépenses engagées suite à la déclaration de l'état d'urgence**

Au cours de l'événement, les mesures et les interventions du Centre de sécurité civile de l'agglomération de Montréal ont engendrées des dépenses en biens et services de l'ordre 3,7 M\$ taxes incluses en date du 29 mai 2017 (Annexe 1). Le coût total des acquisitions en biens et services et les efforts en main d'œuvre, pour cette période, feront l'objet d'un rapport des dépenses détaillé lors du dépôt du rapport final, conformément à l'article 52 sur Loi sur la sécurité civile.

### **Les dépenses engagées selon l'article 199 de l'annexe C de la Charte**

Il est à noter que devant l'ampleur des dommages engendrés aux biens et aux infrastructures par les inondations, la Ville de Montréal a eu recours à des mesures exceptionnelles donnant ouverture à l'application de l'article 199 de l'Annexe C de la Charte de la Ville avant la déclaration de l'état d'urgence et permettant au maire de décréter la dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat requis pour remédier à la situation malgré les règles d'adjudication de contrat prévues aux articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes applicables à la Ville. Des dépenses ont alors dû être engagées notamment pour l'acquisition de sacs de sable, de bottes d'eau et de sacs de jute pour permettre la construction de digues dans les zones sinistrées. Ce coût s'élève à **902 770,92 \$** taxes incluses (voir sommaire décisionnel 1174990002).

Toutes les dépenses engagées sont d'agglomération.

## **Annexe 1 – Tableau des dépenses par unités d'affaires et arrondissements**

Ahuntsic - Cartierville	8 034
Lachine	1 206
L'île Bizard - Ste - Geneviève	7 392
Montréal-Nord	3 265
Pierrefonds - Roxboro	23 780
Approvisionnement	106 747
Environnement	1 407 324
Matériel roulant et ateliers	132 099
Police	6 212
Sécurité incendie de Montréal	1 459 708
Service de l'eau	569 053
	<u>3 724 821</u>



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Chan-Hoa LY)

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Philippe GAGNIER)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie PILON  
Secrétaire de direction - directeur de premier  
niveau

#### ENDOSSÉ PAR

Bruno LACHANCE  
Directeur

Le : 2017-05-30

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno LACHANCE

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE

Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-30

Directeur

**Approuvé le :** 2017-05-30



**Dossier # : 1171079005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de PPU Assomption Nord

Il est proposé de déposer le rapport de la consultation publique sur le projet de PPU l'Assomption Nord.

**Signé par** Dominique OLLIVIER **Le** 2017-05-16 10:44

**Signataire :**

Dominique OLLIVIER

---

Présidente de l'OPCM  
Office de consultation publique de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171079005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le projet de PPU Assomption Nord

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 21 novembre 2016, le conseil municipal a confié à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de règlement P-04-047-175 modifiant le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord. Près de 130 personnes ont participé aux activités et la commission a reçu 14 mémoires, dont 9 ont été présentés oralement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du comité exécutif du mercredi 9 novembre 2016 recommandant au CM de mandater l'OCPM – CE16 1797

Résolution du conseil municipal du 22 novembre 2016 mandatant l'OCPM pour tenir la consultation publique – CM 16 1268

**DESCRIPTION**

Le territoire du projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, d'une superficie de 94 hectares, est délimité par les rues Sherbrooke Est, Viau, Hochelaga et l'arrière des propriétés bordant le côté ouest de la rue Dickson. Situé à l'est du Parc olympique, le territoire du PPU fait partie du secteur de planification stratégique Assomption, l'un des six identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. La vision stratégique du projet de PPU pour le territoire Assomption Nord s'énonce comme suit : « création d'un nouveau quartier urbain dense combinant habitations et lieux d'emploi autour de la station de métro Assomption, en plein cœur de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et à proximité des sites d'intérêt que sont le parc Maisonneuve, le Parc olympique et le pôle Espace pour la vie »

Le projet de PPU prévoit notamment la construction de 3 000 unités de logement, l'arrivée d'environ 4 400 nouveaux résidents et de 1 600 nouveaux travailleurs.

## **JUSTIFICATION**

La proposition de développement s'appuie sur sept orientations :

1. « Favoriser un développement dense et diversifié aux abords de la station de métro »
2. « Assurer une diversité résidentielle »
3. « Consolider et diversifier l'économie locale »
4. « Assurer une transition entre les secteurs et une bonne cohabitation des usages »
5. « Doter le secteur d'un réseau d'espaces publics »
6. « Développer et sécuriser les parcours piétons et cyclables »
7. « Bonifier le verdissement et la gestion durable de l'eau »

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les questions financières n'ont pas été abordées dans la consultation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La proposition de PPU vise à densifier le territoire à proximité d'une station de métro, le métro Assomption, une des stations les moins fréquentées du réseau. Cette vision de densification, inspirée par le concept TOD, va tout à fait dans le sens du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La logique de densification et de mixité qui guide le PPU s'inscrit dans une perspective de développement durable qui sous-tend désormais toute planification de l'aménagement du territoire à quelque échelle que ce soit. La majorité des participants à la consultation publique adhèrent à cette vision. Néanmoins, l'insertion d'une fonction résidentielle dans un milieu presque exclusivement voué à des usages industriels soulève des inquiétudes, notamment de la part des entreprises existantes : le PPU aura-t-il pour effet de rendre dérogatoire l'usage qui régit leurs activités selon la réglementation d'urbanisme en vigueur? Tel que présenté, le PPU semble remettre en question la pérennité des entreprises déjà implantées.

La commission est d'avis que les entreprises existantes doivent pouvoir demeurer en place de plein droit plutôt que devenir dérogatoires. La vitalité économique qu'elles incarnent déjà avec 5 000 emplois devrait constituer le tremplin d'une approche stratégique qui, à terme, pourrait générer 1 600 emplois nouveaux.

Par ailleurs, pour la commission, les préoccupations relatives à la cohabitation des fonctions sont fondées, d'où la nécessité de mesures touchant l'harmonisation de la cohabitation entre les entreprises existantes et les nouvelles unités résidentielles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lorsque le rapport sera rendu public, l'OCPM le déposera sur son site Internet, le fera parvenir à ceux et celles qui en auront fait la demande et émettra un communiqué de presse.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport sera rendu public le 24 mai et sera déposé au CM du 12 juin.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

s/o

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc DORAY  
Secrétaire général

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique OLLIVIER  
Présidente de l'OPCM

Le : 2017-05-16